

# Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . . . un an, 30 fr. 6 mois 12 »  
 CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50  
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »  
 Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1359 — DIMANCHE, 1<sup>er</sup> MARS 1885  
 Saint Donat, martyr.

Rédaction & Administration :  
**Mathieu Ollagnier, Directeur**  
 8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des seccurates de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audubert et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,28.

**OREZZA-LES-EAUX**

Hôtel de l'Ormeau et de la Paix  
 Madame Vve PIETRI propriétaire

Cet établissement, le mieux heureusement situé des hôtels d'Orezza, nouvellement meublé, se recommande par son bon confortable sous tous les rapports, un service modèle, et par la modicité de ses prix.

Les membres du Club Alpin français ont tenu à lui consacrer quelques lignes de recommandations très vives dans une brochure : *Cinq semaines de voyage en Corse.*

Outre son établissement de Staziona Mme Pietri dirigera en même temps le grand Hôtel de la villa Manfredi à Granajola.

Service confortable de calèches et omnibus.

**GRAND ENTREPOT DE MATÉRIAUX**

**BADANI**, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia), s'honore de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

**BRASSERIE GASPARI NI JEAN**  
 Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
 id. en fût 0.50 id.  
 baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Merstade de Bologne chouchoute de Strasbourg.

**Distillerie Bastiaise**

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

**L.-N. MATTEI**

Inventeur de l'Amaro Mattei  
 APÉRITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

**Aperçu des Grandes Liqueurs**

Arnand — Mennier — Guillot  
 Galifet et d'Amsterdam.  
 Chartreuse du Couvent  
 Liqueurs des Bénédictines.  
 Anisette Marie Brizard.  
 Cacao Chouva véritable.

Pippermint Get  
 China Brun Perot  
 Kumel véritable  
 Thé Chinois  
 Maraschino di Zara

Amers :

Picon, Seillard, Blanqui, Indien et autres.

Vermouths :

Noilly, Maïre,  
 Martini Sola de Turin.

Absinthes :

Pernod, Cusenier, Conilh.  
 Cognac fine Champagne :

Martel, Donat, Lavsaur, Tempier,  
 Guérin, Molina, Bagier, Etourneau.

Rham de la Jamaïque.  
 Kirsch de la Forêt Noire.  
 Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT  
 POUR BUREAUX DE TABACS

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI  
 4, Boulevard du Palais, 4  
 au-dessus des grands magasins Orezza  
 BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte,  
 Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs-gérants,  
 MATTEI NI OREZZA

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865**

Prix fixe

**PCR MATTEI FILS**

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfèvrerie argent et métal/blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres, pendules, réveil et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

**VIN FÉBRIFUGE**

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1884)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

**LA KABILINE**  
 Veritable  
**TEINTURE DES MÉNAGES**  
 On teint  
 CHEZ SOI  
 en toutes nuances  
 sans difficulté.  
 Oscar LEGRIS, Chimiste  
 à Monneville (Oise)  
 40 Centimes  
 LE PAQUET  
 Se vend chez les marchands de couleurs, Epiciers, Merciers.

**AVIS**

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, louterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

**BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER**

Baromètre, 765.  
 Thermomètre, extérieur 12 — intérieur 13.  
 Direction du vent à 8 h. S.-E. — à 4 h. id.  
 Intensité à 8 h. faible. — à 4 h. modéré.  
 Etat du ciel nuageux.  
 Etat de la mer belle.  
 Hauteur des eaux à 8 h. + 0.49 — à 4 h. + 0.22.

**BASTIA**

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

ET LE RÉGIME FISCAL DE LA CORSE

Rapport lu à la Chambre de Commerce de Bastia dans la séance du 9 janvier 1885, par son Président

M. SÉBASTIEN GREGORI

(Suite)

(Voir le numéro du 28 février)

II.

La malaria est le résultat de l'intoxication de l'air par les miasmes putrides qui se dégagent des terrains marécageux. Elle engendre les fièvres paludéennes qui rendent la terre inhabitable pendant l'été et une partie de l'automne. Toute la vaste plaine qui s'étend de Bastia à Bonifacio sur une étendue de près de 200 kilomètres, toutes les vallées qui dans le pourtour de l'île aboutissent à la mer sont désolées par l'insalubrité de l'air.

La malaria ne demeure pas cantonnée dans les terres basses où elle se produit. Sous l'impulsion des vents, elle remonte les vallées de l'île et elle va porter ses influences morbides dans les villes et les villages situés sur nos montagnes. C'est ainsi qu'il y a quelques années, la ville de Corte placée à une altitude de 420 mètres et à 38 kilomètres de la plaine d'Aléria compta plus de six cents cas de fièvre intermittente.

Une autre cause contribue à étendre au loin les effets de la malaria : les terres fertiles de nos plaines et de nos vallées attirent les habitants de la montagne. La fécondité de ces terres, leur culture plus facile, leur rendement plus considérable, tout fait que les populations descendent de leurs villages pour les cultiver, et elles s'exposent ainsi au contact de l'air insalubre. En sorte que l'on peut dire qu'il y a peu de régions de notre île qui soient absolument à l'abri de ce fléau.

Sans entrer ici dans l'histoire de la formation des terres paludéennes dont les émanations vicient l'air, nous nous arrêterons à considérer l'influence désastreuse que la malaria exerce sur le travail agricole.

Dès que le mois d'été arrive, la population de la plaine est obligée de s'obstiner à demeurer dans les terres basses ou de s'attarder sur les pentes exposées aux fièvres intermittentes. La guérison exige presque toujours des mois entiers de soins et de repos. Souvent l'état fébrile se manifeste avec la gravité exceptionnelle de la fièvre pernicieuse qui emporte le malade en quelques jours. Il est facile d'imaginer ce que la maladie et le chômage forcé du père de famille infligent de privations aux enfants qui vivent de son travail. On se sent ému à la seule pensée de ce qu'entraîne de souffrances sa mort prématurée : c'est pour sa veuve et ses orphelins de longues années de misère.

Nous emprunterons à la statistique officielle du pénitencier de Casabianda, situé au centre de la plaine orientale, quelques chiffres qui feront connaître l'action funeste qu'exerce sur la vie humaine la fièvre paludéenne. Nous lisons dans le rapport du comité consultatif d'hygiène en date du 17 novembre 1873 : « Nulle contrée ne renferme des sources plus abondantes de richesse agricole, en même temps que d'intoxication tellurique... Les habitants abandonnent leurs terres pendant l'été pour chercher dans la montagne un refuge contre la maladie. A la fondation du pénitencier, de 1862 à 1866, la mortalité a été de 24 0/0, le quart de l'effectif. » Dans ces dernières années elle était encore de 10 0/0.

Si nous considérons que ces chiffres s'appliquent à une population de détenus jeunes, vigoureux, bien logés, bien nourris et vivant sous la discipline d'un règlement qui ne permet ni les imprudences, ni les excès, nous serons conduits à croire que la mortalité ne saurait être moindre pour la population indigène de cette contrée désolée. (1)

(1) La Chambre des députés vient de retrancher dans la loi de finances le crédit affecté au pénitencier de Casabianda. Le rapporteur a pu dire à la tribune : « Nous vous demandons de prononcer la désaffectation de ce pénitencier, non-seulement parce que le prix de la journée qui est à Ajaccio et à Riom de 24 à 26 centimes, s'y élève jusqu'à un franc, mais

Il nous faut entrer dans quelques détails pratiques pour faire bien comprendre la gêne et le dommage qui résultent pour le paysan corse des influences de la malaria et de la nécessité où il est de ne pas habiter, pendant un tiers de l'année, sur le sol qu'il fait valoir. Partout ailleurs, dans les contrées salubres, le cultivateur vit le plus souvent sur sa terre ; le matin, au sortir de sa ferme, il se trouve dans le champ qu'il doit labourer. Pour le paysan corse il n'en est pas ainsi. Afin d'échapper à l'action de la malaria, il a dû établir son habitation sur la montagne, à une grande distance de son champ où il se rend chaque matin en parcourant un long chemin. Fait-il la route à pied, il y arrive presque fatigué. Se sert-il d'un cheval, cela constitue pour lui une dépense qui vient diminuer le profit de son travail. Le soir, dès que le soleil penche vers son déclin, il lui faut quitter son champ pour regagner sa demeure, et suspendre sa besogne aux heures du jour où la chaleur moins intense lui permettrait de fournir un travail plus utile. Dans ces conditions, on peut affirmer que pendant trois ou quatre mois de l'année, la journée du paysan corse est écourtée de deux ou trois heures, et qu'en toute saison cet état de choses entraîne pour lui une déperdition de forces et de temps.

Obligé de travailler aux heures les plus chaudes du jour, il ne peut donner qu'une dose de travail relativement amoindrie. Ajoutez à cela que n'habitant pas sur sa terre il la défend mal contre le maraudage (1) et contre les incursions des chèvres, cet autre fléau de l'agriculture en Corse. Il ne recueille que très incomplètement les divers profits de la ferme qui résultent de l'élevage du bétail, ainsi que de la production des fumiers sur place. Comme on le voit, tout contribue à troubler les conditions du travail agricole et à en diminuer le rendement.

Il nous sera permis de faire ici un rapprochement qui en dira plus que tout ce que nous pourrions ajouter à cet exposé d'une exactitude rigoureuse : Dans les contrées salubres de notre France continentale,

« aussi parce que, aujourd'hui encore, l'insalubrité du sol et les fièvres paludéennes y rendent la mortalité effrayante. »

(1) Dans son discours d'installation, M. Limperani, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bastia, affirmait que sur 62,000 condamnations pour contraventions rurales prononcées en France, 14,000 concernaient la Corse !

**Avant vos repas, Buvez du**

**BYDOF**

BITTER Russe

Propriété exclusive de la Maison SUBE et Co de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

**PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA**

l'agriculture est actuellement si peu prospère, que ses plaintes retentissent à la tribune, dans la presse, dans les comices agricoles, et inspirent les plus vives préoccupations aux hommes du gouvernement. Que faut-il donc penser de la situation de l'agriculture en Corse où elle est soumise aux fièvres paludéennes et aux conditions absolument désavantageuses que nous venons de faire connaître ?

La malaria sévissait jadis dans les Landes, dans la Sologne, dans les Dombes. La France a eu à cœur de faire cesser cet état de choses qui constituait un crime de lèse-humanité. La Toscane, sur la rive opposée de notre mer tyrrhénienne, avait aussi ses *Maremme*. Cette contrée jadis désolée est aujourd'hui couverte de riches cultures, et l'homme peut y vaquer sans crainte à ses travaux de chaque jour. Notre île n'a pas encore éveillé ces mêmes sollicitudes, et le cultivateur corse n'en est pas encore à pouvoir vivre sur la terre qu'il arrose de ses sueurs. Il demeure en butte à ce fléau de l'air insalubre qui paralyse son travail et qui l'atteint jusque dans sa vie. (A suivre).

1) L'administration des Ponts-et-Chaussées a desséché quelques étangs ; mais les résultats, au point de vue sanitaire, n'ont pas été satisfaisants, et tant qu'un travail d'ensemble n'aura pas été exécuté, la situation demeurera particulièrement défavorable.

141<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE  
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1<sup>er</sup> mars 1885, de 3 à 4 h.

- |                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| 1. Le Lorrain, (allégo),             | Leroux.    |
| 2. Ouv. des Diamants de la Couronne, | Auber.     |
| 3. L'Africaine, (fantaisie),         | Meyerbeer. |
| 4. Marche Tartare,                   | Sellenick. |
| 5. Excelsior, (fragement du ballet), | Marenco.   |
| 6. La Nuit, (quadrille),             | O. Métra.  |

Le scrutin de liste

Il est dès à présent certain que la discussion de la proposition de loi sur le scrutin de liste ne pourra venir devant la Chambre des Députés aussitôt après celle de la loi sur les céréales.

Comme on l'a vu le Sénat a rétabli au budget des cultes des crédits qui avaient été supprimés ou réduits par la Chambre des Députés. Il est donc nécessaire que le budget revienne devant celle-ci.

D'autre part, comme les crédits votés en décembre dernier ne sont suffisants que pour les trois premiers mois de 1885, il faut que la Chambre statue, avant le 31 mars, sur le budget modifié, soit qu'elle l'adopte tel qu'il reviendra du Sénat, de façon à ne pas soulever de conflit, soit qu'elle maintienne ses premières décisions, auquel cas le vote de nouveaux douzièmes serait nécessaire.

Votes de nos sénateurs

Scrutin sur l'amendement de M. Chesnelong ayant pour objet de porter le crédit des bourses des séminaires catholiques, de 395.000 fr. à 616.000 fr.

Nombre des votants . . . . . 263  
Majorité absolue . . . . . 132  
Pour l'adoption . . . . . 78  
Contre . . . . . 185

Le sénat n'a pas adopté.  
M. de Casabianca a voté contre.  
M. Peraldi n'a pas pris part au vote.

Scrutin sur les conclusions du 6<sup>e</sup> bureau relatives à la validation de l'élection sénatoriale de l'Eure.

Nombre des votants . . . . . 178  
Majorité absolue . . . . . 90  
Pour l'adoption . . . . . 175  
Contre . . . . . 3

Le sénat a adopté.  
M. de Casabianca a voté pour.  
M. Peraldi n'a pas pris part au vote.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la fin du rapport sur la Caisse d'Epargne de Bastia.

Ephémérides Corsea

1<sup>er</sup> Mars 1739. — Le marquis de Maillebois se trouvait à Paris où Louis XV l'avait fait appeler pour lui donner l'ordre d'aller remplacer de Boissieux en Corse, quand la mort de celui-ci fut annoncée.

Ce général partit alors aussitôt.

Gazette départementale

PENTA DE CASINCA. — Nous avons publié en son temps le récit de l'incendie qui a failli détruire une maison, dans cette commune, le 2 décembre dernier. A la suite du rapport qui lui a été adressé, M. le ministre de l'intérieur a décerné une médaille en argent de 2<sup>e</sup> classe à M. Squaglia Don-Marc, qui n'a pas hésité à pénétrer dans la maison en flammes pour arrêter les progrès du feu, et qui s'était déjà distingué dans des circonstances analogues.

Des mentions honorables ont été décernées également à MM. Angeli Achille-Louis, Torre Jean-Baptiste, Rossi Jean-Charles, Pernoce Jean-François et Antomarchi Simon-Paul, pour leur belle conduite dans le même incendie.

ILE-ROUSSE. — M. Bertoni Antoine-Louis, brigadier des douanes, est nommé sous-agent sanitaire.

SARI-DE-PORTOVELICHO. — M. Medori Joseph-Antoine est nommé facteur rural n° 1 au bureau de Sari.

PIETRICAGGIO. — La brigade de Valle d'Alesani est parvenue à arrêter le nommé Poli Ange-Antoine, de Pietricaggio, sous mandat d'arrêt pour tentative de meurtre, qui se déroba depuis longtemps aux recherches de la justice.

AJACCIO. — Le ministre de l'intérieur a décerné les distinctions honorifiques ci-après :

Médaille argent 1<sup>re</sup> classe, M. Donzella Emile, employé à la préfecture de la Corse : Ajaccio, 1882-1885 ; déjà titulaire de la médaille en argent de 2<sup>e</sup> classe. S'est distingué de nouveau en accomplissant deux actes de courage et de dévouement.

Mention honorable, M. Tracconi Horace, chef de bureau à la préfecture de la Corse ; Ajaccio, 14 juillet 1884 ; a porté secours à un enfant sur le point d'être écrasé par une voiture.

FICAJA. — Dans la nuit du 17 janvier dernier, des individus, sachant que la clé de la chapelle St-Roch se trouvait dans un trou de la façade, pénétrèrent dans la chapelle et s'emparèrent du calice. Mais comme cela ne leur suffisait pas, pour comble leur œuvre si tristement commencée, ils descendirent dans l'église paroissiale, de l'Immaculée Conception. N'ayant pu pénétrer dans cette église pour y commettre de nouveaux vols, ils se contentèrent de monter sur le clocher, dont la porte est toujours ouverte, et d'enlever aux trois grandes et belles clo-

ches leurs battants, de sorte que leur son harmonieux n'a pu depuis appeler les fidèles aux saints offices ni accompagner les morts au champ du repos. L'information est commencée.

SCOLCA. — M. Graziani Antoine est nommé garde communal.

SPECTACLE DU JOUR

LE SOURD

Opéra comique en trois actes, musique d'Adam.

Le spectacle commencera par  
*La corde sensible*

La franchise avec le Tonkin

Le Ministre de la marine vient d'informer M. le vice-amiral Krantz qu'afin d'éviter les erreurs qui se sont produites au sujet de la franchise à accorder aux correspondances du corps expéditionnaire du Tonkin, le Ministre des postes et télégraphes fait frapper, aux frais du département de la marine, 15 cachets portant la mention : « Corps expéditionnaire. — Tonkin, » qui, seule, donne droit à la franchise ; ces cachets seront remis aux employés des postes des paquebots qui, auparavant, faisaient souvent usage du timbre : « Correspondance des armées, » qui, s'appliquant aux correspondances militaires en général, ne pouvait faire jouir de la franchise les lettres qui le portaient sans autre indication.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 28 février

Présidence de M. STEFANINI

Meurtre.

Une querelle, conséquence d'une rivalité d'amour, a eu pour résultat la mort d'un tout jeune homme et la comparution en cour d'assises de l'accusé Berlandi, âgé de 19 ans, étudiant à Omessa.

Voici dans quelles circonstances se sont accomplis les faits qui lui sont imputés.

Bien qu'étant unis par les liens de la parenté, Berlandi Don-Charles et Santini Louis, tous deux de la commune d'Omessa, vivaient depuis longtemps en mésintelligence. Dans la soirée du 26 octobre 1884 plusieurs individus, parmi lesquels Santini, étaient réunis dans le café tenu par le nommé Cristofini Titus ; Berlandi y arriva à son tour en compagnie d'Ambrosini Joseph. Ayant rencontré dans le vestibule Louise Cristofini, fille du maître de l'établissement, ils échangèrent quelques mots avec elle. Celle-ci, s'il faut l'en croire les aurait engagés à monter dans une pièce du premier étage, sous prétexte que la salle du rez de chaussée était remplie de consommateurs, mais ils ne firent aucun compte de ces observations. De son côté, Acquaviva André, oncle de la jeune fille, indigné de voir sa nièce s'entretenir à voix basse avec deux jeunes gens, alla leur adresser des remontrances. Berlandi et Ambrosini pénétrèrent alors dans le café, et l'accusé s'étant approché de Santini qui se tenait debout, ces deux individus en vinrent aux prises. Les assistants intervinrent aussitôt et les séparèrent ; Berlandi quitta l'établissement suivi par son camarade Ambrosini. — Quelques instants après Santini qui était lui aussi sorti, causant à l'angle du café avec Martini Rossi, lorsque Berlandi, qui revenait avec Ambrosini, l'aperçut, et lui lança des pierres. Les deux adversaires ne tardè-

rent pas à se rejoindre et une nouvelle lutte s'engagea. Elle ne fut pas de longue durée, car Berlandi tirant un couteau de sa poche porta un coup dans la région du cœur à Santini qui s'affaissa bientôt ; on le transporta dans une maison voisine où il rendit le dernier soupir.

L'accusé prétend qu'il n'a fait que se défendre contre son adversaire qui le menaçait lui-même du couteau qui a été retrouvé sur les lieux où la scène s'est produite.

Les témoins reproduisent pour la plupart leurs déclarations écrites, mais en les modifiant sensiblement cependant dans le sens de la défense, aussi l'un d'eux a-t-il momentanément été placé en état de surveillance.

M. l'avocat général Bissaud a soutenu l'accusation. M. Sébastien Gavini d'abord et Hyacinthe de Fontera ensuite ont soutenu un système de légitime défense.

Berlandi a été déclaré coupable de meurtre provoqué et condamné à cinq ans de prison.

Les monnaies étrangères

A partir de ce jour, les bureaux de poste ne recevront que les pièces étrangères suivantes :

Pièces d'or à l'effigie des nations faisant partie de l'union monétaire (Belgique, Grèce, Italie et Suisse) ;

Pièces de vingt francs et de cent francs à l'effigie du prince de Monaco ;

Pièces de quatre et huit florins de nationalité austro-hongroise, qui doivent être acceptées pour dix francs ;

Pièces d'argent de cinq francs, à l'effigie des nations faisant partie de l'union monétaire ;

Monnaies divisionnaires de 1 fr., 2 fr., 50 c. et 20 c., et portant le millésime de 1866 et des années suivantes ;

Les monnaies divisionnaires italiennes, quel qu'en soit le millésime ;

Les monnaies divisionnaires d'argent belges, grecques et suisses, d'un millésime antérieur à 1866, n'ont pas cours en France.

Les monnaies de cuivre et de billon n'ont pas cours également.

Après la Traviata

Les cors de l'Opéra. Minuit. Je prends la plume  
Sous les rayons blafards de ma lampe qui fume.  
Je ne puis pas dormir : mes yeux restent ouverts ;  
Et mon cerveau pesant je sens un flot de vers.

De soir, j'étais assis dans ma modeste stalle ;  
Je parcourais — désappointé — toute la salle,  
Regrettant bien un peu mon temps et mon argent,  
Quand au-dessus de moi je vis — vrai feu plongeant,  
Deux grands yeux noirs sur moi braqués, chères prunelles  
Qui m'enlevèrent d'un coup aux sphères éternelles !  
C'est bête, mais c'est ça. L'on se croit fort souvent :  
L'amour se rit de vous et vous traite en enfant.

Puis la vague d'azur de la douce harmonie,  
Que Verdi soupira sous le ciel d'Italie,  
Bouillant dans l'air vibrant ses murailles vainqueurs,  
Ouvre un monde idéal aux poétiques cœurs.

C'est Rodolphe, embrasé de la magique flamme  
Qui jillit des beaux yeux d'une maîtresse infâme,  
Et balant son amour profond à deux genoux  
A Violetta qui vit en se livrant à tous...

C'est d'Orbel, implorant de cette femme même  
Le sublime abandon au Rodolphe qu'elle aime,  
Garantant son enfant de conserver son nom  
Puis, de ne pas salir son illustre blason.

C'est Violetta surtout, belle prestidigitante,  
La fille du plaisir, par le plaisir tuée,

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BUSSEX

La séance est ouverte à 3 heures.  
M. Rodat, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

Suite de la discussion des propositions de loi : 1. de M. Georges Graux ; 2. de M. Edmond Robert ; 3. de M. Ganault et plusieurs de ses collègues, portant modifications du tarif général des douanes droits sur les céréales).

Après avoir repoussé un amendement de M. Peytral, la Chambre est appelée à voter sur l'établissement du droit de 1.50 sur l'avoine.

Nombre des votants . . . . . 453  
Majorité absolue . . . . . 227  
Pour l'adoption . . . . . 303  
Contre . . . . . 150

La Chambre a adopté.

Sur le seigle :

Nombre des votants . . . . . 432  
Majorité absolue . . . . . 217  
Pour l'adoption . . . . . 229  
Contre . . . . . 212

La Chambre a adopté.

Sur l'orge :

Nombre des votants . . . . . 418  
Majorité absolue . . . . . 210  
Pour l'adoption . . . . . 223  
Contre . . . . . 195

La Chambre a adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Bourse de Paris

	27 Fév.	28 Fév.
Rente 3 p. 0/0 . . . . .	81,40	81,60
— 3 p. 0/0 amortissable . . . . .	82,97 1/2	83,10
— 4 p. 0/0 . . . . .	107,25	107,45
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	109,55	109,60

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA  
du 27 février 1885

ENTRÉES.

De Marseille, vap. français Cle-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.  
De Gênes, vap. anglais Adria, cap. Hodder, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Marseille, brick franç. Fanny-Lelia, cap. Serba, charbon de bois.  
Pour Marseille, brick-goëlette français Madeleine, cap. Bastiani, charbon de bois.  
Pour Porto-Torres, gondole italienne Sant'Antonio, cap. Mattered, diverses.

M<sup>me</sup> POGGI VEVA PAOLI

MAGASIN DE MODES à Bastia,  
Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.  
Chapeaux de feutre noirs, et blancs, peigné noir chapeaux pour deux couleurs unis en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

Les renforts

Les renforts sont arrivés à Hanoï où se trouve le général Brière de l'Isle. Des troupes fraîches ont été envoyées à Lang-Son pour occuper et garder la place.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SENAT

Présidence de M. LE ROYER

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget des dépenses et recettes de l'exercice 1885.

Le sénat termine l'examen du budget ordinaire.

Le président met aux voix l'ensemble du budget.

Nombre des votants . . . . . 242  
Majorité absolue . . . . . 122  
Pour l'adoption . . . . . 223  
Contre . . . . . 19

Le Sénat a adopté.  
Séance mardi.

GRAND COMPTOIR  
DE REPRÉSENTATION GÉNÉRALE  
DE LA CORSE

Commission  
Exportation — Importation

Direction de Luri de Corse

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT

Avis aux Producteurs

On demande: échantillons avec indication des prix et quantités disponibles, ainsi que la désignation du port d'embarquement au sujet des objets suivants: huiles, miel, cires, extraits, fruits et teinture de châtaigner, drogues, plantes et herbes médicinales, lièges, etc.

S'adresser à la direction avec timbre pour la réponse.

Plus de Barbiers !!!

Chacun se rasera avec le rasoir mécanique (Prix 4 fr.) et se coupera les cheveux avec la Tondeuse humaine (Prix 12 fr.) franco contre mandat poste.

M. BAIN fabricant inventeur, 2, rue Tailbout, Paris.

YEUX  
Pommade V. FARNIER

DEMANDEZ  
chez tous les bons détaillants

LE  
CHOCOLAT  
DES ANTILLES

(VIGNETTE DORÉE)  
M<sup>re</sup> Prosper Faynel  
(Lyon)

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Oranga  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte  
Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé  
et se recommande pour son bon  
confortable.

## Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA  
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.  
Service à la carte et à toute heure.  
Diners sur commande.  
Bon confortable et consommations de premier choix.

## SIROP PECTORAL SÉDATIF

De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le Sirop Pectoral sédatif, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 3 francs.

Avant vos repas buvez

## L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
Il se trouve dans tous les cafés.

## Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.  
Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.  
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865  
Prix fixe

## PCR MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

## AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.  
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Deux Diplômes d'honneur et 20 Médailles  
Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice  
Spécialité de la Maison

# AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

BRASSERIE GASPARINI JEAN  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon en fûts et en bouteille, dont les prix sont les plus bas.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
id. en fût 0.50 id.

baril non compris.  
Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg

PUBLICITÉ

DANS TOUS LES

JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Palais, 10

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs gerant,

MATTHEU OLLAGNIER

# Le Petit Bastiais

00003

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . . . 10 AN, 30 fr. 6 mois 12 »  
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » 13.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »  
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1360 — LUNDI, 2 MARS 1885  
Saint Luce, évêque.

Rédaction & Administration:  
Matthieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

## Librairie du Petit Bastiais

Lossow — Métamorphoses, 12 magnifiques gravures renfermées dans un riche étui 30 00  
Violette. — L'art de la Toilette 6 00  
Dictionnaire des postes et télégraphes, cart. 25 00  
Frémy et Terreil — Le guide du chimiste 18 00  
Reclus — Manuel de pathologie externe 10 00  
Berthoud — La charcuterie pratique 4 00  
Maizeroy — Les deux amies 3 50  
Bourse — De Paris au Tonkin 3 50  
de Sémenow — Un millionnaire sentimental 3 50  
Eckmann-Glatry — L'art et les idéalistes 3 00  
Karr — Messieurs les assassins 1 00  
Piron — Poésies badines — la Métromanie 1 00  
Stahl — Jack et Jane 3 00  
Malot — Une bonne affaire 4 00  
Vuitry — Le désordre des finances 3 50  
Champfleury — L'hôtel Drouot 5 00  
Maizeroy — Le capitaine Eric à-Brac 3 50  
Dutreuil — Le Congo français 1 00  
Daniel — L'année politique 1884 3 50  
Stevenson — L'île au trésor 3 00  
de Juliot — Terre de France 3 50  
Cladel — Héros et Pantins 3 50  
Surmus — Le vicomte Georges 3 00  
Perret — Les Enervés 3 50  
Vignet — L'erreur de Claire 3 50

BASTIA

LE LEGS SISCO

III.

Les modifications sollicitées par notre municipalité au règlement de distribution des pensions Sisco, ont été repoussées par le Conseil d'administration des établissements pieux français à Rome. M. Deshorties de Beaulieu, consul de France et administrateur-gérant des dits établissements, en fait connaître les motifs, dans sa lettre du 24 novembre dernier.

Cette résolution est de nature à nous satisfaire. Nous pourrions même nous contenter de ce résultat; mais la question offrant un grand intérêt, sous divers points de vue, nous nous faisons un devoir d'en continuer l'examen. Nous pensons en cela faire chose utile à notre cité; et, au risque de voir nos efforts demeurer stériles, nous poursuivons notre tâche.

Nous sommes ainsi amené aujourd'hui à nous demander, quel est le motif qui

a porté notre conseil municipal à faire cette nouvelle démarche. La nécessité d'augmenter le nombre de boursiers de Rome ne s'impose pas à sa sollicitude, malgré l'accroissement sensible des revenus de l'œuvre Sisco. En effet, grâce à la bonne gestion du conseil administratif de Rome, ces revenus sont actuellement dans un état prospère. Toutefois, leur chiffre est à peine suffisant pour l'entretien de trois jeunes gens, dans des conditions d'existence rigoureusement établies et maintenues même en dépit des changements survenus depuis plus de dix ans, en Italie. Pourquoi, dans ce cas, revenir sur une proposition qui a été rejetée en 1857 et en 1879?

En 1857, le Conseil d'administration estima, que non seulement l'on devait procéder avec une grande réserve sur ce qui faisait l'objet de cette démarche; mais qu'il fallait plutôt profiter de la vacance existante, pour faire de sages économies. Et, afin de donner plus de force à ce raisonnement, il rappela les graves embarras qui ont compromis, en 1848, le service de ces pensions, embarras que pour sa part, il ne tenait pas à voir se renouveler.

Mais nos édiles ne s'arrêtèrent pas à toutes ces considérations. Ce ne sont là que bagatelles! Et, au lieu de songer à améliorer le sort de nos pensionnaires, même par un supplément de pension voté, pendant quelque temps, et chaque année, au budget de la ville, on exhume ladite proposition, amendée des 8 mois de séjour effectif. Ah! vraiment, cette persistance est difficile à concevoir! Dans quel but, grand Dieu! supprimer 4 mois de pension ou de séjour facultatif à Rome? Pour avoir la satisfaction de gratifier un candidat, d'une quatrième bourse, et l'envoyer dans cette ville y partager avec ses collègues, la maigre pitance qu'on leur sert là-bas.

De tout ce qui précède, il ne faut point en déduire que nous demandons une prébende pour chacun de nos pensionnaires. Mais nous estimons que la ville ne fait pas tout son devoir envers ceux qui sont désignés par les chances du concours et quelque peu aussi, en cas d'égalité dans

les qualités requises, par la position intéressante de leurs familles. Le testateur cependant s'expliquait bien clairement sur ce point: *In caso di parità di requisiti, saranno scelti sempre quelli (giovani) che provassero essere più poveri e privi di mezzi onde proseguire i loro studj.*

Nous avons l'intention de revenir plus tard sur cette partie importante de la question. Pour le moment, n'oublions pas de constater qu'en dernier lieu, dans la hâte qu'elle avait d'offrir un quatrième élu, notre élitité a négligé de s'assurer, comme en 1879, de l'adhésion de nos pensionnaires. Ceux-ci, à vrai dire, ne se firent pas prier pour la lui donner, enchantés qu'ils étaient alors, de voir qu'enfin l'on se décidait à porter leur pension de 107 fr. 50 à 161 fr. 25 par mois. Ils acceptaient même la suppression desdits 4 mois de pension! Et qui pourrait les en blâmer?

R.

## Pavage des cours

Le Maire de la Ville de Bastia, chevalier de la légion d'honneur, invite MM. les propriétaires à se conformer, dans un délai de deux mois à partir de ce jour, aux dispositions de l'arrêté municipal du 5 juillet 1884, dûment approuvé, relatif au pavage des cours.

Bastia, le 1<sup>er</sup> mars 1885.

## Éphémérides Corses

2 Mars 1584. — A l'heure d'Ornano écrit de Tarascon aux seigneurs de la République de Gênes, pour leur demander l'autorisation de faire une levée de soldats corses, dans l'île, destinés au service du Roi de France.

## Nouvelles maritimes

Hier, les vapeurs *Isère*, capitaine Portal, et *Spahis*, capitaine Lota, venant de Bastia, ont mouillé dans notre port, le premier vers 4 heures du matin, l'autre à 7 heures 1/2.

Il a été débarqué de ces deux navires 28 passagers. En fait de marchandises, il s'y trouvait une certaine quantité de comestibles et de liquides, consistant en farine, œufs, poissons, gibier, volailles,

via, légumes divers, 1.220 kilogr. de bois d'iris, et enfin 60 moutons, qui n'étaient pas fâchés de se retrouver sur le plancher des vaches.

(Petit Niçois).

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la suite du rapport de M. Sébastien Gregorj.

### LA POULE AU POT

III

Il a été objecté que la surtaxe nuitrait aux intérêts de la population. Aux économistes très divisés à nous éclairer sur cette question soumise à leur examen, car son importance varie suivant les circonstances et les localités. Mais avouons que si le libre-échange, jusqu'à ce jour, a produit l'abondance sur les marchés des grands centres où elle a limité le prix des denrées, il l'a augmenté dans les petites localités. Ainsi à Bastia, depuis 30 ans, le prix de l'existence matérielle a doublé. C'est avéré; l'exportation favorise l'agriculture.

A ce sujet, nous regrettons que la production des céréales récoltées en Corse n'y soit pas consommée et quadruplée, surtout lorsqu'on admire les blés de la côte orientale, parce qu'elle nous débarrasserait de la farine étrangère que nous recevons, et qui devrait être analysée dans l'intérêt de la santé publique. En effet, il est de notoriété publique que sa qualité est très inférieure. C'est tellement positif que le pain rassis est désagréable au goût, et, si sa cuisson remonte au troisième jour, il n'est pas mangeable. Or, nous constatons le contraire pour les farines corse et française, car les familles forcées d'être économes ne mangent que du pain rassis, parfois de six jours, intelligemment conservé, et cela sans aucune répugnance, tandis qu'à Bastia, c'est impossible si on consomme des farines étrangères. Ce pain n'y est mangeable que pendant les 24 heures qui suivent sa cuisson.

Notre reconnaissance est acquise à Napoléon III qui a répandu l'abondance sur tous les points du territoire, ce qui a fortifié la santé publique; mais nous attendons de la République qu'elle nous donne l'existence à bon marché qui devait être le couronnement du programme de l'Empereur, que sa Majesté n'a pu accomplir, puisque, comme à Henri IV, la destinée ne le lui a pas permis.

Mais nous sommes en droit d'y compter, parce que la loi de la liberté du commerce interdit la licence pour la vente des aliments de première nécessité qui, si l'autorité ne l'interdit pas, sera un obstacle à la vie à bon marché dans les petites villes où les débitants peuvent imposer leur prix en pesant de leur initiative sur leurs collègues plus consciencieux, ce que les débats judiciaires révèlent. Sur le continent le kilo de pain coté 31 cent., la concurrence le vend 27 cent.

Ainsi, nous posons en fait, qu'en payant le pain à Bastia, 50 centimes et 45 centimes le kilo de 1<sup>re</sup> qualité; 40 et 35 centimes celui de 2<sup>e</sup> qualité, la liberté du commerce est dépassée, qu'il y a lieu de fixer un prix maximum, autrement nous tombons dans la licence, ce que Napoléon ne voulait pas pour les aliments de première nécessité. Nous prouverons notre assertion.

Le Colonel CH. DE MONDESERT.

(A suivre).

### RAPPORT

sur les opérations de la Caisse d'Épargne de Bastia, pendant l'année 1884, présenté par M. Ignace Bonelli, Maire, au Conseil des Administrateurs, convoqués en Assemblée générale.

(Suite et fin)

INSCRIPTIONS DE RENTE. — RENTE EN PORTEFEUILLE. ARRÉAGES DE RENTE

Aucune rente d'office n'a été achetée pendant l'année 1884.

Un titre de soixante-dix francs de rente a été demandé au trésor, sur le désir exprimé par un déposant.

Dix inscriptions de dix francs de rente ont été remises aux déposants sur leur demande.

INTÉRÊTS — CAPITALISATIONS — BALANCE DES COMPTES

Les intérêts capitalisés dans le cours de l'année sur les comptes soldés ont été de . . . . . 1.472,56

Les intérêts des comptes ouverts au 31 décembre et qui ont été capitalisés à cette date se sont élevés à . . . . . 55.253,72

Soit une somme totale d'intérêts bonifiés à nos déposants pendant l'année 1884 de . . . . . 56.726,28

Cette somme est supérieure à celle de l'année dernière de 7.972,30.

Le travail de la capitalisation des intérêts s'est terminé, comme à l'ordinaire, le 31 décembre, et a porté sur 2.707 comptes.

SERVICE HEBDOMADAIRE

Le service hebdomadaire continue à être fait régulièrement les dimanches de midi à deux heures.

De tels résultats sont assurément satisfaisants. Toutefois les chiffres de 1884 mis en parallèle avec ceux de l'année précédente, accusent sous certains rapports une situation moins avantageuse qu'en 1883. C'est ainsi que le nombre des livrets soldés est plus fort que l'année dernière.

De même, le montant des versements et le nombre des livrets ouverts sont presque restés stationnaires, et le solde dû aux déposants au 31 décembre, tout en dépassant le chiffre correspondant de l'année dernière, ne s'est accru que dans une proportion plus limitée.

Il est impossible de clore ce rapport annuel, sans parler du douloureux événement qui a frappé récemment l'administration de notre caisse.

M. le Président Fabrizio, administrateur depuis bien des années, est décédé dans le courant de l'exercice écoulé.

Je suis assuré d'être l'interprète de vos sentiments en consacrant ici l'expression de regret que nous cause la perte de ce collaborateur, dont le concours dévoué et éclairé n'a jamais fait défaut à notre conseil, pendant toute la durée de ses fonctions qui remontent à l'année 1847, époque de la fondation de la caisse.

Ce long service, a été, vous le savez, Messieurs, rempli par le Président Fabrizio presque sans inter-

ruption jusqu'au jour de son décès, avec un dévouement qui n'avait d'égal que sa grande modestie.

En finissant cet exposé, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien, comme les années précédentes, constater que le service de la comptabilité a toujours été fait par notre caissier, avec la plus parfaite régularité, et que dès lors nous devons persister à lui en exprimer et notre satisfaction et nos remerciements.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BASTIA

ROLE DES AFFAIRES A PLAIDER

AUDIENCES DES 6 et 7 mars 1885

Gaudin,	c.	Fantuzzi.
Decori,	c.	Franciosi.
Graziani,	c.	Bagnoli.
Maroni,	c.	Castellotti.
Franceschi,	c.	Saporiti.
Baracchini,	c.	Berneau.
Stretti,	c.	Stretti.
Pasqualini,	c.	Morel.
Benedetti,	c.	Saliceti.
Franceschi,	c.	Robert.
Peretti,	c.	Tomasi.
Crocchia,	c.	Orsetti.
Massimi,	c.	Massimi.
Franceschi,	c.	Mattei.
Pietri,	c.	Maroni.
Campocasso,	c.	Camugli.
Molinari,	c.	Marengo.
Figarella,	c.	Figarella.
Puccinelli,	c.	Veyth.

### Correspondances pour le Tonkin

Le ministère des postes et des télégraphes a fait publier la note suivante :

« Les correspondances pour le corps expéditionnaire du Tonkin et pour les bâtiments de guerre opérant dans l'extrême Orient sont expédiées chaque semaine alternativement par les paquebots français partant de Marseille les dimanches 1<sup>er</sup>, 15 et 29 mars, 12 et 26 avril, 10 et 24 mai, etc., et par les paquebots anglais partant de Brindisi les lundis 23 février, 9 et 23 mars, 6 et 20 avril, 4 et 18 mai, etc.

« La dernière expédition de Paris a lieu chaque samedi matin, à 11 h. 15 m. sur Marseille, et à 6 h. sur Brindisi.

« La franchise est accordée, par la voie française exclusivement, aux lettres ne dépassant pas le poids de 15 grammes.

« Les lettres expédiées par la voie anglaise sont passibles de la taxe d'affranchissement de 25 centimes par 15 grammes.

« Les correspondances qui suivent la voie de Brindisi sont, en règle générale, transportées jusqu'à Singapour par les paquebots anglais, et de Singapour à destination par des services français. Toutefois les lettres portant la mention « par Hong-Kong » sont acheminées conformément à la volonté des expéditeurs. »

### Gazette départementale

AJACCIO. — Mgr de la Foata est entré en pleine convalescence.

GIOVACCIO. — M. Peraldi, vicaire à Sainte-Marie de Bastia, est nommé desservant à Giovaccio.

CALEZANA. — Mme Manicacci Madeleine est nommée débitante de poudres et de sacs de la régie.

VALLE DI ROSTINO. — M. Giovanni Charles est nommé cantonnier des ponts et chaussées.

PERO-CASEVECHIE. — La gendarmerie de cette brigade informée que le nommé Giannoni Dominique, de Taglio-Isolaccio, se trouvait dans le canton, s'est mise à sa poursuite et est parvenue à l'arrêter. Giannoni est accusé de tentative de meurtre.

### Les congés de Pâques

Le ministre de la guerre vient de décider que, conformément aux décisions prises l'année dernière à l'occasion des fêtes de Pâques, des permissions de huit jours pleins, du mardi soir 31 mars prochain au jeudi matin 9 avril suivant, seront délivrées, dans une proportion déterminée suivant les nécessités du service dans chaque corps d'armée, aux sous-officiers, caporaux, et soldats, engagés conditionnels compris, qui manifesteront le désir d'en obtenir et auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

### Les comètes de 1885

L'année 1885 sera féconde en comètes : puisse-t-elle l'être aussi en vin ! Voici, d'après le *Journal du Ciel*, les comètes dont le retour est annoncé pour cette année :

1. La comète d'Encke, qui a été quelquefois visible à l'œil nu ; elle doit être revenue à son périhélie vers le 6 mars ;
  2. La comète de Tempel, très faible, et qui sera à sa plus petite distance du soleil le 30 avril ;
  3. La comète de Tuttle, revenue pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> décembre 1871, et qui a une période de retour de 13 ans 9 mois 22 jours. Elle reviendra le 23 septembre et sera visible au télescope.
- Astronomes, fourbissez vos lunettes.

### FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 18.

LA

## PEAU DU LION

Par Charles de Bernard

III

LA DILIGENCE ATTAQUÉE

(Suite).

— Comment en serait-il autrement avec le modèle que j'ai sous les yeux ? répondit Estelle en fixant son père du regard en même temps que de la parole ; que voulez-vous ? ce n'est pas en vain que je suis votre fille. Si j'avais été un homme, j'aurais été soldat. C'est le premier des états, le seul que l'on puisse embrasser avec orgueil et passion. Comprenez que des êtres portant barbe au menton se fassent avocats, notaires ou agents de change, et qu'il se trouve des femmes qui consentent à épouser de paternels Cassandres ?

En prononçant ces derniers mots avec le plus ironique dédain, Estelle était si rayonnante de grâce et de beauté que le colonel sentit rougir délicieuse-

### DERNIÈRES INFORMATIONS

#### Les syndicats professionnels

Le comte de Paris a demandé à M. de Mun de lui remettre ses études sur les syndicats professionnels.

#### Conférences politiques

Une circulaire du ministre de l'instruction publique interdit aux instituteurs de conduire leurs élèves aux réunions ou conférences qui offrent un caractère politique.

#### Les bataillons scolaires

Le général Lewal va prendre un arrêté déterminant les conditions dans lesquelles les bataillons scolaires pourront être passés en revue.

#### Le Tonkin

M. Devès a engagé ses amis de l'Union Démocratique à soutenir le cabinet dans l'extension de la campagne du Tonkin.

#### L'ambassade d'Italie

L'ambassade d'Italie a renouvelé la moitié de son personnel.

#### Train spécial

Les chemins de fer de Paris étudient l'organisation d'un train spécial à prix réduit, pour les ouvriers se rendant à leur travail.

## Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

#### Les émissaires chinois

La Chine a envoyé des émissaires à Saigon pour pousser à la révolte contre les autorités françaises.

même au fond de son cœur tous les fibres de la vanité paternelle.

— Un maréchal de France seul serait digne de toi, et encore faudrait-il qu'il fût jeune, lui dit-il dans une sorte d'extase ; Tonayron sera un drôle trop heureux. Si tu es décidée à l'épouser, je ne t'en empêcherai pas ; mais, je t'en prie, ne précipite rien et réfléchis mûrement avant de dire oui. De mon côté, je vais écrire à Paris ; tu comprends qu'avant de te donner mon consentement il faut que je sache à quoi m'en tenir à son sujet.

— Écrivez, répondit madame Gauscade avec assurance ; Raoul, j'en suis sûr, ne craint aucune espèce d'enquête, il est de ces hommes qui se présentent également bien à leurs amis et à leurs ennemis. La cloche qui annonçait le déjeuner mit fin à cette conversation, et le colonel Herbain prenant le bras de sa fille descendit avec elle dans la salle à manger, où leurs trois hôtes se trouvaient déjà réunis.

IV

LE BALCON

L'indiscret bavardage de madame Ribois avait porté ses fruits. En apercevant pour la première fois Raoul Tonayron, Servian lui avait voué à l'instant

#### Au Soudan

Le gouvernement des Indes envoie une brigade navale et de l'infanterie des Indes au Soudan.

#### M. de Lesseps

M. de Lesseps doit se rendre à Manchester où il confèrera avec la corporation des marchands.

#### Le Choléra

Les Pavillons-Noirs du Delta sont décimés par le choléra.

#### Levée en Chine

Le gouvernement chinois a signé une proclamation enjoignant aux gouverneurs des provinces une levée de 120.000 hommes.

#### Conseil des ministres

Au conseil des ministres tenu hier, il a été décidé que le gouvernement s'abstiendra dans la question des blés durs.

#### SOMMAIRE DE LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE : Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par X. N. — France et Angleterre, par \*\*\*. — Misères d'un Prix de Rome (fin), par Albéric Second. — L'Exposition du Cercle de la place Vendôme, par Oscar Havard. — Du Couédisse ou les Frères de lait (suite), par G. de la Landelle. — L'Hygiène : les Escargots, par le docteur Decaisne. — Nos gravures, par C. G. — Eclats, par Emile Padignat. — Rébus.

GRAVURES : Les Obsèques du commandant Rivière. — Explosion à la Chambre des Communes. — Un espion chinois. — Explosion à la Tour de Londres. — Joies de famille.

### M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOL

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour deux confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

même la haine qu'inspire toujours à un homme amoureux le rival qu'il croit préféré. Toutefois, habitué à contenir ses émotions, il s'était efforcé de couvrir d'une politesse irréprochable la violente antipathie dont il ne pouvait triompher. De son côté, l'élégant et superbe Tonayron n'avait pas trouvé digne de son attention, un individu vêtus simplement, circospect dans ses manières, s'exprimant avec modestie, et qui, pour dernier ridicule, était arrivé par la diligence. Au lieu de se traiter avec l'abandon familier qu'autorisait le séjour de la campagne, les deux rivaux, l'un par orgueil, l'autre par jalousie, se tinrent donc mutuellement sur la réserve, lorsque l'annonce du déjeuner les eut réunis dans la salle à manger. Laisant le soin de soutenir la conversation au jeune Félix, qui s'acquittait de cette tâche avec la vivacité de son âge, ils avaient à peine échangé deux ou trois paroles froides et banales, quand l'arrivée de madame Gauscade vint donner de nouveaux prétextes au mécontentement de l'homme qui avait recherché sa main et à la présomption de celui qui y prétendait en ce moment

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calman Lévy, éditeur, à Paris.

# Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)  
CORSE . . . . . 30 fr. 6 mois 12 »  
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 43.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 48 »  
Autres pays, le port en sus.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1361 — MARDI, 3 MARS 1885  
Sainte Conégonde, vierge.

Rédaction & Administration :  
Matthieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des correspondants de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouin et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER**  
Baromètre, 759.  
Thermomètre, extérieur 12 1/2 — intérieur 13 1/2  
Direction du vent à 9 h. Nord. — à 4 h. clair.  
Intensité à 8 h. faible. — à 4 h. calme.  
Etat du ciel clair.  
Etat de la mer belle.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0 56 — à 4 h. + 0 22.

## BASTIA

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET LE RÉGIME FISCAL DE LA CORSE

Rapport lu à la Chambre de Commerce de Bastia dans la séance du 9 janvier 1885, par son Président  
M. SÉBASTIEN GREGORI

(Suite)

(Voir les numéros du 28 février et 1er Mars)

#### III.

Cet état de choses qui apporte un si grand trouble dans le travail agricole est encore aggravé par le manque de chemins de fer.

On a dit avec raison que les voies de communication sont l'instrument nécessaire, indispensable de la prospérité matérielle d'une nation. Une contrée où les voies de communication n'existent pas demeure à l'état barbare ; si elles sont insuffisantes ou imparfaites, cette contrée restera pauvre, car le travail de l'homme ne sera alimenté que par ses propres besoins ; mais si les moyens de locomotion sont rapides, économiques, perfectionnés, les produits du travail agricole et industriel trouveront leur placement dans la consommation locale et dans l'exportation, la production atteindra tout son développement ; cette contrée sera riche et prospère.

Un illustre économiste anglais, Stuart Mill, a exprimé l'importance des voies de communication par cette formule : produire c'est mouvoir. En effet, l'agriculture, l'industrie, le commerce ne fleurissent que là où les produits du travail de l'homme circulent aisément et à bon marché, et se trouvent par cela même mis à la portée du plus grand nombre possible de consommateurs.

Si la Corse est aussi attardée dans la voie du progrès, si elle est restée pauvre malgré la beauté de son ciel et la fécondité

de son sol, la cause en est, après la malaria, dans le manque de chemins de fer et dans la cherté des transports qui en est la conséquence. Nos forêts, nos mines, nos carrières demeurent en grande partie inexploitées parce que les moyens de locomotion sont demeurés insuffisants. Les produits de l'agriculture s'exportent difficilement parce que leurs prix de revient sont accrus par les frais excessifs des transports. Une grande partie de nos terres restent incultes parce que, dans l'état actuel, leurs produits ne trouveraient pas de débouchés. (1)

Dans l'enquête parlementaire qui a été faite tout récemment sur la crise industrielle, parmi les causes de cette crise qui ont été indiquées dans l'enquête, celle sur laquelle on a insisté avec le plus d'autorité, c'est la cherté des transports. Si le prix élevé des transports peut mettre en souffrance l'industrie dans les départements qui sont relativement le mieux pourvus de voies de communication rapides et économiques, que sera-ce dans un département comme le nôtre, où nous en sommes encore aux transports par charrettes, roulant sur des routes insuffisamment entretenues ? (2) Une contrée aussi mal partagée est condamnée à ne pas avoir d'industrie, ou si elle s'y implante, ce sera tout au plus dans quelques villes du littoral où son développement sera encore arrêté par les prix excessifs des transports.

Lorsque la France entière est couverte d'un vaste réseau de voies ferrées qui ont partout développé la richesse, notre département est encore dépourvu de ce puissant élément de prospérité, et il se trouve par cela même mis, en quelque sorte, hors la loi du progrès et de la civilisation.

Depuis cinq ans, on a entrepris de remédier à ce déplorable état de choses : on a décrété la construction de diverses lignes de chemin de fer, et on a commencé la construction de la ligne Ajaccio-Bastia ; mais avec les crédits annuels alloués jusqu'ici, il faudra dix années encore pour son complet achèvement.

1) Le transport par terre d'une tonne de blé d'Aléria à Bastia, seul port de la côte orientale, coûte 25 francs, c'est le prix du fret d'une tonne de l'Inde à Marseille !

2) Chaque année, dans le rapport qu'il adresse au Conseil général, l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées constate que le fonds d'entretien des routes nationales est absolument insuffisant.

Pour bien faire ressortir à quel point cet état de choses est exceptionnel, il faut dire ici qu'il y a actuellement en France environ 29,000 kilomètres de chemins de fer en exploitation, soit presque 1 kilomètre par mille habitants. A ce compte, la Corse devrait avoir près de 300 kilomètres en exercice. Pour accentuer davantage l'injustice de cette situation, nous ajouterons que l'Algérie a 1,600 kilomètres exploités, la Tunisie en a 206. Il n'est pas jusqu'à l'île de la Réunion qui ne possède 126 kilomètres en pleine activité, et jusqu'au Sénégal où une partie du réseau concédé ne soit déjà livrée à la circulation. (1)

La France a employé plus de dix milliards à la construction de ses voies ferrées. Ce capital énorme a été dépensé en très grande partie avec la garantie de l'État. Sur cette somme deux milliards environ ont été donnés sous forme de subvention aux lignes qui devaient être peu productives. En outre l'État a renoncé à la part de bénéfices que lui assuraient les contrats de concession de nos grandes lignes, et cette part de profits a été déversée sur les lignes dites du second réseau, afin de compenser l'insuffisance de leur rendement. Dans cette répartition de milliards, aucune attribution n'a été faite à la Corse, elle a été seule exclue du partage. Elle a par suite été tenue en dehors de ce grand mouvement de transformation et de prospérité que les chemins de fer ont provoqué dans le monde entier.

(A suivre).

### UNE AMÉLIORATION

À partir de jeudi le PETIT BASTIAIS sera imprimé sur papier teinté jaune.

### UNE BONNE NOUVELLE

Une amélioration des plus heureuses et dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps va être prochainement apportée dans le régime des eaux qui alimentent notre ville.

1) 17 kilomètres sont déjà exploités au Sénégal, tandis qu'en Corse où les travaux ont été entrepris avant ceux du Sénégal, aucune partie de la voie ferrée n'est encore achevée.

## AVIS

Horticulture Lyonnaise, Place St-Nicolas, Maison Campana, (Bastia) M. M. GIRARD ont l'honneur de prévenir les amateurs de plantes qu'ils viennent de recevoir une riche collection de plantes pour salon et de pleine terre à des prix modérés. Le dernier jour de vente est fixé au 6 Mars, profitez de la bonne occasion, on garantit les plantes.

**BRASSERIE GASPARI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

## HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Omega BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs gérants,  
MATTHIEU OLLAGNIER

Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux  
Boulevard du Palais

**L.-N. MATTEI** (Corse).  
DEUX MÉDAILLES D'ARGENT

Tabacs, Cigares du Pays et Havane

SPIRITUEUX				Tabacs en paquets		Tabacs en vrac		Cigares		Cigarettes		Tabac à priser
1/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs	Maryland 400 gram.	Maryland Levant	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	tre qualité	
id. du nord.	id. de la forêt.	id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Arabe	id. d'Alexan.	id. d'Alexan.	Java	2e id.	
id. super	id. Berger	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Lon.	Arabe 50 gr.	Suisse	Bandes do-	id. de	Sultane	tre qualité	
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Exportat. tre	rees	id. de	id. jaunes	2e ip. sans	
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. extra	(marques diverses)	Savonnette	Exportat. tre	id. 2me.	Fagon ajacc.	id. de	Ordin. jaunes	la rose	
id. Martel .	id. super.	id. Gabello	id. Dettioni	id. Moët.	levant	id. 2me.	Qualités de	Havanegran.	id. de	id. roses	Tabacs	
id. id. .	id. Saillaud.	Piperon Ger	id. Mousseux	id. Mousseux	Hongrois	Qualités de	Paris	id. courts.	id. de	id. 40 cigar.	à priser	
id. id. .	id. Bianqui.	Anisette M.B.	Sillery	Sillery	Plantador	Paris	Sedleaff	Courants	Ordinaire	id. de	de la régie	
id. id. .	id. Amara id.	Liqueurs Bl	Vins de Bord.	id. Mousseux	Briscures de la	Sedleaff	Debris de la	Ordinaire	Bouts du ne-	id. de	GROS	
id. id. .	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	id. Mousseux	Regie.	Debris de la	Regie.	Ordinaire	gre	id. de	DÉTAIL	
id. id. .	id. Indien.	The chinois.	Malaga	id. Mousseux		Debris de la	Regie.	Ordinaire	Tordus ord.	id. de		
id. id. .	id. Birih Violet.	Chartrouse G	Madère	id. Mousseux		Debris de la	Regie.	Ordinaire	id. fins	id. de		
id. id. .	Eau de vie	id. Garn vert	Porto	id. Mousseux		Debris de la	Regie.	Ordinaire	Longs (fan-	id. de		
id. id. .	id. id. course.	id. id. 1/2	Muscet Prop.	id. Mousseux		Debris de la	Regie.	Ordinaire	id. de	id. de		
id. id. .	id. id. anisee.	id. id. 1/2	id. Lunel	id. Mousseux		Debris de la	Regie.	Ordinaire	id. de	id. de		
id. id. .	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsais	id. Mousseux		Debris de la	Regie.	Ordinaire	id. de	id. de		
id. id. .	id. id. anisee.	id. id. 1/2	id. Chèvre	id. Mousseux		Debris de la	Regie.	Ordinaire	id. de	id. de		

Cigares

## AVIS AUX DAMES



Seule Maison à Bastia  
23, BOULEVARD PAOLI, 23

Avis publié dans le Journal Officiel du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1<sup>er</sup> février 1882.

### Sirap Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du lieu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirap PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirap sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirap sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du Sirap liquide ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO maison Théâtre Pagliano à Florence.

### AVERTISSEMENT

Dans le but d'améliorer les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

## VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 40 fr. le 1/2 litre 5 fr.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

## MAITTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traversa. Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et revèils. — Grands choix de parures, bijoux, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et dentelle. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, revèils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

## AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

## PUBLICITÉ

DANS TOUS LES

## JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Palais, 10  
BASTIA.

La Société d'Entreprise générale de distribution et de concession d'eau et de gaz qui a déjà exécuté des travaux du même genre soit en France, soit à l'étranger, se propose, comme on sait, d'utiliser les eaux du Bevinco, pour résoudre la question si importante de l'eau à domicile.

Ce projet, auquel notre Conseil municipal a donné son approbation entière, en concédant à cette compagnie l'exploitation pendant 60 ans, du service de distribution de l'eau à domicile, répond à un desideratum bien souvent formulé, mais toujours ajourné.

Point n'est besoin d'insister longuement pour faire ressortir les avantages que notre population est appelée à retirer d'un pareil mode d'approvisionnement, que la plupart des villes du continent se sont empressées d'adopter à la grande satisfaction de tous leurs habitants.

Tout le monde sait par expérience que le système d'alimentation actuel est insuffisant pour pourvoir aux besoins journaliers de la ville de Bastia, même en temps normal, mais surtout pendant les chaleurs de l'été. Cette insuffisance sera avantageusement combattue par le projet en question, auquel la Compagnie concessionnaire ne va pas tarder à donner un commencement d'exécution.

Il résulte, en effet, des études faites sur les lieux par les ingénieurs de la Compagnie, que l'eau amenée à Bastia par une canalisation bien entendue, pourra être distribuée en abondance et en toutes saisons jusqu'au dernier étage des maisons les plus élevées.

Il n'est pas un ménage qui n'ait constaté depuis longtemps l'inconvénient de recourir à des porteuces d'eau pour se procurer cet élément indispensable à tous les usages de la vie, inconvénient qui disparaît avec l'adoption du système proposé.

D'un autre côté, le danger d'un incendie peut être conjuré plus facilement si l'on dispose sur place de moyens suffisants pour le combattre.

Enfin, il nous semble qu'à quelque point de vue que l'on se place, l'installation dans les maisons de réservoirs d'eau ne peut que rendre d'utiles services à notre population.

Nous applaudissons au succès d'une entreprise qui constitue un progrès nouveau, une amélioration tant désirée dans la ville de Bastia, grâce à l'initiative intelligente de notre municipalité, et dont elle sera la première à se féliciter; nous serons d'autant plus heureux d'enregistrer ce succès, que d'après les renseignements qui nous sont donnés, la Compagnie en retour des avantages multiples dont elle va faire bénéficier notre ville, est disposée à ne taxer que faiblement chaque abonné, et l'abonnement ne dépassera certainement pas ce que peut payer chaque ménage à une porteuce d'eau.

Depuis le 1er mars, la Compagnie qui a établi ses bureaux dans la succursale de l'hôtel de France, reçoit les abonnements pour prise d'eau continue et robinets de ménage.

**Ephémérides Corses**

**3 Mars 1599.** — A la requête de second Pozzo di Borzo d'Ainzo, (Ajaccio) créateur de la Corse à Gênes, les serénissimes collèges décrètent, que pour plus de sûreté, les citations seront faites par écrit et qu'une copie en sera laissée chez le greffier. Les eaux-ci devaient être prises de leur office s'ils n'exigeaient cette formalité.

**BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BASTIA**

Les dispositions libérales, presque exceptionnelles qui régissent notre bibliothèque ne sauraient cependant autoriser des abus. L'article 2 du Règlement est ainsi conçu : « Tout document livré pour être lu à domicile ne pourra rester entre les mains du détenteur au delà de quinze jours. » Je prie, donc, les personnes qui auraient dépassé cette limite de vouloir bien rapporter les ouvrages qui leur ont été prêtés.

Une bibliothèque publique est, en quelque sorte, la propriété de tous, mais tous aussi, nous devons aux livres des égards d'autant plus particuliers que ces chers bouquins sont, comme l'a dit fort bien un écrivain latin du seizième siècle, des maîtres indulgents qui nous instruisent sans verges et sans férule, *sine verberis et ferula*. Bibliothécaire et lecteurs doivent en outre s'inspirer des paroles mémorables que Nelson, à Trafalgar, signala à toute sa flotte, avant d'engager le combat : que chacun fasse son devoir. Elles dictent la règle invariable, constante de tous les moments et de toutes les circonstances de la vie.

Baron CERVONI,  
Bibliothécaire.

**Votes de nos sénateurs**

Scrutin sur l'amendement de M. Chesnelong tendant à porter le crédit pour les secours aux églises et presbytères, de 2 millions à 3 millions.

Nombre des votants. . . . . 248  
Majorité absolue . . . . . 125  
Pour l'adoption . . . . . 76  
Contre . . . . . 172

Le sénat n'a pas adopté.  
M. de Casabianca a voté contre.  
M. Peraldi n'a pas pris part au vote.

**L'Usine de Cardo**

Bastia, le 27 février 1885.

Monsieur le Directeur du *Zett Bastiais*,  
Trist ! pays que le nôtre ; nous n'avons pas d'industrie, et si des étrangers arrivent chez nous pour en créer et dépenser d'énormes capitaux, voilà aussitôt des contrariétés qui s'élèvent sans aucun fondement.

La création de l'usine de Cardo en est un exemple ! Comment voulez-vous que les capitalistes viennent chez nous pour mettre en évidence nos richesses minières, si nous sommes si peu conciliants ? Scientifiquement, l'usine de Cardo, établie surtout dans les conditions que M. l'ingénieur Cunningham a arrêtées ne sera nullement nuisible. Que serait devenue la grande et industrielle ville de Lyon

avec toutes ses usines ? Je ne parlerai pas de Londres, mais voyez l'Allemagne où il y a partout, au centre même des villes, des usines d'acide sulfurique et nitrique et d'autres fabriques d'éléments, qui à la vérité pourraient être considérés avec raison comme nuisibles, tels que l'extraction des acides arsénieux, etc. etc.

C'est à désespérer de l'avenir industriel de la Corse.

Nous annonçons partout les richesses de notre sol, mais si quelqu'un tente de les mettre en évidence, et de créer dans le pays d'immenses ressources, alors mille contrariétés surgissent de nature à arrêter les hardis et intelligents entrepreneurs qui viennent engager de grands capitaux.

Nous sommes encore loin d'avoir ce qu'on appelle, l'esprit industriel, et tant que nous serons dominés ou aveuglés par les petits intérêts, la Corse restera dans cet état de misère. Que les *cardinchi* se réjouissent donc de la création d'un tel établissement plutôt que de se plaindre ; leur village deviendra un lieu de ressources, et connu dans le monde industriel.

Les vapeurs d'acide sulfurique, s'il s'en produit, n'occasionneront aucun mal ni aux personnes, ni à la campagne ; du reste, peut-on nier ce que la science a depuis longtemps reconnu, que l'acide sulfurique n'est pas nuisible, mais bien un moyen d'assainissement et un préservatif contre les épidémies.

Que les populations de Bastia et de Cardo se rassurent ; qu'elles craignent plutôt les émanations férides qui existent dans notre ville.

J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que dans votre impartialité, vous donnerez l'hospitalité à ces quelques lignes, me proposant de faire connaître scientifiquement au public la fautive idée que l'on a émise pour la création de l'usine en question.

Agrez, etc.  
S. FERETTI,  
Ancien consul suisse, Minéralogiste.

**Anciens militaires réformés**

Les anciens militaires jouissant de la gratification renouvelable sont informés que M. le Ministre de la guerre est favorable à leurs revendications. Ceux qui ne sont pas inscrits doivent s'adresser pour renseignements, au siège central, 3., rue de la Charbonnière, Paris.

**141<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE  
PLACE SAINT-NICOLAS**

Programme du 4 mars 1885, de 3 à 4 h.  
1. Milanello, (allégo), Strauss.  
2. Ouverture de l'Ambassadrice, Auber.  
3. Marche Hongroise, Rakoczy.  
4. Le Mariage secret, Cimarosa.  
5. Der Pilicus, Faust.  
6. La Mascotte, (quadrille), Audran.

**Si j'avais su cela plus tôt !**

Souvent l'indifférence, l'hésitation ou l'espoir de guérir sans traitement nous ont empêché de tenter un petit effort, qui nous aurait épargné peut-être de cruelles souffrances : comme preuve qu'il y a toujours chance de guérison, même dans les maladies les plus incurables, nous citerons une cure remarquable obtenue toujours par le même remède : M. FOREUX, propriétaire à Beodal (Eure), écrivait le 14 novembre : « Depuis dix ans, ma femme avait l'estomac serré comme dans un étoupe, elle ne pouvait ni manger ni travailler ; quand il y avait changement de temps, elle avait une oppression qui l'empêchait même de dormir, l'estomac se gonflait, mais depuis cet heureux jour où vous m'avez envoyé vos bienfaisantes Pilules Suisses, elle mange et elle dort parfaitement, elle n'a plus ces serrements qui la rongeaient. Que nous sommes heureux de ce changement ! Elle n'est plus la même personne, rien ne

lui fait mal, elle marche et travaille maintenant. Je prie M. Hertzog, Ph. 28, rue de Grammont, à Paris, de m'envoyer une boîte à 1 fr. 50, il faut avoir toujours un si bon remède chez soi. J'ajoute qu'elle a commencé le 11 octobre, vingt-six jours ont suffi pour sa guérison.

**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**

Audience du 28 février

Présidence de M. STEFANINI

**MURDRE**

L'homicide volontaire reproché au nommé Tenneroni Antoine-Dominique, âgé de 40 ans, cultivateur à Sainte Marie Sicché, a, d'après l'acte d'accusation, été commis dans les circonstances ci-après relatées.

Paolaggi Nicolas avait autorisé la veuve Tramoni Toussainte, à extraire des souches de bruyère dans une de ses propriétés limitrophe à celle de Peraldi Ignace. Ce dernier prétendit que le terrain où cette extraction avait eu lieu lui appartenait, et assigna la femme Tramoni devant la justice de paix du canton de Ste-Marie-Sicché. A l'audience du 15 octobre 1884, Paolaggi Nicolas, Santamaria Pascale et Tenneroni intervinrent aux débats et demandèrent la mise hors de cause de la veuve Tramoni en soutenant leur droit de propriété. Une discussion fort vive s'éleva pendant laquelle Tenneroni se fit remarquer par la violence de son langage. Pour y couper court, le magistrat renvoya l'affaire en ordonnant une descente des lieux.

Leonzi Antoine avait assisté dans le prétoire, à cette discussion, puis s'étant retiré, après que le juge de paix eut prononcé la remise d'un procès qui le concernait directement.

Quelques instants après Tenneroni qui était sorti en proie à une grande surexcitation rencontra Leonzi Joseph, frère d'Antoine, et lui reprocha de prétendus propos menaçants que celui-ci aurait proférés contre lui pendant l'audience. Joseph Leonzi protesta contre une semblable accusation, et comme Tenneroni manifestait le désir de voir Antoine, il alla l'appeler dans le magasin Peraldi où il se trouvait en ce moment. Antoine Leonzi parut bientôt. A l'interpellation qui lui fut adressée par Tenneroni, il se contenta de répondre : « Pourquoi aurais-je proféré les menaces que tu m'attribues ? Il me semble que tu es fou. » Aussitôt Tenneroni tira un pistolet de sa poche et fit feu. Atteint par une balle à la région temporale gauche, Antoine Leonzi tomba foudroyé.

Dans son interrogatoire l'accusé entre dans de longues et diffusées explications qui tendent à établir que c'est involontairement qu'il a donné la mort à la victime.

Les témoins confirment les charges de l'information.

M. l'avocat général Bissaud a soutenu l'accusation. MM<sup>es</sup> Pierre de Casabianca et Hyacinthe de Montebra ont successivement fait valoir les moyens de défense, ils invoquent en faveur de leur client l'excuse de la provocation verbale.

Déclaré coupable, Tenneroni, en faveur duquel le jury a admis des circonstances atténuantes, a été condamné à douze ans de travaux forcés.

**DERNIÈRES INFORMATIONS**

**Les socialistes allemands**

L'ambassadeur d'Allemagne a fait demander au gouvernement français un rapport sur les socialistes allemands à Paris.

**Le bombardement de Ki-Lua**

La cour de Pékin a protesté contre le bombardement de Ki-Lua.

**Lord Windsor Brudorer**

M. Ferry a reçu lord Windsor Brudorer.

**L'héritier d'Allemagne**

Le prince héritier d'Allemagne doit se rendre en Russie.

**Au Haut-Fleuve**

Deux tribus du Haut-Fleuve ont réclamé la protection de la France.

**Les aéronautes en Chine**

Des aéronautes militaires américains se sont mis au service de la Chine.

**M. Léon Renault**

M. Léon Renault s'est retiré de l'administration des chemins de fer de l'Australie.

**Dépêches de Nuit**

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

**Elections municipales**

Le conseil d'Etat a validé les élections d'Omessa, Canavaggia, Tolla, Foggio-Mezzana, Ersa, Asco.

Il a annulé les élections de Bigorno, Alanda, Prano, Zuani.

**NOUVELLES DE CHINE**

L'amiral Courbet a commencé le bombardement de Chin-Hai, port militaire important.

**Au cimetière**

Une cérémonie a eu lieu au cimetière Levallois-Perret pour les soldats français qui ont été tués au Tonkin.

**LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures. M. Godefroy Cavaignac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

M. Lockroy adresse une question au ministre de l'intérieur au sujet de l'indemnité aux réfugiés espagnols. M. Waldeck-Rousseau fournit des explications.

Suite de la discussion des propositions de loi : 1. de M. Georges Graux ; 2. de M. Edmond Robert ; 3. de M. Ganault et plusieurs de ses collègues, portant modifications du tarif général des douanes (droits sur les céréales).

La discussion s'ouvre sur le droit de 1.50 sur les orges. MM. des Rotours, Peytral et Graux prennent la parole. Le droit de 1.50 est voté.

— M. Jametel dépose un amendement fixant un droit de 5 francs sur les maïs.

MM. Rouvier, Raoul Duval et Peytral combattent cet amendement qui est mis aux voix.

Nombre des votants . . . . . 443  
Majorité absolue . . . . . 222  
Pour l'adoption . . . . . 168  
Contre . . . . . 275

La Chambre repousse l'amendement. Les droits sur le lin et sur les chanvres sont repoussés. L'ensemble de l'article 1er est adopté. Suite de la discussion demain.

**Bourse de Paris**

	28 Fév.	2 Mars
Rente 3 p. 0/0 . . . . .	81,60	81,75
— 3 p. 0/0 amortissable . . . . .	83,10	83,20
— 4 p. 0/0 . . . . .	107,45	107,25
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	109,60	109,60

**ETAT CIVIL**

MARIAGES. — NÉANT.  
NAISSANCES.  
Chiappe Angèle. — Siffredi Jean-Baptiste. — Morfin Jean.  
DÉCÈS.  
Catta Rose, célibataire, 82 ans, de Portoferajo.

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA**

du 27 février 1885  
ENTRÉES.  
De Livourne, vap. franç. Comte-Valéry, cap. Li-marcla, dépêches, ssagers, diverses.  
De Marseille, trois-mâts français Armand, cap. Susini, diverses.  
De Madeleine, esquif français Capo-Corso, cap. Casanova, après de pêche.  
De Livourne, vapeur italien Lombardia, capitaine Pellas, passagers, diverses.  
SORTIES.  
Pour Gênes, tartane italienne Marianna-Prima, cap. Tomel, bois à construire.  
Pour Madeleine, vap. italien Lombardia, cap. Pellas, passagers, diverses.

**IRRÉVOCABLEMENT**

Le 13 Mars à 9 h. 1/2 du matin  
Salle du Grand-Orient, 16, rue Cadet

**1er Tirage de la Loterie  
DES ARTISTES MUSICIENS**

150.000 fr. de Lots déposés à la Banque de France  
Les billets placés qui participeront à ce 1er tirage, concourront également au tirage définitif qui comprendra 250.000 fr. de Lots, dont un de :

**100.000 francs**

Prix du billet : un fr. — Siège du Comité ; 26, rue Grange-Batelière, ERNEST DEIRE, Directeur.

**M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOLI**

MARCHE DE MODES à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.  
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.  
Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.  
**A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS**

# Entrepôt de Vermouth et Spiritueux

**PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS**

seuls dépositaires pour la Corse du

# BYDOF

BITTER Russe

Rhum  
ET  
Cognac

Liqueurs  
ET  
Vins Fins

Ce qui constitue la supériorité du **Bydof** sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

MM. les propriétaires qui ont leurs embarcations dans l'étang de Chiarino sont priés de les enlever dans le délai de un mois. Passé ce laps de temps elles seront saisies par la garde.

Le fermier de l'Etang,  
Bte CONFORTINI.

10 à 20 fr. par jour

A toute personne laborieuse pour le placement d'un article nouveau utile à tous. Envoi d'échantillons et Catalogue franco, contre 1 fr. en mandat. Ecrire A. BAIN, 2 rue Taillout, Paris.

DEMANDE DE  
REPRÉSENTANTS  
POUR TIMBRES en CAOUTCHOUC  
REVENU IMPORTANT ASSURÉ  
E. M. RICHFORD, 24, RUE RICHER, PARIS  
Maison à Londres, Liverpool et Manchester

**BRASSERIE GASPARI NI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.  
baril non compris.

Fabrique d'eso de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, chouroute de Strasbourg.

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Orenga  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

Lithographie et Imprimerie Ollagnier.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, No 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferronnerie, Lampisterie, Robinerie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

ABONNEMENTS

A TOUS LES

JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Palais, 10

BASTIA.

L'un des rédacteurs gerant,  
MATTHIEU OLLAGNIER

## SIROP PECTORAL SÉDATIF

DE J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris et peuvent de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

## Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA  
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.  
Service à la carte et à toute heure.  
Diners sur commande.  
Bon confortable et consommations de premier choix.

Avant vos repas buvez

## L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
Il se trouve dans tous les cafés.

## ON NE TOUSSE PLUS

si on suce des **Bonbons Gramont** au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et par ce qu'ils aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la Toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 30 fois plus actifs que les compositions relatives et dures que l'on a fait pour les imiter, tels que : Pastilles, Gousses, Perles, Mâglines, Pils et Godétes, etc. — Les Bonbons du Dr Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. Prix : la Boîte fr. 75 la Demi-Boîte fr. 40. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la Signature du Dr GRAMONT. Dépôt à Bastia, pharmacie LUCIANI et principales pharmacies.

## MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

## M<sup>CE</sup> MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de chemises, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

## Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.  
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

# Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . . . 10 an, 20 fr 6 mois 12 »  
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »  
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1362 — MERCREDI, 4 MARS 1885  
Saint Casimir.

Rédaction & Administration :  
Matthieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 762.  
Thermomètre, extérieur 12 1/2 — intérieur 14.  
Direction du vent à 9 h. calme. — à 4 h. S-E.  
Intensité à 8 h. calme. — à 4 h. modéré.  
Etat du ciel clair.  
Etat de la mer belle.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.50 — à 4 h. + 0.25.

## BASTIA

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ET LE RÉGIME FISCAL DE LA CORSE

Rapport lu à la Chambre de Commerce de Bastia dans la séance du 9 janvier 1885, par son Président  
M. SÉBASTIEN GREGORI

(Suite)

(Voir les numéros du 28 février, 1er et 3 Mars)

IV.

Après avoir exposé l'état climatique et économique dans lequel la Corse est placée, après avoir démontré, que ni le travail agricole ni le travail industriel ne s'y trouvent dans les conditions normales, il convient de faire connaître les conséquences exceptionnelles et injustes. Un document officiel va nous les révéler : les frais de poursuites déboursés par l'Etat pour faire rentrer l'impôt direct sont en moyenne de 1 fr. 78 par mille francs d'impôt. Dans 66 départements ces frais sont au-dessous de la moyenne, dans les vingt autres ils la dépassent. Dans le tableau officiel, la Corse figure comme le département où ces frais sont le plus considérables, ils s'élèvent à 21 francs 94 par mille.

Le département qui présente, après la Corse, le quantum le plus élevé est le Vaucluse (4 fr. 43), ce département ruiné par la phylloxéra et la perte de la culture de la garance. Le rapprochement de ces chiffres dit assez dans quel état de gêne se trouve notre île et combien la lutte pour la vie y est pénible. Ces chiffres constatent, en effet, que la rentrée de l'impôt subit ici cinq fois plus de difficultés que dans le département actuellement le moins prospère de la France continentale. (1)

1) Le chiffre d'affaires de la succursale de la Banque à Avignon était de 63,000,000 en 1860, et de 28,000,000 en 1883.

La situation économique de la Corse est accusée est la conséquence logique des causes que nous venons de signaler. C'est pas impunément que l'île, qui a été condamnée à vivre dans des conditions climatiques défavorables, les fonctions de l'activité humaine et dans la privation des moyens de locomotion qui sont aujourd'hui l'instrument essentiel du progrès. Pour cette contrée, l'appauvrissement est le résultat inévitable de la situation qui lui est faite.

Et c'est à un département ainsi appauvri que l'on voudrait imposer des contributions nouvelles. (1) C'est ce corps anémique que l'on voudrait soumettre à la saignée ! Vraiment, on ne s'explique les protestations qui s'élèvent contre le régime fiscal de la Corse, que par l'ignorance complète de ce qui s'y passe.

Si le régime d'exception, dont on demande la suppression, constituait véritablement un régime de faveur, il aurait dû attirer en Corse de nombreux émigrants. La terre y est à vil prix, le sol merveilleusement fertile, les impôts y sont réduits ; les travailleurs auraient dû affluer de toutes parts dans ce pays privilégié. Rien de pareil n'est arrivé cependant, et c'est même tout le contraire qui se produit. Notre jeunesse abandonne la terre natale, et l'on a constaté que ce département est celui qui fournit le plus de recrues à l'émigration. Le recensement de 1872 renferme sur ce point des données qu'il importe de consigner ici. Le nombre des naissances a été en cette année 1872, de 8,000, les décès ne se sont élevés qu'à 6,500, et pourtant on a constaté que la population avait diminué en cette même année de mille habitants. Ce mouvement considérable d'émigration s'accroît chaque jour davantage, et on peut affirmer qu'il y a aujourd'hui autant de Corses vivants hors de leur île qu'il y en a dans l'île même. On fuit une contrée où le travail agricole et les entreprises industrielles sont paralysés et où tout conspire contre la production de la richesse.

Lorsque l'administrateur général Miot,

1) Ce n'est pas la première fois que l'on tente de ramener sous l'empire du droit commun le régime fiscal de la Corse. En 1816, au moment où la France épuisée par les guerres de l'Empire, avait besoin de toutes ses ressources, les arrêtés Miot furent considérés comme abrogés. L'expérience ne fut pas heureuse, et après une année d'essai ces arrêtés furent remis en vigueur.

en l'an IX, prenait ces arrêtés qui ont été créés pour la Corse un régime fiscal particulier, il y était contraint par l'état de pauvreté de notre île qui ne pouvait payer les mêmes contributions que les autres départements de la France. Cette situation relative de la Corse ne s'est pas sensiblement améliorée. Sans doute, bien des progrès y ont été réalisés ; mais des progrès bien plus grands ont été accomplis dans la France continentale, et nous sommes restés vis-à-vis d'elle dans cet état relatif d'infériorité qui justifiait les mesures prises par Miot. Cette infériorité persiste sous l'influence des deux causes que nous venons de signaler et ne cessera qu'avec elle.

(A suivre).

## L'ÉLEVAGE DU POULAIN

De la manière d'élever et de nourrir les poulains, depuis leur naissance jusqu'à l'âge où ils sont complètement formés, dépendent presque toujours leurs qualités.

C'est pourquoi nous croyons être utile à nos éleveurs en leur indiquant les règles hygiéniques qui président aux premiers soins que doivent recevoir les jeunes animaux.

Quelques éleveurs s'imaginent que, plus un poulain tête longtemps, plus il acquiert de taille et de force ; c'est une erreur qui fait tort à la mère et qui n'est d'aucun avantage pour le produit. On doit sevrer les poulains entre six et sept mois. Jamais on ne doit attendre plus tard. Alors, il leur faut une nourriture fortifiante et choisie ; on doit augmenter sans y regarder de trop près, la ration d'avoine.

Plus le poulain est bien soigné et largement nourri, plus il atteindra un prix élevé. Non seulement l'avoine donne la taille, la force et fait ressortir les muscles, mais elle aide encore à la distinction, à la physionomie et par conséquent à la beauté.

On ne saurait trop tôt s'occuper de dresser les jeunes poulains. Il faut de bonne heure les rendre doux et familiers, les caresser, leur laver les pieds et les accoutumer à un léger passage. Aussitôt le sevrage, il faut leur mettre un licol, afin de les habituer à être attachés. Petit à petit, ils prennent le bride, puis le harnais. On a souvent la mauvaise habitude

de conserver les poulains entiers jusqu'à l'âge de trois à quatre ans. Cet usage est très-préjudiciable. Plus les animaux sont jeunes, moins ils s'aperçoivent de l'opération qui leur est faite. L'âge de dix-huit à vingt mois paraît le plus favorable.

Ces conseils peuvent rendre de réels services pour l'amélioration de notre race chevaline. Aussi, nous sommes-nous empressé de les mettre sous les yeux de nos éleveurs.

**La gare d'Aleria**

Aleria, le 2 mars 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais,

Dans une lettre qu'a publiée récemment votre estimable journal, à propos de la gare d'Aleria, un négociant de Cateraggio m'a mis directement en cause.

Je n'ai pas besoin d'avoir recours au droit de réponse; il me suffit, Monsieur le Directeur, de m'adresser à votre impartialité et à votre loyauté bien connues, pour être certain que vous ouvrirez vos colonnes à ma modeste prose de villageois.

L'auteur de la lettre en question m'accuse d'avoir voulu chercher à obtenir que la gare d'Aleria soit placée près du hameau de Lendinaccio, au détriment des habitants du hameau de Cateraggio, et ce, pour des raisons particulières.

Il semblerait vouloir impliquer une contradiction dans ma manière d'agir, en rappelant que l'année dernière j'ai signé une pétition avec tous les autres maires du canton, en vue de prier l'Administration de ne pas permettre que le tracé du chemin de fer fut changé.

Je répondrai qu'il n'y a aucune contradiction dans ma conduite, car j'ai signé cette pétition avec la conviction que la station serait placée du côté de Lendinaccio.

D'accord avec mes collègues du Conseil municipal, j'ai déjà fait une démarche, le 12 mai 1884, auprès de M. l'Ingénieur en chef; et en outre, vu l'intérêt public et général, le 17 août de la même année, une délibération, à l'unanimité des membres présents, a été prise dans le même but, aussitôt que nous avons appris quel était l'emplacement soi-disant désigné pour y établir la gare.

Du reste, nous avons confiance dans l'enquête que la loi prescrit de faire pour l'établissement des gares.

Personne ne pourra s'opposer à ce que cette enquête ait lieu à la Mairie, au centre de la commune, sur la partie de notre vaste territoire comprise entre le Tavignano et le Tagnone.

Nous verrons bien alors si les habitants de Cateraggio sont les véritables intéressés. Nous saurons quels sont ceux qui travaillent, qui cultivent le sol, qui paient les impositions, et qui ont droit à la sollicitude de l'administration, quand il s'agit de leurs intérêts les plus chers.

Agréez, etc.

J. BATESTI,  
Maire d'Aleria.

**Ecole de Saint-Cyr**

L'instruction pour le concours d'admission à l'école spéciale militaire de St-Cyr en 1885, est déposée à la Sous-Préfecture de Bastia où les intéressés pourront en prendre connaissance sans déplacement.

**Ephémérides Corses**

4 mars 1736. — Deux grosses barques pleines de munitions de bouche et de guerre destinées aux Corses, touchent terre à l'Île-Rousse.

Il fut impossible aux nationaux de savoir d'où et de qui venait ce providentiel secours.

**PETITE GAZETTE**

Un novice des Capucins avait pratiqué une petite mine dans le jardin du couvent, pour faire sauter un rocher. Il y mit le feu et s'éloigna. Voyant que l'explosion ne se produisait pas, il pensa que la mèche s'était éteinte. Il s'approcha, mais tout-à-coup le rocher sauta, et le novice fut grièvement blessé à la tête.

A ses cris les religieux accoururent, et le trouvèrent étendu par terre, se tordant dans d'horribles souffrances. On a craint pour sa vie, mais tout danger a disparu maintenant, et on espère même que la large blessure qu'il a reçue à l'œil n'aura pas de sérieuses conséquences.

Deux fournisseurs vivaient en bons camarades: ils égayaient leurs nuits de travail en chantant des airs de Verdi, de Donizetti, de Rossini. Certaines nuits tout le répertoire des grands maîtres y passait, pendant que le four chauffait et que le pain cuisait; à l'aube, ils s'en allaient, à la buvette du coin, vider la coupe de l'amitié. Un matin, c'était le *dolce forte*; le lendemain autre chose, et ainsi de suite.

Ce qui survint la nuit dernière dans le four, on ne le sait; mais ils se prirent de querelle, et l'un d'eux y perdit le nez. D'un coup de dent son camarade lui en a enlevé un beau morceau.

Adieu la *Barbier*, *Lucie*, la *Traviata*. Les voisins du four n'entendront pas de longtemps, la nuit, les voix des deux amis. L'un doit laisser repousser son nez, et l'autre ira réfléchir à l'ombre sur les égards que l'on doit au nez de son semblable.

Le théâtre municipal a fermé ses portes.

La saison ne terminait que fin mars, mais la direction a demandé la résiliation de ses traités avec la ville et avec les artistes.

On dit que Mme de Gérardon se trouvant au dessous de ses affaires, n'a pas voulu augmenter le déficit. Dans ces conditions la ville n'a payé que les trois quarts de la subvention, soit 15.000 fr.

Ce qu'il y a de chiens, par les rues, est incroyable: on se croirait, par moments, dans un des quartiers légendaires de Constantinople. Si au moins ces bêtes qui gênent tant les passants étaient inscrites sur les rôles municipaux et payaient l'impôt; mais la taxe n'a produit l'année dernière que 85 fr.

Certainement cet article devrait rapporter un peu plus à la caisse municipale.

Il serait aussi prudent d'ordonner que certains chiens de très haute taille et portés à mordre soient constamment tenus à l'attache.

**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**

Audience du 3 mars

Présidence de M. STEFANINI

**Meurtre**

Aujourd'hui comme hier il s'agit d'un homicide volontaire commis à Sainte-Marie-Sicché, mais les deux affaires n'ont entr'elles aucune corrélation. L'accusation est dirigée contre le nommé Pichetti Jean-Pierre, cultivateur, âgé de 21 ans.

Le 26 février 1883, vers huit heures du soir, Pichetti Jean-Pierre et Scapula Paul se trouvaient avec d'autres consommateurs dans le café de la nommée Miniconi Xavière, à Sainte-Marie-Sicché. Comme une discussion avait eu lieu la veille entre Pichetti et Scapula à propos d'une partie de cartes, celui-ci demanda au propriétaire de l'établissement s'il avait eu tort. Pichetti intervint et la dispute recommença. Ils allaient en arriver aux voies de fait lorsque plusieurs des assistants s'interposèrent et entraînèrent Pichetti dans la cuisine tandis, que Scapula sortait de son côté en compagnie d'Emili Joseph. Tous deux se rendirent à la buvette de la dame Olaschi Isabelle qu'ils ne tardèrent pas à quitter. Une fois dehors, ils furent rejoints par Pichetti qui était avec son oncle, Pichetti Marie.

Pichetti s'approcha de Scapula, qu'il interpella en ces termes: Pourquoi m'as-tu frappé? — Va-t-en à tes affaires, lui répondit Scapula, je ne te cherche pas. Pichetti ayant mis la main dans sa poche comme pour y chercher une arme; Scapula lui en fit le reproche. Pichetti s'excusa en disant qu'il n'avait sur lui que son mouchoir. Après cette réponse Scapula s'adressa à l'oncle de Pichetti pour lui expliquer ce qui s'était passé entre son neveu et lui. Mais au même instant Pichetti sortit un pistolet de sa poche et le dirigea sur Scapula il s'écria: «Tiens, prends cela» le coup partit et Scapula tomba mortellement blessé. Le projectile lui avait traversé le bras gauche, avait pénétré dans la cavité thoracique et était allé se loger dans le canal vertébral. Scapula à son tour, s'arma d'un revolver, fit feu par deux fois sur Pichetti qui se livrait à la fuite et ne fut pas atteint.

Scapula ne survécut que quelques jours à ses blessures. L'accusé dit avoir repoussé une agression dont il était l'objet. Les témoins maintiennent leur dire dans l'information écrite.

M. Favocat général Bissaud, a requis une déclaration de culpabilité.

M<sup>e</sup> Arrighi a soutenu les intérêts de l'accusé. Le jury a retenu la culpabilité de Pichetti, et admis l'excuse de la provocation violente.

Pichetti a été condamné à cinq ans de prison, dix ans de surveillance.

**Bibliographie**

Nos lecteurs n'ont pas oublié que l'Année dominicaine publie chaque année, en supplément, les conférences du R. P. Monsabré, à Notre-Dame de Paris, pendant le Carême. Cette année le sujet des conférences sera: Le sacrement de pénitence.

- 1. Le Repentir; 2. La Confession, sa nécessité;
- 3. La Confession, ses effets réparateurs; 4. La satisfaction;
- 5. Les pénitents; 6. L'Extrême-Onction.

Les discours de la retraite auront pour thème général: les pratiques de la Pénitence. Le Carême de 1885 comprendra comme les années précédentes, neuf livraisons, 1 fr. 50 pour l'abonnement et 25 cent. chaque livraison prise séparément.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux nombreux amis et admirateurs de l'éloquent dominicain qu'ils pourront s'abonner aux neuf livraisons au prix de 1 fr. 50, en s'adressant aux bureaux de l'année dominicaine, 19 rue du Cherche-Midi, Paris.

**Gazette départementale**

CASABIANDA. — M. Vincensini Jean-Pierre, inspecteur de 2e classe au pénitencier de Casabianda, est nommé inspecteur de 3e classe et affecté à la maison centrale d'Embrun.

LORETO DE CASINCA. — Une nouvelle arrestation a eu lieu ces jours-ci. Boldocchi, de la commune de Loreto, qui se trouve sous mandat d'amener depuis plusieurs mois, a été arrêté. Il sera jugé à la prochaine session.

AJACCIO. — Un Italien, Tardina Vittorio, qui habite la ville depuis quelques temps a été assailli, du côté de la Barrière, par un nommé Jean Urbain, qui l'a frappé de douze coups de couteau. Urbain a pris immédiatement la fuite.

**ACTES OFFICIELS**

M. Villa, substitut du procureur de la République près le tribunal d'Oran, est nommé aux mêmes fonctions près le tribunal d'Alger.

MM. Hatt, ingénieur hydrographe; Foré et Garner, sous-ingénieurs; Gauthier et Couvet, qui seront débarqués de l'*l'iphigénie*, sont désignés pour faire partie de la mission hydrographique des côtes de la Corse.

Le caporal pompier Rossi a été nommé sergent à Toulon.

M. le sous-commissaire Casabianca, du port de Toulon, embarquera sur le *Louis*, en qualité de délégué du Gouvernement.

M. Muratori, licencié ès-lettres, maître répétiteur au lycée de Montpellier, est nommé professeur d'histoire au collège d'Alais.

**DERNIÈRES INFORMATIONS**

**Evasion**

Des prisonniers politiques anglais se sont évadés de la prison de Kilmaimmahig.

**Les partisans de Stanley**

Les partisans de Stanley recommandent au Gabon leur résistance aux projets de M. de Brazza.

**Congrès ouvrier**

Le prochain congrès ouvrier discutera la durée de la journée de travail.

**Dépêches de Nuit**

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

**NOUVELLES DÉFAITES  
DES CHINOIS**

Le général Brière de l'Isle a battu l'armée chinoise à Yun-Nam où elle s'était massée pour tenter de lui barrer le passage sur la route de Thuyen-Quang.

Le général de Négrier s'empara de deux forts près de Lang-Son.

L'amiral Gourbet poursuivait trois croiseurs chinois qui se trouvaient à Ning-Poo.

**M. de Hérédia**

M. de Hérédia, député de Paris, doit démissionner pour s'occuper exclusivement de ses grandes propriétés de Cuba, où il retournera bientôt.

**Espions chinois**

On a arrêté des espions chinois qui dressaient les plans de nos fortifications et de la citadelle d'Hanoi.

**LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE**

SÉNAT

Présidence de M. LE ROYER

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Valenciennes à emprunter 350.000 francs.

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Puy-de-Dôme à créer des ressources extraordinaires pour l'établissement d'une école normale d'institutrices.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget extraordinaire des dépenses et recettes de l'exercice 1885.

M. Buffet demande la suppression du budget extraordinaire.

M. Chesnelong appuie les théories du précédent orateur.

M. de Freycinet explique la nécessité de ce budget et invite le sénat à le voter.

Les divers chapitres sont successivement mis aux voix et adoptés.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble de ce budget.

Nombre des votants	228
Majorité absolue	115
Pour l'adoption	220
Contre	8

Le sénat a adopté.  
Séance jeudi.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Présidence de M. BISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Suite de la discussion des propositions de loi: 1. de M. Georges Graux; 2. de M. Edmond Robert; 3. de M. Ganault et plusieurs de ses collègues, portant modifications du tarif général des douanes (droits sur les céréales).

La discussion s'ouvre sur l'article 2. MM. Graux et Ansart demandent l'exemption des droits pour les grains embarqués avant les dernières décisions de la Chambre.

Cette proposition est mise aux voix. Nombre des votants 436

Majorité absolue	219
Pour l'adoption	233
Contre	203

La proposition est adoptée.

M. Delattre demande la liberté de pouvoir vendre le pain sur la voie publique.

Cette proposition est combattue par le ministre de l'intérieur et n'est pas adoptée.

— La Chambre décide qu'elle discutera après la question sur les bestiaux l'emploi des ressources provenant des taxes qu'elle a créées.

Séance jeudi.

**Bourse de Paris**

	2 Mars	3 Mars
Rente 3 p. 0/0	81,75	82,20
— 3 p. 0/0 amortissable	83,20	83,25
— 4 p. 0/0	107,25	107,45
— 1/2 p. 0/0	109,60	109,65

**ÉTAT CIVIL**

**MARIAGES.**

Gherardi Nicolas, ébéniste, de San-Giovanni, et Albertini Angèle, ménagère, d'Albertacce.

**NAISSANCES.**

Zannardi Rosalinda-Marie-Anne-Thérèse.

**DÉCÈS. — NÉANT.**

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA**  
du 2 mars 1885

**ENTRÉES.**

De Marseille, vap. français Cie-Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vap. français Médéah, cap. Davin, passagers, diverses.

**SORTIES.**

Pour Marseille, vap. franc. Comte-Valery, cap. Li-marola, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franc. Comte-Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses.

**IRRÉVOCABLEMENT**

Le 13 Mars à 9 h. 1/2 du matin  
Salle du Grand-Orient, 16, rue Cadet

**1er Tirage de la Loterie  
DES ARTISTES MUSICIENS**

150.000 fr. de Lots déposés à la Banque de France

Les billets placés qui participeront à ce 1er tirage, concourront également au tirage définitif qui comprendra 250,000 fr. de Lots, dont un de:

**100.000 francs**

Prix du billet: un fr. — Siège du Comité: 26, rue Grange-Batelière, ERNEST DEBRE, Directeur.

**M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOL**

MANCHONNÈRE DE MODES à Bastia,  
Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour dames confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

**A DES PRIX TRÈS MODÈRES**

# Le Petit Bastiais

00009

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

ABONNEMENT (Payable d'avance)

CORSE . . . . . UD AN, 30 fr. 6 mois 12 »  
 CONTINENT FRANÇ., ALGÈRES, 22 » 13.50  
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 48 »  
 Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1363 — JEUDI, 5 MARS 1885  
Saint-Jean-Joseph de la Croix.

Rédaction & Administration :  
**Mathieu Ollagnier, Directeur**  
 8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des sous-agents de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 762.  
 Thermomètre, extérieur 12 — intérieur 13.  
 Direction du vent à 9 h. S.-E. — à 4 h. N.-E.  
 Intensité à 8 h faible. — à 4 h faible.  
 Etat du ciel : nuageux.  
 Etat de la mer : belle.  
 Hauteur des eaux à 8 h. + 7 10 — à 4 h. + 0,25.

### BASTIA

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET LE RÉGIME FISCAL DE LA CORSE

Rapport lu à la Chambre de Commerce de Bastia dans la séance du 9 janvier 1885, par son Président  
**M. SÉBASTIEN GREGORI**

(Suite et fin)  
 (Voir les numéros du 28 février, 1er, 3 et 4 Mars)

V.

Et maintenant que nous avons exposé sans réticence comme sans exagération l'état économique de notre île, nous demanderons, s'il est juste d'invoquer contre nous le grand principe de l'égalité devant l'impôt. Avons-nous donc été admis à une juste participation dans les avantages que l'Etat dispense à tous ? Evidemment non. Que l'on fasse pour l'assainissement de notre île ce qui a été déjà réalisé pour les Landes, la Sologne, la Dombes et pour d'autres régions insalubres ; qu'on rétablisse notre agriculture dans des conditions normales, et on pourra alors réclamer contre nous la pérennité de l'impôt foncier. Qu'on dote notre département de son réseau de voies ferrées, et alors il sera temps de demander la suppression des arrêtés Miot. Mais jusqu'à ce moment, la justice commande qu'il nous soit tenu compte des charges exceptionnelles que nous supportons. Que l'on veuille bien, en effet, calculer le dommage que nous causent la réduction des heures de travail occasionnée par la malaria, la gêne imposée au travail agricole, l'interdiction du travail industriel. Que l'on suppose les pertes qui résultent pour nous des prix élevés de nos transports, de l'impossibilité d'exporter nos produits, de l'improductivité d'une si grande culture attend la création des voies ferrées. Ces dommages ne constituent-ils point pour nous des charges réelles auxquelles le reste de la France n'est point assujéti, des charges

### LE NEBBIO

On donne le nom de *Nebbio* à la belle contrée qui comprend les cantons de Santo-Pietro-di-Tenda, Murato, Oletta et Saint-Florent. La richesse de son sol, la variété de ses cultures en font un des plus remarquables régions de la Corse ; ses habitants sont laborieux, industriels, et plusieurs montrent de réelles aptitudes pour le commerce. Placé à peu de distance de Bastia, le *Nebbio* semblerait devoir tirer de grands avantages de son voisinage avec le principal marché de notre île. Il n'en est rien ou presque rien. Le pays est entouré par un cercle presque continu de hautes montagnes ; il ne communique avec Bastia que par l'étroit et dangereux passage du *Lancone*, et par la rude montée qui de Saint-Florent conduit au col de Teghime. Malgré le peu de largeur de la première de ces deux routes, et la pente excessive de la seconde, le charroi est assez fréquent.

Il indique, en raison même des difficultés du terrain qu'il est obligé de vaincre, de quelle production serait susceptible le *Nebbio*, sans les obstacles qui l'entourent. Mais il est aussi tout-à-fait insuffisant, car nos routes même nationales, ne comportent pas ces grandes voitures de roulage qui circulaient en France, avant l'établissement des chemins de fer.

Pour ce qui regarde le commerce, le point de concentration naturel du *Nebbio*, est la petite ville de Saint-Florent, destinée à ce grand avenir que lui prédisent tous ceux qui se sont occupés ou s'occupent de la Corse. Bâtie au fond du beau golfe qui porte son nom, elle ouvre le chemin de la mer ; bâtie en contre-bas de tous les villages du *Nebbio*, toutes les récoltes de la région devraient venir, comme par une pente naturelle, se rassembler dans ses magasins.

Cependant Saint-Florent va *piano, pianissimo* dans la voie d'agrandissement que lui ménage son admirable situation. Pourquoi ? C'est que Saint-Florent pour prospérer, a besoin d'être en contact immédiat avec Bastia. Il y a cinquante ans, le problème aurait été insoluble, aujourd'hui il n'est qu'un jeu. On franchissait autrefois les montagnes, aujourd'hui on les perce.

Le tunnel du Pigno, que le *Petit Bastiais* préconisait dans l'un des numéros de sa première année, est une œuvre que nos ingénieurs mèneraient facilement à bonne fin. Il répond à un besoin, à une utilité qui n'ont pas besoin d'être démontrés, tant ils sont évidents.

Bastia n'a rien à craindre du développement de Saint-Florent, car les deux villes, loin de se nuire, se complèteraient l'une par l'autre, la première placée en face des côtes d'Italie, la seconde en face des côtes de Provence. La voie ferrée attaquant la montagne au fond de la vallée du Fango, débouchant au-dessous de Patrimonio, aboutirait des deux côtés à deux gares maritimes, ce qui constituerait un avantage incomparable.

### MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

#### Prix fixe

## PCB MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 4<sup>e</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

## VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.  
 Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille  
 (CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

### AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

### PUBLICITÉ

DANS TOUS LES  
 JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER  
 S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS  
 10, Boulevard du Palais, 10  
 BASTIA.

### Puzzichello

Eaux minérales sulfureuses, maladies de la peau, de la poitrine, etc. etc.

Je crois pouvoir assurer à l'Académie, qu'il n'existe en Europe aucune source comparable à celle de Puzzichello pour la guérison radicale de certaines affections invétérées et réputées incurables.

(Rapport de M. Blanqui, de l'Institut.)

1<sup>re</sup> Saison : du 5 au 25 mai. —

2<sup>e</sup> Saison : du 25 mai au 15 juin.

Le restaurant sera tenu par Madame Adélaïde COLOBANI.

Les baigneurs trouveront à Puzzichello tout ce qui leur est nécessaire excepté le linge.

Un médecin est attaché à l'établissement.

A cause du grand nombre de demandes, il est prudent de retenir sa chambre au plus tôt.

### AVIS

Horticulture Lyonnaise, Place St-Nicolas, Maison Campana, (Bastia) MM. GIRAUD ont l'honneur de prévenir les amateurs de plantes qu'ils viennent de recevoir une riche collection de plantes pour salon et de pleine terre à des prix modérés.

Le dernier jour de vente est fixé au 6 Mars, profitez de la bonne occasion, on garantit les plantes.

### AVIS AUX DAMES



Seule Maison à Bastia  
 23, BOULEVARD PAOLI, 23

### Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Tabacs, Cigares du Pays et Havane

### L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT

Marque de fabrique

A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX				A L'EXPOSITION DE NICE			
Tabacs en feuilles		Tabacs en paquets		Tabacs en vrac		Cigares	
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouthor.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland Levant	Extra-fines
id. du nord.	id. de la forêt.	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Kentucky	Levant 50 gr.	Arabe	Fines
id. dognac ord.	id. Berger	Liqueurs ass.	id. Turio or.	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Suisse	Bandes de
id. super	id. ordinaire	id. fines ass.	id. Arnand.	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	diverses	rees
id. fine cham	id. extra.	id. Gabello	id. extra	Savonnette	Exportat. fre	le vant	Pagon ajacc.
id. Martel	id. super.	Cacao Chouva	id. Dettoni	Bongrois	id. 2me.	Paris.	Havane gran.
id. id. ...	id. Saillaud.	Pirperin Get	id. Mousseux	Plantador	Quillites de	Sedleaff	id. courts.
id. id. ...	id. Bianqui.	Liqueurs Bl.	id. Blanqui	Brisures de la	Paris.	Debris Sea-	Courants
id. id. ...	id. Amara id.	id. fines id.	id. espagnols	Régie.	Sedleaff	ferlati	Ordinaire
id. Etournou	id. Indien.	id. The chinois.	Malaga		Debris de la	Régie.	Bouts du né-
RhGuérin.	id. Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère		Debris de la	Régie.	gre
Rhom ord.	id. extra.	id. Garn vert	Porto		Debris de la	Régie.	Supér
id. id. ...	id. Martiniqu.	id. id. corse.	Muscet Fron.		Debris de la	Régie.	id. fins
id. id. ...	id. extra	id. id. anisee	id. Lunel.		Debris de la	Régie.	Longs (fan-
id. Kirsch ord.	id. id. rose	id. id. rose	id. Martala		Debris de la	Régie.	taisie)
id. Artand.	id. id. anère	id. id. anère	id. Chovre.		Debris de la	Régie.	de la Havane

Cigars

comme toujours, la vente augmentant, la production augmenterait.

**141<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE.**

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 5 mars 1885, de 3 à 4 h.

1. Le Cambre, (allégo), Signard.
2. Le nouveau Seigneur du village, Boieldieu.
3. La Palma, (airs Mexicains), Borel.
4. Orphée aux Enfers, (fantaisie), Offenbach.
5. Le Domino noir, Auber.
6. Momente, (valse), Strwoda.

**Bourses des lycées**

Lundi et mardi ont eu lieu au lycée les examens pour l'obtention des bourses dans les lycées et collèges.

Près de 60 élèves se sont présentés lundi matin, mais 37 seulement s'étaient fait inscrire dans les délais réglementaires, les autres n'ont pu prendre part à l'examen.

Sur les 37 candidats 13 ont été reçus. Ce sont, pour l'enseignement classique :  
1<sup>re</sup> série : Mozer Louis.  
2<sup>e</sup> — Giarnarchi François, Venturini Dominique.  
3<sup>e</sup> — Giacomoni Jean.  
4<sup>e</sup> — Gregori Marc.

Pour l'enseignement secondaire spécial :

1<sup>re</sup> série ; Oneto Louis, Rossi Charles-François, Rossi Charles, Bonacorsi Jean-Baptiste, Giorgetti François.  
2<sup>e</sup> série : Calisti Jean.  
3<sup>e</sup> — Filippi Antoine.  
4<sup>e</sup> — Cardella Frédéric.

Nous sommes particulièrement heureux d'annoncer que M. Eugène Vaisson, élève de l'école d'Agriculture de Montpellier, qui a fourni quelques articles au *Petit Bastiais*, vient de subir de brillants examens de fin d'études, et a obtenu le diplôme d'ingénieur-agronome avec la mention *bien*.

**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**

Audience du 4 mars

Présidence de M. STÉFANI

**Assassinat**

L'accusé se nomme Manodritta Ange-Marie, il est âgé de 18 ans, habitant Pastricciola et n'exerçant aucune profession.

La gendarmerie avait opéré l'arrestation du nommé Pinchi Denys, sous mandat d'arrêt pour vol. Le frère de cet individu, Pinchi Jean-Pierre, reprocha à Manodritta d'avoir favorisé cette capture, et lui manifesta son ressentiment en se livrant sur sa personne à de légères violences. Manodritta résolut de se venger. Comme il n'avait pas de fusil en sa possession, il s'empara, le 19 août 1884, de celui de Brandizi Paul, sous un prétexte quelconque, promettant de le lui rapporter le lendemain. Mais ce fut en vain que Brandizi attendit la restitution de son arme. Manodritta avait subitement disparu du village et, le père de l'accusé auquel Brandizi s'adressa, lui fit part de ses appréhensions au sujet de cette disparition.

Le 25 du même mois, Pinelli se rendit à sa propriété de Calanca, située à une certaine distance de Pastricciola, à l'effet d'y arroser quelques châtaigniers qu'il possédait à cet endroit. Il était près d'un énorme rocher au pied duquel passe le canal qui conduit les eaux sur son terrain, lorsqu'une

double détonation retenit, et il est mortellement blessé par deux balles à l'avant-bras gauche. Il ne tarda pas à succomber à la suite d'une abondante hémorragie déterminée par la rupture des vaisseaux sanguins. Il avait eu le temps cependant de désigner le nom de son meurtrier aux personnes qui étaient accourues auprès de lui : c'était Manodritta.

Dans son interrogatoire l'accusé a prétendu que les deux canons de son arme avaient fait explosion sans la participation de sa volonté, alors que Pinelli marchait sur lui, une serpe à la main. Mais ce système est contredit formellement par tous les éléments de la procédure qui concourent, au contraire, à établir qu'il avait conçu depuis quelque temps de criminels projets de vengeance et qu'il a guetté sa victime pour les réaliser plus sûrement.

Manodritta persiste dans son système de défense. Les témoins confirment les charges de l'information.

M. Angeli, substitut du Procureur général, a soutenu l'accusation.

M<sup>re</sup> Hyacinthe de Montero a invoqué en faveur de son client l'excuse de la provocation verbale.

Le jury a adopté ce système. Manodritta a été condamné à cinq ans de prison, 10 ans de surveillance.

**Éphémérides Corse**

5 Mars 1797. — Naissance à Bastia du conseiller Jean-Charles Gregorj, homme de lettres et historien.

Cet éminent jurisconsulte Bastiais a publié, en 1823, l'histoire de Filippini, qu'il a enrichie d'une introduction et de notes d'une grande érudition ; il a composé une tragédie intitulée *Sampiero Corso*, traduite l'histoire de *Pietro Corsica* et mis au jour les *Statuts civils et criminels Corse*.

Gregorj était Président de l'Académie de Lyon ; il travaillait à une histoire de la Corse quand la mort le surprit.

Il y a un vieux proverbe qui dit : « Aux grands maux les grands remèdes. » Les proverbes qui sont, dit-on, la sagesse des nations, ne sont pas toujours la sagesse du raisonnement. On peut du reste les combattre par leurs propres armes ; n'y a-t-il pas en effet un autre proverbe qui dit *qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi* ; de même il faut souvent aux grands maux de petits remèdes. En voici une preuve. — M. B... André, à Lesparre (Gironde), écrivait le 7 janvier 1885 à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris : « Atteint depuis une quinzaine d'années d'une gastrite, ma mère souffrait beaucoup. A chaque changement de temps elle était bien plus mal, elle ne pouvait pas travailler et était obligée de s'accrocher pour ne pas tant souffrir. Depuis qu'elle prend vos Pilules Suisses (1 fr. 50) elle se sent bien soulagée. La cure s'est bien opérée et ne laisse rien à désirer. »

**Gazette départementale**

PIETRANERA. — M. Jean Gagninacci, de Lota, a donné une somme de 100 francs pour l'achat de globes aux écoles de filles et de garçons.

M. l'instituteur Susini a ouvert une souscription pour accroître la bibliothèque scolaire. Cette souscription dépasse déjà la somme de cent francs.

\* \*

CENTURI. — M. Palmieri, maire de Centuri, a prononcé le discours suivant à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur au pêcheur Barthélemy Smaïne.

Messieurs,  
La cérémonie qui nous réunit est de celles qui frappent le plus d'admiration, qui touchent au plus profond du cœur humain ; il s'agit de récompenser un homme, qui en plusieurs circonstances, dans sa longue carrière de marin, a exposé noblement sa vie pour sauver celle de son prochain. Aussi, Messieurs, avant que cette cérémonie se termine, je crois utile de vous retracer succinctement la vie de celui qui en est l'objet.

Barthélemy Smaïne, à qui la médaille de sauveteu-

ge est décernée, a été toujours un homme de dévouement ; sa vie remplie d'actions généreuses en est une preuve évidente.

A dix ans il était mousse ; depuis cet âge il n'a cessé d'appartenir à l'océan, à cet élément capricieux qui constitue à la fois et une source intarissable de richesses et de joies et un abîme insondable de misères et de larmes. Marin au service de l'Etat, marin au service du commerce, Smaïne s'est souvent rencontré face à face avec les périls inhérents à la navigation et a toujours payé intrépidement de sa personne pour les conjurer.

A 20 ans, il était embarqué sur un navire de guerre ; cinq ans après il achevait de payer sa dette à la patrie et navigait au commerce pour subvenir aux besoins de sa famille indigente. Après il armait un bateau de pêche, et jusqu'à ce jour il a navigué sans cesse. Voilà sa carrière de marin. Mais il a un autre métier : il est sauveteur par don de nature. Il aime la mer autant qu'il la hait. Quand naviguant sur sa face, tranquille, il puise au fond de ses entrailles liquides le pain qu'il donne à ses enfants il la regarde en amie, mais il devient son ennemi quand elle rode ses flots irrités et homicides. Aussi chaque fois qu'elle saisit une proie, il accourt pour la lui ravir ; chaque fois qu'elle menace d'un danger, Smaïne se dévoue et s'y oppose. Les faits suivants l'attestent.

En 1860, à Constantinople, le bateau où il était embarqué ne pouvant manœuvrer par suite d'une ornière engagée dans l'hélice, Smaïne plonge au risque de se faire couler en deux et dégage l'hélice.

En 1863, il se trouvait dans la mer Noire, à bord du bateau le *Taurus* des messageries maritimes. Un homme tombe à la mer ; Smaïne est le premier de tout l'équipage à sauter dans un canot pour voler à son secours ; vains efforts ! au moment de le saisir, l'homme disparaît pour toujours.

En 1867, il naviguait à bord du bateau à vapeur le *Méandre*, de la même Cie ; en passant à quelques milles au large du port de Toulon, le capitaine crie : Un homme à la mer ! Smaïne par un mouvement plus prompt que la pensée se jette à l'eau ; mais malheureusement il n'arrache qu'un cadavre au perilleux élément.

En 1868, un bateau appartenant au port de cette commune, naviguait pour entrer dans ce port. Smaïne voyant la mer trop grosse pour lui permettre l'accès de la passe si étroite, fait comprendre au capitaine par des signaux l'impossibilité pour lui d'aborder. Sur ce, le bateau vire de bord, et par cette manœuvre l'amarre qui retient son canot se casse. Smaïne prend l'initiative et en compagnie de trois intrépides pêcheurs, monte sur un bateau de pêche et sauve le canot, après une lutte terrible, menacés à chaque instant d'être tous engloutis par la vague furieuse.

En 1875, deux enfants tombent dans les eaux du port de Centuri ; Smaïne se jette à la mer, tout habillé, et preserve ces deux petits êtres d'une mort certaine.

En 1876, c'était au mois de décembre, par un froid glacial, ce courageux sauveteur sauve encore un enfant qui se noyait dans ce même port.

En 1880, deux autres enfants tombent à la mer, toujours dans ce même port ; au moment où ils disparaissaient dans le gouffre, entrelacés ; Smaïne après des efforts héroïques, les ramène à terre sains et saufs.

En 1883, c'est encore dans le port de Centuri, qu'un enfant de deux ans va trouver la mort ; Barthélemy Smaïne se précipite à son secours, plonge, replonge et finit par aller trouver au fond de l'eau le petit bébé évanoui qu'il va porter dans les bras de ses parents éplorés.

Enfin en 1884, le 17 juillet — date triste où j'ai failli moi-même devenir la proie de cette mer cruelle qui engloutit tant de monde — le brave Smaïne se trouvait à Tollari, marine d'Erta, où il exerçait sa profession de pêcheur. Il y avait peu de temps qu'il était revenu de la pêche ; brisé de fatigue il était assis à l'ombre d'une vieille mesure grinçante en compagnie de son équipage un morceau de biscuit, quand des cris d'alarme frappent son oreille ; il accourt, et voit un groupe de baigneurs qui lui désignent un enfant se débattant dans l'eau sous les étreintes de l'agonie. Smaïne l'aperçoit, et tou-

jours prêt à se dévouer, vole à son secours et le sauve à la grande joie des spectateurs.

Cet intrépide marin a donc arraché sept créatures humaines à la mort, et conjuré plusieurs dangers ! Voilà, messieurs, sa vie on ne peut mieux remplie.

Aujourd'hui il est malade et pauvre. Mais grâce à l'esprit de justice et à la sollicitude toute paternelle qui caractérisent son honorable chef, M. le commissaire de la marine du quartier de Rogliano, que nos marins du Cap n'appellent plus que leur père, l'honneur de la réparation commence à sonner pour lui sur cette terre, en attendant qu'elle sonne mieux dans le ciel. Aussi je ne doute pas que M. le commissaire ne soit un interprète vaillant auprès du gouvernement de la République, pour que ce brave serviteur qui a compromis sa santé par amour du prochain, soit encore plus largement récompensé.

En terminant M. le commissaire, veuillez me permettre d'être auprès de vous l'interprète des sentiments de sympathie et d'estime, de vive reconnaissance et de loyal dévouement qui animent à votre endroit, les marins de Centuri. Ils me chargent de vous remercier du plus profond de leur cœur, pour l'indéfectible bonté que vous avez eu toujours pour eux, et si leurs vœux comme les miens, et comme ceux de tous les honnêtes gens devraient être exaucés, vous ne tarderiez pas à être appelé à de plus hautes fonctions, ce qui ne serait d'ailleurs que justice.

Veuillez être convaincu, M. le Commissaire, que le nom de M. Girbeaud restera parmi nous et tout particulièrement parmi les marins, comme celui d'un fonctionnaire intègre, vigilant et généreux. L'affection de cette population vous est désormais acquise.

Je ne saurais laisser passer cette occasion, M. le Commissaire, sans recommander à toute votre sollicitude, — et en cela je réponds également aux vœux de tous les marins de Centuri, — nos deux sympathiques syndics, MM. Emmanuelli et Giorgetti, dont vous avez dû vous-même apprécier le mérite, car tout en faisant strictement leur devoir, ils n'ont jamais cessé de rendre les plus signalés services à nos braves marins.

Vive la France ! Vive M. le Commissaire !

**L'Unification des retraites**

M. Le Guen a présenté un rapport à la commission des pétitions, sur une réclamation signée par 292 sous-officiers résidant à Corte et dans le département d'Alger, déposée par M. le sénateur Lelièvre, demandant l'unification des pensions de retraite.

La commission a proposé le renvoi de

**FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS**

N° 49.

LA

**PEAU DU LION**

Par Charles de Bernard

IV

LE BALCON

(Suite).

Les femmes méitent quelquefois dans leur aversion autant de véhémence que dans leur tendresse ; elles s'y livrent même avec plus de franchise, car les convenances, qui font un crime de l'amour, n'interdisent pas la haine, pourvu qu'elle soit spirituelle et bien placée. Plus d'une prude tire vanité de l'antipathie que ses orateurs lui inspirent ; mais le courage, en ce cas, n'est souvent qu'une ruse d'abord, un moyen de constater en toute dignité la possession d'un objet. Sans pouvoir être la proie de la passion, Estelle éprouvait un irrésistible désir de faire expier à Servian la liberté qu'il avait prise de se rapprocher d'elle en bravant sa défense. A ses yeux, cette rencontre ne devait pas être attri-

ces pétitions aux ministres de la guerre et des finances.  
Le renvoi a été ordonné.

**DERNIÈRES INFORMATIONS****Nominations**

Un mouvement va paraître relatif au haut personnel des finances.

**Le prince Victor**

Le prince Victor va passer une quinzaine à Farnborough.

**A Cijuda**

Le gouvernement portugais fait valoir énergiquement ses droits à Cijuda, où se sont établis des colons allemands.

**Le service de la presse**

M. Anatole de la Forge a terminé un projet de loi relatif au service de la presse au ministère de l'intérieur.

## Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

**Le général Hoan**

Le général annamite Hoan, qui s'était soumis à la France, a passé au camp des chinois.

**NOUVELLES DE CHINE**

L'escadre a quitté Chin-Hai.

Le général de Négrier continue sa marche.

**Le traité de Hué**

Le président du conseil demandera aux chambres, à une prochaine séance, la ratification du traité de Hué et de celui avec le roi de Cambodge.

buée au hasard ; évidemment elle était préméditée. Quel but pouvait avoir cet amant dédaigné, sinon d'ouvrir une seconde campagne contre le cœur de celle qui l'avait éconduit une première fois ? Et si telles étaient ses intentions, sa présomption, son audace, ne méritaient-ils pas qu'on l'hâtivement exemplaire et décisif mit cette obstination indécise ?

— Il prétend avoir ignoré que je fusse chez mon père, se disait la jeune veuve ; mais est-ce vraisemblable ? est-ce possible ? Amoureux de moi comme il était, ne fera-t-il croire qu'il est resté plus d'un an hors de France, sans demander de mes nouvelles à tant de gens qui auraient pu lui en donner ? Que veut-il donc ? qu'espère-t-il ? Me croit-il assez inconsidéré pour accepter aujourd'hui ce qu'autrefois j'ai refusé ? La supposition serait un peu trop impertinente. Si j'étais sûre que telle fût sa pensée, il se repentirait, je le jure, de m'avoir traitée comme une femme sans caractère.

Pour le châtier de ce qu'elle nommait l'acharnement de son ancien amant, madame Gauscade avait à sa disposition l'arme la plus efficace dont puisse se servir une femme en pareil cas. Dans un de ces incroyables combats racontés par Le Berni, Rodomont saisit par la jambe un de ses adversaires et assomme main d'une coquette, le rival, détestable personnage, les autres avec cette masse improvisée. Entre les autres avec cette masse improvisée. Entre les autres avec cette masse improvisée. Entre les autres avec cette masse improvisée. Entre les autres avec cette masse improvisée.

**Bourse de Paris**

Rente 3 p. 0/0	82,20	81,67 1/2
— 3 p. 0/0 amortissable	83,25	83,25
— 4 p. 0/0	107,45	107,30
— 1/2 p. 0/0	109,65	109,25

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA  
du 3 mars 1885**

ENTRÉES.

De Solenzara, esquil italien Dante, cap. Chiavaro, après de pêche.

SORTIES.

Pour Livourne, vap. franç. Médéal, cap. Davin, passagers, diverses.

Pour Centuri, goélette franç. Notre-Dame du Bon-Conseil, cap. Dominici, diverses.

Pour Londres, vap. anglais Adria, cap. Hodder, diverses.

**IRRÉVOCABLEMENT**

Le 13 Mars à 9 h. 1/2 du matin

Salle du Grand-Orient, 16, rue Cadet

**1er Tirage de la Loterie**

**DES ARTISTES MUSICIENS**

150.000 fr. de Lots déposés à la Banque de France

Les billets placés qui participeront à ce 1er tirage, concourront également au tirage définitif qui comportera 250.000 fr. de Lots, dont un de :

**100.000 francs**

Prix du billet : un fr. — Siège du Comité : 26, rue Grange-Batelière, EUGÈNE DÉTRA, Directeur.

**M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOL**

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,  
Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de Bégres, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

sieur Tonyrion, qui, mieux que personne, semblait destiné à le remplir d'une manière préemptoire et fracassante. Aimables sourires, regards expressifs, interpellations gracieuses, chuchoteries confidentielles, en un mot toutes les petites faveurs qu'une femme peut accorder ostensiblement à un homme afin d'en désespérer un autre, lui furent prodiguées pendant et après le déjeuner. Non contente de cette cruauté, et sans respect pour la trêve que son père lui avait demandée en faveur de leur hôte, l'impitoyable veuve ouvrit en même temps contre de derrière une de ces fusillades de salon qui ne laissent à un pauvre amoureux d'autre ressource que la retraite ou la révolte. Ce fut, durant plusieurs heures, un feu roulant d'épigrammes, d'allusions piquantes, d'acribes plaisanteries que rendait plus meurtrières une expression toujours élégante et spirituelle. Malgré le mécontentement visible du bon colonel et ses efforts pour rendre la conversation inoffensive, Estelle ramena obstinément dans l'entretien le sujet le plus propre, selon elle, à humilier Servian. Dans sa bouche, l'éloge emphatique de la bravoure devenait la plus mortifiante des personnalités pour l'homme qu'elle avait une fois trouvé sans courage.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont dû paraître avec M. Calmann Lévy, à Paris.

Deux Diplômes d'honneur et 20 Médailles  
**Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice**  
*Spécialité de la Maison*

# AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

**CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE**

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

**PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA**

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
 Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
 id. en fût 0.50 id.  
 baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.



**HOTEL D'EUROPE**  
 Tenu par M. L. STEFANI  
 4, Boulevard du Palais, 4  
 au-dessus des grands magasins Oreaga  
**BASTIA**

Chambres garnies. Table d'hôte  
 Tables particulières. Pension bourgeoise. Prix très modérés.  
 Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

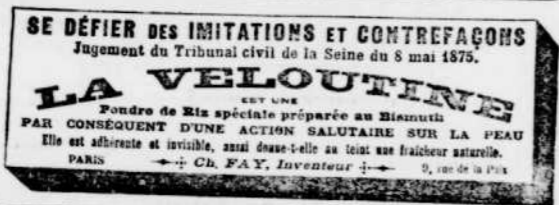
Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des directeurs gérant,  
**MATTHEO OLLAGNIER**

## Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA  
 chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.  
 Service à la carte et à toute heure.  
 Diners sur commande.  
 Bon confortable et consommations de premier choix.



## Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.  
 Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**  
 Pharmacie LUCIANI (Bastia).

### AVIS IMPORTANT

St magasin de M. DOMINIQUE MATTEI AINÉ, est transféré place Le-Nicolas, maison Nardini.  
 Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix défiant toute concurrence.

Prix fixe. — **COMPLANT.** — Savoir :

Café Moka, le kilog. fr. 3,70	Bougies (Lesseps) le paq. 1,30 à 1,40
» Ceylan roulé. fr. 3,40	Id. Fournier (de luxe)
Café Porto-Ricco vert	le paquet à 1,30 1,00 à 1,15 et 1,20
extra à 3,00	Petrole (Atlantic) caisse 13,50 à 15,50
Autres qualités . . . 2,40 à 2,50	Minot d'Aix la Halle de
Café grille, mélangé avec	122 k. 5 47,00
le Moka le kil. 4,20	Farines Cos (extra) tre
Sucre raffiné en pains	marque 32,00 à 33,00
le kilog. 0,82 à 0,86	Minot d'Italie Bougeux 33,50 à 34,50
Id. coupe en morceaux	Tousselle Mey d'Aix la
réguliers 0,95 à 1,00	halle de 122 k. 500 49,50
Cassonades françaises	Gros son de Marseille les
blanches 00,64 à 00,70	100 kil. 14,00
Chocolat Menier, prix de	Petit son d'Italie 13,00
facture 3,80	Savon jaune Fournier 57,00 à 60,00
Id. des Antilles id. 3,75	Id. blanc (La Vierge) 0,65 à 0,70
Dattes muscades 3,25	Id. ordinaire de 0,45 à 0,50
Prunes (Imperiales) 1,70	Dépôt de chicorée orien-
Id. (Choix) 1,50	tales (argentées) la caisse
Raisin de Mal-ga en détail 1,70	de 10 kil. 5,00 à 5,25
Id. par caisses de 10 k. 16,00	Soufre Romagn, le ballot 10,2 à 10,50
Pois ronds et cassés de 0,40 à 0,50	Id. sublime id. 8,75 à 10,00
Lentilles 0,65 à 0,70	Id. Sicile courant 8,00 à 8,50
Riz du Piémont 0,40 à 0,50	Conserves alimentaires assorties.

**L'AMARO-MATTEI**  
 Avant vos repas buvez

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
 Il se trouve dans tous les cafés.

## SIROP PECTORAL SÉDATIF

Dr J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
 Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'acornit et de laurier corise. — Le flacon, 3 francs.

# Le Petit Bastiais

00011

5 cent.

**JOURNAL QUOTIDIEN**

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . . . 12 an, 30 fr. 6 mois 12 »  
 CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 32 » 13,50  
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »  
 Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1364 — VENDREDI, 6 MARS 1885  
 Saint Théophile, confesseur.

Rédaction & Administration :  
**Matthieu Ollagnier, Directeur**  
 8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 760.  
 Thermomètre, extérieur 12 — intérieur 13.  
 Direction du vent à 4 h. N.-O. — à 4 h. calme.  
 Intensité à 8 h. très faible. — à 4 h. calme.  
 Etat du ciel clair.  
 Etat de la mer belle.  
 Hauteur des eaux à 8 h. + 733 — à 4 h. + 0,26.

### Librairie du Petit Bastiais

**PETRI CYRNEI**

### DE REBUS CORSICIS

TRADUCTION FRANÇAISE  
 Par M. l'abbé LETTEKON  
 Professeur au Lycée de Bastia

Un beau vol. grand in 8° de 430 pages  
**5 fr., franco 5.60**

### BASTIA

### PAIN & VIANDE

D'après le *Moniteur Officiel* des communes, la boulangerie parisienne retire sur 100 kilogrammes de farine 130 kilos de pain. Il n'est pas question des résidus dont le commerce tire parti, je les abandonne comme je le ferai pour Bastia, quoiqu'ils procurent un certain bénéfice. Le prix du kilo est fixé pour la 1<sup>re</sup> qualité à 31 centimes et à 21 centimes pour la 2<sup>e</sup>, — basé sur les dépenses suivantes : — quintal métrique de farine, 28 fr. 48 centimes; frais de panification correspondant à la farine employée, 10 francs 55 centimes, Total 39 fr. 03 centimes. Or 130 kilos à 31 centimes, prix de faveur, font 40 fr. 30 centimes.

Mais, pour moi, le chiffre de 130 kilos n'est pas le réel, il favorise la boulangerie, parce que le manutentionnaire militaire fournit 137 kilos de pain pour 100 kilogrammes de farine. En outre, la ménagère très minutieuse qui cuit le pain de famille dépasse ce chiffre, cela se conçoit, et, franche dans ses constatations, elle avoue obtenir 150 kilos de pain, même au delà, en employant 100 kilogrammes de farine de bonne qualité. J'abandonne ce surcroît de rendement

que tout ouvrier intelligent, surtout dévoué à ses intérêts, peut obtenir, et pour moi il l'obtient, c'est évident, ce qui lui procure un bénéfice sérieux puisque la concurrence accorde une diminution de prix. Je ne forme donc à adopter le chiffre de 130 kilos, ainsi décidé par le *Moniteur Officiel* et accepté par le commerce. En conséquence, je fixe ainsi les dépenses supportées par la boulangerie de Bastia : 100 kilogrammes de farine 30 francs. Transport de Marseille à Bastia, 1 fr. 50 centimes. Frais de panification, 10 fr. 50. Total, 42 fr., à diviser entre 130 kilos de pain, ce qui permet de fixer le prix de faveur à 35 centimes pour le kilo de 1<sup>re</sup> qualité, et à 25 centimes pour celui de 2<sup>e</sup>, soit 130 kilo X 35 cent. = 45 fr. 50 centimes.

Vous observerez que je suis large dans mes appréciations, car les mercuriales de Paris et de Marseille sont à peu près les mêmes, seulement les farines de la capitale sont réellement de 1<sup>re</sup> qualité, tandis que celles de Marseille, auxquelles j'accorde un prix plus élevé, produisent du mauvais pain. Quant aux frais de panification, je crois qu'en bonne conscience ceux de Paris sont supérieurs à ceux de Bastia.

En outre, j'accorde une indemnité de transport de Marseille à Bastia, que je n'aime pas à Paris, quoique les farines y parviennent à la suite d'un parcours de 20 lieues au moins.

Réfléchissez, chers lecteurs, et vous acquiescez la preuve que les vues bienveillantes de Napoléon III sont paralysées par la licence que la République doit interdire, si elle veut positivement donner la vie à bon marché au peuple qui paye 10 centimes de trop le kilo de pain. J'en trouve encore la preuve dans celui fourni par adjudication, dont la qualité et le poids sont contrôlés journalièrement avec soin par les parties prenantes qui le payent moins de 20 centimes le kilo, ce qui permet de supposer que ce prix est basé sur 26 francs de dépenses, 130 X 20 = 26.

Quant à la viande, la même exagération se produit, le prix est beaucoup trop élevé pour la qualité, car vous avez voya-

gé, et vous pouvez comparer la viande vendue à Bastia avec celle qui vous a été servie sur le continent ou celle de 1<sup>re</sup> qualité, provenant de bœufs pesant de 340 à 360 kilos, est vendue 1 fr. 60 le kilogramme, tandis qu'à Bastia celle que nous mangeons provient d'animaux de toute espèce dont la viande est taxée à 1 fr. 60 centimes; espèce qu'à Paris on paye 1 fr. 20, malgré le droit d'entrée plus élevé que dans notre ville, ce n'est pas une raison, me direz-vous: si, parce que celle qui est vendue par adjudication dont le poids et la qualité, comme ceux du pain, sont contrôlés journalièrement avec soin par les parties prenantes, n'est payée par elles que 1 fr. 15 centimes le kilo. Or, en la portant à 1 fr. 30 je crois être large, surtout si je la compare à celle de Paris, côte de 3<sup>e</sup> qualité à 1 fr. 20 centimes, d'où je conclus que si on peut la fournir aux uns à 1 fr. 15 centimes et à leur satisfaction, on peut, je crois, nous vendre la viande à 1 fr. 30

Espérons que la liberté du commerce n'engendrera pas la licence en ce qui concerne les aliments de première nécessité que l'acheteur ne peut délaissier, et qui doit en subir le prix, si la surveillance de l'autorité fait défaut, ce que l'Empereur n'admettait pas.

Souhaitons que la République couronnera l'œuvre de Napoléon III en exigeant partout un prix équitablement rémunérateur, et qu'elle sache proscrire la falsification qui nuit trop souvent à la santé de la population, tout en compromettant toujours ses intérêts. Elle prouvera ses bonnes intentions; car l'ouvrier, de même que le soldat, consomme au moins un kilo de pain par jour, compris celui de sa soupe. Or, comme il est généralement marié, qu'il a des enfants il ferait une économie journalière au moins de 20 centimes si le prix du pain était réduit de 10 centimes, soit pour l'année 73 fr., montant du loyer. Ajoutez encore l'économie opérée sur la viande, dont il consommerait davantage, si le prix en était moins élevé. Alors sa santé en bénéficierait, but que Napoléon III s'était fixé.

Enfin, je conclus que les aliments de première nécessité sont de meilleure qualité et d'un prix moins élevé à Paris que dans les petites villes, où, suivant moi, le contraire devrait se produire, parce que les frais généraux supportés par les détaillants sont plus onéreux dans la capitale, comme les droits d'entrée sur le bétail y sont également supérieurs. Cependant les petites bourses trouvent de la bonne viande à un franc le kilogramme dans les plus grandes boucheries où la viande, excepté les morceaux de choix, y sont réservés, comme à Bastia.

Cette prévoyance à établir cette diversité de prix, à exiger la qualité et le poids prouve que l'autorité locale se préoccupe de cette question si intéressante pour toutes les familles, en cherchant à faire appel à la concurrence commerciale qu'elle obtient quoiqu'en limitant les prix de la viande et du pain.

*Le Colonel CH. DE MONDESERT.*

**Phénomènes Corsea**

6 mars 1019 — Guillaume, marquis de Corse, fait donation au monastère de St-Mamilien, dans l'île de Monte-Cristo, des terres qu'il possédait à Ampugnani.

Le marquis de Corse laissait ses biens aux religieux de St-Mamilien pour le salut de son âme.

**Le scrutin de liste**

L'Union républicaine, qui veut obtenir le rétablissement du scrutin de liste avant les vacances de Pâques, avait songé à faire discuter la proposition Constans avant les droits sur les bestiaux. Le gouvernement s'y oppose; il déclare qu'on ne peut disjoindre les deux questions des droits sur les blés et les bestiaux, et qu'il faut les trancher avant d'aborder la discussion sur le scrutin de liste. Tout au plus sera-t-il possible d'interrompre pendant trois ou quatre séances le débat économique pour voter le budget, et la loi sur l'armée coloniale.

M. Ferry consentirait cependant à déférer aux désirs de ses amis si les intérêts des éleveurs étaient seuls en jeu; mais se sont les intérêts du ministre qu'il s'agit de défendre et le président du conseil tient bon. Résolu à s'opposer à l'inscription de la date des élections dans la loi sur le scrutin de liste et à poser la question de confiance pour l'emporter, il se préoccupe de s'assurer une majorité. Les ministériels prétendent que M. Ferry a déterminé un certain nombre de députés à renoncer à la fixation d'une date; mais il lui reste encore des voix à conquérir et il a besoin d'un délai.

Il est donc toujours possible que le scrutin de liste ne soit pas rétabli avant les vacances de Pâques.

**Une illustration Corse**

Notre cour d'appel vient de recevoir une œuvre d'art qui est consacrée à une de ses illustrations: nous voulons parler du buste de M. le premier président Colonna d'Istria, par M. Colonna-Cesari. Il fait le plus grand honneur à l'artiste, et lui a valu les félicitations des hommes

les plus compétents au Salon de l'année dernière. M. Colonna-Cesari est déjà un maître. Dominant complètement les premières difficultés de son art, le plus ardu de tous, il marche d'un pas rapide et ferme vers la renommée. Nous en sommes heureux et fiers pour la Corse.

Mais aussi quel beau sujet! Cette magnifique figure de l'ancien premier président de la cour de Bastia était bien faite pour passionner un maître: et le marbre a rendu avec un rare bonheur cet air majestueux et imposant qui distinguait M. Alexandre Colonna-d'Istria.

Le buste se trouve actuellement placé dans la salle des pas-perdus de la Chambre des audiences solennelles. La Cour n'a pas encore choisi la place qu'il doit occuper.

**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**

Audience du 4 mars

Présidence de M. STEFANI

**Faux en écriture publique**

Les faits reprochés aux trois accusés que le jury a à juger se seraient produits à l'occasion de la confection des listes électorales de Piazzali. Cette localité, comme un bienheureuxment la plupart de nos communes, est divisée en deux partis. D'un côté, les Cesarini qui depuis plus de 40 ans détiennent le pouvoir municipal; de l'autre les Ghigliemini et les Emanuelli qui aspirent à supplanter les premiers.

La formation des listes électorales semble être devenue la principale préoccupation des uns et des autres, et il est plusieurs fois arrivé que beaucoup de noms inscrits par la commission municipale sont ensuite rayés par le juge de paix. Nous pouvons dire, sans qu'il entre dans notre pensée de faire la critique d'actes judiciaires, que ce magistrat est suspect aux Cesarini, parce qu'il est le proche parent des adversaires politiques de ceux-ci, et qu'à tort ou à raison il est considéré comme un chef de parti dans le canton de Valle d'Alesani.

En 1884, les décisions en matière électorale, qu'elles aient été prises par tels ou tels autres membres de la commission, paraissent avoir été entachées d'irrégularité. A la suite des élections du 4 mai dernier, une information fut ouverte par le parquet de Corte à la suite de laquelle ont été renvoyés devant la Cour d'Assises: 1. Cesarini Pierre-Paul, adjoint, âgé de 48 ans; 2. Limperani Jean-Jacques, maréchal-des-logis en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 70 ans; et Muzzi Philippe-François, âgé de 42 ans et maire actuel de Piazzali. Ils sont accusés d'avoir: 1. postérieurement au 9 février 1884, Cesarini en qualité d'adjoint, Limperani et Muzzi en celle de membres de la commission municipale, commis un faux en écriture publique et authentique en fabriquant ou faisant fabriquer deux délibérations de la commission électorale, ordonnant l'inscription de divers individus; 2. Limperani et Muzzi comme ayant fait usage de ces fausses délibérations; 3. Ces deux derniers ont le seize avril de la même année, en leurs dites qualités, commis un faux en inscrivant les mêmes noms sur les listes électorales; 4. en outre, d'avoir fait usage des dites listes.

L'acte d'accusation s'exprime de la manière suivante:

Le 25 janvier 1884, le sieur Agostini Charles-François donnait sa démission de maire de la commune de Piazzali; le service revenait de droit à l'adjoint Cesarini Pierre-Paul, qui le refusa formellement. Il fut alors confié à un conseiller municipal, le sieur Pavolani, et c'est à ce dernier qu'incombèrent les travaux préparatoires de la formation des listes électorales. Jusqu'au 4 février à minuit, terme fatal prescrit par les réclamations en matière électorale, il ne s'en était profité que deux, celles des nommés Ghigliemini Ange-François, et Cesarini Ange-Mathieu.

Il y fut statué, le 9 du même mois, par la commission. Mais deux de ses membres Limperani Jean-Jacques et Muzzi Philippe-François, l'un et l'autre délégués du conseil municipal, ne répondirent pas à la convocation, et les délibérations furent prises en leur absence. Les adversaires politiques de l'adjoint Cesarini renouvelèrent à cette occasion ce qu'ils avaient fait le 4 février. Ils demeurèrent à la maison commune jusqu'à minuit et acquiescèrent ainsi la certitude qu'aucune autre décision n'était intervenue.

Vers les premiers jours du mois de mars, le faisant fonction de maire, Limperani, vint à décéder, et le service passa à l'adjoint Cesarini qui, cette fois, l'accepta. Cependant les héritiers de Padovani ne consentirent pas à se dessaisir des archives en sa faveur qu'après qu'il eut reçu une délégation expresse. Au commencement d'avril la liste définitive des électeurs de Piazzali n'était pas encore arrêtée, et Cesarini fut invité à la dresser et à en transmettre un double à la sous-préfecture de Corte. Elle fut close le 16, et signée par Cesarini et Limperani. Le délégué de l'Administration, Barrocci, ne fut même pas convoqué à l'effet d'y apposer sa signature.

Les adversaires de Cesarini réclamèrent avec insistance la communication de cette liste. Ils ne purent l'obtenir. L'un d'eux s'étant rendu à Corte, prit connaissance à la sous-préfecture de celle qui y était déposée et constata avec surprise qu'elle était falsifiée en ce sens qu'elle contenait indûment les noms d'individus étrangers à la commune, et dont plusieurs avaient été rayés les années précédentes, en vertu de sentences du magistrat cantonal passées en force de chose jugée, et qui n'avaient pas le droit d'y figurer, tandis que d'autres en avaient été arbitrairement éliminés. L'altération était flagrante. Pour la justifier Cesarini ne craignit pas de recourir à un nouveau crime de concert avec ses deux co-accusés. Il produisit, en effet, deux fausses délibérations de la commission électorale portant la date du 8 février et ordonnant l'inscription de nombreux électeurs. Ces délibérations fabriquées évidemment après coup, sur des feuilles de papier ordinaire et signées par Cesarini Limperani, et Muzzi, avaient été frauduleusement intercalées dans le registre à ce destiné. Elles furent immédiatement attaquées par la voie de l'appel et annulées ensuite par le juge de paix du canton. Mais comme ce magistrat n'avait pu statuer que par défaut et que les délais de l'opposition n'étaient pas encore expirés le 4 mai 1884, jour où l'on devait procéder aux élections municipales, plusieurs de ces individus indûment inscrits se présentèrent à cette date pour prendre part au vote. Le bureau présidé par l'adjoint Cesarini, les admit, malgré les plus énergiques protestations. La culpabilité des trois accusés est incontestable. Elle résulte clairement de la simple inspection des deux décisions incriminées comme aussi de tous les témoignages recueillis au cours de l'instruction.

Le jury a rendu un verdict d'acquiescement. Les accusés ren dus à la liberté, se sont retirés après par leurs parents et amis.

responsabilité ne pouvait atteindre ses parents.

Stebastien Gavini a comparé ensuite la pourcelle à celles qui ont été faites jusqu'en en matière électorale. Des faits plus graves ou ayant tout au moins la même gravité ont été déferés à la police judiciaire. En admettant que les accusés soient innocents, et ils ne le sont pas, la répression ne serait-elle pas exagérée. Me Gavini fait connaître aux jurés qu'elles seraient les conséquences de leurs verdicts, et les adjure de rendre les accusés à la justice.

Joseph de Montera prend à son tour la parole, l'honneur politique seule, dit le défenseur, a amené la sollette de la cour d'assises des hommes honorables qui n'auraient jamais dû s'y asseoir. Rien n'aurait mieux le démontrer que les intrigues machonnées dans cette affaire dans le but d'obtenir la condamnation. On n'a pas craint d'assiéger la conscience des juges, jusque dans le temple même de la justice. Le défenseur signale ensuite les délits du juge de paix qui, d'après lui, suffirait pour les seules à justifier les procédés reprochés aux accusés si tant est qu'ils fussent fondés. Ainsi, mais que ce magistrat radiât de la liste électorale le grade-champêtre de la commune en fonction depuis trois ans, il y maintient l'instituteur, bien que celui-ci fut encore électeur dans une autre commune.

Pendant qu'un curé cantonal et un desservant ne font pas au rôle des contributions étaient inscrits, on excluait un autre desservant qui, pendant 15 ans, avait fait partie du conseil municipal de la commune où il est imposé, et qui justifiait de sa raison dans la commune où il exerçait son ministère. C'est au temps de l'oppression génoise, s'est écrié terminant Me de Montera, que le sang a commencé à couler abondamment en Corse; craignez que dans ce canton heureux d'Alesani, déjà tant éprouvé, les opprimés ne soient tentés de se faire justice à eux-mêmes.

Le jury a rendu un verdict d'acquiescement. Les accusés ren dus à la liberté, se sont retirés après par leurs parents et amis.

**DERNIÈRES INFORMATIONS**

**Le choléra**  
Des précautions sont prises dans les hôtels de Londres pour prévenir le choléra cet été.

**Les ouvriers allemands**  
Plusieurs ouvriers allemands, soupçonnés de socialisme, ont été expulsés de Madrid peu après leur arrivée.

**Dépêches de Nuit**

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

**Conseil des ministres**  
Le ministre de la marine fait connaître à ses collègues que notre flotte a essuyé le feu des Chinois, mais les boulets n'arrivaient pas à portée de nos vaisseaux.

**Mandarins prisonniers**  
Le général Brière de l'Isle a refusé de rendre contre rançon deux mandarins chinois tombés dans ses mains à Chu.

**Les élections législatives**  
Le groupe de l'extrême-gauche, à la Chambre, rédige un programme communal en vue des élections législatives.

**Bal de l'Elysee**  
Le second grand-bal donné par le président de la République s'annonce plus brillant que le premier.

Les salons ont été ouverts à 9 heures et demie: un peu après dix heures ils étaient complètement envahis.

Le Président de la République entouré des ministres et de sa maison militaire reçoit les invités à l'entrée du grand salon.

**Les Pavillons-Noirs**  
Les Pavillons-Noirs ont brûlé cinq villages sur les rives du Song-Koi.

**LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE**  
**SÉNAT**  
Présidence de M. LE ROYER

Le ministre des finances dépose le projet de loi sur les céréales adopté par la chambre des députés, et demande l'urgence.

L'urgence est votée.

Le sénat adopte ensuite quelques projets de loi d'intérêt local, et celui portant ouverture des crédits nécessaires à l'exposition d'Anvers, puis s'ajourne à samedi.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
Présidence de M. SADI-CARNOT

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Etienne, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Suite de la discussion des propositions de loi: 1. de M. Georges Graux; 2. de M. Edmond Robert; 3. de M. Ganault et plusieurs de ses collègues, portant modifications du tarif général des douanes (droits sur les céréales).

La discussion continue sur l'article 2. Cet article et les suivants sont adoptés.

Le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet de loi.

Nombre des votants . . . . . 404  
Majorité absolue . . . . . 203  
Pour l'adoption. . . . . 254  
Contre. . . . . 150

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. de Janzé sur les railways.

M. de Janzé critique l'organisation du personnel et du matériel qu'il considère comme insuffisant.

Le général Lewal dit que les sections techniques ont été exercées avec un matériel complet.

MM. Delattre, Raynal, Farcy et Madier de Montjan demandent un essai de mobilisation.

L'ordre du jour pur et simple est demandé sur cette interpellation.

Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants . . . . . 418  
Majorité absolue . . . . . 210  
Pour l'adoption . . . . . 340  
Contre . . . . . 78

L'ordre du jour pur et simple est adopté.  
La prochaine séance est fixée à samedi.

**Bourse de Paris**

4 Mars.	5 Mars
Rente 3 p. 0/0 . . . . .	81,67 1/2 81,65
— 3 p. 0/0 amortissable . . . . .	83,25 83,20
— 4 p. 0/0 . . . . .	107,30 107,00
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	109,25 109,50

**ÉTAT CIVIL**

**MARIAGES.**  
Herenger Auguste-Alexandre, capitaine au 144<sup>e</sup> de ligne, de Paris et Oreaña Marie-Eugénie-Lélie, de Bastia.

**NAISSANCES.**  
Braccini Antoinette. — Fusella Noël. — Severoni Josephine-Marie-Thérèse.

**DÉCÈS.**  
Mariacce Pasquine, veuve, 66 ans, de Rapale. Poli Pauline-Catherine, 3 mois, de Bastia. Vincenti Jean-Marie, 10 mois, de Bastia.

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 4 mars 1885**

**ENTRÉES.**

De Solenzara, esquif italien Armande, cap. Gozzolini, agrès de pêche.  
De Marseille, brick-goëlette franç. Marie-Joséphine, cap. Appietto, lest.  
De Livourne, vap. anglais Marchesa, cap. Hissond, bateau de plaisance.  
De Livourne, vap. franç. Conte-Bacoci, cap. Pietri, diverses.  
De Livourne, vap. franç. Médéah, cap. Davin, passagers, diverses.

**SORTIES.** — Néant.

**COURS DE CHANT**  
Par M. Deslouis

Il y aura une série de 12 cours, deux fois par semaine. Le nombre des élèves est limité à 14.  
Prix de la série — 30 fr.

NOTA: Les cours commenceront le 10 Mars prochain.

S'adresser à M. Deslouis, rue de la Misericorde, maison Bernachi, au 1<sup>er</sup>.

**IRRÉVOCABLEMENT**

Le 13 Mars à 9 h. 1/2 du matin  
Salle du Grand-Orient, 16, rue Cadet  
**1er Tirage de la Loterie DES ARTISTES MUSICIENS**  
150.000 fr. de Lots déposés à la Banque de France  
Les billets placés qui participeront à ce 1<sup>er</sup> tirage, concourront également au tirage définitif qui comprendra 250.000 fr. de Lots, dont un de :  
**100.000 francs**  
Prix du billet: un fr. — Siège du Comité: 26, rue Grange-Batelière, ERNEST DEBRE, Directeur

**MME POGGI Veuve PAOL**  
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,  
Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille ou chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouve aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

# Le Petit Bastiais

00013

cent. 5 JOURNAL QUOTIDIEN cent. 5

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

**Puzzichello**

Eaux minérales sulfureuses, maladies de la peau, de la poitrine, etc. etc.

Je crois pouvoir assurer à l'Académie, qu'il n'existe en Europe aucune source comparable à celle de Puzzichello pour la guérison radicale de certaines affections invétérées et réputées incurables.

(Rapport de M. Blanqui, de l'Institut.)

1<sup>re</sup> Saison: du 3 au 25 mai. — 2<sup>e</sup> Saison: du 25 mai au 15 juin.

Le restaurant sera tenu par Madame Adélaïde COLWBANI.

Les baigneurs trouveront à Puzzichello tout ce qui leur est nécessaire excepté le linge.

Un médecin est attaché à l'établissement.

A cause du grand nombre de demandes, il est prudent de retenir sa chambre au plus tôt.

**Agent pour tabac**

cherché par une maison importante déjà introduit dans la Corse pour la vente de ses tabacs en feuilles (exotiques et allemands). Bonnes références demandées, un applicant connaissant la branche sera préféré. S'adresser sous No 1457 à Haasenstein et Vogler, Genève (Suisse).

**AVIS AUX DAMES**



Seule Maison à Bastia  
23, BOULEVARD PAOLI, 23

Lithographie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs gerant,  
MATTHIEU OLLAGNIER.

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très modérés.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à la grotte de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI

4, Boulevard du Palais, 4 au-dessus des grands magasins Oréaga BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés. Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

**VER SOLITAIRE** On sait

la propagation de Ténia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, parait-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Ténia; c'est un à savoir pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules ténialogés, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules ténialogés envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Prelan de Paris.

**AVIS**

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, No 29, d'art de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrures, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant métier.

**SIROP PECTORAL SÉDATIF**

DE MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE

Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le Sirop Pectoral sédatif, à base d'acacia et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

**PIN D'AUTRICHE**



Médication Souveraine et Infaillible par :

- ESSENCE..... contre Coryza, Maux de gorge et de poitrine, Asthme, Angine, Grippe, Coqueluche et Goutte.
- BAIN..... contre Rhumatisme, Goutte et Sciatique.
- SOLUTION..... contre Douleurs musculaires et Vaporisations.
- CELLULES..... contre Rhumatismes, Névralgie, Goutte, Névrite, Migrations, Catarrhes de la Vessie, Gravelle, Maladies de la poitrine.
- SIROP & PATE..... contre Rhumes, Toux, Catarrhes, Coqueluche, Bronchites, Phlébite.

ENVOI FRANCO BROCHURE EXPLICATIVE. S'adresser en Pharmacie d'Autriche, 49, Avenue d'Antin, PARIS.

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1864**  
Prix fixe

**PCS MATTEI FILS**

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et seul. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et de Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

**Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux**

Boulevard du Palais

**L.-N. MATTEI & FILS BASTIA (Corse).**

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT

Marque de fabrique

Tabacs, Cigarettes du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuillet			Tabacs en paquets		Tabacs en vrac		Cigarettes étrangères		Cigarettes de la Régie		Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouthor.	Santerne.	Virginie pluri-	Maryland	Maryland	Extra-fins	Trabuco or.	De osmes	tre qualité					
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Nolly Pr.	Chablis	sieurs qual.	100 gram.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.					
dognac ord.	id. Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Kentucky	50 gr.	Arabe	Bandes de	Utrecht	Orléans	3e id.					
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Maison Conn.	50 gr.	Suisse	rees	Entractos	Sultane	4e id. sans					
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques	Turc cavalle	Export. tre	Export. tre	Haçon ajac.	Melakoff	Orléans ver.	Tabacs					
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	diverses)	Savonnette	id. 2me.	Qualités de	Havane gran.	Cabinet	id. blanches	à priser					
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Deltioni	id. Moët.	levant	Hongrois	Paris.	id. courts.	Flor fina	id. roses	de la régie					
id. id.	id. Saillaad.	Piperm Get	id. Blaquier	id. Mousseux	Hongrois	Paris.	Sedleaff	Courants a	Eclairista fu	id. 40 cigar.	GROS					
id. id.	id. Amara id.	Anisette MB.	id. Blaquier	Vergenay	Plantador	Sedleaff.	Débris Sea-	Ordinaire	mur	id. 40 cigar.	DÉTAIL					
id. Etourneau	Amer Picon.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.	Brisures de la	Débris de la	ferlati	Bouts du né-	Cruz d'venera	id. 40 cigar.	Cigares-Ciga					
RhGuerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem	Régie.	Régie.		gre	Supér	id. 40 cigar.	rettes					
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G.	Madère	—	—	—	—	Tordis ord.	Teresita	id. 40 cigar.	de la Régie					
id. extra.	Eau de vie	id. Garn vert	Porto	—	—	—	—	id. fines	Représenta-	id. 40 cigar.	de la Régie					
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscet Fron.	—	—	—	—	Longs (an-	tion	id. 40 cigar.	de la Régie					
id. extra	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel.	—	—	—	—	taisie)	El Colombate	id. 40 cigar.	de la Régie					
id. Kirsch ord.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala	—	—	—	—		de la Havane	id. 40 cigar.	de la Régie					
id. Arnaud.	id. id. amare	Espail vrai.	Chypre.	—	—	—	—									

Abonnement (Payable d'avance)  
CORSE . . . . . Un an, 20 fr. 6 mois 12 »  
EN PROVINCE FRANÇ., ALGÈRES, 22 » » 13.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »  
Autres pays, le port en sus.  
On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N<sup>o</sup> 1365 — SAMEDI, 7 MARS 1885  
Saint Thomas d'Aquin, confesseur.  
**Rédaction & Administration :**  
M. Mathieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des journaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M. M. Audoubert et Co, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 1 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER**  
Baromètre, 754.  
Thermomètre, extérieur 12 — intérieur 13.  
Direction du vent à 9 h. calme. — à 4 h. S-O.  
Intensité à 8 h. calme. — à 4 h. modéré.  
État du ciel: nuageux.  
État de la mer houleuse.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.45 — à 4 h. + 0.39.

**Librairie du Petit Bastiais**  
**CORSICA**  
De Ferdinand GREGOROVICUS  
Traduction française par M. F. LUCCIANA  
3 vol. in-8<sup>o</sup> de 790 pages. — Prix 9 fr.

**BASTIA**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA**  
Session ordinaire du mois de février  
Séance du 13 février 1885  
Président : M. BONELLI, Maire.  
Secrétaire : M. SEATELLI.

M. le Maire en ouvrant la séance déclare la session ordinaire du mois de février ouverte et invite le Conseil à nommer un secrétaire.  
M. Seatteli, nommé secrétaire, prend place au bureau.  
M. de Montera demande la parole qui lui est accordée.

L'honorable membre dit que le Conseil n'ignore pas que plusieurs de ses collègues sont poursuivis en police correctionnelle à propos de l'affaire de Minelli. Il pose la question de savoir si par cela seul qu'ils sont assignés correctionnellement, ses collègues et lui sont toujours dignes de figurer comme membres du Conseil municipal de la ville de Bastia, et si cette assemblée ne se considère pas comme atteinte dans sa dignité en les conservant dans son sein.  
M. le Maire répond, au nom du Conseil, que quoiqu'il advienne, ceux de ses membres qui sont poursuivis pour l'affaire des Minelli auront toujours droit à toute l'estime de leurs collègues et à celle de la population bastiaise, car, on ne doit pas l'oublier, c'est peut-être grâce à l'attitude énergique de ceux qui sont aujourd'hui victimes de leur dévouement que la ville a été préservée de l'invasion cholérique.  
On passe à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de la lettre suivante que lui a adressée le Président de la Société de gymnastique et d'armes.  
Monsieur le Maire,  
La Commission de la Société de gymnastique et d'armes a l'honneur de vous informer qu'à l'assemblée générale qui a eu lieu, dimanche 17 janvier, les membres honoraires et actifs ont voté par acclamation des remerciements à M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal de Bastia, qui ont bien voulu aider leur jeune Société à ses débuts, en lui votant une indemnité annuelle de trois cents fr. Elle vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ses sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.  
Pour les membres de la Commission,  
Le Président,  
L. DE VIDAU.

**LA PORTE DE LA CORNE**  
Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Brière de l'Isle, en date du 28 février :  
« Je reçois votre télégramme du 25, au moment où je quitte Phu-Doan pour Tuyen-Quan.  
« L'armée du Yunnan barre la route, mais le retard qu'elle pourra apporter à notre marche n'est pas inquiétant pour la place de Tuyen-Quan.  
« Celle-ci a repoussé, dans la nuit du 24 au 25, un assaut furieux, dernier effort de l'ennemi. Les pertes de celui-ci ont été considérables.  
« Le commandant de place, chef de bataillon Dominé, et sa garnison, sont héroïques. Prévenus de notre arrivée, ils nous attendaient avec le plus grand calme.  
« Du côté de Lang-Son le général de Négrier a attaqué les Chinois, le 13 au matin, et les a mis en déroute, leur prenant une batterie Krupp et une batterie de mitrailleuse.  
« La porte de la Chine et les deux forts qui la flanquent sont entre nos mains.  
« Les transports la France, le Born et la Provence sont arrivés le 24. Ils débarquent leurs troupes.  
« Cette dépêche explique le retour à Hanoi du général Brière de l'Isle aussitôt après la prise de Lang-Son.  
« L'infatigable commandant en chef avisé de la présence d'une armée chinoise sur la Rivière-Claire, en deçà de Tuyen-Quan, position occupée par une garnison française, a quitté la frontière de Chine où il a laissé son brillant collaborateur, le général de Négrier, pour venir prendre personnellement la direction des nouvelles opérations contre les Célestes.  
« Ces opérations sont aujourd'hui commencées et le général Brière, dont la

M. le Maire propose au Conseil, conformément à l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, de désigner les répartiteurs pour l'exercice 1885.  
Un membre fait observer que s'agissant de dresser une liste de vingt noms, il convient de charger une commission du soin de présenter les candidats au choix du Conseil.  
Le Conseil adopte la proposition, et nomme pour faire partie de cette commission MM. Gregorj, de Montera et Gaudin qui devront présenter la liste des candidats à la prochaine séance.  
**Marchés couverts**  
M. Carbuccia demande à M. le Maire où en est la question des marchés couverts. M. le Maire répond à l'honorable membre qu'il a déjà demandé un projet à une maison de Montpellier, et cette mai-

prudence égale l'énergie, annonce que le succès en est certain.

Cette campagne se bornera sans doute à la poursuite de l'armée chinoise au nord de Tayen-Quan, dans la région montagneuse où la Rivière-Claire prend sa source, région dans laquelle il serait dangereux de s'aventurer.

La marche sur Lao-Kai sera retardée jusqu'au moment où les pluies permettront aux canonnières de remonter le fleuve Rouge.

Ephémérides Corses

7 mars 1586. — Date à laquelle commença l'indult de trois ans accordé aux bandits corses aux quels leurs adversaires avaient pardonné. Cet indult fut renouvelé en 1589.

Gazette départementale

CERVIONE. — M. Tiburce Virgitti, négociant, a été victime d'une tentative d'assassinat qui heureusement n'aura pas de suites fâcheuses pour lui.

Il se trouvait à sa propriété de l'Alzella pour surveiller les travaux. Un jeune charretier, Giusti Martin, à peine âgé de 15 ans, remplaçant ce jour-là son père et était occupé au transport des pierres. A un moment donné M. Virgitti crut devoir lui faire des observations, parce qu'il criait et blasphémait. Giusti n'en tint aucun compte et continua à vociférer. M. Virgitti, irrité, le frappa, mais légèrement, avec un serment qu'il avait à la main. Giusti abandonna aussitôt les travaux, et on ne l'a plus revu de la journée.

Un peu plus tard, M. Virgitti se disposait à entrer dans la voiture de Cervione, lorsqu'il se sentit blessé dans le dos. Il poussa un cri, se retourna, et vit Giusti qui fuyait; ce dernier s'était si bien caché que personne ne l'avait vu.

La blessure de M. Virgitti est légère.

Giusti a été arrêté dans la soirée à l'auberge de Prunette. Il était toujours porteur du stylet dont il avait frappé M. Virgitti.

OLMETA-DU-CAP. — Le 28 février, à onze heures et demie du matin, succombait à un coup d'apoplexie foudroyante, M. Pietri Antoine-Joseph, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Bien qu'il fut âgé de soixante-dix-huit ans, rien ne paraissait devoir faire craindre à ses parents et à ses nombreux amis, une fin si prochaine et si terrible.

Retiré depuis vingt-cinq ans au sein de sa famille, le capitaine Pietri a toujours donné à la population d'Olméda, qui, en retour, ne lui ménageait ni son estime ni son affection, l'exemple de toutes les vertus publiques et privées.

Cet homme aux mœurs antiques, à l'âme loyale et franche comme son épée, servait Dieu comme il avait servi la Patrie, sans faste et sans ostentation, avec cette simplicité qu'inspirent seuls le vrai patriotisme et la vraie piété, mais aussi avec cette fidélité inébranlable qui prend sa source dans le sentiment élevé du devoir et n'admet aucune défaillance, et dans une foi aussi éclairée que profonde qui ne souffre aucune compromission.

La disparition de cet homme de bien laisse au milieu de nous un vide qui ne se comblera pas, et des regrets que le temps, qui efface tout, n'effacera pas de si tôt.

Aussi, jamais, dans ce coin du Cap-Corse, on n'a vu, en un jour de funérailles, une telle affluence de monde; jamais un recueillement aussi profond, une émotion aussi vive et aussi sincère. C'est que les populations avec leur gros bon sens ne se trompent point sur leurs véritables amis, elles savent rendre hommage au mérite; leurs larmes, quand elles coulent comme aux funérailles du capitaine Pietri, sont

le meilleur éloge du défunt, et la plus douce consolation que puissent recevoir ses parents et ses amis.

X.

\*\*\*

NONZA. — Mlle Antoinette Canale s'est fait l'interprète de la population de Nonza, en prononçant les quelques mots de regrets qui suivent, sur le cercueil de Mlle Sapia Blanche-Marie :

Permettez-moi de prolonger pendant quelques instants la pénible cérémonie à laquelle nous assistons, pour dire un éternel adieu à cette compagne chère, que la terre va dérober pour toujours à nos regards.

Adieu, chère Marie, adieu chère compagne qu'une mort prématurée a enlevée à l'affection de tes parents et amis.

La santé si belle, si rassurante de notre chère Marie, ne permettait pas de prévoir une catastrophe qui a causée à tous ceux qui l'aimaient autant de surprise que de douleur.

O mort ! ô mort ! toi qui fais tomber le riche comme le pauvre, le puissant comme le faible, comment n'as-tu pas sans pitié arraché une si douce et respectueuse fille à l'affection de son père, une si bonne sœur, à l'affection d'un frère chéri et de deux sœurs bien-aimées ? Oh ! que tes rigueurs sont cruelles ! tu fus bien ingrate ! Ni nos prières ni nos larmes n'ont pu détourner l'arrêt fatal que tu prenais sur la jeune Marie. Adieu pour toujours charmante amie ! pour toujours ! que dis-je, au revoir dans l'autre monde ! Chère Marie ; permets moi de rendre un dernier hommage à la fermeté de ton aimable caractère, et repose en paix à côté de ta mère, que tu ne cessais d'appeler à chaque instant durant ton agone.

Adieu, chère amie !

\*\*\*

MACCIO. — Dans la nuit de lundi, le nommé Louis Piazza a porté quatre coups de couteau, dans la région lombaire, à son frère Antoine.

Cet attentat a eu lieu devant le théâtre St-Gabriel. Louis Piazza s'est dérobé immédiatement aux recherches de la police.

Les blessures d'Antoine sont très graves.

\*\*\*

MURACCIOLE. — M. Muracciole Ange-Marie a remis une somme de 116 fr. 25 à l'instituteur communal pour servir à l'achat de livres et fournitures scolaires en faveur des élèves les plus nécessiteux.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

La cour d'assises n'a pas pu tenir audience à la suite des congés qui ont été accordés à treize jurés. Par suite de ces congés la liste du jury se trouve réduite aux noms suivants.

JURÉS TITULAIRES

- Peretti Jean-Baptiste.
Romani Ours-François.
Mazure Adolphe.
Vincisini Durand.
Valéry Jean-André.
Rennocli Antoine-Pierre.
Saliceti François.
Paravisini Jean-Pierre.
Sabatini Léonard.
Preziosi Pierre-Joseph.
Romainetti Antoine.
Rossi Philippe.
Levie Joseph-Napoléon.
Valentin Pierre-Joseph.
Leandri Jules.
Palermi Crucien.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

- Pierangeli Philippe-Auguste.
Frison Vincent.
Pitti-Ferrandi Marc-Antoine.

Pour compléter la liste du jury, onze jurés complémentaires sont nécessaires; il a été procédé à un tirage de 22 noms dans l'ordre suivant.

- Stretti Auguste.
Ramaroni Antoine-Vincent.
Touranjon Baptiste.
Feretti Antoine-Joseph.
Seatelli Eugène.
Sisco Amé.
Valentini Pierre.
Santelli Louis.
Lota Ernest.
Lazarotti Jean-André.
Emanuelli Paul.
Marcelli Antoine-Pierre.
Benecetti Pierre-Louis.
Pomoni Etienne.
de Suzzoni Philippe.
Poli Philippe-Marie.
Portafax Jacques-Thomas.
Hiriart Ernest.
Montali Léopold.
Guerrini Paul-Dominique.
Giorgi Joseph.
Gnaitella Roch-Jérôme.

La paix avec la Chine

On raconte que M. Ferry aurait fait à ses collègues, à l'issue du dernier conseil, une importante déclaration.

Le gouvernement pourrait traiter avec la Chine aux conditions suivantes : Reconnaissance de nos droits sur tout le Tonkin; traité de commerce, conclu en principe, mais dont quelques clauses resteraient à discuter; la délimitation des frontières serait l'objet d'un examen ultérieur. Enfin, la Chine refuserait de payer une indemnité de guerre sous prétexte que le bombardement de Fou-Tchéou et la perte de ses navires constituent une compensation suffisante.

S'il est exact que M. Ferry songe à négocier sur ces bases, il semble impossible que le Parlement accepte une solution beaucoup moins avantageuse que ne l'était le traité Bourrée, après de si lourds sacrifices en hommes et en argent.

Sur semaines sans travail. — Je souffrais depuis trois ans de maux de reins et tous les ans, au mois de mars, je restais cinq à six semaines sans pouvoir travailler. C'est alors que je pris les Pilules Suisses de M. Hertzog, ph<sup>r</sup>, 28, rue de Grammont, à Paris, et au bout d'un mois j'étais complètement guéri. Au mois de mars cette année je n'ai rien senti de ce que j'é ressentais les autres années, c'est pourquoi je ne veux pas rester sans Pilules Suisses à la maison. Si un lettre peut vous être utile, faites-en ce que bon vous semblera. Le 8 novembre 1881, Ernest Torigny, à Bethencourt (Oise).

L'émigration aux Etats-Unis

Par un acte du 3 février 1882 concernant l'émigration aux Etats-Unis, il a été établi qu'un droit de 50 cents (2 fr. 25) serait perçu sur tout passager étranger arrivant dans un des ports de l'Union. Ces sommes, versées au Trésor, sont affectées aux dépenses de l'immigration et à l'assistance des immigrants nécessiteux.

Le même acte dispose que les passagers étrangers atteints de démence ou d'idiotisme, les convicts autres que les condamnés politiques et tous les individus incapables de vivre de leurs ressources, destinés à tomber à la charge de l'assistance publique, ne sont admis à débarquer dans aucun port du territoire fédéral.

Les personnes appartenant à l'une ou à l'autre de ces catégories sont renvoyées immédiatement dans leur pays, et les frais occasionnés par leur rapatriement demeurent à la charge des propriétaires des navires qui les ont amenées.

Projet de loi pour régler l'immigration voté le 3 août 1882

Il est proposé au sénat et à la chambre des représentants des Etats-Unis de voter les articles suivants :

Il sera prélevé un droit de 50 cents sur chaque étranger qui arrivera, soit à bord d'un bateau à vapeur, soit à bord d'un navire à voiles, dans un port quelconque des Etats-Unis. Ledit droit sera payé au receveur des douanes du port où ledit passager aura débarqué, ou, s'il n'existe aucun receveur dans ce port, au receveur des douanes le plus voisin, par le maître, le propriétaire, l'agent ou le consignataire de chaque navire, dans les vingt-quatre heures qui suivront son entrée dans le port.

Les sommes ainsi perçues seront versées au Trésor des Etats-Unis et constitueront une caisse dite Caisse des immigrants, destinée, sous la direction du ministre des finances, à défrayer la dépense de la réglementation de l'immigration d'après la présente loi, et aussi à venir en aide aux immigrants nécessiteux.

Le droit imposé par cet article sur tout navire amenant des passagers étrangers aux Etats-Unis constituera une dette contractée envers les Etats-Unis par les propriétaires dudit navire, et tous les moyens légaux pourront être employés pour le recouvrement de ce droit. Il est entendu qu'il ne sera dépensé dans aucun port, pour les besoins susmentionnés, une somme dépassant celle qui aura été perçue dans ce port.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution de cette loi et de la surveillance de l'immigration, et il est autorisé à traiter avec les commissaires, les bureaux ou les fonctionnaires qui auront été nommés par le gouverneur d'un Etat pour se charger des affaires locales de l'immigration dans les ports dudit Etat, et pour venir en aide aux immigrants nécessiteux, d'après les règlements qui seront prescrits par ledit ministre; et lesdits commissaires, bureaux ou fonctionnaires seront tenus d'examiner la condition des passagers arrivant dans les ports dudit Etat à bord d'un navire quelconque, et à cet effet ils seront autorisés à visiter ces navires; et s'ils se trouvent à bord un convict, un lunatique, un idiot ou des gens incapables de vivre sans tomber à la charge de l'assistance publique, ils feront leur rapport par écrit au receveur du port et les personnes sus-citées ne seront pas autorisées à débarquer.

Art. 3. — Le ministre des finances établira les règlements et donnera les instructions qu'il jugera utiles pour protéger les Etats-Unis et les immigrants aux Etats-Unis contre les fraudes et assurer l'exécution des lois des Etats-Unis sur l'immigration, et il prescrira la façon dont devront être rédigés les actes concernant l'immigration.

Art. 4. — Tous les convicts étrangers, sauf les condamnés pour délits politiques, seront renvoyés dans leurs pays respectifs. Le ministre des finances désignera dans chaque Etat le bureau de bienfaisance ou les commissaires qui seront chargés de mettre à exécution les dispositions de cet article, sans compensation. Il prescrira des règlements pour le rapatriement des dites personnes et donnera des instructions au bureau de bienfaisance ou aux commissaires sur la façon dont ils devront procéder et

pourra modifier ces instructions de temps à autre. Les dépenses occasionnées par le rapatriement des dites personnes, à qui l'on n'aura pas permis de débarquer, incomberont aux propriétaires des navires qui les auront amenées.

Art. 5. — Cette loi sera mise en vigueur immédiatement.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Rente 3 p. 0/0, 5 Mars, 6 Mars. Values range from 81.65 to 109.15.

AVIS DE DÉCES

La famille Lanquaine a la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver dans la personne de M. NAUDTS AUGUSTE, contrôleur des Douanes, décédé à Marseille à l'âge de 65 ans.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Les vagabonds

Les préfets ont avisé M. Waldeck-Rousseau que toutes les prisons étaient remplies outre mesure de vagabonds, fait dû à l'intensité de la crise commerciale et agricole.

L'école de Saumur

Le général Lewal, ministre de la guerre, doit visiter l'école de cavalerie de Saumur.

Les invincibles

Les invincibles ont envoyé des menaces à la Chambre des communes.

Les beaux-arts

M. Grévy a reçu M. Turquet qui lui a exposé la situation des beaux-arts en France.

M. Méline

M. Méline, ministre de l'agriculture, doit aller faire un voyage dans les régions phylloxérées.

Les grandes manœuvres

Les officiers de l'Etat-major turc iront en France assister aux grandes manœuvres.

Depêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

NOUVELLES DE CHINE

L'amiral Courbet est devant Ming-Po où les indigènes se sont insurgés.

Le colonel Giovanninelli, colonel du 12e d'infanterie, commandant une brigade au Tenkin, est nommé général de brigade.

A Londres

Le fils du prince de Bismarck est arrivé à Londres, et a rendu visite à M. Gladstone avec lequel il a eu un long entretien qui a roulé particulièrement sur la situation au Soudan.

L'émir de l'Afghanistan

L'émir de l'Afghanistan a failli être assassiné par des conspirateurs. Il a reçu une balle dans le bras.

En Chine

Le général de Négrier a laissé une partie de son artillerie à Thanh-Truong.

Les Bédouins

4000 Bédouins de la Haute-Egypte ont rejoint le Madhi.

Les Japonais en Chine

Des armateurs Japonais ont mis des canots à la disposition de l'amiral Courbet.

ETAT CIVIL

MARIAGES. Nécrit. — NAISSANCES.

Zerbini Angèle-Louise. DÉCÈS.

Butori Jean, 20 mois, de Bastia. Puccinelli Louis, veuf, 64 ans, de Bastia. Marchi Joseph, 3 ans, de Bastia. Matteucci Jean, 13 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 5 mars 1885

ENTRÉES.

De Madeleine, vap. ital. Lombardia, cap. Pellas, passagers, diverses. De Nice, vap. franç. Spabis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses. De Nice, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Marseille, brick-golette franç. Reine des Anges, cap. Salge, charbon de bois. Pour Livourne, vap. franç. Spabis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses. Pour Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davio, passagers, diverses. Pour Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Pellas, passagers, diverses. Pour Marseille, vap. franç. Comte-Baciocchi, cap. Pietri, diverses. Pour Livourne, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

IRRÉVOCABLEMENT

Le 13 Mars à 9 h. 1/2 du matin

Salfe du Grand-Orient, 16, rue Cadet

1er Tirage de la Loterie DES ARTISTES MUSICIENS

150,000 fr. de Lots déposés à la Banque de France

Les billets placés qui participeront à ce 1er tirage, concourront également au tirage définitif qui comptera 250,000 fr. de Lots, dont un de :

100,000 francs

Prix du billet: un fr. — Siège du Comité: 25, rue Grange-Batelère, ERNEST DEBRE, Directeur

Mme POGGI Veuve PAOL

MARCHANDE DE MODES à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et blancs, pailloire chapeaux pour dentelles, ornés en tous genres ou trouvers aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Agent pour tabac
cherché par une maison importante
dès introduite dans la Corse pour la
vente de ses tabacs en feuilles (exotiques
et allemands). Bonnes références
demandées, un applicant connaissant
la branche sera préféré. S'adresser
sous No 1437 à Haasenstein
et Vogler, Genève (Suisse).

BRASSERIE GASPARI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer
sa nombreuse clientèle qu'il
fournit de la bière crémée et dorée,
fabriquée avec de l'orge et houblon,
en fûts et en bouteille, dont les prix
sont très réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts,
0.80 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

beril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades
Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à
celle de l'Adriatique, Montadelle de
Bologne, chouchoute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Orsaga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte
Tables particulières, Pension bourgeoise,
Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé
et se recommande pour son bon
confortable.

VER SOLITAIRE

On sait que la
propagation de Ténia ou vert solitaire
est due à l'usage alimentaire
des viandes saignantes; ce n'est que
depuis peu d'années, paraît-il, que
l'on a trouvé le vrai remède contre
le Ténia; c'est un à savant pharmacien
de Paris, à M. Secretan,
que l'on doit la préparation de ce
médicament qui, sous la forme de
globules taniniques, a été expérimenté
avec succès constant dans les
hôpitaux de Paris. Ajoutons encore
qu'on peut se procurer ces globules
taniniques envoyant un mandant
de 10 francs à l'adresse de M. Secretan,
pharmacien, 57, Avenue
Prelan de Paris.

L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à
jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.
Il se trouve dans tous les cafes.

VIN FEBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hopitaux de Marseille.

Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des
fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus
par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité
de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA

chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.
Service à la carte et à toute heure.

Dîners sur commande.
Bon confortable et consommations de premier choix.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment
de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles
de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie,
Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie,
Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des
vitrés à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son
métier.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des
contrefaçons.

Dépôt unique du véritable FEBRIFUGE VINCIGUERRA.
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Entrepôt de Vermouth et Spiritueux

PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS
seuls dépositaires pour la Corse du

BYDOF BITTER Russe

Rhum
ET
Cognac

Liqueurs
ET
Vins Fins

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un
reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif
et plus agréable.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

P. MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminée,
broches, bracelets, colliers, grands choix de parures, bijoux, médailles, pendules,
réduits, en or, argent, double et dentelle. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>re</sup> ligne.
Bijoux, à des prix très réduits. — Réparations de montres, pendules, réveils et
parures d'acier. — Envoi franco l'intérieur de toute commande au-dessus de 50 fr.

PUBLICITÉ
DANS TOUS LES
JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER
S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS
10, Boulevard du Palais, 10
BASTIA.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.
L'un des rédacteurs gérants,
MATTHIEU OLLAGNIER

Le Petit Bastiais

00015

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

Corse . . . . . 20 fr. 6 mois 42 »
COURANT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1366 — DIMANCHE, 8 MARS 1885
Saint Jean de Dieu.

Rédaction & Administration:
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement
reçues dans les bureaux des succursales
de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité,
à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard
du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audoubert et
C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr
— Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 759.
Thermomètre, extérieur 14 — intérieur 15.
Direction du vent à 8 h. N.-O. — à 4 h. S.-E.
Intensité à 8 h. modéré. — à 4 h. faible.
Etat du ciel: clair.
Etat de la mer: belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.35 — à 4 h. + 0.35.

Librairie du Petit Bastiais

PETRI CYRNEI

DE REBUS CORSIGIS

TRADUCTION FRANÇAISE
Par M. l'abbé LETTERON
Professeur au Lycée de Bastia

Un beau vol. grand in 8° de 430 pages
5 fr., franco 5.60

BASTIA

NOUS OUBLIONS!

Pourtant cela date d'hier. Il y a quelques
mois à peine, chacun était dans
l'anxiété: un horrible fléau éclatait non
loin de nous. Successivement Toulon,
Marseille, la Spezzia, Naples étaient le
théâtre de véritables hécatombes; Paris
enfin payait aussi son funèbre tribut.
Chaque matin, chaque soir, chaque heure
on se disait: Est-ce notre tour? Et en
effet, quelle triste et décourageante chose
que cette maladie dont la science n'a pu
encore découvrir ni les causes, ni la
nature! Sombre énigme devant laquelle
restent impuissants tous les efforts de
l'intelligence humaine, lamentable situation
où le malade voit se joindre à ses
souffrances personnelles, la pensée qu'il
est un instrument de mort pour les siens
qui l'entourent de leurs soins!

Et dans cet affolement fatalement
amené par la terreur de l'inconnu, on
ordonne, on multiplie les mesures de
propreté, on étend, on renforce le rempart
protecteur des quarantaines; on
voudrait accomplir en vingt-quatre heures
ce que l'on a négligé de faire durant
des années!

Puis, tout se calme; il semble que le

monstre ayant assouvi sa faim, perde
toutes ses forces, comme les énormes
serpents des régions équatoriales, qui
après avoir englouti leur victime tombent
dans un profond sommeil. C'est
l'heure où la crainte pour le lendemain
indiquent qu'il faut se mettre à l'œuvre. C'est
l'heure de nettoyer nos villes, de les purger
de leurs immondices, c'est l'heure
enfin de créer ces lazarets qui, tout en
nous protégeant, doivent offrir aux voyageurs
qui fuient un abri supportable.

Le lazaret! Que d'histoires, que d'incidents
rappelle ce mot, qui seraient comiques,
s'ils n'intéressaient pas autant le
salut de tant de familles!

Eh bien! Qu'a-t-on fait depuis le moment
où toute crainte a disparu? Quels
sont les points choisis pour recevoir voyageurs
et marchandises? Quels crédits
a-t-on votés ou obtenus pour élever des
constructions? Où est le personnel désigné
à l'avance pour cette garde de la
quarantaine qui exige une vigilance incessante?

Cependant, tout nous fait un devoir
d'être prévoyants. Les Anglais bannis
dans le Soudan, vont appeler sur la terre
d'Égypte leurs régiments indiens, leurs
soldats qui campent sur cette terre qui
est la patrie d'origine du choléra. Nous
mêmes, nous sommes au Tonkin, nous
sommes à Formose, et chaque transport
ramène des malades. Les Italiens vont
avoir cinq mille hommes sur la côte
égyptienne de la mer Rouge; dans quelques
semaines, ils auront eux aussi à
rapatrier des malades.

D'un autre côté, une correspondance
publiée dans les journaux de Marseille,
nous apprend que la ville de Toulon est
dans un état hygiénique déplorable, que
rien, absolument rien n'a été fait pour
supprimer les diverses causes d'épidémie
signalées en 1884.

Est-ce bien le moment de se croiser
les bras?

Chambre de Commerce

Mardi M. le Maire s'est rendu dans la
salle des délibérations de la Chambre de
commerce de notre ville et a procédé à

l'installation des membres dernièrement
élus.

Aussitôt après, la Chambre a procédé
à l'élection de son bureau.

Ont été réélus:

MM. Gregorj Sébastien, président.

Ajaccio J.-Jacques, vice-président.

Guegli François, secrétaire.

M. Gregorj a remercié ses collègues
de la confiance dont ils voulaient bien
continuer à l'honorer et a souhaité la
bienvenue à M. J.-J. Olivari, membre
nouvellement élu.

Assemblée de Charité

Aujourd'hui dimanche aura lieu une
Assemblée de Charité dans l'église paroissiale
de Saint-Jean, en faveur de l'œuvre
du Cercle Catholique d'Ouvriers.

Le discours sera prononcé par le R. P.
Devoucoux, à l'issue des vêpres qui commenceront
à 3 heures et demie précises.

La quête sera faite par Mesdames
Donati de Vidau, Antoine-T. Cagninacci,
Sébastien Gavini et Comtesse d'Ornano.

101<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 8 mars 1885, de 3 à 4 h.

- 1. Les Canoniers de Lille, (allégo), Leroux.
2. Le Cheval de Bronze, (ouverture), Auber.
3. Charmante, (mazurka), Molé.
4. Aïda, (fantaisie), Verdi.
5. Madame Boniface, (ouverture), Lacôme.
6. Fraises au champagne, (vals-e), J. Klein.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Session ordinaire du mois de février

Séance du 13 février 1885

Président: M. BONELLI, Maire

Secrétaire: M. SEATELLI.

Éaux

M. le Maire donne la parole à M. de Montera,
rapporteur de la commission des eaux chargée d'examiner
la question de savoir si le Conseil doit agréer,
comme concessionnaire des eaux de la ville, la Société
Fortin Hermann et Cie de Paris, au lieu et place
de M. Rebuffel.

M. de Montera dit que la commission a été unanime
à accepter la cession de la concession des
eaux de la ville faite par M. Rebuffel à la Société
d'entreprise générale des eaux de Paris. Il résulte,

en effet, des renseignements qui ont été fournis, que les nouveaux concessionnaires offrent toutes les garanties désirables pour mener à bonne fin cette importante entreprise, et que la ville a le plus grand intérêt à les reconnaître comme concessionnaires au lieu et place de M. Rebuffel.

Elle propose, en conséquence, au Conseil la substitution demandée.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport de la commission des eaux, dit que la Société Fortin Hermann, de Paris, est agréée comme concessionnaire des eaux de la ville de Bastia au lieu et place de M. Rebuffel.

Indemnité de logement à Mlle Gestucci, institutrice-adjointe des Ecoles laïques

M. le Maire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Sous-Préfet fait remarquer que la Demoiselle Gestucci, institutrice-adjointe, quoiqu'ayant commencé son service le 24 novembre 1884, ne figure pas dans la délibération votant un crédit de 993 fr. 28 cent., pour indemnité de logement aux institutrices et institutrices laïques pendant 1884, et qu'il y a lieu de réparer cette omission.

Après cette lecture, M. le Maire fait observer qu'en effet la Demoiselle Gestucci n'a pas été comprise dans la délibération du 6 décembre dernier et qu'en l'état il convient de faire droit à la demande de M. le Sous-Préfet.

Il propose en conséquence de voter en faveur de cette institutrice une indemnité de logement de 165 fr. du 24 novembre 1884 au 31 décembre 1885.

Une discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, s'engage à propos des demandes de crédits qui se renouvellent à chaque instant pour les écoles laïques. MM. Gaudin et Carbuccia entr'autres font observer que l'on devrait s'assurer si le nombre des élèves qui fréquentent ces écoles est au moins en rapport avec les sacrifices que la ville s'impose.

Le Conseil adopte cette proposition et charge MM. Gaudin et Carbuccia de cette vérification. Vote ensuite la somme de 165 fr. et dit qu'un crédit égal sera ouvert au chapitre II des dépenses extraordinaires au budget du présent exercice sous le titre : Indemnité de logement à la Demoiselle Gestucci, institutrice-adjointe des écoles laïques, du 24 novembre 1884 au 31 décembre 1885.

Défoncement du nouveau cimetière

M. le Maire dit que pour satisfaire aux nombreuses demandes de concessions au cimetière qui se sont produites et qui se produisent journellement, il convient de procéder sans retard au défoncement et à la clôture d'une partie du terrain que la ville a achetée de M. Benedetti. Il résulte du devis préparé par M. l'architecte que pour le défoncement seul une somme de 5.500 fr. est nécessaire, et comme on n'a prévu au budget de 1885 qu'une somme de 5000 fr. il y aurait à voter un supplément de crédit de 500 fr.

Le Conseil approuve le devis et cahier des charges des travaux de défoncement à faire au nouveau cimetière s'élevant à 5.500 fr., dit que pour faire face à ces travaux on emploiera la somme de 5.000 qui figure à l'article 118 des dépenses extraordinaires du budget de 1885, et ouvre pour parfaire la différence, au chapitre II des dépenses extraordinaires du même exercice, un crédit de 500 fr. sous le titre : Supplément de crédit pour défoncement du nouveau cimetière.

Chemin de l'Abattoir

Lecture est ensuite donnée d'un rapport de M. l'architecte signalant le mauvais état du chemin d'accès de l'Abattoir, et faisant connaître l'urgence d'une bonne réparation pour laquelle une somme de 480 fr. est nécessaire.

M. le Maire ajoute que cette question a été déjà soumise au Conseil qui a cru devoir en renvoyer la solution pour la confondre dans un projet d'ensem-

ble ayant pour but la construction de magasins, d'écuries, de murs de clôture, etc., mais qu'il convient en attendant de réparer la route, sauf à mettre plus tard à exécution le reste du projet.

Le Conseil, adoptant la proposition de M. le Maire, surseoit à statuer sur le projet des travaux divers à exécuter à l'Abattoir ; dit toutefois que la porte pratiquée dans le mur d'enceinte, du côté de la maison Dané, devra être fermée dans le plus bref délai possible, et prie M. le Maire de donner des ordres en conséquence.

Vote la somme demandée et ouvre à cet effet, au chapitre II des dépenses extraordinaires du présent exercice, un crédit de 480 fr. sous le titre : Empierrement de la rampe d'accès de l'Abattoir.

Dit enfin que vu l'urgence, les travaux seront exécutés par voie de régie administrative.

(La fin à demain).

Ephémérides Corses

8 mars 1778. — Naissance à Corte du général Arrighi de Casanova, duc de Padoue. « Le duc de Padoue, mort en 1853, gouverneur de l'Hôtel Impérial des Invalides, parent de l'Empereur Napoléon Ier, fut un des brillants généraux du premier empire, après avoir été un des plus intrépides officiers des armées d'Egypte et d'Italie, sous le drapeau et le consulat » (Baron du Cassé, le général duc de Padoue) — Préface.

L'Usine de Cardo

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais, J'ai été nommé dans la lettre que le soi-disant Cardino vous a adressée et que vous avez insérée, avec faveur, à la place d'honneur, et comme article de fond de votre estimable journal du 27 février écoulé pour protester dans l'enquête de commodo et incommodo ouverte à propos de l'annexe que M. Cunningham demande à établir à l'Usine de Cardo pour utiliser les fumées sulfureuses dans des chambres de plomb et les condenser en acide sulfurique. Ce Cardino qui se qualifie de rustre, quand, en grattant un peu, on trouve dessous l'homme qui l'est le moins, jette par-dessus bord, ce qui m'étonne, la science pour le préjugé, en disant : « Préjugé, va s'écrier M. Cunningham ; routine, ignorance, va répéter l'honorable Tomei... que ce soit un préjugé, c'est possible, mais il existe, et ne se dissipera pas malgré les dissertations scientifiques les plus savantes. »

La conclusion forcée est facile à tirer du Cardino est donc celle-ci : « Arrière la science qui est la vérité qui fut démontrée à la rendre palpable et sur laquelle il est inutile de revenir, et que l'erreur seule, le préjugé consistant à dire, qu'au lieu d'être désinfectant, purifiant l'air, les gaz sulfureux sont pestilentiels, triomphe. Sus donc en Corse à l'industrie à mesure qu'elle tente de s'y établir. Pauvre pays!!! »

Et cependant, savez-vous à quoi l'on reconnaît qu'une contrée prospère ? c'est au nombre des hautes cheminées que vous y trouvez et qui nous indiquent que là les matières premières prises sur place ou importées se changent, par la fabrication, en produits industriels, qui d'impropres qu'ils étaient avant, entrent dans la consommation, déterminent l'exportation et amènent l'activité et la richesse dans le pays. Quelles sont vos hautes cheminées à Bastia ? Les hauts-fourneaux de Toga, c'est là un grand malheur irréparable, ont été obligés de s'éteindre ; l'usine de Cardo, sans laquelle vous ne ferez jamais rien des pyrites de cuivre trop pauvres en Corse, vous ne la voulez pas. Il ne vous restera donc que la cheminée de l'usine à gaz qui a dû se blinder pour ne pas tomber sous vos coups, et les fabriques de cédrats confits que la Corse me doit sans contredit, pardon si je m'en vante.

L'usine de Cardo qui a coûté environ 200.000 fr. fut autorisée à la suite d'une enquête solennelle et, ne vous en déplaît, l'enquête actuelle ne prévaut pas contre elle si celle-là voulait fonctionner comme par le passé, par la raison qu'elle a été établie suivant les conditions qui lui furent imposées.

Aujourd'hui, que pour avoir égard à vos chimères et aussi pour créer une fabrique productive d'acide sulfurique avec lequel on pourra créer d'autres industries, on construit une annexe qui coûtera encore 150.000 fr., afin d'utiliser les gaz sulfureux dont vous aviez tant peur, vous vous insurgez encore ; vous prétextez que l'usine qui est suspendue au lieu d'exiger des travaux souterrains, pourra couper les filets de la bonne eau que vous vendez ; que le lait de vos chèvres qu'on n'a jamais cessé de trouver excellent sera mauvais, et enfin que les citadins auxquels vous faites l'injure de ne pas savoir que dans les grandes villes manufacturières l'air est plus sain, doivent fuir Cardo et sa fraîcheur, l'été, pour émigrer à cause de son établissement vers Ville, San Martino et Brando.

Non ! à Cardo, où il y a des sites enchanteurs, on pourra continuer sans crainte, à y chercher la fraîcheur, s'étendre sur le gazon, cueillir les fleurs, imitant Calypso avec les nymphes auxquelles l'usine que nous défendons n'empêchera pas de trouver la campagne odorante.

J.-B. Tomei, avocat.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 7 mars

Présidence de M. STEFANINI

Au début de l'audience la cour a accordé sept nouveaux congés ; la liste du jury se trouve actuellement composée de la manière suivante :

JURÉS TITULAIRES

- 1. Peretti Jean-Baptiste, notaire, Levie.
2. Romani Ours-François, propriétaire, Ghisoni.
3. Renucci Antoine-Pierre, propriétaire, Lumio.
4. Saliceti François, capitaine en retraite, Bastia.
5. Paravisini Jean-Pierre, capitaine en retraite, Bastia.
6. Preziosi Pierre-Joseph, cap. en retraite, Bastia.
7. Romanetti Antoine, maire, Ocana.
8. Levie Joseph-Napoléon, inspecteur des domaines, Ajaccio.
9. Valentini Pierre-Joseph, cap. en retraite, Castello de Rostino.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

- 10. Pierangeli Philippe-Auguste, agent de la Cie. Fraissinet.
11. Frison Vincent, médecin principal en retraite.
12. Pitti-Ferrandi Marc-Antoine, employé des postes en retraite.

JURÉS COMPLÉMENTAIRES

- 13. Stretti Auguste, négociant.
14. Rimaroni Antoine-Vincent, docteur-médecin.
15. Turrinonj Baptiste, commissaire de marine en retraite.
16. Feretti Antoine-Joseph, commerçant.
17. Seatelli Eugène, notaire.
18. Sisco Amé, rentier.
19. Santelli Louis, ancien trésorier de la marine.
20. Lota Ernest, avocat.
21. Lazarotti Jean-André, avocat.
22. Emannelli Paul, notaire.
23. Marcelli Antoine-Pierre, commandant en retraite.
24. Benedetti Pierre-Louis, ancien consul général.
25. Pomonti Etienne, médecin-major en retraite.
26. Poli Philippe-Marie, avocat.
27. Portafax Jacques-Thomas, médecin-major en retraite.
28. Montali Léopold, commandant en retraite.

29. Guerrini Paul-Dominique, comptable de la caisse d'épargne.

30. Giorgi Joseph, docteur-médecin.

Infanticide

La nommée, Vincensini Marie-Félicité, femme Verticioni, est accusée d'avoir donné la mort à son enfant nouveau-né, dans les circonstances suivantes :

Quoique mariée à Verticioni Joseph-Antoine, Marie-Félicité vivait dans l'inconduite. Déjà une première fois elle avait accouché d'un enfant du sexe féminin qui était le fruit de relations adultères, ce qui avait déterminé Verticioni Joseph-Antoine à se séparer d'elle.

Dans le courant de l'année 1884, elle devint de nouveau enceinte. Mais elle dissimula soigneusement sa grossesse et ne fit aucun préparatif en vue de sa prochaine délivrance. Le 4 novembre elle ressentit les premières douleurs et s'empressa de monter au grenier où elle donna le jour à un enfant du sexe masculin qu'elle étouffa en lui serrant la gorge avec la main. Quelques jours après, elle allait l'enterrer dans un jardin. Mais un témoin l'avait vue remuant de la terre, et y entassant ensuite des pierres ainsi que des échalas. La vérité ne tarda pas à être connue, le cadavre de l'enfant fut découvert et soumis à l'examen de l'homme de l'art qui a reconnu qu'il était né à terme, vivant, viable, bien conformé et que la mort était le résultat de la strangulation.

L'accusée a fait l'aveu de sa culpabilité.

L'accusée qui paraît simple d'esprit, prétend qu'elle n'a pas voulu étrangler son enfant, elle l'a saisi à la gorge uniquement pour l'expulser de son sein. Elle était seule au moment de l'accouchement, et affolée par les douleurs.

Les témoins confirment les charges de l'information.

M. Angeli, substitut du Procureur général, a soutenu l'accusation.

M<sup>lre</sup> Blanchard et Joseph de Montera ont successivement fait valoir les moyens de défense.

Déclaré coupable avec admission des circonstances atténuantes, la femme Verticioni a été condamnée à six ans de travaux forcés.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Description of securities and their prices. Includes entries for 6 Mars, 7 Mars, Rente 3 p. 0/0, etc.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Bateau-torpille

M. Teisserenc de Bort a présenté à M. Grévy un inventeur suédois d'un bateau-torpille, destiné à produire une profonde sensation dans les sphères de la marine.

Abus des congés

M. Waldeck-Rousseau s'est refusé à accorder de longs congés à son personnel, se plaignant de l'abus qui en est fait.

Victor Hugo

Les médecins ont déconseillé à M. Victor Hugo, fatigué par des manifestations récentes, de se rendre à Venles, chez M. Paul Meurice.

Les Israélites

Des démonstrations hostiles aux Israélites ont lieu dans la Saxe.

En Hongrie

Des bandes de paysans armés parcourent la Hongrie.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Angelini Marcel, lieutenant au 140e de ligne, de Moita, et Vannucci Jeanne-Thérèse, de Bastia.

NAISSANCES.

Guernieri Fanay. — Borghi Assomption. — Bellem Elisabeth-Louise-Marie. — Becherini Inès-Marguerite-Marie.

DÉCES.

Ghio Joseph-Marie, vigneron, marié, 75 ans de Bastia. Ballaro Joseph, marin, marié, 40 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 6 mars 1885

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franç. Cie-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Marseille, brick-goél. franç. La Foi, cap. Sorba, charbon de bois.

SOMMAIRE DE LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE : Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par X. X. — Le général Carteret-Trécoart. — Travail électoral, par... — Pauvre fleur ! par André Surville. — Les préliminaires du 18 brumaire, par Ch. Barthélemy. — L'Exposition des Aquariologistes, par Oseur Havard. — Avis bibliographique, par G. G. — Du Couffie ou les Frères de lait (suite), par G. de la Landelle. — Nos gravures, par G. G. Pradignat. — Rebus.

GRAVURES : Le général Carteret-Trécoart. — Inauguration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Anteuil. — La poursuite au désert. — Tremblements de terre en Espagne. — L'accident de la rue de Sévres.

COURS DE CHANT

Par M. Deslouis

Il y aura une série de 12 cours, deux fois par semaine. Le nombre des élèves est limité à 14.

Prix de la série — 36 fr.

NOTA : Les cours commenceront le 10 Mars prochain.

S'adresser à M. Deslouis, rue de la Miséricorde, maison Bernachi, au 1er.

IRRÉVOCABLEMENT

Le 12 Mars à 9 h. 1/2 du matin Salle du Grand-Orient, 16, rue Cadet

1er Tirage de la Loterie

DES ARTISTES MUSICIENS

150.000 fr. de Lots déposés à la Banque de France. Les billets placés qui participeront à ce 1er tirage, concourront également au tirage définitif qui comprendra 250.000 fr. de Lots, dont un de : 100.000 francs

Prix du billet : un fr. — Siège du Comité : 25, rue Grange-Batelière, Ernest DÉREZ, Directeur.

M<sup>lre</sup> POGGI Veuve PAOL

MARCHANDE DE MODES à Bastia,

Boulevard du Palais N. 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

À DES PRIX TRÈS MODÈRES

Deux Diplômes d'honneur et 20 Médailles  
**Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice**  
*Spécialité de la Maison*

# AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

**CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE**

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

**PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA**

### Puzichello

*Eaux minérales sulfureuses, maladies de la peau, de la poitrine, etc. etc.*

Je crois pouvoir assurer à l'Académie, qu'il n'existe en Europe aucune source comparable à celle de Puzichello pour la guérison radicale de certaines affections invétérées et réputées incurables.

(Rapport de M. Blanqui, de l'Institut.)

1<sup>re</sup> Saison: du 5 au 25 mai. —

2<sup>e</sup> Saison: du 25 mai au 15 juin.

Le restaurant sera tenu par Madame Adélaïde COLOWBANI.

Les baigneurs trouveront à Puzichello tout ce qui leur est nécessaire excepté le linge.

Un médecin est attaché à l'établissement.

A cause du grand nombre de demandes, il est prudent de retenir sa chambre au plus tôt.

**DÉMANDEZ**  
 chez tous les bons détaillants  
 LE  
**CHOCOLAT**  
**DES ANTILLES**  
 (VIGNETTE DORÉE)  
 M<sup>re</sup> Prosper Faynel  
 (Lyon)

Cat. **YEUX**  
 POMMADE V. FARNIER, L'UNION

**HOTEL D'EUROPE**  
 Tenu par M. L. STEFANI  
 4, Boulevard de l'Alais, 4  
 au-dessus des grands magasins Oranga  
 BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte  
 Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

Littrerie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs est  
 MATHIEU OLLAGNIER

## SIROP PECTORAL SÉDATIF

DE MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
 Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

Avant vos repas buvez

## L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
 Il se trouve dans tous les cafés.

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865**  
 Prix fixe

## PCB MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et seul. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

## AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.  
 Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

## ABONNEMENTS

A TOUS LES

**JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER**

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Paais, 10

BASTIA.

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
 Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

### AVIS AUX DAMES



Seule Maison à Bastia  
 23, BOULEVARD PAOLI, 23

Sous le titre: **IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE**, vient de paraître à la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 5 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur de *Le Mariage* (1 vol.) et de la *génération universelle* (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir; il révèle surtout les vices moraux qui en produisent l'anaphrodisie chez l'un et la frigideur chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples contralatés à l'appui.

# Le Petit Bastiais

00017

5 cent.

**JOURNAL QUOTIDIEN**

cent. 5

**Abonnement (Payable d'avance)**

CORSE . . . . . Un an, 20 fr. 6 mois 12 »  
 ÉTRANGER FRANÇ., ALGÈRES, 22 » . . . 13.50  
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » . . . 14 »  
 Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1367 — LUNDI, 9 MARS 1885  
 Sainte-Françoise.

**Rédaction & Administration:**  
**Mathieu Ollagnier, Directeur**  
 8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audoubert et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

### Librairie du Petit Bastiais

- Lossow — Métamorphoses, 12 magnifiques gravures renfermées dans un riche étui: 30 00
- Violette. — L'art de la Toilette 6 00
- Dictionnaire des postes et télégraphes, cart. 25 00
- Frémy et Terpeil — Le guide du chimiste 18 00
- Reclus — Manuel de pathologie externe 10 00
- Berthoud — La charcuterie pratique 4 00
- Maizeroy — Les deux amies 3 50
- Bourse — De Paris au Tonkin 3 50
- de Séménov — Un millionnaire sentimental 3 50
- Eckmann-Catriau — L'art et les idéalistes 3 00
- Karr — Messieurs les assassins 1 00
- Piron — Poésies badines — la Métromanie 1 00
- Stahl — Jack et Jane 3 00
- Malot — Une bonne affaire 4 00
- Vuitry — Le désordre des finances 3 50
- Champfleury — L'hôtel Drouot 3 50
- Maizeroy — Le capitaine Bric-à-Brac 3 50
- Dutreuil — Le Congo français 1 00
- Daniel — L'année politique 1884 3 00
- Stevenson — L'île au trésor 3 50
- de Julliot — Terre de France 3 50
- Cladel — Héros et Pantins 3 00
- Surmus — Le vicomte Georges 3 50
- Perret — Les Enervés 3 50
- Vignet — L'erreur de Claire 3 50

## BASTIA

### SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

Dernièrement a eu lieu la réunion générale des membres de cette Société à l'hôtel de ville.

M. l'abbé Letteron, président, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSEIERS.

Aujourd'hui que notre Société compte déjà quatre ans d'existence, il n'est peut-être pas hors de propos de jeter un regard en arrière pour mesurer la longueur du chemin parcouru et examiner si nous avons laissé sur la route des empreintes durables; ce sera le moyen de nous rendre un compte exact de nos propres forces et de reconnaître si le passé nous offre des garanties pour l'avenir.

Vous vous souvenez qu'avant de commencer la publication du Bulletin, votre comité, de crainte de trop promettre, annonça qu'il ferait paraître chaque mois un fascicule de 64 à 80 pages; mais il laissait en même temps espérer que les membres de notre Société deviendraient de plus en plus nombreux et que dans un avenir peu éloigné chaque fascicule mensuel compren-

drat une centaine de pages. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces promesses ont été tenues; les douze fascicules de l'année comprise aujourd'hui de 1200 à 1500 pages, dans que la cotisation annuelle ait été de 1 franc, je crois, le droit de nous constituer une Société littéraire ou scientifique ne sert à ses membres des publications aussi volumineuses pour un prix aussi modique.

Mais l'importance matérielle de nos publications serait peu de chose, si elles ne devaient servir que pour une faible part à reconstituer l'histoire de la Corse. Vous savez que notre Société, lors de la fondation, s'est proposé un double but; elle voulait à la fois populariser l'histoire de la Corse et la compléter. Elle la complète chaque jour par la publication de nombreux documents inédits, documents latins, italiens, génois, français, dont la lecture n'a sans doute pas toujours un attrait irrésistible, mais qui n'en fournissent pas moins plus tard aux historiens une foule de matériaux précieux. C'est ainsi que le deuxième volume du Bulletin, publié pendant les années 1883 et 1884, renferme pour l'histoire des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, certains documents que l'on chercherait peut-être vainement ailleurs, et contient aussi une partie des franchises accordées aux plus anciennes places de la Corse, Bonifacio, Calvi, St-Florent, Biguglia, presque aussitôt après leur fondation. Le fascicule de Décembre 1884, qui sera distribué dans quelques jours, n'aura pas moins d'importance, puisqu'il tirera de l'oubli les Statuts des seigneuries appartenant aux Gentile, dans le Cap-Corse. Nous avons en outre publié des ouvrages inédits d'une certaine étendue, comme les Mémoires de Rostini, le Voyage Géologique en Corse de l'ingénieur Guéymard et la première série des lettres de Paoli qui forme un volume de 400 pages.

Quant à l'œuvre de propagande entreprise également par notre Société, vous n'ignorez pas comment votre Comité l'a poursuivie jusqu'à ce jour. La Chronique de l'un des plus anciens historiens de la Corse, Pietro Girneo, était devenue fort rare; on ne pouvait songer à se procurer l'édition de Muratori, et celle que le savant G.-C. Gregorj avait faite en 1834 ne se trouvait qu'avec la plus grande difficulté. Votre Comité a pensé qu'il y avait lieu de réimprimer cette Chronique, et afin d'en rendre la lecture plus facile, il a décidé que le texte latin de la nouvelle édition serait accompagné, non

plus d'une traduction latine, mais d'une traduction française. Permettez-moi d'exprimer ici en mon nom personnel le vœu que votre futur Comité aille encore plus loin, qu'il ne voie dans la publication de la Chronique de Pietro Girneo qu'un acheminement vers une publication beaucoup plus importante, celle de l'histoire que nous appelons encore aujourd'hui l'histoire de Filippini, laissant ainsi consacrer par le temps la grande injustice dont Filippini s'est rendu coupable envers ses devanciers, Gustiniani, Giovanni della Grossa, Montegiani et surtout Ceccaldi.

Un autre ouvrage avait été composé sur la Corse par l'un des plus grands historiens de nos jours. Depuis 30 ans les Allemands lisaient dans le texte original l'histoire des Corses et la Corsica; les Italiens, les Anglais, les Russes mêmes avaient traduit dans leur langue l'œuvre si intéressante de Gregorovius et l'on attendait toujours une traduction française. Aujourd'hui nous avons le droit de dire, en nous servant d'une expression familière, que nous n'avons rien perdu pour attendre. Gregorovius a eu la bonne fortune d'avoir pour traducteur M. P. Lucciana, et nous devons hardiment les meilleures traductions étrangères de l'emporter sur la nôtre par la clarté du style, la pureté et l'élégance de l'expression. Nous pouvons lire maintenant, en vraie langue française, l'œuvre de l'auteur lui-même et non plus seulement une Histoire de la Corse d'après Gregorovius, écrite dans un français fort contestable.

La faveur qui avait accueilli la publication de l'histoire des Corses n'a fait qu'augmenter à mesure qu'ont paru les volumes de la Corsica. Et pouvait-il en être autrement? Lorsqu'un voyageur se propose de visiter sérieusement un pays, il commence par en lire l'histoire dans un bon auteur, après quoi il prend pour compagnon, non pas un de ces guides qui répètent machinalement chaque jour des phrases toutes faites, toujours les mêmes, mais un guide véritablement instruit, qui pense par lui-même, qui s'émue au souvenir des grands événements qu'il raconte, à la vue des objets qu'il explique, et fasse pénétrer dans l'âme du visiteur les sentiments qu'il éprouve lui-même. En visitant la Corse en compagnie de Gregorovius, nous avons avec nous l'historien et le guide; et quel guide que celui qui sait nous intéresser partout et sans cesse par la netteté de ses explications, par la variété et le charme de ses

écrits, qui sait allier à la précision de l'historien l'imagination et la sensibilité du poète ! Gregorovius fait aimer la Corse comme il l'a aimée lui-même et comme il l'aime toujours. En effet, sa sympathie pour le pays qu'il a si bien décrit n'est pas une de ces sympathies de commande que les écrivains s'imposent parfois à eux-mêmes pendant le temps qu'ils composent, afin de donner plus d'intérêt à leur ouvrage. Après trente ans, le souvenir de la Corse est resté aussi cher au cœur du grand historien; il nous l'a prouvé à plusieurs reprises et il le prouvait encore récemment, comme vous l'avez vu, dans une lettre écrite pour remercier notre Société d'avoir mené à bonne fin la traduction française de son ouvrage.

Onorevole Signor Presidente, una lunga indisposizione m'impedì di accusarle il ricevimento delle copie della versione francese del mio libro sulla Corsica, gentilmente a me destinata dalla Società delle scienze storiche e naturali, sotto gli auspici della quale la suddodata versione venne intrapresa e felicemente condotta a termine.

Avendo digià espresso al Signor Professore Pietro Lucciana i sensi di gratitudine, onde sono animato verso di lui per la tante cura che egli dedicò alla traduzione così egregiamente riuscita, godo ora di poter disimpegnarmi anche del grato debito di ringraziare la S. V. ed i membri della Società per l'onore che questa rese al libro e a me suo autore.

Certo, esso è così grande, che non me l'avrei mai aspettato, ora che sono scorsi trenta due anni, dacché visitai la Corsica e presi l'ardire di raccogliere le mie impressioni in quel libro, il quale pur troppo lascia riconoscere tutti i difetti dell'autore allora inesperto e quasi novizio nell'arte dello scrivere. Con tutto ciò esso incontrò sin dalla sua prima comparsa accoglienze simpatiche non solo in Germania, ma anche in altri paesi, facendo colà rinascere le memorie dell'isola sin dai tempi del Boswell non più descritta da autori forestieri, salvo il solo Valéry.

Così spero che anche i Corsi, ora che il libro tradotto in francese corre anche per le loro mani, raccoglieranno con benevolenza, perdonando all'autore i falli, direi quasi giovanilmente commessi, in grazia dell'amore al loro paese da esso lui manifestato.

Pregando V. S. a volersi rendere interprete di questi miei sensi presso l'onorevole Società, colgo il destro onde augurare alla medesima come a Lei, suo degno presidente, ogni prosperità nell'anno nuovo, e negli altri infiniti che gli faranno seguito.

Accolga benignamente l'attestato della più alta stima, con cui ho l'onore di protestarmi

Suo Devotissimo,

Ferdin. Gregorovius.

Monaco, 29 dicembre 1884.

(La fin à demain.)

## L'HOTEL DES POSTES

A la séance de vendredi, M. le Maire a soumis aux membres du Conseil les plans de l'hôtel des postes projeté, dressés par M. Dumoulin, architecte du département, et déjà approuvés par le ministre. Cet hôtel, qui, on le sait, doit être cons-

truit à côté du théâtre, sur l'ancien emplacement Pierangeli-Pomonti se composera d'un rez-de-chaussée et de deux étages; la façade aura neuf fenêtres, et les côtés cinq.

Le rez-de-chaussée est réservé complètement au service de la poste. Six guichets (dont un pour le télégraphe) seront installés dans une spacieuse salle, la seule ouverte au public. Dans le précédent projet, tout le premier étage avait été affecté au service télégraphique; mais on a reconnu dans la suite que la moitié de cet étage suffisait aux besoins du service, et on a réservé l'autre partie au logement du receveur des postes.

Au second étage devaient se trouver les logements de M. le Receveur des postes et de M. le Receveur des télégraphes, puisque notre ville, par une faveur toute spéciale, est la seule en France où les deux services aient chacun leur receveur. Par suite de la nouvelle répartition donnée aux locaux, une moitié du second étage reste disponible, et pourra être utilisée par la ville comme elle le jugera convenable; on peut même prévoir que l'étage entier sera libre, lorsque l'administration centrale aura décidé que les deux services doivent être placés sous une seule direction.

Entre le théâtre et l'hôtel, se trouve le passage, fermé par une grille, réservé aux voitures des messageries et des bateaux, qui ne seront pas obligées de stationner sur la voie publique et de l'encombrer, pour remettre et recevoir les sacs des dépêches.

Le montant de la dépense est évalué à 128.000 francs, dont 27.000 doivent être fournis par la Ville. Pour les autres 101.000 francs, l'Etat procure les fonds, et la Commune lui sert un intérêt de 5 1/2 pour cent, tandis que l'Etat ne paie que le 4, pendant 33 ans, époque après laquelle l'immeuble deviendra propriété exclusivement communale.

Les 27.000 francs fournis par la Ville représentent la dépense des déblais; mais tout fait supposer que la pierre qui se trouve dans ce massif de rochers sera excellente pour la construction du bâtiment, et que cédée à l'entrepreneur, elle pourra réduire de moitié cette dépense exclusivement supportée par la ville.

Toutes les formalités administratives étant remplies, rien ne s'oppose à la mise en adjudication des travaux, et nous croyons qu'on peut mettre la main à l'œuvre avant la fin de l'année.

## La Ville-de-Bastia

Le nouveau steamer de la Compagnie Insulaire Morelli est arrivé à Marseille.

La Ville-de-Bastia, commandant Lacotte, de notre ville, est destiné au service de Marseille-Bastia. Il sort des grands ateliers de Rouen et a été construit sur le même modèle que le Bocognano. Il commencera son service dès que la Commission nautique l'aura visité et examiné.

## Ephémérides Corsica

9 Mars 1554. — Spinola, à la tête d'une forte armée génoise, envahit les pievès d'Orto et de Marana et s'empara de tout le pays jusqu'au Golo. Ainsi, petit à petit Sampiero et de Thormes perdaient ce qu'ils avaient si vaillamment conquis.

## Gazette départementale

**ALERIA.** — Il nous revient que les habitants du canton de Piedicorte et plus particulièrement ceux des communes de Pancheraccia, Giuncaggio, Pietraserena et Piedicorte se sont montrés aussi péniblement surpris que nous par le bruit mis en circulation que la gare d'Aleria, qui doit les desservir serait construite sur la rive droite du Tavignano. Cette petite modification qui n'a l'air de rien du tout, les obligerait tout bonnement à faire un détour de huit kilomètres! Et cela pour le plus grand bonheur d'un ou deux propriétaires de l'autre rive pour lesquels la gare serait spécialement construite! La question semble d'ailleurs entrée dans une nouvelle phase. On se demande, en effet, de quel droit on vient maintenant désigner un autre emplacement pour la construction de la dite gare, après que le parlement a adopté un avant-projet qui contenait la désignation de notre future station? On attribue ce changement subit à certaines considérations sur lesquelles nous glissons pour le moment.

Nous jouissons en ce moment de journées splendides. Le thermomètre centigrade marquait aujourd'hui 17°. Les blés se développent d'une façon admirable. Si les sauterelles ne reviennent pas, il y a tout lieu d'espérer que nous aurons une bonne récolte. Le contrôleur des contributions directes est venu, ces jours derniers, instruire une demande de secours pour les dégâts causés l'année dernière par les sauterelles, dont le Petit Bastiais fit mention. Espérons que le gouvernement nous viendra largement en aide. Ce sera justice.

On parle sérieusement depuis quelques jours de la mise en vente au plus offrant et dernier enchérisseur du domaine de Casabiana. Avis aux amateurs.

\*\*\*

**MAGGIO.** — On lit dans le Conservateur: Lundi dernier, est mort, dans sa 60e année, muni des sacrements de l'Eglise, M. François Bodey, avocat. Le défunt jouissait de la considération de ses concitoyens et appartenait à une des plus honorables familles de la cité. Il était le parent très-rapproché des familles Olivieri, Frassato, Forte, Sequenza, etc. Ses funérailles ont été dignes de son mérite et du rang social qu'il occupait.

\*\*\*

**VIGNALE.** — M. Mariotti, ancien maire, a fait don d'une somme de 50 francs nécessaire à l'achat d'un banc et d'une extrade à l'école des filles.

\*\*\*

**PERO-CASEVECCHIE.** — Une scène déplorable s'est produite dans cette commune dans la journée de samedi dernier.

Depuis quelque temps les nommées Goffi Elise et Rossi Barbe-Marie vivaient entr'elles en assez mauvaise intelligence, à propos d'une petite affaire d'intérêt. Elles en sont venues à de gros mots, et c'est alors qu'Elise Goffi, à peine âgée de 20 ans, a porté un violent coup de couteau à son adversaire. Celle-ci, qui est âgée de 33 ans, a été atteinte au bas-ventre. La blessure est mortelle. L'inculpée a pris immédiatement la fuite.

— 01 —

**ALATA.** — Mlle Giovanna, maîtresse de couture à l'école mixte de Ranocchie, a obtenu un congé de trois mois pour raison de santé.

— 02 —

**PETRETO.** — Velutini Jean-Baptiste et Olmo Joseph-Nicodème vivaient en inimitié. Le 28 février Olmo tombait grièvement blessé d'un coup d'arme à feu. Velutini, auteur de cet attentat, a pris immédiatement la fuite. La blessure d'Olmo est grave.

— 03 —

**OLMO.** — M. Falucci Vincent est nommé débiatant de tabacs de la régie et de poudres à feu.

— 04 —

**SARTENE.** — Une querelle a éclaté entre deux individus, les nommés Mananchelli et Rossini Antoina. Ce dernier a reçu un coup de pistolet et est tombé blessé mortellement.

## COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 7 mars

Présidence de M. STEFANI

### Meurtre

Le nommé Moracchini Jean-Jérôme est accusé d'avoir commis un homicide volontaire dans les circonstances qui suivent.

Le 2 juin 1884, on célébrait à l'oratoire de Saint-Augustin, près de Silvareccio, une messe qui devait être suivie d'une procession, et, selon l'usage, la municipalité avait autorisé aux abords la vente de rafraîchissements. Parmi les buvettes installées en plein air se trouvait celle du nommé Milani Augustin où les consommateurs faisaient quelque bruit. Au moment où la procession sortait, le garde-champêtre Moracchini était agenouillé, non loin de là. Comme il avait reçu pour instruction d'imposer le silence, et que le bruit continuait toujours, il se leva en s'écriant: « Je les terrai laire. » Puis, s'étant approché de Milani, tenant son fusil dans une position horizontale, il le lui appuya contre le haut de la cuisse et fit feu, en disant: « Tiens, prends cela; maintenant tu auras compris. » Milani tomba mortellement blessé. Il expira dans la soirée, à la suite d'une hémorragie.

L'accusé a prétendu que son intention n'était pas de donner la mort à Milani, mais bien de le pousser légèrement avec son arme, afin de lui imposer silence, et que l'un des canons a fait explosion accidentellement. Cette allégation a été démentie par tous les éléments de la procédure, notamment par la déclaration d'un témoin qui affirme l'avoir vu armer son fusil pendant qu'il se dirigeait vers Milani.

L'accusé dont l'intelligence semble quelque peu bornée, soutient qu'il n'a pas eu l'intention de tuer Milani, c'est à la suite d'un mouvement dont il n'a pu se rendre compte que son fusil a fait explosion. Les témoins confirment leur dire à l'instruction écrite.

M. Angeli, substitut du Procureur général, a soutenu l'accusation.

M. Pierre de Casabianca a demandé aux jurés de répondre affirmativement à une question d'homicide par imprudence dont il demandait la position à la Cour.

Les conclusions prises à cet égard dans l'intérêt de l'accusé, ayant été rejetées par la Cour, M. de Casabianca a demandé à M. le Président de soumettre à l'appréciation de MM. les jurés la question de provocation, le défendeur explique qu'il sera ainsi possible de n'infliger à l'accusé qu'une punition en rapport avec l'acte dont il a pu se rendre coupable. Moracchini a été en effet condamné à cinq ans de prison pour homicide excusable.

## ACTES OFFICIELS

M. Lanata, juge suppléant, chargé de l'instruction au siège de Gr. Y., est nommé substitut du Procureur de la République près le tribunal d'Amberville.

M. Pianelli, professeur de latin (1re chaire) au collège de Mostaganem, a obtenu un congé

d'inactivité pour raisons de santé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1884-1885.

— Ont été nommés aspirants répétiteurs pour l'enseignement secondaire spécial au lycée de Bastia, M. Angelini Jean, breveté pour l'enseignement primaire, en remplacement de M. Rabaldi, appelé à d'autres fonctions, et M. Giudici Michel, breveté pour l'enseignement primaire, en remplacement de M. Alessandrini, démissionnaire.

— M. Ambrosi, pourvu du brevet supérieur, délégué dans les fonctions de professeur pour l'enseignement secondaire spécial (année préparatoire) au collège de Draguignan, est nommé professeur titulaire, et classé dans le 3e ordre, 2e classe.

## M. Novellini

M. Novellini est un peintre qui fait honneur à la Corse. Plusieurs fois ses œuvres ont été admises au Salon de peinture, à Paris, et, lui-même, est un des électeurs des membres du jury d'examen.

M. Novellini appartient à l'école idéaliste et chrétienne, et son mérite se trouve rehaussé d'autant par ces tendances de son esprit et de son goût.

Comme on le sait déjà, ses œuvres, idéalisées, sont chrétiennes et patriotiques. *Ste-Dévote*, *Tobie sur les bords du Tigre*, *Sambucco*, *Sampiero*, *Paoli* sont dus au talent et à la noble rectitude de cet artiste.

Aujourd'hui, encore, dans son atelier, on peut voir et admirer une riche banrière, idéal du genre, faite pour la paroisse de Saint-Roch de Leticia, représentant, d'un côté, Notre-Dame du Rosaire et, de l'autre, *St-Roch* en costume de pèlerin.

(Le Conservateur.)

## TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BASTIA

RÔLE DES AFFAIRES A PLAIDER

AUDIENCES DES 13 et 14 MARS 1885

Decorì,	c.	Franciosi.
Maroni,	c.	Castellotti.
Franceschi,	c.	Saporiti.
Baracchini,	c.	Berneau.
Franceschi,	c.	Robert.
Crocichia,	c.	Orsetti.
Massimi,	c.	Massimi.
Franceschi,	c.	Mattei.
Pietri,	c.	Maroni.
Campocasso,	c.	Camugli.
Molnari,	c.	Marengo.
Figarella,	c.	Figarella.
Puccinelli,	c.	Veyth.
Ercole,	c.	Muziotti.
Fieschi,	c.	Sermoni.
Robert,	c.	Franceschi.
Beneleli,	c.	Saliceti.
Pizzini,	c.	Et le Ministère Public.
Peretti,	c.	Mattei.
Bertoni,	c.	Paoli.
Alfonsi,	c.	Casti.

## DERNIÈRES INFORMATIONS

### Les prisonniers russes

Une partie des prisonniers politiques de la Russie ont quitté la Sibirie, pour être internés sur les bords de la mer Caspienne.

### Mouvement électoral

Les conseillers municipaux autonomistes de Paris et les députés radicaux tiennent des réunions privées en vue des élections.

### La défense des Alpes

Le général Lewal étudie un plan de travaux pour la défense des Alpes.

# Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

## NOUVELLES DE CHINE

Le général de Négrier doit aller à Cao-Bang.

### Condamnation à mort

La cour d'assises de la Seine a prononcé la peine de mort contre Mielle, accusé d'avoir étranglé et dépêché Lebon, marchand de volailles de la rue des Juifs, en mai dernier.

### Les élections législatives

M. Waldeck-Rousseau a avisé tous les préfets de lui télégraphier les moindres faits se rattachant aux élections prochaines.

### La crise commerciale

Plusieurs cordonniers de Paris ont gagné l'étranger, devant l'intensité de la crise commerciale.

### Changements diplomatiques

Des changements sont annoncés dans notre personnel diplomatique à Bruxelles.

## SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRE

GRAVURES: Les affaires du Tonkin: La prise de Lang-Son. — Paris: Le bal d'enfants, à l'Opéra. — Beaux-arts: L'Écritain public, tableau d'Antonio Casanova y Estorach. — Le quatre-vingt-troisième anniversaire de Victor Hugo: son dernier portrait. — La mort de John Brown. — Moscou: L'église de l'Assomption, au Kremlin. — Les affaires du Soudan vue de Kartoum (cinq dessins); le colonel Wilson. — Rebus.

## IRRÉVOCABLEMENT

Le 13 Mars à 9 h. 1/2 du matin  
Salle du Grand-Orient, 16, rue Cadet

## 1er Tirage de la Loterie DES ARTISTES MUSICIENS

150.000 fr. de Lots déposés à la Banque de France

Les billets placés qui participeront à ce 1er tirage, concourront également au tirage définitif qui comprendra 250.000 fr. de Lots, dont un de

**100.000 francs**

Prix du billet: un fr. — Siège du Comité; 25, rue Grange-Batelière, ERNEST DÉTRE, Directeur.

## M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDISE DE MODES, à Bastia,  
Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de toute modes, et blanes, pailloire chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

**A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS**

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia
Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seitz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Orsaga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-moderés. Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

VER SOLITAIRE

On sait que la propagation de Tœnia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tœnia; c'est un à savoir pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules téniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules téniafuges envoyant un mandat de 40 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Prelan de Paris.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas. Service à la carte et à toute heure. Diners sur commande. Bon confortable et consommations de premier choix.

VIN FEBRIFUGE

de J. MICHELETI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille. Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille (CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 40 fr. le 1/2 litre 5 fr.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

PCB MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et revèils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, revèils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se mêler des contrefaçons. Dépôt unique du véritable FEBRIFUGE VINCIGUERRA. Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Sous le titre: IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître à la librairie Garnier, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection n° 3 fr. 50 le volume un nouvel ouvrage de l'auteur de 'Mariage' (1 vol.) et de la 'Génération universelle' (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organique réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir; il révèle surtout les vices moraux qui en produisent l'anaphrodisie chez l'un et la frigidity chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples contrôlés à l'appui.

AVIS
M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, n° 29 d'articles de Chandonnery, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tague et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'incense. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Librairie et Imprimerie OLLAGNIER.
L'Imprimerie des journaux, MATTEI OLLAGNIER

Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Boulevard du Palais

L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).

Tabacs, Cigares du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT

Marque de fabrique

A L'EXPOSITION DE NICE

Table listing various spirits, wines, and cigars. Columns include: SPIRITUEUX (Kirsch, Vermouth, Sauterne, etc.), Tabacs en feuilles, Tabacs en paquets, Tabacs en vrac, Cigares étrangères, Cigares nationales, and Tabac à priser.

Le Petit Bastiais

00019

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)
CORSE: Un an, 20 fr. 6 mois 12 fr.
L'ÉTRANGER: Un an, 25 fr. 6 mois 13 fr. 50
PAYS US & UNION POSTALE: 35 fr. 45 fr.
Autres pays, le port en sus.

10e ANNÉE, N° 1368 — MARDI, 10 MARS 1885
Les Quarante martyrs de Sébasto.

Rédaction & Administration:
Mathieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des journaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audaubert et Co, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Ind. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 760.
Thermomètre, extérieur 11 — intérieur 15.
Direction du vent à 4 h. calme — à 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. calme. — à 4 h. modéré.
État du ciel très nuageux.
État de la mer agitée
Hauteur des eaux à 4 h. + 40 — à 4 h. + 0,38.

Librairie du Petit Bastiais

PETRI GYRNÆI

DE REBUS CORSICIS

TRADUCTION FRANÇAISE
Par M. l'abbé LÉTIENNE
Professeur au Lycée de Bastia

Un beau vol. grand in 8° de 420 pages
5 fr., franco 5,60

BASTIA

NOS CHEMINS DE FER

Nous avons raison de compter sur l'intervention de M. l'ingénieur en chef Margerit. Grâce à lui le Ministre des travaux publics a décidé que les travaux de balastage de Bastia à Casamozza seraient immédiatement l'objet d'une adjudication: elle sera annoncée sans faute avant la fin du mois, et comporte une dépense de 300.000 francs. On peut donc espérer qu'avant la fin de 1885, la locomotive roulera sur la route de Bastia à Casamozza.

Mais là ne s'est pas bornée l'activité de M. l'ingénieur en chef. Il a tenu à ne rien faire que de complet, et il a victorieusement développé au Ministre les raisons qui rendent nécessaire la continuation du balastage jusqu'à Corte. L'insistance de M. l'ingénieur en chef a eu gain de cause, et il a quitté Paris avec la promesse que ces travaux complémentaires seraient l'objet d'une prochaine adjudication, et qu'ainsi l'exploitation de la ligne Bastia-Corte aurait lieu avant la fin de 1886.
M. l'ingénieur en chef a aussi obtenu que des sommes importantes seraient mises à sa disposition pour lui permet-

tre de pousser...

de la ligne... Bastia et Ajaccio...

D'autre part... Casamozza au Finmorio, et elle se propose de mener régulièrement les travaux, ainsi d'ailleurs qu'elle y est tenue par le cahier des charges, afin quus dans deux ans au plus tard ce tronçon soit livré à l'exploitation.

Comme on voit, l'avenir ne s'annonce pas si sombre qu'il nous apparaissait il y a quelques mois, et après le gouvernement, qui est le souverain maître de nos destinées, il est de notre devoir d'adresser tous nos remerciements à l'éminent Chef du service des travaux publics en Corse et à ses dignes collaborateurs, qui tous apportent le plus grand zèle pour doter notre département d'un réseau ferré complet.

Nous devons enfin nos remerciements chaleureux à M. le Préfet de la Corse qui a vivement appuyé les propositions de M. l'ingénieur en chef.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

M. l'abbé Letienne termine ainsi son rapport:

C'est encore un devoir pour notre Société d'envoyer des remerciements à ceux de ses membres qui profitent de leur séjour en pays étranger pour recueillir ou signaler les documents propres à compléter l'histoire de la Corse. Nous devons remercier particulièrement M. J. Savelli, chancelier du Consulat français à Naples. La lettre par laquelle il nous fait connaître l'existence de certains documents mérite d'être rapportée en entier:

Ayant été amené à faire des recherches historiques aux archives d'état de l'ancien royaume de Naples, j'ai trouvé deux volumes manuscrits dont le premier (vol. 6) portant ce titre: 'Scrittura diverse raccolta dalla Segreteria di Stato di G. Acton, contient un mémoire relatif à la Corse. Comme il m'a paru intéressant je l'ai fait transcrire littéralement et je m'empresse de vous le

transmettre ci-joint. Bien que ni le nom de l'auteur ni la date ne soient indiqués, je suis porté à croire d'après les événements auxquels il se réfère qu'il doit se rapporter à la période comprise entre 1744 et 1754. En tout cas il ne peut-être l'œuvre de Joseph Acton, qui n'était né qu'en 1737.

Si vous croyez que sa place soit marquée dans le Bulletin, je serais heureux de l'avoir découvert.

Le second des deux volumes (N° 211, Affaires étrangères, France) renferme divers mémoires et lettres rédigés partie en Italien et partie en Espagnol, concernant les affaires de la Corse de 1736 à 1773.

Les documents les plus importants sont les suivants:

1° Le Rapport du duc de Rebuton, sans date, adressé à un ministre du roi de Naples pour démontrer que les CorSES désirent s'affranchir de la République de Gênes, pour se donner à l'Espagne et à Naples.

2° Lettres diverses d'Erasmo Orliconi datées de 1744 au duc de Salaparuta, ministre du roi de Naples, dans lesquelles le chroniqueur fait ressortir l'utilité et l'opportunité de l'acquisition de la Corse par le roi de Naples; elles sont peut-être contemporaines du mémoire dont je vous envoie la copie.

3° Lettres diverses de Gasparo, Théodore, Pascal et Brachino Paoli.

4° Lettre de Bernardino Zigavo, datée du 6 mars 1754 et adressée à un ministre du roi, dans laquelle le signataire fait le résumé d'un ouvrage qu'il a écrit pour soutenir les droits de la Couronne d'Espagne sur la Corse.

5° Mémoire anonyme et sans date: In quella che conferisce al Regno di Corsica per la di lui quiete, felicità e lo stabilimento di esso nella perpetua fedeltà al Serenissimo Governatore.

6° Manifesto de Pascal Paoli du 4 novembre 1760 pour défendre la Corse contre les calomnies des Génois.

7° Mémoire anonyme et sans date Sulle rare qualità della Repubblica Genovese e sua particolare rinomia per raffrenarla.

8° Dieta generale del popolo di Corsica del 1755.

Ainsi que je l'ai dit, je n'ai relevé que les pièces les plus curieuses, n'ayant pas eu le temps de parcourir tout ce gros volume qui est une source de documents précieux pour cette époque de l'histoire de la Corse.

Je vous serais obligé de vouloir bien

indiquer ceux d'entre eux qui mériteraient d'être publiés dans le Bulletin; je me ferai un plaisir de vous les envoyer.

Comme vous voyez la matière n'est pas près de manquer à notre Bulletin; sans sortir de Bastia même, nous avons déjà de quoi l'alimenter pendant de longues années; que sera-ce si l'exemple de M. Savelli trouve des imitateurs et si notre fonds de documents, déjà considérable, s'enrichit encore peu à peu de documents nouveaux puisés dans les archives des villes d'Italie?

Laissons-nous donc aller à l'espoir que l'on comprendra de mieux en mieux que notre Société a entrepris une œuvre vraiment nationale, et qu'elle verra encore augmenter avec le nombre de ses membres l'importance de ses publications.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président cède la parole à M. le Trésorier qui expose la situation financière de la Société.

Après l'exposé de la situation financière de la Société, il est procédé à l'élection des membres du nouveau bureau et du nouveau conseil de direction. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants:

Tous les membres du comité sortant sont réélus. M. Louis Lucciana est élu en remplacement de M. le professeur Castelli, décédé.

**Éphémérides Corses**

10 Mars 1600. — Les Gênois décident que toutes les personnes qui porteront, pour vendre, des graines, denrées, rinfrescimenti, provenant des environs de Bastia, dans l'endroit compris della Bastia alla loggia ou chappa, pourront remporter à 18 heures (six heures du soir) les marchandises non vendues, sans payer de droits.

**Le Dégrevement des Impôts**

Si la Chambre est sage, elle repoussera les amendements qui tendent à appliquer à des dégrèvements d'impôts le produit des nouveaux droits de douanes. On propose de former, avec ce surcroît de recettes, un compte spécial qui servirait à diminuer les droits d'enregistrement ou à atténuer les charges de la vicinalité, ou encore à réduire l'impôt foncier.

**Lettre de Paris**

Le carnaval est fini! — C'est une erreur, le carnaval continue toujours à Paris. Quoique la journée du mardi-gras ait pu faire croire à une agonie, à en juger par les innombrables "aux-nez" qui s'étalaient

sur le faciès des parisiens, le carnaval n'est pas encore entré. On danse toujours et partout, aussi bien chez les aristos qui se targuent de puritanisme que chez les petits bourgeois qui prétendent observer les lois de l'Église. Néanmoins les prédicateurs de carême ont un succès fou, les lieux saints sont courus, — ah! le carême a de ces prétextes! — enfin, la pénitence ne paraît pas s'exercer scrupuleusement, tout est sujet à des réunions; on joue tout simplement sur les mots. La philosophie est la même, ainsi que la forme, — il n'y a que l'habitude qui change, bah! être en folichon, ou en costume de ville, n'est-ce pas toujours la même comédie? Ou, riez toujours, tant mieux!

Vive le carnaval!

Les étudiants commencent à nous la ficher belle! cette scie de l'enterrement de Jules Vallès dure encore: hier, ce soir, demain, des réunions et toujours des réunions pour protester contre le cortège des socialistes allemands. C'est bon! c'est bon! nous en avons assez. Jules Vallès est mort, on lui a fait des funérailles... de curiosité, à part les centaines de frères et amis qui suivaient le cortège, le reste n'était que des curieux comme vous et moi. Pour moi, Jules Vallès était un écrivain de mérite, mais il avait la manie de poser pour ne pas poser; n'est-ce pas de la pose, cela? et pour un démocrate, ce n'est pas là la note; paix à ses cendres et qu'on nous donne la paix, à nous aussi.

Le salon de l'Union de femmes peintres et sculpteurs, obtient un grand succès... de galanterie surtout. On aime voir ce qui tient de la femme, et l'homme, quoique toujours en guerre contre l'esprit féminin, est toujours le premier à courir au devant de lui, — pure curiosité d'homme voilà tout — la femme ayant de ces secrets, de ces... rien qui détraquent le cerveau de notre sexe fort — quelle plaisanterie! nous, le sexe fort!!! Bienôt, nous aurons une exposition de choses industrielles fabriquées par des femmes; mécanisme, charpenterie, objets agricoles, etc. choses matérielles, en somme. N'est-ce pas assez de leurs choses morales, qui nous font perdre la tête, à nous, sexe fort, faut-il encore que la matière vienne nous acabler et nous faire oublier que la femme a été créée et mise au monde pour la fabrication du pot-au-feu et... de ceux qui le mangent. Corfonnier, fais ton métier; femme, restez douce, consolatrice, et... femme, vous êtes si jolie et si tentante ainsi, ne nous volez pas nos aspirations; avec vos jupons vous êtes à croquer, et vous nous rendez toujours... hèles; hors de cela vous perdez 100 pour 100 — c'est un conseil d'homme que je vous donne.

**On a inauguré la statue du père du suffrage universel, Ledru-Rollin; beaucoup de monde officiel, d'admirateurs, et toujours des curieux, le spectacle était imposant. Ledru-Rollin méritait et cet excès d'honneur et cette reconnaissance.**

Oh! ce n'est pas en Corse que la reconnaissance est débordante; les mânes de nos pauvres grands hommes, de ces hommes de fer et de cœur, doivent tressaillir de confusion dans leur coin de terre. Je ne m'étends pas sur ce sujet, le lecteur connaît aussi bien que moi la culpabilité de nos hommes politiques corses depuis ces cinquante dernières années, eux, dont l'initiative d'une pareille manifestation leur incomrait; mais rien de grand, rien de généreux, pas d'initiative, rien, rien, rien, oh! si, pardon, beaucoup de suffisance, voilà tout.

O Corse! étrange pays! si les continentaux avaient eu les hommes, du passé, veux-je dire, il y aurait longtemps que le bronze aurait coulé; mais que voulez-vous? Et je soupire en finissant ma lettre.

PHILIPPE TOSSELLI

**141<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE  
PLAGE SAINT-NICOLAS  
Programme du 10 mars 1885, de 3 à 4 h.**

1. Le Vautour, (allégre), Fondard.
2. Ouverture de la Muette, Auber.
3. Pomponette, (air à danser), Durand.
4. Une journée à Vienne, (ouvert.), Suppé.
5. Marche nuptiale, Mendelshon.
6. La vie parisienne, (quadrille), Offenbach.

Judi dernier a eu lieu à Versailles le mariage de M. Philippe Ambrosini, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec Mlle Jeanne de Rambert. Une foule d'amis empressés s'était rendue de Paris pour assister à la cérémonie et donner à notre aimable compatriote ce témoignage de sympathie.

M. de Rambert, père de la jeune mariée, est officier supérieur en retraite.

M. Ambrosini avait pour premier témoin son frère, le jeune commandant Ambrosini, ancien élève de l'école supérieure de guerre.

**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**

Audience du 9 mars  
Présidence de M. STEFANINI

**Tentative de meurtre**

Murzi Jean-Sylvestre, âgé de 24 ans, forgeron à Frasseto, est accusé d'avoir tenté de donner la mort à la veuve de son père dans les circonstances suivantes:

Marie-Antoinette veuve Murzi ne vivait pas en bonne intelligence avec les fils de son mari, les nommés Murzi Mathieu et Murzi Jean-Sylvestre, issus d'un premier lit. Ces derniers, et spécialement Jean-Sylvestre étaient irrités de ce que leur père avait laissé une partie de sa fortune à leur marâtre. Cette irritation s'accrut encore lorsque, le 31 juillet 1883, ils apprirent que cette dernière les avait dénoncés à la gendarmerie de Sainte-Marie-Siché comme ayant soustrait des outils de forge provenant de la succession.

Le même jour, vers huit heures du soir, au moment où la femme Murzi rentrait à son domicile, elle rencontra à l'angle de sa maison, Murzi Sylvestre qui lui reprocha sa dénonciation et la menaça de son bâton. Après avoir inutilement appelé du secours Marie-Antoinette voyant que Murzi s'armait d'un pistolet qui était caché sous sa chemise, se décida à prendre la fuite. Aussitôt l'accusé fit feu et la blessa à l'épaule. Il ne s'en tint pas là, et s'élançant sur la victime il la frappa à plusieurs reprises avec un couteau; puis il s'éloigna la laissant pour morte. Elle a néanmoins survécu aux nombreuses blessures qu'elle avait reçues.

Interrogé l'accusé prétend que sa belle-mère Fayant menacé avec un pistolet il est parvenu à la désarmer. Aveuglé par la cécité il a fait feu avec cette même arme et s'est ensuivi servi de son couteau.

M. l'avocat général Bissaud a soutenu l'accusation.

Me Joseph de Montera a plaidé un système de coups et blessures, mais la cour n'a pas fait droit à la demande faite par le défenseur à fin de poser la question subsidiaire.

Déclaré coupable avec admission des circonstances atténuantes, Murzi a été condamné à huit ans de réclusion.

**Nuits sans sommeil!** — On écrit de Granges (Vosges), le 9 novembre 1884: « Les Pilules Suisses m'ont été d'un grand soulagement; j'étais oppressé, sujet aux maux d'estomac, je n'avais pas d'appétit, ma santé était délabrée et mes nuits étaient sans sommeil. Pour prouver que je suis satisfait des

Milles Suisses, je prie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, de m'en envoyer encore trois boîtes à 1 fr. 50, et je l'autorise à publier cette cure opérée par ses Pilules. » C. MAURICK.

**ÉTAT CIVIL**

**MARIAGES. —** Nécant.

**NAISSANCES.**

Mattei Marie. — Figari Armand. — Cozzolino Dorèse. — Guerrini Marie-Clémentine-Félicité. — Profi Eugénie. — Annarelli Toussainte. — Angelini Joseph.

**DÉCÈS.**

Danton Thérèse, veuve, 67 ans, de Chiavari (Italie).  
Kistori Marguerite, célibataire, 28 ans, de Corte.  
Cappurri Joseph, 7 mois, de Bastia.  
Raggiotti Marguerite, célibataire, 77 ans, de Tarsanio (Italie).  
Dramini Jean, 2 ans, de Bastia.

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 6 mars 1885**

**ENTRÉES.**

De Carloforte, tartane ital. Nicoletta-figlia, cap. Bogiano, vin.

De Porto-Torres, balancelle ital. Mirteo, cap. Casagnola, fromage et vin.

De Livourne, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

De Naples, vap. anglais Camilla, cap. Beomd, bateau de plaisance.

De Cagliari, goél. française St-Michel-Archange, cap. Palmaro, vin.

De Livourne, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

**SORTIES.**

Pour Marseille, vap. franç. Cte-Valery, cap. Liarola, dépêches, passagers, diverses.

Pour Nice, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

Pour Nice, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

**DERNIÈRES INFORMATIONS**

**Les logements d'ouvriers**  
M. Yves Guyot part pour l'Angleterre où il va faire des études sur les logements d'ouvriers.

**L'ambassade de France**

Le nouvel hôtel de l'ambassade de France à Berlin est terminé.

**Le Choléra**  
Le docteur anglais Hunter, qui avait organisé les mesures de précaution contre le choléra au Caire, est à Paris.

**Carolus Duran**  
Carolus Duran est gravement malade.

**Dépêches de Nuit**  
Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

**La dynamite**

On a trouvé de la dynamite aux pieds de la statue de M. Thiers, à Saint-Germain.

**Incendie**

Le feu s'est déclaré dans les chantiers de Londres où se construit le matériel des chemins de fer; grands dégâts.

**NOUVELLES DE CHINE**

Le général Brière de l'Isle a adressé le télégramme suivant au ministre de la guerre.

Fai fait lever le siège de Tuyen-Quan où se trouvait l'armée de Yun-Man. Ce siège durait depuis dix-huit jours, pendant lesquels on avait donné sept assauts.

Lu-Vin-Phuoc qui se trouvait à la tête de 10.000 hommes était appuyé par la garnison, les canonniers et les mitrailleuses. Le général Giovanninelli a contribué puissamment à sa défaite, car le commandant Dominé n'avait qu'une garnison de 500 hommes.

Le général Giovanninelli marche sur Thuan-Quan.

**LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE**

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
Présidence de M. Buisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. de la Billais, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, et modifié par le Sénat, portant fixation du budget ordinaire des dépenses et recettes de l'exercice 1885.

Prennent part à la discussion générale MM. Le Vavasseur, Allain-Targé, Jules Roche, Ribot, Floquet, Jolibois, Lockroy.

Le président du conseil dit qu'il est nécessaire que la question du budget soit terminée au plus tôt, sinon le gouvernement se trouverait dans la nécessité de demander au parlement le vote de nouveaux douzièmes provisoires.

La discussion générale est close.

Le scrutin est ouvert sur le passage à la discussion des articles.

Nombre des votants	494
Majorité absolue	298
Pour l'adoption	302
Contre	192

La Chambre a adopté.

La discussion des articles est renvoyée à demain.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
Présidence de M. Buisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. de la Billais, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, et modifié par le Sénat, portant fixation du budget ordinaire des dépenses et recettes de l'exercice 1885.

Prennent part à la discussion générale MM. Le Vavasseur, Allain-Targé, Jules Roche, Ribot, Floquet, Jolibois, Lockroy.

Le président du conseil dit qu'il est nécessaire que la question du budget soit terminée au plus tôt, sinon le gouvernement se trouverait dans la nécessité de demander au parlement le vote de nouveaux douzièmes provisoires.

La discussion générale est close.

Le scrutin est ouvert sur le passage à la discussion des articles.

Nombre des votants	494
Majorité absolue	298
Pour l'adoption	302
Contre	192

La Chambre a adopté.

La discussion des articles est renvoyée à demain.

**Bourse de Paris**

	7 Mars	9 Mars
Rente 3 p. 0/0	82,12 1/2	82,20
— 3 p. 0/0 amortissable	83,40	83,60
— 4 p. 0/0	101,75	105,00
— 1/2 p. 0/0	109,85	109,90

**COURS DE CHANT**  
Par M. Deslouis

Il y aura une série de 12 cours, deux fois par semaine. Le nombre des élèves est limité à 14.

Prix de la série — 36 fr.

**Nota:** Les cours commenceront le 10 Mars prochain.

S'adresser à M. Deslouis, rue de la Miséricorde, maison Bernachi, au 1er.

**Pin d'Autriche de J. Mack**

M. L'abbé Coquard a demandé, le 30 janvier 1885, 2 flacons solution et 1 flacon cellules d'essence de PIN D'AUTRICHE pour sa domestique « paralysée, disant il, du côté droit. » Voici textuellement ce qu'il écrit le 5 mars:

... Ma malade fait seule le service de la maison, depuis le 17 février. On est généralement très étonné de cette guérison. Merci, Monsieur, de vos médicaments si excellents.

Coquard, Curé à la Bénisson-Dieu (Loire).

M. le directeur de la Pharmacie d'Antin, 49, Avenue d'Antin, Paris, reçoit presque chaque jour, de médecins et de malades, de semblables attestations de cures surprenantes. La brochure sur les **PRODUITS DU PIN D'AUTRICHE** est envoyée franco.

**LE SOIR**  
Lire le nouveau Soir

Le seul journal de Paris, qui donne les nouvelles complètes de la journée en partant par les trains du soir. — On s'abonne dans les bureaux de poste. Prix, Province, 5 mois, 16 fr.; 6 mois, 30 fr.; 1 an, 56 fr. — Paris, 42, rue Grange Batelière.

**IRRÉVOCABLEMENT**

**Le 13 Mars à 9 h. 1/2 du matin**  
Salle du Grand-Orient, 16, rue Cadet

**1er Tirage de la Loterie DES ARTISTES MUSICIENS**  
150.000 fr. de Lots déposés à la Banque de France

Les billets placés qui participeront à ce 1er tirage, concourront également au tirage définitif qui comprendra 250.000 fr. de Lots, dont un de :

**100.000 francs**

Prix du billet: un fr. — Siège du Comité: 26, rue Grange-Batelière, ERNEST DEYRE, Directeur.

**M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOL**  
MARCHE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleurs fabricants de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et bleus, pelliconniers chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

**A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS**

## HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Oregna  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte  
Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

**PILULES**  
**H. BOSREDON, ORLÈANS**  
**PURGATIVES DÉPURATIVES**

Ces pilules végétales purgent sans interrompre les occupations, dissolvent la constipation, les maux de tête (migraines), les embarras de l'estomac (étouffements, manque d'appétit), du foie et des intestins; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif chasedes forces de bile et des glaires.

Pour éviter les imitations et contrefaçons, n'accepter comme véritables pilules H. Bosredon d'Orléans, que celles portant sur chaque pilule le nom H. Bosredon, et sur chaque boîte la signature, en rouge Fayolle.

Bouteille, 3 fr. 50. — 1/2 Bouteille, 2 fr.

Envoi franco contre timbre-poste adressé au Dépôt Général: 17<sup>me</sup>, 25, rue Capoullière, Paris

Se trouvent, du reste, dans toutes Pharmacies et chez les Droguistes.

### AVIS AUX DAMES



Seule Maison à Bastia  
23, BOULEVARD PAOLI, 23

Un des rédacteurs gérant,

MATTHEU OLLAGNIER.

**RICHE AMERICAINE.** Vve sans enfant, d'un riche industriel, pas exig. sous le rap. de la fort. des. ép. M. Sér. — Hon. pouvant faire fructifier ses capitaux. Delrieu, 215, rue Lafayette, Paris.

**BRASSERIE GASPARI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fait de la bière crème et de force, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.50 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

beril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bisogna, chouchoute de Strasbourg.

Sous le titre: **IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE**, vient de paraître à la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 5 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organique réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir; il révèle surtout les vices moraux qui en produisant l'anaphrodisie chez l'un et la Frigidité chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples contralatés à l'appui.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

## SIROP PECTORAL SÉDATIF

DE J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 3 francs.

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865**

Prix fixe

## M. MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traversée, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et d'au. — Orfèvrerie argent et métal blanc 4<sup>me</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Avant vos repas buvez

## L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.

Il se trouve dans tous les cas.

## AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de **Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.** Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire pendre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

## PUBLICITÉ

DANS TOUS LES

**JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER**

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Palais, 10

BASTIA.

Avant vos repas, Buvez du

# BYDOF

BITTER RUSSE

Propriété exclusive de la Maison SUBE et C<sup>o</sup> de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du **Bydof** sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infailible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif et le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

**PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA**

# Le Petit Bastiais

00021

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . . . 30 fr. 6 mois 12 »  
SCHEMERY FRANÇ., ALGÈRES, 22 » . 13.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » . 18 »  
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1369 — MERCREDI, 11 MARS 1885  
Saint Ercadius, martyr.

Rédaction & Administration:  
**Matthieu Ollagnier, Directeur**  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M. Audouard et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 759.  
Thermomètre, extérieur 14 — intérieur 15.  
Direction du vent à 9 h. calme — à 4 h. S-E.  
Intensité à 8 h. calme. — à 4 h. très faible.  
Etat du ciel: couvert.  
Etat de la mer: peu houleuse.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.41 — à 4 h. + 0.43.

### A la librairie Ollagnier

Abonnement et vente au numéro des journaux:

La Ligue, — Le Gagne-Petit, — Les Débats, — La Justice, — La Nation, — Le Courrier du Soir, — Le Matin, — Le Petit Provençal, — Le Soleil du Midi, — Le Bavard.

## BASTIA

### LE MARCHÉ COUVERT

Depuis plusieurs années l'opinion publique, justement émue de la mauvaise situation faite à nos marchands marais, manifeste la volonté qu'un marché couvert soit élevé sur le point le plus central de Bastia, afin de préserver vendeurs et acheteurs des intempéries des saisons.

Chacun de nous comprend l'urgence de ce projet, car tout en augmentant évidemment les ressources financières de la Commune, il intéresse sérieusement la santé de nos mères de famille de la ville et de la campagne; aussi, sa prompte réalisation est-elle désirée de la population entière, et c'est avec satisfaction qu'elle a remarqué qu'il est soumis à l'examen de nos édiles appelés à décider, si le vieux port, désigné par l'opinion générale, doit être choisi pour construire notre halle.

En faisant appel à la raison, le choix de cette place ne supporte aucune discussion: elle est centrale, accessible de tous les côtés, même par la mer, ce qui est très avantageux. Mais elle n'est pas une propriété de la Commune, et il faut en obtenir la cession de l'Etat auquel, on doit le reconnaître, elle est inutile. Dès lors, il est hors de doute qu'il le cédera gracieusement à la Ville qui l'uti-

lisera en savaunt son berceau d'une destruction infaillible. En effet il est évident, pour tout observateur, que les quartiers du vieux port, du Grandello, du Pontetto, des Jésuites, agonisent; qu'ils sont appelés à disparaître à bref délai, si le conseil municipal n'oppose pas la détermination indiquée par ses électeurs, qui doit avoir un succès complet, parce que l'Etat n'a pas de raison de rejeter sa demande, surtout depuis la construction du nouveau port qui suffit à toutes les exigences des services de la marine. Pour moi, je préférerais combler le vieux port que de voir disparaître nos vieux quartiers, qu'il embellirait, si un jour il était converti en une splendide promenade ombragée, qui nous manque à Bastia, quoique indispensable pour fortifier la santé de la plus belle partie de la population.

Dans cette circonstance, sénateurs et députés nous doivent leur concours auprès de l'Etat, et certainement nous pouvons y compter, parce qu'ils sont aussi intéressés que nous à la réussite de notre projet qui a la raison et la justice pour lui. En outre, la Ville s'engagera à supporter toutes les dépenses nécessitées par les constructions du bâtiment et les améliorations des quais, tellement la nécessité lui en fait une obligation impérieuse. L'humanité et l'intérêt y sont engagés.

Mais pour créer le marché au vieux port, il faudrait, observe-t-on, élargir le quai à hauteur du bureau de la Santé, afin de faciliter le passage des voitures, ce qui nécessiterait une dépense de 15.000 francs.

Soit; comme nous désirons un travail complet, l'observation est juste, puisque nous travaillons pour l'avenir: dès lors, il faut au moins bien construire, si nous ne pouvons faire grand comme cela a eu lieu pour le théâtre. Cependant, ce passage tel qu'il est suffit à tous les véhicules, et, si l'élargissement est réellement indispensable, ce que je reconnais, l'administration des ponts et chaussées aurait pu exécuter cette amélioration depuis 80 ans.

Mais, n'entrons pas dans ces détails, nous demandons qu'on nous oblige, nous devons donc nous trouver heureux d'obtenir l'abandon de l'emplacement désiré en supportant les dépenses des constructions que nous voulons y élever; c'est de toute justice.

Ainsi nous prenons à notre charge ces 15.000 fr. que nous ajoutons aux dépenses de tous les travaux nécessités par la construction de notre halle, et nous supposons que le tout s'élèvera à la somme de 100.000 fr., à 120.000, plus, si vous le voulez; car, dans les estimations provisoires de construction, il est prudent, suivant nous, d'élever plutôt les devis que de chercher à les amoindrir, afin d'éviter des mécomptes qui peuvent troubler la conscience des personnes appelées à voter les dépenses primitives et qui les refuseraient si elles savaient qu'elles doivent être plus élevées, ce qui, dit-on, est arrivé pour la construction du théâtre. Dans tous les cas, on augmente avec répugnance les devis, tandis qu'on réintègre avec plaisir à la caisse les sommes votées en plus.

Le Colonel CH. DE MONDESERT.

(La fin à demain).

### Ephémérides Corsea

11 Mars 1848. — Etienne Conti est nommé procureur général près la cour de Bastia. Conti fut le second Corse qui ait dirigé l'action publique dans son pays. En représentant du peuple en 1848, puis nommé conseiller d'Etat par Napoléon III, Conti fut désigné pour remplacer M. Moequet à la tête du secrétariat de ce souverain. En 1871, il fut élu à l'Assemblée nationale.

### La commission de l'armée

La dernière séance de cette commission a été marquée par d'importantes résolutions.

La principale vise les instituteurs et ecclésiastiques que M. le général Lewal voulait déclarer indisponibles et ne pas rappeler en temps de guerre.

Après une discussion assez vive, M. Baillet a fait accepter une disposition qui maintient les deux catégories dans la loi commune, les classe comme disponibles jusqu'à l'expiration de leur temps

de service dans la réserve, soit jusqu'à trente ans; ils ne feront pas leurs vingt-huit jours, mais pourront être rappelés en temps de guerre. Le ministre devra seulement, par voie réglementaire, les affecter aux services correspondants à leur caractère particulier.

De la sorte, a dit M. Ballue, la disposition de la loi reste concordataire; les membres du clergé sont traités comme les autres employés des services publics.

**LES PÉNITENCIERS DE LA CORSE**

M. Thompson, rapporteur du budget de l'intérieur, s'exprime ainsi, dans son rapport sur les pénitenciers agricoles de notre département.

CHAPITRE XIX (ancien chapitre 21). — *Personnel des services de l'administration pénitentiaire*

Credit alloué pour 1884. . . . . 6.029.818  
Credit demandé pour 1885. . . . . 6.216.571  
Credit proposé par la commission. . . . 5.887.886

Diminution. . . . . 328.685

L'administration pénitentiaire s'est employée avec un empressement auquel votre commission tient à rendre justice, à faciliter la tâche délicate que vous nous avez imposée de rechercher les économies qui pourraient être réalisées sur l'ensemble des services: c'est d'abord avec elle que nous vous proposons de réduire le crédit inscrit au chapitre 21 d'une somme de 328.685 francs.

Cette diminution est obtenue jusqu'à concurrence de 132.130 fr., par la suppression du pénitencier agricole de Casabianda et la réduction du personnel du pénitencier de Castelluccio. Ces mesures, souvent réclamées, s'imposent dans les circonstances actuelles.

On a fréquemment critiqué, en effet, l'établissement en Corse des trois seuls pénitenciers agricoles que possède la France. On a fait remarquer combien il était peu rationnel de réunir dans un même département trois exploitations similaires recevant un nombre considérable de détenus qui sont dirigés de tous les points de la métropole et de l'Algérie. Ces détenus voient leur peine subitement aggravée par leur envoi dans une région particulièrement malsaine, dangereuse pour les colons libres, et à plus forte raison pour des condamnés astreints à une existence plus dure.

L'administration a employé des ressources considérables pour essayer de remédier à des inconvénients qu'elle ne pouvait méconnaître pour amener les terres, acclimater les détenus et tirer tout le parti possible des domaines confiés à ses soins.

Mise en demeure d'indiquer les établissements qui pouvaient être supprimés de façon à procurer la plus grande somme d'économie pour le budget, tout en apportant le moins de trouble dans le fonctionnement des divers services, elle a dû reconnaître que l'un des pénitenciers de la Corse pouvait être désaffecté; si l'on voulait que cette désaffectation produisit un résultat appréciable, l'établissement de Casabianda était naturellement désigné. La situation géographique de cet établissement, les conditions dans lesquelles il se trouve placé, les fièvres qui y ont éprouvé et qui y éprouvent malheureusement encore les fonctionnaires et agents ainsi que les prisonniers, l'énorme surcroît de dépenses qui résulte de son maintien, les travaux à faire pour l'assainissement, les charges qu'imposent à l'administration le transfèrement des détenus, les déplacements du personnel, les constructions et réparations de bâtiments, les acquisitions de matériel agricole, bien d'autres motifs enfin qui il serait trop long d'énumérer, commandent la suppression de ce pénitencier.

Des économies peuvent être réalisées en plaçant

es deux autres pénitenciers voisins entre eux, Chiavari et Castelluccio, sous une direction commune, de manière à ce que l'un devenant une annexe de l'autre, les cadres du personnel d'administration puissent être réduits. Mais les plus impérieuses considérations d'humanité rendent impossible toute hésitation sur le choix de l'établissement à supprimer. Les pénitenciers de Castelluccio et de Chiavari se trouvent dans des conditions sanitaires qui permettent d'y placer des détenus, et spécialement des détenus arabes, qui n'ont pas à redouter les chaleurs de l'été, tandis qu'à Casabianda la mortalité atteint un chiffre très élevé.

Si l'on admet qu'il faut éviter le rassemblement sur des points insalubres d'un grand nombre d'individus, on doit reconnaître que le domaine de Casabianda, quelle que soit sa valeur au point de vue agricole, ne saurait servir plus longtemps de prison.

Rien ne montre mieux les difficultés et les dangers de la situation actuelle que la nécessité où se trouve l'administration de faire émigrer en partie la population de détenus pendant la saison chaude, et de compléter par cette évacuation le fonctionnement de tous les services, en même temps que la direction et la surveillance sont embarrassées, l'exploitation gênée, le travail, le bon ordre et la discipline rendus plus malaisés, les dépenses et les dommages nécessairement accrus.

Pour tous ces motifs, on peut dire qu'en retirant à l'administration pénitentiaire la disposition du domaine de Casabianda, on ne fera, tout en se conformant aux nécessités budgétaires, que tirer les conséquences d'un état de choses qu'il n'a pas dépendu d'elle de modifier jusqu'à ce jour.

**Madame Agar à Bastia**

Avant de rentrer définitivement à Paris, la célèbre comédienne a voulu visiter une seconde fois la Corse.

Samedi soir, elle donnera une représentation au grand théâtre municipal.

Le programme comprend: *Les Fourchambault*, comédie en 5 actes, en prose, d'Emile Augier; — *Le Passant*, charmante pièce en un acte, en vers, de François Coppée; — *Mil huit cent onze*, poésie de Victor Hugo, sur la naissance de Napoléon II.

**Gazette départementale**

CERVIONE. — Le ministre des travaux publics a mis à la disposition de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées les crédits nécessaires pour l'établissement de l'avant-projet de la route de Corte à Cervione, par Piedicorte di Gaggio.

CORTE. — Nous lisons dans le *Pascal Paoli*. M. Ordioni Jean-Baptiste, le commerçant bien connu de notre ville, a été enlevé en quelques jours à l'affection de ses enfants, déjà si cruellement éprouvés, au mois de novembre dernier, par la perte de leur mère.

Le défunt était un de ces travailleurs opiniâtres qui, par leur patiente volonté et leur intelligente audace, parviennent à contraindre la fortune à leur sourire. Il laisse, réellement, ce qu'on est convenu d'appeler, chez nous, de la fortune, et il ne doit, d'être arrivé à ce résultat, qu'à son labeur continu et aux économies bien entendues auxquelles il a présidé, de concert avec sa courageuse et digne épouse.

Il aura eu, au moins, la consolation de voir ses enfants se presser autour de son lit de mort et d'emporter avec lui la satisfaction de les laisser à la tête d'une brillante situation. Ses fils sont en effet: M. Dominique Ordioni, vice-consul de France aux Dar-

nelles; M. Toussaint Ordioni, lieutenant de la garde républicaine en passe de devenir capitaine, M. Antoine Ordioni, receveur de l'enregistrement à Valence (Tarn). Ses deux filles ont fait des alliances des plus honorables et des plus avantageuses: l'une a épousé M. Deprez, sous-intendant militaire de 1<sup>re</sup> classe à Marseille, et l'autre M. Flach, receveur des postes et télégraphes à Calvi.

Que tous veulent bien nous permettre de leur adresser nos plus sincères compliments de condoléance. — P. ACQUAVIVA.

\*\*\*

BASTELICA. — M. Orsoni Pascal, de Vero, est nommé garde forestier.

\*\*\*

COGGIA. — M. l'instituteur Paolantonacci a fondé une caisse d'épargne scolaire qui compte déjà plusieurs adhérents.

\*\*\*

PERO-CASEVECCHE. — La brigade de Pero a arrêté les nommés Pieri et Ortolì, tous deux de Poggio-Mezzana, sous mandat d'amener pour tentatives d'assassinat. Ils ont été conduits dans la maison d'arrêt de Bastia.

\*\*\*

SALICE. — M. Demartini Jean-Toussaint, desservant d'Olmeta de Nebbio, a été nommé curé de Salice.

**Sursis et dispenses**

Le ministre de la guerre reçoit journellement, à l'approche des appels de la réserve et de l'armée territoriale, des demandes directes de sursis, de dispenses, de changements de destination.

Les demandes de cette nature doivent être faites aux gouverneurs militaires et aux généraux commandant les corps d'armée.

Toutes celles qui seraient adressées directement au ministre de la guerre resteront sans réponse.

**Nouvelles maritimes**

Le bateau à vapeur *Isère*, capitaine Portal, parti de Bastia, le samedi à midi, a mouillé dans notre port vers minuit.

Il a été débarqué de ce navire, la quantité d'environ 40 tonnes de marchandises diverses consistant en huile d'olive, farine, vin et œufs.

Hier, vers 7 heures du matin, le vapeur *Spahis*, capitaine Lota, ayant à bord 60 passagers, est arrivé dans notre port.

Environ 45,000 kilogr. de marchandises, consistant en huile, farine, poissons, volailles et cent brebis, ont été débarqués.

Par la quantité de marchandises diverses qui précèdent, nos lecteurs constateront, avec nous, une crue dans les arrivages.

(Petit Niçois).

**Les obligations à court terme**

Le ministre des finances ne tardera pas à émettre pour 150 millions d'obligations à court terme. En janvier dernier, on en a émis pour 48 millions. Il s'agissait de faire face aux trois premiers douzièmes du budget extraordinaire. Il faut aujourd'hui faire face aux neuf autres douzièmes de ce budget qui vient d'être voté intégralement par le Sénat.

**Crédits pour le Tonkin**

Les crédits déjà votés pour l'expédition du Tonkin suffiront aux dépenses jusqu'à la fin du mois d'avril prochain.

Le gouvernement attendrait la rentrée des vacances parlementaires de Pâques pour demander de nouveaux subsides.

**Personnel de l'instruction primaire**

Ont été nommés instituteurs:

1 Solaccio de Fiumorbo, M. Poggi, précédemment en congé, en remplacement de M. Lanfranchi, démissionnaire.

2 Pazzana, (Galeria) M. Pietri, précédemment instituteur-adjoint de Frassetto, en remplacement de M. Pinelli.

3 Lano, M. Peretti, précédemment à Saliceto.

4 Saliceto, M. Biancherini, précédemment à Lano.

5 Pietricoggio, M. Pietrelli, précédemment à Linguizzetta.

6 Linguizzetta, M. Mei, précédemment à Pietricoggio.

7 Linguizzetta, Mlle Giovachini, de Canale de Verde, en remplacement de Mlle Pietrelli.

8 Mlle Astolfi, institutrice de Pietricoggio, est nommée directrice de l'école enfantine de Cervione, en remplacement de Mlle de Suzzoni, démissionnaire.

9 Mlle Mariani Padovella, élève-maitresse, a été nommée institutrice-adjointe à l'école laïque d'Ajaccio, en remplacement de Mlle Leca.

**Caisse Nationale d'Epargne**

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de janvier 1885.

Versements reçus de 150.245 déposants, dont 35.545 nouveaux. . . . 12.685.789,26  
Remboursements à 21.334 déposants dont 5.611 pour solde . . . . . 5.565.151,08

Excédent des versements . . . . . 7.120.638,18  
Opérations effectuées dans le département de la Corse pendant le mois de février 1885.

Versements reçus de 181 déposants, dont 62 nouveaux. . . . . 44.657,98  
Remboursements à 57 déposants, dont 20 pour solde . . . . . 17.616,63

Excédent des versements . . . . . 27.041,35  
Le Directeur de la Corse.

**DERNIÈRES INFORMATIONS**

**Au Japon**

Le Japon va concéder des sources minérales à des sociétés françaises.

**Les Kalmouks**

Les régiments de Kalmouks refusent leurs services à la Russie.

**Les agitateurs Irlandais**

Les agitateurs irlandais, venus à Paris ces jours-ci, ont rompu toute relation avec les anarchistes qui leur avaient fait des avances.

**Dépêches de Nuit**

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

**Conseil des ministres**

Dans le conseil tenu ce matin, on s'est occupé de l'organisation du service judiciaire au Tonkin. Une cour d'appel sera établie à Hanoi.

**M. Aclouque**

Les comités conservateurs ont choisi M. Aclouque comme candidat au conseil municipal de Paris, dans l'arrondissement où avait été élu M. Berry, invalidé par le conseil de préfecture.

**Ruiz Zorilla**

Le gouvernement français a refusé à l'Espagne d'expulser Ruiz Zorilla, qui était ces jours-ci en Bretagne.

**Missionnaires français**

Deux missionnaires français ont été arrêtés au Congo par le chef d'une tribu barbare.

**Les chinois en Angleterre**

Des officiers de la marine chinoise parcourent les établissements militaires de l'Angleterre.

**Espions autrichiens**

A Moscou, des espions autrichiens ont été surpris levant des plans.

**LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE**

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Benazet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, et modifié par le Sénat, portant fixation du budget ordinaire des dépenses et recettes de l'exercice 1885.

Budget des cultes.

La Chambre supprime tous les crédits précédemment supprimés et rétablis par le Sénat, à l'exception de celui relatif aux chanoines.

Pour ce crédit, qui forme le chapitre 7 bis, le garde des sceaux a proposé une réduction sur le crédit de 1.157.600 francs voté par le Sénat, parce qu'il a décidé de ne faire aucune nomination nouvelle en 1885.

Un scrutin a eu lieu sur ce chapitre 7 bis.

Nombre des votants . . . . 447  
Majorité absolue. . . . . 224  
Pour l'adoption. . . . . 226  
Contre . . . . . 221

La Chambre a maintenu le crédit.  
Séance jeudi.

**Bourse de Paris**

		9 Mars.	10 Mars
Rente 3 p. 0/0 . . . . .	82,30	82,30	
— 3 p. 0/0 amortissable. . . . .	83,60	83,77 1/2	
— 4 p. 0/0 . . . . .	105,00	105,00	
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	109,90	109,95	

**SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ**

GRAVURES: Théâtre du Gymnase: *Le prince Zilah*, pièce en quatre actes, un prologue, par Jules Claretie; acte IV. — Paris; Le quatre-vingt-troisième anniversaire de Victor Hugo: La réception du 26 février. — Egypte: Les ruines de Philé, sur le haut Nil (cinq dessins). — Benax-arts: *Le joueur de luth*, tableau de M. Conti. — Revue comique du mois, par Draner. — L'exposition des œuvres de Gustave Doré, organisée par le cercle de la Librairie: Dessin extrait du *Don Quichotte*. — Les affaires du Soudan: Le général Stewart, tué devant Metamneh. — Rébus.

**ETAT CIVIL**

MARIAGES. — Néant.  
NAISSANCES.  
Stefanini Lucie. — Franceschi Blanche. — Giralt François. — Capazza Louis. — Sancti Louis.  
DÉCÈS.  
Parodi Noël, célibataire, vigneron, 24 ans, de Bastia.  
Chiappe Marie-Catherine, mariée, 24 ans, de l'Herousse.

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 6 mars 1885**

ENTRÉES.  
De Marseille, vap. franç. Comte-Baciocchi, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.  
De Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin, passagers, diverses.  
De Catania, brick-goëlette italien San-Giuseppe, cap. Muscaro, souffre.  
SORTIES.  
Pour Marseille, vap. franç. Cle-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.  
Pour Livourne, vap. franç. Médéah, cap. Davin, passagers, diverses.  
Pour Livourne, vap. franç. Comte Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses.

**IRRÉVOCAblement**

**Le 13 Mars à 9 h. 1/2 du matin**  
Salle du Grand-Orient, 16, rue Cadet  
**1er Tirage de la Loterie DES ARTISTES MUSIENS**  
150.000 fr. de Lots déposés à la Banque de France  
Les billets placés qui participeront à ce 1er tirage, concourront également au tirage définitif qui comprendra 250.000 fr. de Lots, dont un de:

**100.000 francs**

Prix du billet: un fr. — Siège du Comité: 26, rue Grange-Bataillère, ERNEST VEYRE, Directeur.

**M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOL<sup>i</sup> MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.**

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.  
Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouve aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.  
**A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS**

# Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia  
Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
id. en fût 0.50 id.  
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadello de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**HOTEL D'EUROPE**  
Tenue par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Oranga BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

**VER SOLITAIRE** On sait que la propagation de Ténie ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Ténie; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules téniofages, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules téniofages en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Prelan de Paris.

## SOUFRES

de toutes les qualités pour la vigne

# THIERS FRÈRES

BASTIA  
négociants en farines et denrées coloniales  
QUALITÉ RECOMMANDÉE AUX VITICULTEURS  
SOUFRE DE ROMAGNE extrafin  
à 9 fr. 50 le sac de 50 kilos.

## Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.  
Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.  
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

## VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste  
Ex-interne des hôpitaux de Marseille.  
Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille (CONCOURS 1881)  
BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.  
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

## Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA  
chez Madame Adélaïde Colombani  
Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas.  
Service à la carte et à toute heure.  
Diners sur commande.  
Bon confortable et consommations de premier choix.

Librairie et Imprimerie Ollagnier. L'UN DES RÉDACTEURS GÉNÉRAL, MATHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

**Pcs MATTEI FILS**  
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia  
Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tabourets et réveils. — Grands choix de parures, dentelles, bijoux, broches, bracelets, colliers, gilets, bagues, médaillons, etc. — Prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal. — Réparations de montres, pendules, etc. — Bijoux de fantaisie. — Vente de bijoux d'occasion.

**AVIS**  
M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Claudronerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinerie, Pompes, Plombs en tuyaux et en planches, Tôles, Clouerie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

**Abonnement (Payable d'avance)**  
UN AN, 30 fr. 6 mois 12 »  
LE TRIMESTRE FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50  
LES AUTRES PAYS, 35 » 18 »  
Autres pays, le port en sus.  
On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1370 — JEUDI, 12 MARS 1885  
Saint Grégoire, pope et confesseur.  
**Rédaction & Administration :**  
Mathieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audoubert et Co, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,35.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER**  
Baromètre, 761.  
Thermomètre, extérieur 13 — intérieur 14 1/2.  
Direction du vent à 8 h. calme — à 4 h. N-E.  
Intensité à 8 h. calme. — à 4 h. modéré.  
Etat du ciel couvert.  
Etat de la mer peu belle.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.45 — à 4 h. + 0.39.

**A la librairie Ollagnier**  
Abonnement et vente au numéro des journaux :  
La Ligue, — Le Gagne-Petit, — Les Débats, — La Justice, — La Nation, — Le Courrier du Soir, — Le Matin, — Le Petit Provençal, — Le Soleil du Midi, — Le Bavard.

## BASTIA

### L'INDUSTRIE LOCALE

Protection, libre-échange, ces théories qui donnèrent lieu aux mémorables discussions de 1860, passionnent de nouveau la France. Dans ce grand débat, notre position, à nous Corses, est malheureusement toujours modeste, car nous attendons encore le moteur rapide qui nous permettra d'utiliser nos richesses. Mais dans ce mouvement vertigineux qui entraîne les pays producteurs à envahir les régions non industrielles, nous avons l'avenir à envisager, des intérêts respectables à sauvegarder. Dans cette lutte à outrance, où chacun tend à un bon marché inouï pour supplanter son rival, il y a à se demander s'il est bon de favoriser cet écrasement du petit industriel, du petit commerçant, de l'ouvrier, par ces grandes maisons qui accaparent tous les trafics et lancent leurs marchandises aux quatre coins de l'horizon.  
Loin de nous cependant la pensée de demander à l'Etat, au département, à la commune d'établir des barrières qui rappelleraient un passé à jamais disparu, et dont le retour n'est certes pas à souhaiter. La liberté est l'âme même des sociétés modernes; elle nous est aussi indispensable que l'air que nous respirons. Bien mal inspiré qui, quelque soit son

étiquette politique, songe à l'entraver ! Notre intention est simplement d'examiner, en peu de mots, la situation de la vue corse et particulièrement bastiaise. Les consommateurs n'ont pas intérêt réel à soutenir, dans certaines branches de commerce et d'industrie, les producteurs du pays.

Nous disons : dans certaines branches, car il serait ridicule de soutenir que la Corse peut se suffire en tout et pour tout. Ainsi la mercerie, la quincaillerie, les denrées coloniales doivent évidemment s'approvisionner dans les fabriques et les entrepôts du continent. Il en est autrement du meuble, du vêtement, de l'outil agricole; ici nous avons un intérêt énorme à favoriser nos producteurs. Comme goût, comme solidité, nos ébénistes, nos tailleurs, nos forgerons, nos cordonniers peuvent, sans désavantage, affronter la comparaison avec beaucoup de leurs confrères des autres villes. Si à Paris, Lyon, Marseille il existe des maîtres qu'on ne peut surpasser, ni même égalier, il faut aussi ajouter que ces artistes de premier ordre ne livrent qu'à des prix très élevés, abordables seulement pour les grosses fortunes. Ce n'est donc pas d'eux que vient la concurrence, elle vient de ces grands bazars où tout se confectionne à la diable, et avec n'importe quoi. Leurs produits envahissent et absorbent la province, grâce à un bon marché dont la séduction est irrésistible. Mais quand, à l'usage, on a éprouvé leurs denrées, la désillusion arrive, et l'on se dit qu'il eût mieux valu mettre dix, vingt, trente francs de plus chez l'ébéniste voisin, chez le cordonnier à la modeste échoppe, chez le forgeron du coin. La qualité de la marchandise, la conscience du travail, compensaient largement la différence de prix. Ces idées ont déjà été émises dans le *Petit Bastiais*, dans différents articles relatifs à nos ouvriers. Nous y revenons, et nous ne cessons d'y revenir, convaincu que les consommateurs corses ont un intérêt capital à réserver leurs commandes pour nos petits et honnêtes industriels.

A ces considérations d'utilité matérielle vient se joindre une considération morale et sociale qui a sa valeur. Nous possédons, et nous possédons encore des familles honorables et respectées où l'on était et où l'on est ouvrier de père en fils. Autour de ces familles, se maintenaient des clients fidèles, et les liens qui unissaient le marchand à ses pratiques se transformaient en relations amicales, fruit d'une confiance réciproque. Ne laissons pas dépérir ces modestes maisons industrielles qui sont l'honneur de notre cité, et où les traditions d'ordre, de travail, d'indépendance véritable se conservent et se transmettent de génération en génération. Elles sont le meilleur rempart contre les faux socialistes, les communistes, les anarchistes et autres gens en istes qui fleurissent ailleurs, et sèment les désastres et la misère.

**141<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE**  
PLACE SAINT-NICOLAS  
Programme du 12 mars 1885, de 3 à 4 h.  
1. Allégo, Fondard.  
2. Le lac des Fées (ouverture), Aubert.  
3. Le petit Faust, (fantaisie), Hervé.  
4. Zig-zag (polka), Stradowski.  
5. Fra-Diavolo (ouverture), Aubert.  
6. Rose blanche, (valse), Faust.

**Levée du siège de Tuyen-Quan**  
Le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle la dépêche suivante :  
Sontay, le 7 mars, 12 h. 30 m.  
« 3 mars. Je suis arrivé à Tuyen-Quan avec la 1<sup>re</sup> brigade aujourd'hui à quatre heures du soir.  
« Les Pavillons-Noirs et l'armée de Yunnan fortement établis fermaient un défilé à flancs inaccessibles; ils avaient établi des forts et trois lignes successives de tranchées en avant de Duoc.  
« Le combat a été très chaud. Nos troupes plus admirables que jamais.  
« L'ennemi a levé le siège de Tuyen-Quan la nuit dernière.  
« La garnison a combattu dix-huit jours après l'ouverture de la première brèche au corps de place, a soutenu sept assauts et causé des pertes immenses à l'ennemi.  
« Ce siège doit compter parmi les plus belles pages de notre histoire.

## Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI & Co BASTIA (Corse).** Tabacs, Cigarettes du Pays et Havane

SPIRITUEUX				Tabacs en feuilles		Tabacs en paquets		Tabacs en vrac		Cigarettes		Cigarettes étrangères		Cigarettes à priser	
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouthor.	Sauterne.	Virginie plus.	Maryland	Maryland	Extra-fins	Cigares	Cigares	Tabac	Tabac	Tabac	Tabac	Tabac
id. du nord.	id. de la forêt.	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant 50 gr.	Fines	Trabucos or.	De dames	2e qualité	2e qualité	2e qualité	2e qualité	2e qualité
id. dognac ord.	id. Abs. Pernod	id. Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe 50 gr.	Bandes de	M. d'Alexan.	Java	1re qualité	1re qualité	1re qualité	1re qualité	1re qualité
id. super	id. Berger	id. id. ass.	id. id. 1/2 l.	Champagne	Turc cavalle	Exportat. fre	Exportat. fre	rées	Utrecth	Sultane	la rose	la rose	la rose	la rose	la rose
id. fine cham	id. ordinaire	id. Cacao Chouva	id. id. extra	diverses	Savonnette	id. 2me.	id. 2me.	à ajacc.	Extrait	virginie ver.	2e ip.	2e ip.	2e ip.	2e ip.	2e ip.
id. extra.	id. Martel	id. Gabelle	id. id. 1/2 l.	id. Moët.	levant	Qualités de	Qualités de	Havanegran.	Cabinet	id. blanches	Tabac	Tabac	Tabac	Tabac	Tabac
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. Mousseux	Hongrois	Paris.	Paris.	id. courts.	Flor fina	Ordin. jaunes	à priser	à priser	à priser	à priser	à priser
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	Sillery	Plantador	Sedleff.	Sedleff.	Courants	Elartista fu	id. roses	de la régie	de la régie	de la régie	de la régie	de la régie
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	Vergenay	Briscures de la	Debris de la	Debris de la	Ordinaire	mur	id. 40 cigar.	GROS	GROS	GROS	GROS	GROS
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. rose	Régie.	Regie.	Regie.	Bouts du né	Cru d'avena	Illustrées	DÉTAIL	DÉTAIL	DÉTAIL	DÉTAIL	DÉTAIL
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	Grand Crem	de la Régie.	de la Régie.	de la Régie.	gre	Supér	Cigares-Ciga					
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	—	—	—	—	Tordus ord.	Terencia	rettes					
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	—	—	—	—	id. fins	Représenta	de la Régie					
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	—	—	—	—	Longs (fan	cion						
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	—	—	—	—	taisie)	El Colombate						
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	—	—	—	—	de la Havane	de la Havane						

La canonnière Mitrailleuse a pris une belle part à la défense. Du côté de Lang-Son, le général de Négrier a détruit les forts chinois de la frontière avec de grandes quantités de munitions et de magasins (habillements, etc.). Il a fait sauter la porte de Chine.

Ephémérides Corses

12 Mars 1816. Le Chevalier Mézard est nommé premier Président de la Cour d'Appel de Bastia.

LA CATASTROPHE de la place Saint-Nicolas

Le comité s'est réuni lundi et a adopté le procès-verbal de la séance du 10 février que nous reproduisons ci-dessous :

Le comité formé pour la distribution des secours aux familles des victimes de la catastrophe du 2 février, s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire, le mardi 10 février, à l'effet de procéder à la répartition du produit de la représentation donnée au théâtre, le jeudi 5 du même mois.

Étaient présents : MM. Bonelli, maire, président d'honneur, H. de Moztera, président, A. Anoletti, Bernardoni, Pierre de Casabianca, E. Damei, J. de Montera, E. Ponzevera, Thomas et J.-B. Ollagnier, trésorier-secrétaire.

Il a été exposé que cette représentation a produit la somme de 2.373 fr. 95, de laquelle il faut déduire celle de 404 fr. pour les divers frais de la soirée ; il reste donc à répartir 1.969 fr. 95.

Il est à constater que le montant des frais a été inférieur à celui des autres représentations de bienfaisance données jusqu'ici, et qu'il a été fait abandon par M. Ollagnier des frais d'impression auxquels l'organisation du spectacle a donné lieu.

Le comité, s'inspirant de l'avis émis par plusieurs personnes qui ont concouru par leurs offrandes à cette œuvre de charité, a décidé que l'on comprendrait dans la répartition la famille de l'ouvrier maçon Tommasi qui a péri victime d'un accident, en travaillant à une maison en construction, tout à côté de celle où s'est produit le douloureux événement du 2 février. Tommasi a laissé dans la plus profonde misère une veuve, Clémentine, née Cervoni, âgée de 42 ans, et trois enfants, dont l'aîné est âgé de 14 ans et le plus jeune de 3 mois.

Afin de répartir le plus équitablement possible les secours, le comité a cherché à se rendre un compte exact de la situation des familles des victimes. Des renseignements recueillis il résulte ce qui suit :

1. L'ouvrier Poggioli a laissé une veuve, Vincente, née Ristori, âgée de 42 ans, et 7 enfants, l'aîné âgé de 22 ans, le plus jeune de 6 ans.

2. Cantergiani a laissé une veuve, Louise, née Cavanni, âgée de 30 ans, et 4 enfants ; l'aîné est âgé de 7 ans, et le plus jeune qui vient de décéder était né depuis trois jours lors de l'événement qui a coûté la vie à son père.

3. Luigi Gratien, désigné tout d'abord par erreur sous le nom de Graziani, a laissé une veuve, Marie-Françoise, née Bertonielli, âgée de 64 ans. Cette femme qui est infirme et sans aucune ressource, a auprès d'elle l'un des trois enfants de sa fille d'un premier lit, qui est établie avec son mari dans l'arrondissement de Calvi.

4. Sparapani était célibataire ; il vivait à Bastia chez l'un de ses frères qui est marié et père de 7 enfants.

5. Strani était veuf : sa fille Philomène, épouse Fortini, auquel elle est séparée de fait depuis longtemps, a un enfant de 12 ans qui a toujours vécu avec son grand-père.

En dehors des cinq victimes qui ont péri sous les décombres le 2 février, il est un jeune manoeuvre, le nommé Raffalli, qui a été contusionné.

Le comité a pensé qu'il était équitable de lui allouer une petite part dans les secours à distribuer, et d'accorder aussi une légère indemnité à l'ouvrier Massimi qui, vivement impressionné par l'événement dont il avait été le témoin, n'a pu encore reprendre son travail.

Il a donc émis en principe que l'on répartirait ainsi les 1.969 fr. 95, restant net du produit de la représentation, savoir :

Table listing names and amounts: Famille Poggioli (700 00), Cantergiani (409 00), Luigi Gratien (250 00), Strani (200 00), Sparapani (100 00), Tommasi (264 95), Massimi (30 00), Raffalli (25 00). Total: 1.969 95.

Le comité se réserve de procéder ultérieurement à une répartition définitive, lorsqu'on aura réalisé le produit de la souscription ouverte dans les bureaux du Petit Bastiais.

Le comité décidera alors également dans quelles proportions les secours alloués devront être subdivisés entre les divers ayants-droit et quelles mesures on devra prendre pour assurer aux parties prenantes en état de minorité la part pouvant leur revenir.

En attendant le Trésorier est autorisé à remettre : à la veuve Tommasi (100 00), à l'ouvrier Massimi (30 00), à Raffalli (25 00).

De tout quoi a été dressé le présent procès-verbal les jour, mois et an ci-dessus.

J.-B. OLLAGNIER, secrétaire.

Nous publierons dans un prochain numéro le procès-verbal de la séance du 7 courant.

Madame Agar à Ajaccio

La représentation de lundi marquera dans les fastes du théâtre d'Ajaccio. Toutes les places avaient été retenues dans la journée. Madame Agar ainsi que les autres artistes ont été frénétiquement applaudis.

Les billets pour la représentation de samedi se trouvent à notre librairie.

L'usine de Cardo

Cardo, le 11 Mars 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais, Souffrez, que je vienne une seconde fois abuser de votre bonté ; mais comme il est nécessaire d'éclaircir la situation relative au rétablissement de l'usine de Cardo, on ne pourrait trouver un organe plus autorisé et plus répandu que votre journal.

Je me permets de faire suivre les quelques questions posées à M. Tomei d'une notice sur la fabrication de l'acide sulfurique, en Angleterre, car il faut le dire en toute sincérité il y a beaucoup de personnes à Bastia qui ignorent ce qu'est réellement l'acide sulfurique.

1re question. — Du moment que M. Tomei, avocat, nous dit que les hautes cheminées sont la preuve que l'industrie prospère dans une ville, et qu'à Bastia nous n'en possédons qu'un très petit nombre, ce qui est malheureusement vrai, peut-il considérer que tous les produits qui se brûlent et qui se distillent dans les divers établissements, tels que les usines de Toga, à gaz, à glace et autres, sont de même nature que ceux employés à l'usine de Cardo.

2e question. — Si ces produits sont le même na-

ture, pourquoi les arbres qui environnent les usines de Toga, à gaz, la glacière, etc., n'ont subi aucune atteinte dans leur végétation ?

3e question. — M. Tomei peut-il nier que la fumée de l'usine de Cardo n'a porté aucun préjudice à l'agriculture ?

4e question. — L'honorable M. Tomei ignore-t-il que le Directeur de l'usine a été condamné à maintes reprises par M. le juge de paix à indemniser divers propriétaires qui avaient éprouvé certaines pertes dans leur propriété, alors que l'usine fonctionnait ?

Nous attendons la réponse. Nous ajoutons une 5e demande.

Quelle est l'indemnité que les Directeurs de l'usine de Toga et à gaz ont payée aux propriétaires avoisinant leurs établissements, pour dommages causés à l'agriculture par les vapeurs qui s'échappent des cheminées des usines pendant leur fonctionnement.

Procédé anglais pour fabriquer l'acide sulfurique.

L'acide sulfurique a été d'abord obtenu exclusivement par la distillation du sulfate de fer ou de celui de cuivre, que l'on ne desséchait pas comme pour obtenir l'acide de Saxe ; aussi était-il peu abondant et fort cher.

Lefèvre et Lemery, pour favoriser la combustion du soufre, ajoutèrent du nitre et obtinrent des résultats qui dépassèrent leurs calculs. Ce mode fut adopté en Angleterre en 1746, mais sur une grande échelle, dans des chambres doublées de plomb à l'intérieur qui avaient environ 30m de long, sur 3 de large et 4 de haut ; on obtint ainsi une grande quantité d'acide, mais par sa disposition, il ne permettait pas un travail continu. Ce procédé fut introduit en France par Holker, en 1780, dont on a eu à déplorer l'introduction, quoique Holker modifia ce système en fractionnant les chambres de plomb.

Clément Desormes donna des idées précises sur les phénomènes qui se passaient à l'intérieur de ces chambres.

Le système d'autrefois se composait de cinq chambres, dont une grande et 4 petites, ayant à leur extrémité une cheminée, d'où sortaient d'abondantes vapeurs d'acide hyponitrique, qui étaient une perte notable dans la fabrication, et de plus causaient de grands dommages, dans les cultures voisines, ce qui nécessitait des indemnités ; il s'en suivait que le prix de revient était fortement augmenté.

Malgré le perfectionnement que Gay-Lussac apporta à ces chambres et par suite à la fabrication de l'acide, on n'a pu obtenir qu'un résultat parfait en théorie, mais dans la pratique, quelque précaution que l'on prenne, il y a toujours une perte d'acide nitrique ou plutôt de ses dérivés, qui portent atteinte, sinon aux personnes, mais infailliblement aux plantes et notamment à la végétation.

Si besoin sera, je donnerai d'autres explications plus probantes encore.

X., chimiste, de Cardo.

La critique est facile, mais l'art est difficile ; cette vérité est surtout vraie lorsqu'il s'agit de guérir, mais lorsqu'un produit peut s'appuyer sur des preuves aussi incontestables que celles qui se publient chaque jour en faveur des Pilules Suisses, il brave alors toute critique, sa réputation est faite. — Dorney, le 4 janvier 1885 ; Je suis très satisfait de vos Pilules Suisses ; depuis trois ans, j'avais un dépôt d'eau dans un genou ; grâce à vos Pilules Suisses, il a disparu ainsi que tous mes autres maux. Ma femme, qui souffrait de violents maux d'estomac, est maintenant guérie aussi par vos bonnes Pilules Suisses ; veuillez m'en envoyer 6 boîtes à 1 fr. 50, et j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Crammont, à Paris, à publier cette lettre.

L. RIGOUR, tonnelier

Les magasins du Cimbalo

Le Maire de la ville de Bastia, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur de prévenir ses administrés que le jeudi 19 du mois courant, à deux heures de relevée, aura lieu à la Mairie, l'adjudication

aux enchères et à l'extinction des feux, du loyer des 5 magasins du Cimbalo.

La mise à prix est fixée comme suit pour chacun des magasins :

Table listing prices: Pour le magasin n° 1 à 192 fr. par an, n° 2 à 168, n° 3 à 144, n° 4 à 120, n° 5 à 96.

L'enchère ne pourra être moindre de 10 francs.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la Mairie.

Le Maire, BONELLI. Bastia, le 10 mars 1885.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 11 mars

Présidence de M. STEFANINI

Meurtre

La cour d'assises n'a pas tenu audience hier, il a dû être procédé à un tirage pour remplacer un juré. Le renvoi a été motivé d'autre part par l'absence de l'un des défenseurs appelé en toute hâte auprès de l'un de ses proches très gravement malade.

Les manifestations venant à la suite d'élections ne sont malheureusement, que trop souvent, la cause de conflits sanglants.

Une certaine mésintelligence existait entre les nommés Campana Ours-Toussaint et Morelli Charles-Simon. Elle avait pour origine une rixe qui avait éclaté à Canale de Valle et qui avait motivé des poursuites correctionnelles. Les élections municipales ne firent que la rendre plus profonde, car ces deux individus appartenaient à des partis opposés.

Le 18 mars 1884, on avait élevé un mai devant la maison de Susini Louis-Achille qui venait d'être nommé adjoint au maire, et suivant l'usage on s'était livré à des libations. Vers 4 heures du soir, Campana et Morelli se rencontraient sur la place de Santa-Croce, et tandis que l'un poussait les cris de : « Vive l'ancien maire », l'autre répondait par celui de : « Vive le nouveau maire ». Bientôt une discussion éclata, pendant laquelle des paroles injurieuses furent proférées. Monti qui était présent, faisait cause commune avec Morelli. Au bruit de la dispute, l'adjoint Susini qui était dans l'établissement tenu par Dèvoite Gianninelli, accourut et imposa silence à son cousin Monti, tandis que d'autres emmenaient Campana.

Tout paraissait terminé, lorsqu'on entendit une voix de femme crier : « Prenez garde, on fait feu sur vous ». On voyait en même temps les canons d'un fusil apparaître derrière le clocher, à l'angle de la maison Leandri. Susini et Morelli s'armèrent l'un et l'autre d'un pistolet, et ce dernier s'avança vers la loge d'un four où se tenait Alerini Jean, le fusil braqué ; aussiôt il le visa, mais l'arme ne partit pas. Impuissant à se servir de son fusil dont Morelli avait saisi les canons, Alerini tira alors un pistolet de la poche et fit feu sur Morelli qui tomba mortellement blessé. Pendant ce temps Susini et Monti étaient successivement accourus, et tous deux déchargèrent leurs pistolets sur Alerini. L'un des projectiles, après lui avoir traversé le bras, pénétra dans la cage thoracique, lésa le poumon, perfora dans son trajet le diaphragme et le foie et alla se loger dans la masse musculuse des lombes. Susini ne s'en tint pas là, se jeta ensuite sur Alerini et lui porta deux coups de stylet dont l'un atteignit à l'épaule, dans ces entrefaites survint Campana qui à son tour, lance un coup de fusil à Monti sans toutefois toucher les chairs.

Morelli et Alerini ont succombé dans la nuit, après avoir révélé les noms de leurs meurtriers. Il est vrai que plus tard des tentatives ont été faites pour accréditer l'opinion que les deux victimes s'étaient entrelacées, et que nul autre ne devait être responsable de leur mort ; mais cette sanglante scène avait eu des témoins, dont les déclarations recueillies au

cours de la procédure ne laissent subsister aucun doute sur la culpabilité des accusés.

Campana, Ours-Toussaint, a été jugé à la dernière session et condamné à un an de prison pour tentative de meurtre excusable sur la personne de Monti Antoine-Sauveur.

Les deux autres accusés comparaissent aujourd'hui devant le jury. Ce sont les nommés Susini, Clément Louis-Achille, âgé de 32 ans, cultivateur et Monti Clément-Sauveur, âgé de 22 ans également cultivateur.

M. Angeli, substitut du Procureur général, a requis la condamnation des deux accusés.

M. Mariotti a sollicité leur acquittement ; Monti, a été acquitté ; déclaré coupable de meurtre provoqué, Susini a été condamné à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance.

ACTES OFFICIELS

M. Sisco Jean-Baptiste, lieutenant au 21e de ligne, a été promu au grade de capitaine, et affecté au 4e régiment de tirailleurs algériens ; il a été autorisé à permutation avec un capitaine du 138e de ligne.

M. Marty est nommé professeur de gymnastique de 3e classe au lycée de Bastia.

M. Roux, directeur de la succursale de la Banque de France à Tulle, est nommé à celle de Bourges.

Les ouvriers mécaniciens Lorenzi et Perroni ont été nommés au grade de quartier-maître mécanicien théorique de 2e classe.

Ont été nommés brigadiers des douanes : à Fort-Génois, L. Abbati, sous-brigadier à Bone, à Mers-el-Kebir, A.-M. Orsini, sous-brigadier à Alger.

à Rasehgoun, A. Refrigeri, sous-brigadier à Oran.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Mission en Espagne

Le baron Loo, chargé d'une mission par l'Empereur Guillaume, est arrivé à Madrid, porteur d'une lettre autographe du souverain.

M. Renan

M. Renan a diné hier chez M. Grévy.

L'armée allemande

L'Allemagne va reconstituer son infanterie de marine.

Indemnités turques

Le gouvernement turc a promis de régler les indemnités dues aux français à la suite de la dernière guerre soutenue contre la Russie.

En Birmanie

Les agents britanniques essaient d'influencer le roi de Birmanie, pour lui faire rompre ses engagements avec la France.

Les rations des troupes

Le général Lewal a décidé qu'à partir de cet été les conditions de ration seraient changées.

L'émigration italienne

L'émigration italienne se porte tout particulièrement vers le Mexique.

Mission archéologique

M. Ferry a reçu la mission archéologique, revenue de la Tunisie.

La frontière de Prusse

Le gouvernement russe concentre de grandes masses de cavalerie à la frontière de Prusse, pour les manoeuvres.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

Affaire Ballerich

La cour d'assises de la Seine a condamné Gamahut, l'assassin de Mme Ballerich, à la peine de mort, Midy et Bayon, ses complices, à celle des travaux forcés à perpétuité.

Les autres complices ont été condamnés à 10 ans de réclusion et 10 ans de surveillance.

Elections municipales

Le conseil d'Etat a annulé l'élection du maire et de l'adjoint de Cambia.

Il a confirmé l'élection du maire et de l'adjoint de Biguglia.

La guerre de Chine

M. Ferry dans une conversation qu'il a eue avec un rédacteur du Standard a déclaré que la guerre de Chine serait terminée avant les élections législatives.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Date (10 Mars, 11 Mars) and Rente values (3 p. 0/0, 3 p. 0/0 amortissable, 4 p. 0/0, 1/2 p. 0/0).

ETAT CIVIL

MARIAGES. — Néant. NAISSANCES. Vinciguerra Philippe-Joseph. — Denert Marie-Joséphine-Antoinette. — Manfredi Jeanne. — Agostini Catherine. DÉCÈS. Bernardi Jean-Côme, 4 ans, de Bisinchi.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 6 mars 1885

ENTRÉES. — Néant. SORTIES. Pour Macinaggio, balancelle ital. Mirtea, capitaine Castagnola, diverses.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom MME PUGGI Veave PAOL MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9. A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris. Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de feurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes. A DES PRIX TRES MODERES

M. STAGNARA Erasme a l'honneur de prévenir le public, que sans autorisation par écrit il est expressément défendu de s'introduire dans la propriété de PINETO, qui lui a été cédée par M. CASANOVA, d'une barrière à l'autre.

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seitz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à la galle de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Oranga  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte  
Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.  
Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

**AVIS AUX DAMES**

MACHINES A COUDRE  
TOUS LES  
**CERRA**  
Système  
MARQUE DÉPOSÉE  
32  
RUE DES MACHINES  
BASTIA  
SOLE AGENTS  
FRANCE BORDE  
GARANTIE 10 ANS

Seule Maison à Bastia  
23, BOULEVARD PAOLI, 23

Librairie et Imprimerie Ollagnier

**AVIS IMPORTANT**

St magasin de M. DOMINIQUE MATTEI AINÉ, est transféré place Le-Nicolas, maison Nardini.  
Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix défiant toute concurrence.

Prix fixe. — **COMPTANT**. — Savoir :

Café Moka, le kilog. fr. 3,70	Bougies (Lesseps) le pag. 1,30 à 1,40
» Ceylan roulé. fr. 3,10	Id. Fournier (de luxe)
Café Porto-Ricco vert extra à 3,00	le paquet à 1 30 4,00 à 4,15 et 4,20
Autres qualités . . . 2,10 à 2,50	Pétrole (Atlantic) caisse 13,50 à 15,50
Café grille, mélangé avec le Moka le kil. 4,20	Minot d'Aix la balle de 122 k. 5 47,00
Sucre raffiné en pains le kilog. 0,82 à 0,86	Farines Cos (extra) tre marque 32,00 à 33,00
Id. coupé en morceaux réguliers. 0,95 à 1,00	Minot d'Italie Bougeux 33,50 à 34,50
Cassonnades françaises blanches 00,64 à 00,70	Tousselle Mey d'Aix la balle de 122 k 500 49,50
Chocolat Menier, prix de facture 3,80	Gros son de Marseille les 100 kil. 14,00
Id. des Antilles id. 3,75	Petit son d'Italie. 13,00
Dattes muscades 3,25	Savon jaune Fournier 57,00 à 60,00
Prunes (Impériales) 1,70	Id blanc (La Vierge) 0,65 à 0,70
Id. (Choix) 1,50	Id. ordinaire de 0,45 à 0,50
Raisin de Malaga en détail 1,70	Dépôt de chicorée orientale (argentée) la caisse de 10 kil. 5,00 à 5,25
Id. par caisses de 10 k. 16,00	Soufre Romagn, le ballot 10,2 à 10,50
Pois ronds et cassés de 0,40 à 0,50	Id. sublimé id. 8,75 à 10,00
Lentilles 0,65 à 0,70	Id. Sicile courant 8,00 à 8,50
Riz du Piémont 0,40 à 0,50	Conserves alimentaires assorties.

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1868**  
Prix fixe

**M. MATTEI FILS**

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tabourets et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc. — A des prix très réduits, en or, argent, doublé et dentel. — Orfèvrerie argent et métal blancs 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 30 fr.

**SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.  
**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi douce-elle se teint au fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**L'AMARO-MATTEI**

reconnu par ses propriétés toniques et débilitantes, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
Il se trouve dans tous les cafés.

**SIROP PECTORAL SÉDATIF**  
DE M. A. ELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

Deux Diplômes d'honneur et 20 Médailles  
**Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice**  
Spécialité de la Maison

**AMARA BLANQUI**

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus  
Il est répandu et apprécié dans toute la Corse  
**CURAÇÃO DE NICE ET ANISETTE SURFINE**  
Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.  
PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

**AVIS**  
M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, No 29, d'articles de Chandronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Peintures. Le tout à des prix très modérés.  
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.  
L'un des directeurs gérant,  
MATTHIEU OLLAGNIER

00025  
**Le Petit Bastiais**

5 cent. **JOURNAL QUOTIDIEN** cent. 5

**Abonnement (Payable d'avance)**  
CORSE . . . . . un an, 30 fr. 6 mois 12 »  
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRES, 22 » 13,50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »  
Autres pays, le port en sus.  
On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1371 — VENDREDI, 13 MARS 1885  
Saint Macédoine, prêtre.  
**Rédaction & Administration :**  
Matthieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER**  
Baromètre, 759.  
Thermomètre, extérieur 12 — intérieur 13.  
Direction du vent à 4 h. N.-E. — à 4 h. N.-E.  
Intensité à 8 h. modérée. — à 4 h. id.  
Etat du ciel: très nuageux.  
Etat de la mer agitée.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0 45 — à 4 h. + 0 36.

**A la librairie Ollagnier**  
Abonnement et vente au numéro des journaux :  
La Ligne, — Le Gagne-Petit, — Les Débats, — La Justice, — La Nation, — Le Courrier du Soir, — Le Matin, — Le Petit Provençal, — Le Soleil du Midi, — Le Bavard.

**BASTIA**  
**LE GÉNÉRAL GIOVANNINELLI**

Grâce à Dieu, la vieille race corse reste toujours une race de soldats. Du cadre de l'état-major général actif, ont disparu successivement le général Nicolai, l'un des hommes les plus savants de l'armée, le général Mariani, l'un des héros de la charge légendaire de Reischaffen, le général Seatelli qui quittait le champ de bataille de Sedan pour se battre sur la Loire, le général Filippi, ce remarquable chef d'état-major, le général Stefani, une des lumières du comité de gendarmerie le général Ferri-Pisani, un de nos meilleurs divisionnaires; la mort avait emporté, avant l'heure, le général Abbattucci déjà désigné pour un grand commandement.  
Mais les jeunes arrivent; ils sont dignes de leurs devanciers. L'année dernière, le colonel de cuirassiers de Negroni était appelé au commandement d'une brigade de cavalerie. Cette année, c'est le colonel Giovanninelli qui gagne, en face de l'ennemi, les étoiles de général. Et l'une après l'autre, deux dépêches du général en chef le signalent comme ayant porté à l'armée chinoise les coups les plus vigoureux.  
Le passé glorieux de M. Giovanninelli était un présage assuré de ce qu'il allait accomplir au Tonkin.

A la sortie de Saint-Cyr, le 8 octobre 1857, il fut nommé sous-lieutenant à la légion étrangère. Il fit les campagnes d'Afrique, d'Italie, du Mexique et de France. Blessé plusieurs fois, il a l'honneur du jour de la bataille de Omdouman, il a conquis tous ses grades devant l'ennemi.

A l'armée de Metz, chef de bataillon de chasseurs à pied, il lutta vaillamment jusqu'au jour où Bazaine signe la sinistre capitulation que l'on sait. Le commandant Giovanninelli, comme son illustre compagnon d'armes, le général de Négrier, traverse les lignes allemandes, et va rejoindre l'armée du Nord. Quelques jours après, il est de nouveau aux prises avec l'envahisseur. Il tombe grièvement blessé à la bataille d'Amiens, et reçoit la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Il est, dès lors, en première ligne; il parvient rapidement au grade de colonel du 128<sup>e</sup> d'infanterie, en garnison à Givet, sur la frontière. Non seulement ses états de service le recommandent à l'attention du ministre de la guerre, mais si grande, si reconnue est sa compétence pour les questions se rattachant à son arme, qu'il est nommé secrétaire du comité d'infanterie.

Tel est l'officier distingué dont ses compatriotes suivent avec émotion et orgueil la brillante carrière. Et c'est vraiment chose consolante que de lire la biographie d'un de ces hommes qui, comme M. Giovanninelli, après avoir subi les plus terribles épreuves, ne désespèrent jamais de la patrie, et tiennent d'une main toujours haute et fière, le drapeau que la France leur a confié.

Le général Ange-Laurent Giovanninelli, né à Prato (arrondissement de Cortè) le 5 septembre 1837, est un élève du lycée de Bastia, d'où il est sorti pour entrer à Saint-Cyr. Nos jeunes lycéens d'aujourd'hui l'apprendront eux aussi, avec un patriotique orgueil, et s'inspireront de l'exemple de leur aîné dont la vie n'est qu'un dévouement perpétuel à la grande cause de la Patrie française.

M. Giovanninelli a représenté le canton de Morosaglia au Conseil général de 1871 à 1877.

**Délivrance de Tuyen-Quan**  
Sontay, 8 mars, 8 h. soir.

Tuyen-Quan était assiégé depuis la fin de janvier par Lu-Vin-Phoc, commandant environ dix mille hommes tant Pavillons-Noirs que soldats réguliers.

Après la prise de Langson, le général Brière de l'Isle et le colonel Giovanninelli marchèrent avec la première brigade au secours de la ville. Le 2 mars, ils rencontrèrent Lu-Vin-Phoc à la tête d'environ huit mille hommes et qui attendait les troupes françaises à Duoc dans des positions retranchées formidables. Il s'est très courageusement défendu.

Malgré leur fatigue et l'infériorité du nombre les troupes françaises, habilement conduites, furent merveilleuses d'entrain et de bravoure. Elles combattirent héroïquement et enlevèrent trois forts défendus par des mines.

Le 3 mars, après un combat aussi acharné que celui de la veille, elles s'emparèrent des autres forts et mirent Lu-Vin-Phoc en complète déroute. On délivra alors les assiégés.

La conduite du commandant Dominé qui a soutenu héroïquement le siège dans Tuyen-Quan avec 500 hommes est digne de devenir mémorable.

Les assiégeants chinois étaient commandés par des Européens. Ils avaient, mais vainement, ouvert devant la ville plusieurs tranchées parallèles et fait sauter une partie des remparts.

Du côté de Langson, le général de Négrier a poursuivi les chinois jusqu'à la porte de Chine. Il a pris deux forts qui la défendaient, plus une batterie de canons-revolver Krupp ainsi qu'une quantité de vivres et de munitions.

La France doit être contente de ses vaillantes troupes.

Hanoï, le 8 mars, 10 h. 30 m.

Après deux jours de combats sanglants, les ouvrages retranchés de Duoc, établis sur des mamelons distants de six kilomètres de Tuyen-Quan, ont été enlevés par la brigade Giovanninelli.

Le général Brière de l'Isle avait pris personnellement la direction des opérations.

La résistance des Chinois a été inutile, l'état de nos troupes merveilleux.

L'armée chinoise et les Pavillons-Noirs réunis ont été mis en complète déroute. Leurs pertes sont énormes.

La brigade Giovanninelli a eu 60 tués dont 6 officiers; 433 blessés dont 9 officiers.

\*\*\*

Le ministre de la guerre a adressé, le 8 mars, au général Brière de L'Isle, commandant le corps expéditionnaire du Tonkin, le télégramme suivant :

Paris, 8 mars 1885.

« Félicitations pour vous et vos troupes. Admirez tous votre conduite héroïque. Giovanninelli promu général. »

Madame Agar à Bastia

Une dépêche d'Ajaccio nous informe que Madame Agar ne pourra arriver à Bastia que dimanche matin.

La représentation est donc renvoyée à dimanche.

Rien n'est changé au programme : Les Fourchambault, comédie en 5 actes, en prose, d'Emile Augier; — Le Passant, pièce en un acte, en vers, de François Coppée; — Mil huit cent onze, poésie de Victor Hugo, sur la naissance de Napoléon II.

Ephémérides Corsea

13 Mars 1738. — Les habitants de la pieve d'Olmi réunis à Capella de Giussani autorisent les ambassadeurs de la Nation corse, Gafforj et Ortoni, à traiter avec le général Boissieux.

Les programmes électoraux

Bien que l'éventualité d'une dissolution anticipée paraisse définitivement écartée, et que l'on ne sache pas exactement à quelle date commencera la discussion du projet de réforme électorale, les divers groupes de la Chambre se préoccupent de l'entrevue solennelle avec les électeurs et préparent les programmes à leur présenter.

Les groupes radicaux ont décidé de se réunir au lendemain du vote de la proposition Constans — elle sera sûrement votée; — seront invités à y assister, non seulement les députés inscrits à l'extrême gauche et à la gauche radicale, mais tous les membres de la Chambre qu'on désigne sous le nom d'« indépendants », c'est-à-dire tous ceux qui ne sont inscrits officiellement à aucun groupe.

Dans le programme à élaborer, on prendra comme base de la politique radicale l'élection du Sénat par le suffrage universel direct, la réduction du service militaire à trois ans, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la réforme de l'impôt foncier.

Ce programme a été, d'ailleurs, esquissé par M. Madier de Montjan, le nouveau président de la gauche radicale, dans la séance que le groupe a tenu, vendredi, pour procéder à l'installation de son bureau. L'orateur s'est plaint des retards apportés à l'établissement du service obligatoire pour tous; il a réclamé l'exercice plein et entier du suffrage universel, et invité tous les orateurs

du groupe à ne pas se laisser de réclamer les réformes promises au pays.

« C'est par la franchise de langage et l'attitude, qu'il faut conquérir le progrès. » Avant de se séparer, la gauche radicale avait décidé à l'unanimité et sans débat de voter contre tous les crédits rétablis par le Sénat dans le budget des cultes.

Récompenses pour le choléra

La médaille militaire a été conférée aux sous-officiers dont les noms suivent : Massa Jean-François, sergent à la 20e section d'infirmiers militaires; 9 ans de services, 9 campagnes. Lorenzi, sergent à la 21e section d'infirmiers militaires, 1 an de services, 2 campagnes.

Se sont particulièrement distingués par leur zèle et leur dévouement lors de l'épidémie cholérique de 1884, en Algérie.

La rue de la Fontaine-Neuve

Les habitants de la rue de la Fontaine-Neuve ont l'honneur de prier Monsieur le Directeur du Petit Bastiais de vouloir bien faire connaître dans son estimable journal que cette rue se trouve depuis les dernières pluies dans un état déplorable.

Ils espèrent que cette réclamation amènera la municipalité à faire cesser cet état de choses.

Plusieurs habitants du quartier.

Adjudication à la Mairie

L'adjudication des travaux de défoncement du nouveau cimetière qui a été fixée au jeudi 19 est renvoyée comme celle des magasins du Cimbalo au samedi 21.

La Question des Eaux

Bastia, le 7 mars 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais, Je viens vous prier de vouloir bien donner l'hospitalité à ces quelques lignes, en réponse à la délibération prise, le 12 février, par notre conseil municipal, relativement à la question des eaux.

Ainsi que personne ne l'ignore, je suis le fondateur de cette affaire pour l'alimentation de la ville, et notre honorable municipalité ne devait pas non plus l'ignorer, puisque c'est moi qui ai soumis, dressé et élaboré ce grand projet, après que la proposition Viale avait échoué. Et ce n'est pas seulement avec M. Viale que la commune avait traité sans aboutir, mais aussi avec d'autres compagnies; il a fallu ma persévérance et mon travail pour obtenir une solution dans cette importante affaire, la plus utile et la plus nécessaire pour la prospérité et l'avenir de notre ville.

Je ne prétends pas recevoir des éloges, comme cela a été fait par le rapporteur de la commission des eaux, lorsqu'il s'agit de la proposition Viale; mais, au moins, on aurait dû me tenir compte de ce que j'avais fait pour la Commune, et reconnaître les droits d'un honnête citoyen qui a toujours agi dans cette affaire avec patriotisme et bonne foi.

Il n'a même pas été donné connaissance au Conseil de la signification de mes droits faite dans le mois de décembre dernier, et il ne devait et ne pouvait accorder la rétrocession de la concession des eaux en faveur de la société Mantroy, soi-disant ancienne société Fortin Hermann de Paris, au détriment de tous les ayants-droit.

Si cette nouvelle société prétend avoir acheté du sieur Rebuffel les droits de cette concession, elle est

dans l'erreur, parce qu'elle ne devrait pas ignorer que M. Rebuffel avait des associés, maintes pièces en font foi, et les conventions passées en dernier lieu avec la commune et la société Rebuffel le prouvent à l'évidence.

Je me réserve de faire connaître au public tout ce qui s'est passé, et de poursuivre la revendication de mes droits contre cette nouvelle société et contre la commune même.

L'on a dit que la société Rebuffel n'était pas en mesure d'exécuter les engagements pris vis-à-vis la commune, et que dès lors on a été obligé d'accueillir la demande de la nouvelle société: c'est complètement inexact. Je puis d'ailleurs, quoique je n'aie pas à me louer de mon associé, que l'on n'a pas besoin d'être riche pour entreprendre de grands travaux, et qu'il suffit d'avoir les connaissances nécessaires et un bon crédit. Est-ce que cela ne se voit pas tous les jours?

Mais non, ce n'est pas cette idée d'impuissance de la société Rebuffel qui a pu diriger nos édités, dans l'accueil si empressé qu'ils ont fait à la demande de la nouvelle société.

Je répète que je me réserve d'établir les faits dans leur plus scrupuleuse exactitude et d'établir que la municipalité, connaissant ma situation, s'est engagée bien légèrement avec la nouvelle Société.

Agréer, etc.

V. FERRETTI, Ancien consul Suisse.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 12 mars

Présidence de M. STEFANINI

Meurtre

Le nommé Ottavi Noël, journalier, demeurant à Tavaco, a à répondre d'un homicide volontaire qu'il a commis dans les circonstances suivantes :

Dans la soirée du 25 novembre 1884, plusieurs ouvriers corses et italiens, parmi lesquels Lardi Gaëtan, Savelli Thomas, Barbolon François et Ottavi Noël, étaient réunis dans la maison de la femme Ottavi à Paravone, hameau de Carbuccia, et s'y livraient à des libations et à la danse. Une querelle ayant surgi entre Barbolon et Ottavi d'un côté et Lardi de l'autre, les assistants s'interposèrent. Mais la dispute recommença bientôt et ces trois individus sortirent. Dans l'intervalle, le jeune Dominichini Vittorio était entré dans la maison et après avoir pris part à la danse s'était retiré. Au bout de quelques instants, des cris retentirent au dehors, et l'on apprit qu'il avait été frappé d'un coup de couteau à la région lombaire. Transporté dans une baraque voisine il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

L'auteur de cet attentat n'était autre qu'Ottavi. Après bien des hésitations, il a fini par entrer dans la voie des aveux. Il a prétendu toutefois qu'assaili par plusieurs italiens, il s'était armé d'un couteau pour se défendre et en avait porté des coups au hasard. Bien dans la procédure ne confirme une pareille allégation, et il est certain que Dominichini, jeune homme inoffensif, ne s'était livré sur Ottavi à aucun acte d'agression.

Interrogé, l'accusé dit qu'assaili par plusieurs italiens il s'est défendu comme il a pu.

M. Bissaud, avocat-général, a soutenu l'accusation. M. Joseph de Montera a présenté la défense et demandé au jury de faire bénéficier l'accusé de l'excuse de la provocation violente.

Ce système a prévalu et Ottavi a été condamné à cinq ans de prison.

Les tableaux d'avancement

INFANTERIE

Lieutenants-colonels proposés et classés pour le grade de colonel : Vinciguerra, du 121e d'inf.; Alessandrì, du 1er zouaves.

Chefs de bataillon proposés et classés pour le grade de lieutenant-colonel : Guasco, du 122e d'inf.; de Sanà, du 46e d'inf.

Capitaines proposés et classés pour le grade de chef de bataillon : Moretti, adjudant-major au 33e inf. (breveté, — Etat-Major); Coraguli, hors cadre, du service du recrutement.

Lieutenants proposés et classés pour le grade de capitaine : Bonini, du 48e de ligne (école de gymnastique) Gallo, du 16e bat. de chasseurs à pied; Tabiani, du 7e d'inf.

Sous-lieutenants proposés et classés pour le grade de lieutenant : de Juchereau de Saint-Denis, du 143e inf. (au Tonkin); Grossetti, du 2e zouaves.

M. Bartoli, lieutenant au 2e rég. de chasseurs d'Afrique, est classé pour le grade de capitaine.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

NOUVELLES DE CHINE

L'amiral Lespès annonce que le colonel Duchesne a livré un combat qui a duré quatre jours contre 4.300 Chinois, qu'il les a complètement défaits; s'est emparé de leurs positions à Kelung, et les a repoussés du côté de Tam-Sui.

Un bureau télégraphique a été ouvert à Langson.

Le gouvernement chinois a commandé à l'Allemagne cent mille fusils à percussion.

Les Pavillons-Noirs ont déclaré qu'ils mettraient à mort les indigènes qui porteraient des vivres aux garnisons françaises.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 20.

LA

PEAU DU LION

Par Charles de Bernard

IV

LE BALCON

(Suite).

— Il est des défauts qui méritent de l'indulgence, disait elle avec l'accent d'une conviction énergique. Je comprends qu'on pardonne à un homme d'être étourdi, prodigue, emporté. La perfection n'existe pas sur la terre, et l'on doit excuser les faiblesses lorsqu'elles n'ont rien de honteux; mais la lâcheté est si dégradante, qu'on se soûille à son contact, et que la tolérer, c'est s'avilir. Un dissipateur, un mauvais sujet, un joueur même peuvent se corriger; un lâche, jamais!

Tandis que madame Caussade développait cette sévère opinion, à laquelle l'éclat de son regard, la fierté de son sourire et le timbre vibrant de sa voix donnaient une sorte d'agrément chevaleresque, la

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. MAGNIN

Première délibération sur la proposition de loi de M. Bozérian, relative à l'usurpation des médailles et récompenses industrielles honorifiques.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Le Sénat adopte le projet de loi relatif aux récompenses à accorder aux personnes qui se sont distinguées pendant l'épidémie cholérique.

Séance lundi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. ERISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Riotteau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, et modifié par le Sénat, sur le budget ordinaire des dépenses et recettes de l'exercice 1885.

M. le baron Reille présente un amendement portant le rétablissement du crédit voté par le Sénat pour le maintien du bataillon mobile de gendarmerie.

Le général Lewal dit que ce crédit est devenu inutile.

L'amendement de M. Reille est mis aux voix.

Nombre des votants . . . . . 454

Majorité absolue . . . . . 228

Pour l'adoption . . . . . 409

Contre . . . . . 345

La Chambre n'a pas adopté.

Tous les crédits rétablis par le Sénat sont repoussés, sauf celui relatif à l'encouragement de l'industrie chevaline,

physionomie de ses auditeurs offrait une variété d'expression qu'un peintre n'aurait pu désirer plus tranchante. Comparissant à l'humiliation que devait éprouver son ami, M. Herbelin toussait, se mouchait, essuyait ses lunettes, se remuait sur son siège, essuyait ses yeux errants çà et là et le front couvert de rougeur, les yeux errants çà et là et le front couvert de rougeur, se trouvait encore plus mal à l'aise que le colonel, car chaque parole de la jeune veuve mordait comme un caustique brûlant la blessure faite à son amour propre par la frayeur qu'il avait éprouvée la veille. M. Tonayrien, au contraire, se caressait complaisamment les moustaches en portant la tête un cran plus haut que de coutume. Servian enfin, loin de paraître préoccupé, ainsi qu'on aurait dû s'y attendre, écoutait d'un air calme, et souriait de temps en temps avec un mélange de tristesse et d'ironie.

— Mes paroles vous font rire, monsieur, lui dit brusquement Estelle en fixant sur lui ses yeux étincelants; vous trouvez sans doute fort ridicule qu'une femme estime le courage et méprise la lâcheté. — Cela, madame, me paraît au contraire fort naturel, répondit Servian avec sang-froid; une femme doit priser dans un homme les qualités viriles, de même que, nous autres hommes, nous aimons de préférence dans une femme la douceur, la réserve, la bienveillance, en un mot toutes les vertus aimables et indulgentes.

qui est défendu par M. de Marçay, les ministres de l'agriculture et de la guerre. L'ensemble du budget est mis aux voix.

Nombre des votants . . . . . 426

Majorité absolue . . . . . 214

Pour l'adoption . . . . . 345

Contre . . . . . 81

La Chambre a adopté.

Séance samedi.

La Tunisie

M. Ferry a eu un long entretien avec l'ambassadeur d'Italie; la question de la Tunisie n'y est pas étrangère.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Rente 3 p. 0/0, 4 p. 0/0, 1/2 p. 0/0 and 2 columns for 11 Mars and 12 Mars.

ETAT CIVIL

MARIAGES.

Spaccosi Raphaël, jardinier, et Felugo Marie-Thérèse-Fanny, ménagère, tous deux de Bastia.

NAISSANCES.

Gregori Marie-Joséphine — Biondi Constantine.

DÉGÈS.

Balliccioni Toussaint, journalier, célibataire, 28 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 6 mars 1885

ENTRÉES. — Néant.

De Macinaggio, esquif franç. St-Antoine, cap. Embiegno, minéral.

De Livourne, vap. franç. Cte-Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, diverses.

De Livourne, vap. franç. Méleah, cap. Davin, dépêches, diverses.

SORTIES.

Pour Nice, goél. anglaise Camilla, cap. Beond, bateau de plaisance.

Pour Macinaggio, esquif franç. St-Antoine, cap. Embiegno, lest.

Piquée de la leçon indirecte renfermée dans ces paroles, madame Caussade détourna la tête d'un air hautain, et s'adressant à M. Tonayrien :

— Si vous étiez attaqué par des voleurs, que feriez-vous ? lui dit-elle.

— Ce que j'ai déjà fait en pareil cas, répondit le beau Raoul, avec une sorte de négligence héroïque.

— Et qu'avez-vous fait ? reprit-elle curieusement.

— La première fois, dit Tonayrien, c'était à Paris. Je rentrais chez moi à deux heures après minuit, et par un hasard qu'il serait trop long de vous expliquer, j'étais à pied. A l'angle de la rue Chanteraine, trois hommes se jettent sur moi; je n'avais pour arme qu'une canne, mais elle était fort agréablement plombée, en vertu des ordonnances de police. Je me mets en défense, et commence un moulinet digne d'un professeur bâtoniste. Au bout d'une demi-minute de ce salutaire exercice, j'aperçus un de mes adversaires étendu au milieu de la rue, et un autre se traînant le long des maisons: le troisième court encore.

— Et l'autre fois ? demanda Estelle avec l'accent d'un vif intérêt.

(La suite à demain.)

# Le Petit Bastiais

00027

3 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 3

Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux Tabacs, Cigares du Pays et Havane

Boulevard du Palais L.-N. MATTEI BASTIA (Corse). DEUX MÉDAILLES D'ARGENT Marque de fabrique A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX				Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virgirie plu-	Maryland	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noutly Pr.	Chablis	siieurs qual.	100 gram.	Levant	Vins	id. d'Alexan.	2e id.
id. super	id. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Kentucky	Levant 50 gr.	Arabe	Bandes do-	Ulrecht	3e qualité à
id. fine cham.	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Suisse	roes	Entractos	la rose
id. extra.	id. ordinaire	id. Arnand.	id. Martini	(marques	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Exportat. tre	Paçon ajacc.	virgine ver.	2e ip. sans.
id. Martel	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	diverses)	Savonnette	Exportat. tre	id. 2me.	Havane gran.	id. blanches	
id. id.	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Moët.	levant	Qualités de	Paris.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs
id. id.	id. Saillaud.	Piperperm. Gt.	id. Srouss assort	id. Moussoux	Hongroy	Paris.	Sedleff	Flor fina	id. rosés	à priser
id. id.	id. Bianqui.	Anisette MB.	id. Bianqui	Sillery	Plantador	Sedleff.	Debris Sca-	Eclatista fu-	id. 40 cigar.	de la regie
id. id.	id. Amara id.	Liqueurs Bl.	id. espagnols	Cremant bl.	Briscres de la	Debris de la	Regie.	Ordinaire	Illustrées	GROS
id. Etourneau	Amer Ficon.	id. fines id.	id. de Bord.	id. Lunel.	Regie.	Debris de la	Regie.	Bouts du né-	Cigares-Ciga-	DÉTAIL
RhGuerin.	id. Indien.	The chinois.	id. Malaga	Grand Crem				gro	rettes	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	id. Garn. vert					Tardus ord.	—	
id. extra.	id. id. corse.	id. id. jaune	id. id. 1/2					id. fins	Cigarettes	
id. Martiniq.	id. id. anisée	id. id. 1/2	id. id. 1/2					Longs (fan-	de la Regie	
id. extra.	id. id. rose	id. id. 1/2	id. id. 1/2					tasie)		
Kirsch ord.	id. id. amère	id. id. 1/2	id. id. 1/2					El Colombato		
id. Arnaud.	id. id. vrai.	id. id. 1/2	id. id. 1/2					de la Havane		

**BRASSERIE GASPARIANI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia  
Maison fondée en 1869.  
M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.  
Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
id. en fût 0.50 id.  
bière non comprise.  
Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.  
Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**HOTEL D'EUROPE**  
Tenue par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Oréaga BASTIA  
Chambres garnies, Table d'hôte Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.  
Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

**VER SOLITAIRE** On sait que la propagation de Ténia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre Ténia; c'est un si savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules témoins, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules témoins envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Prelon de Paris.

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865**  
Prix fixe  
**P. MATTEI FILS**  
17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia  
Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminée, tabourets et réveils. — Grands choix de perures, demi-perures, pendants, broches, bracelets, colliers, églisettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et triple. — Orfèvrerie argent et métal blanc. — Articles d'optique et d'oplique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 10 fr.

**Café Restaurant National**  
Cours des Ormeaux, BASTIA  
chez Madame Adélaïde Colombani  
Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.  
Service à la carte et à toute heure.  
Diners sur commande.  
Bon confortable et consommations de premier choix.

**PIN D'AUTRICHE**  
J. MACK  
Médication nouvelle et infailible par :  
ESSENCE ..... contre Coryza, Moux de gorge et de poitrine.  
BAIN ..... Asthme, Angine, Group, Goutte et Goutte.  
SOLUTION ..... contre rhumatisme, Goutte et Sciatique.  
CELLULES ..... contre Douleurs musculaires et Vapourisations.  
SIROP & PATE ..... contre Rhumatismes, Néphrite, Goutte, Névralgies, Migraines, Galarrhes de la Vessie, Gravelles, Maladies de la poitrine.  
ESVOI FRANCO BROCHURE EXPLICATIVE.  
S'ADRESSER Pharmacie d'Antin, 49, Avenue d'Antin PARIS.

**VIN FÉBRIFUGE**  
de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste  
Ex-externe des hôpitaux de Marseille.  
Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille  
(CONCOURS 1881)  
BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA  
Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.  
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

**Spécifique Vinciguerra**  
De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.  
Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.  
Pharmacie LUCIANI (Bastia).  
Librairie et Imprimerie Ollagnier. L'un des rédacteurs-gérants, MATTHIEU OLLAGNIER.

**Abonnement (Payable d'avance)**  
CORSE . . . . . 30 fr. 6 mois 42 »  
MÉTROPOLITAIN FRANÇ., ALGÉRIE, 52 » 43.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 48 »  
Autres pays, le port en sus.  
On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1372 — SAMEDI, 14 MARS 1885  
Sainte Mathilde, reine.  
**Rédaction & Administration :**  
Matthieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des sous-agents de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audoubert et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER**  
Baromètre, 759.  
Thermomètre, extérieur 12 — intérieur 13.  
Direction du vent à 9 h. N.-E. — à 4 h. N.-E.  
Intensité à 8 h. assez fort. — à 4 h. id.  
Etat du ciel très nuageux.  
Etat de la mer assez grosse.  
Hauteur des eaux à 8 h. + P.45 — à 4 h. + 0.35.

**A la librairie Ollagnier**  
Abonnement et vente au numéro des journaux :  
La Ligue, — Le Gagne-Petit, — Les Débats, — La Justice, — La Nation, — Le Courrier du Soir, — Le Matin, — Le Petit Provençal, — Le Soleil du Midi, — Le Bavard.

**BASTIA**  
LES ARRONDISSEMENTS PHYLLOXÉRÉS

Par décret présidentiel, les trois arrondissements d'Ajaccio, Bastia et Corte sont déclarés phylloxérés.  
Ceux de Sartene et Calvi sont reconnus complètement indemnes.  
Les vignes étrangères et les vignes quelconques provenant des arrondissements phylloxérés ne peuvent être introduites dans aucun des arrondissements de la Corse, qu'en vertu d'un arrêté du ministre de l'agriculture, pris sur la demande du comité d'études et de vigilance et du conseil général du département et sur l'avis conforme de la commission supérieure du phylloxéra, et après enquête dans les communes de l'arrondissement intéressé, et dans les communes limitrophes de cet arrondissement dans une zone de 10 kilomètres.  
Cette disposition du décret tranche définitivement la question de savoir si des vignes américaines peuvent être introduites dans les arrondissements phylloxérés du département.

**LA VIANDE DE BOUCHERIE**  
Pendant le mois de février, il a été saisi à l'abattoir de notre ville par M. le Vétérinaire-Inspecteur 300 kilogrammes de viande fiévreuse provenant d'un bœuf, et 370 kilogrammes de viande de porcs,

atteints de la maladie connue sous le nom de Ladrerie. D'après de nombreux exemples que pourrions citer beaucoup de médecins, on a pu remarquer que l'homme peut contracter le ver solitaire par l'usage de viande de porc contenant le cysticerque ou la graine de ladrerie. Outre la propriété de pouvoir communiquer le ver solitaire à l'homme, elle a aussi l'inconvénient d'être d'une digestion difficile.  
Nous ne saurions donc trop recommander de prendre les plus grandes précautions réglementaires à l'égard de la mise en vente, soit des porcs conduits à l'abattoir, soit de la viande exposée à l'étal des bouchers.

Tout en signalant ces faits, nous espérons que notre municipalité, à l'exemple des villes du continent, réorganiserait le service d'inspection des viandes de boucherie, en appliquant les mesures spécifiées par la loi du 21 juillet 1881, et par le décret du 22 juin 1882 sur la police sanitaire des animaux.  
Il serait utile que les fonctions de M. le Vétérinaire soient plus étendues, afin de pouvoir faire des visites fréquentes dans les boucheries.  
Les viandes rentrées en fraude par les barrières d'octroi pourraient ainsi être saisies, et nous n'aurions pas à craindre que des viandes provenant d'animaux malades soient livrées à la consommation.

**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**  
Audience du 12 mars  
Président de M. STEFANI  
**Meurtre et complicité de ce crime**

Cette affaire est considérée comme une des plus sérieuses de la session.  
Les accusés sont les nommés Jacques-Pierre et Renaud père et fils Faggianelli, cultivateurs à Zicavo. Leurs antécédents sont détestables, l'un et l'autre ont été plusieurs fois condamnés. Faggianelli fils a même été traduit en Cour d'assises pour coups sur son père et sa mère légitimes, il a été, il est vrai, acquitté.

On leur reproche d'avoir pour un motif des plus futiles donné la mort à un de leurs proches parents. L'acte d'accusation résume ainsi les circonstances de la cause.

Faggianelli Jacques-Pierre vivait en mésintelligence avec son cousin Faggianelli François-Xavier, par suite des questions d'intérêt qui les divisaient. Des discussions s'élevaient fréquemment entre eux, et au mois d'août 1881, Faggianelli Renaud, fils de Jacques-Pierre, était condamné à 6 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Ajaccio, pour avoir exercé des violences, à main armée, sur son oncle. Après sa libération Renaud vint à Zicavo. Mais son ressentiment n'était pas apaisé, et il disait un jour à un témoin qu'à la première occasion il tirerait pour tout de bon sur François-Xavier.  
Le 23 août 1884, ce dernier s'était rendu à son jardin de Prato all'Onca pour y arroser quelques arbres fruitiers. Faggianelli Jacques-Pierre se trouvait en compagnie de son fils dans une propriété limitrophe occupé à des travaux de culture. A un moment donné, sous prétexte que François-Xavier avait défoncé les eaux du canal qui borde les deux terrains, une discussion s'engage entre l'accusé et son cousin. Renaud, qui travaillait non loin de lui, accourt aussitôt, armé de son fusil qu'il dirige sur son oncle, et fait feu.

Le malheureux François-Xavier tomba mortellement blessé à la partie moyenne et antérieure de la clavicule gauche. Pendant qu'il agonisait, Jacques-Pierre s'approcha de lui et le frappa à plusieurs reprises avec une serpe en disant : « Tu seras bien mort maintenant. »  
Renaud Faggianelli a prétendu dans son interrogatoire que son arme a fait explosion sans le concours de sa volonté.  
Jacques-Pierre nie toute culpabilité.  
Les témoins sont entendus; leurs dépositions sont accablantes pour les accusés dont cependant ils sont presque tous les parents rapprochés.  
La plus émouvante de toutes est celle du fils de la victime, le pauvre enfant, âgé de 13 ans à peine, assisté à l'immolation de son père; sa figure encadrée de longs cheveux noirs est à la fois intelligente, expressive et sympathique, elle est empreinte d'un air de tristesse qui dénote de l'impression profonde qu'a produit dans cette jeune âme, le triste événement. Il relate avec une rare précision comment les faits se sont passés; quand il a vu tomber son père, il l'a serré dans ses bras, puis il a été chercher du secours.

M. Angeli, subst. int. du Procureur général, a soutenu l'accusation et demandé un verdict de condamnation sans s'opposer toutefois à l'admission des circonstances atténuantes.  
M<sup>e</sup> Antoine Gavini d'abord et M<sup>e</sup> Hyacinthe de Montera ensuite exposent le système de défense, qui tend à faire admettre l'excuse de la provocation violente en faveur de Renaud, et à l'acquiescement de Jacques-Pierre, dont la complicité ne résulte en aucune façon des circonstances du procès.

Le jury a déclaré Renaud Faggianni coupable de meurtre avec circonstances atténuantes. Jacques-Pierre a été retenu comme complice d'hoiicide excusable.

L'arrêt de la Cour condamne Faggianni fils à 20 ans de travaux forcés, Faggianni père à trois ans de prison.

**Madame Agar à Bastia**

Le programme de la soirée de dimanche comprend le chef-d'œuvre de Coppée : *Le Passant*. Il a été représenté pour la première fois à Paris, le 15 janvier 1869, et ses deux interprètes s'appelaient Mlles Agar et Sarah Bernhardt.

Inutile de parler de son succès avec de pareils collaborateurs.

M. Coppée fut tellement satisfait de l'interprétation de Mlle Agar, qu'il lui dédia son œuvre, et lui écrivit la lettre suivante.

Mademoiselle,

Après avoir remercié la direction de l'Odéon de l'excellent concours qu'elle m'a prêté et avoir joint mes applaudissements à ceux du public pour Mlle Sarah Bernhardt, qui a bien voulu donner au rôle de Zanetto le prestige de son exquise beauté blonde et de son talent plein d'élégance et de grâce, je veux dire encore ici tout ce que vous doit cette fugitive fantaisie d'un poète. Je veux que tous ceux qui s'intéresseront à cette œuvre légère sachent avec quelle bonté vous l'avez accueillie, avec quel dévouement vous avez aplani la route qui la séparait de la scène, avec quelle ardeur de grande et généreuse artiste enfin vous avez étudié, réalisé, créé cette figure de Silvia qui, grâce à vous, apparaît au spectateur si magnifiquement belle et si noblement pathétique.

Permettez-moi donc, Mademoiselle, de vous dédier cette comédie, comme un faible témoignage de l'admiration et de la reconnaissance.

De votre très respectueux et très dévoué serviteur et ami.

FRANÇOIS COPPÉE.

Nous publierons dans le numéro de demain la poésie sur la mort de Napoléon II qui doit être dite par Madame Agar.

**Ephémérides Corse**

14 mars 1818. — Le lieutenant-général comte de Vignolles est nommé Préfet de la Corse.

**LA CAPUCINE ANTI-PHYLLOXÉRIQUE**

On ne sait trop où s'arrêtera l'esprit inventif des chercheurs d'anti-phyllloxériques; après la traïse de Mme de Bompard; après l'escargot de nous ne savons plus qui et bien d'autres, voilà qu'un de nos correspondants nous fait savoir qu'il est convaincu de l'efficacité de la capucine, cette petite fleur jaune et rouge, si délicieuse dans la salade; sa tige et ses racines seraient les ennemies les plus sérieuses de l'exécration puceron.

Voici d'ailleurs comment s'exprime l'auteur de la découverte auquel nous laissons toute la responsabilité et l'honneur de sa précieuse trouvaille.

Depuis plusieurs années j'ai remarqué que le voisinage de la capucine est funeste aux parasites des poiriers, pêchers, rosiers, (parasites s'attaquant aux feuilles et aux racines).

La capucine aux pieds des treilles empêche la chute des feuilles causée par la maladie ou la sécheresse, et empêche l'oïdium, (cet essai m'a parfaitement réussi).

La capucine, plante aux racines fort chevelues, éloigne en peu de temps tous les insectes nuisibles à la plante et l'effet en est très prompt, huit ou quinze jours au plus.

Je viens donc engager les propriétaires de vignes attaquées par le phylloxera d'essayer de la façon suivante:

La capucine demandant un peu d'humidité, il convient de faire autour de chaque cep une petite cuvette et de semer dans cette cuvette quatre ou cinq graines de capucine. Il serait préférable de prendre de la capucine naïne, mais comme dans les graines du commerce il est fort difficile de n'avoir que des naïnes, si parmi elles se trouvent des grimpantes il faudrait alors couvrir la tige et de temps à autre pincer légèrement les branches qui tendraient à monter, par ce moyen on donnerait une plus grande force aux racines.

Il faut bien entendu que la vigne possède un peu de sève. Si la graine lève bien (car souvent les graines sont mauvaises et trop anciennes), au bout de huit ou quinze jours on verra se produire un changement surprenant.

Pour une somme modique tout propriétaire peut en faire l'essai, et peut en faire pendant trois ou quatre mois sur différents pieds.

J'engage même les propriétaires à essayer sur quatre ou cinq pieds dans un endroit, et quatre ou cinq dans un autre, afin de juger de l'effet. Je les engage d'en mettre même à des pieds non atteints proches des pieds malades, et je suis convaincu que ces pieds resteront indemnes.

Ainsi que je le disais plus haut, souvent la graine que l'on trouve dans le commerce est vieille et ne donne rien; au bout de quelques jours si elle ne lève pas il faudrait en remettre, car souvent l'insecte s'attaque à la graine afin de la détruire; dans ce cas il faudrait en semer davantage sauf, à en arracher s'il y en avait trop.

Il faut ne semer la capucine que lorsque les gelées ne sont plus à craindre, la semer sur place et ne pas la déplanter pour la remettre ailleurs, le résultat dans ce cas serait mauvais.

Il faut également laisser pourrir la capucine sur la terre, car le lumier qui en résulte est également un préservatif.

La dépense serait donc pour la première année, car pour les autres années il n'y aurait qu'à arracher la trop grande quantité.

J'engage vivement les propriétaires à essayer, ils peuvent le faire à n'importe quel moment, entre mai et août. Pour 25 à 50 centimes ils peuvent facilement se rendre compte du résultat.

EDGARD PERRON, propriétaire.

Sous date du 27 novembre 1881, M. Hertzog, n° 28, rue de Grammont, à Paris, recevait la lettre suivante, qu'il est autorisé à reproduire: « Je vous remercie des résultats obtenus par vos Pilules suisses. Ma femme souffrait continuellement depuis plusieurs années, elle était sans appétit. Depuis qu'elle prend vos Pilules Suisses, elle est presque guérie. Veuillez m'en envoyer encore trois boîtes à fr. 50 et je vous autorise à publier cette lettre.

LARDANT (Victor), à Coyecque, canton de Fauquembergue (Pas-de-Calais). » Exiger sur la bande qui ferme la boîte le nom du fabricant comme ci-dessus et sur l'étiquette le timbre du gouvernement français.

**La Question des Eaux**

Bastia, le 13 mars 1885.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*, A ma grande surprise j'ai lu dans votre journal d'hier une lettre du mois dernier qui porte la date

transparente que le colonel, ne sachant comment arracher l'aiguillon de ce nouveau sarcasme, se leva brusquement pour mettre fin à une conversation de plus en plus inhospitalière.

— Il ne pleut plus, messieurs, dit-il en s'approchant de la fenêtre; allons faire un tour sur la terrasse.

Les trois hôtes de M. Herbelin se levèrent en même temps; madame Caussade en fit autant, mais au lieu de sortir avec eux du salon, elle se mit à son piano; en remarquant la vive expression de mécontentement empreint sur les traits de son père, elle craignit de le pousser à bout si elle continuait de harceler de ses railleries l'homme qu'elle avait choisi pour victime. Elle accorda donc une trêve à ce dernier, sauf à reprendre plus tard les hostilités.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calman Levy, éditeur, à Paris.

**Gazette départementale**

SAN-MARTINO-DI-LOTA. — Depuis deux semaines divers habitants ont rencontré trois individus, étrangers au canton, de mine suspecte, quoique convenablement habillés. Ces individus ont frappé plusieurs fois à la porte du couvent, et après avoir abondamment mangé ont pénétré de force dans le jardin et ont emporté des effets et du linge qui y séchaient. Ils ont voulu pénétrer aussi dans la villa Raffaelli, à une heure avancée de la nuit, et comme on a refusé de leur ouvrir la porte, ils ont brisé tous les objets qui se trouvaient sur la place.

Ces individus parcourent les territoires de Ville, San-Martino, Olmeta de Nonza, etc. et répandent une certaine frayeur.

Dernièrement, un paysan d'Olmeta se rendait à Bastia pour acheter des médicaments. Arrivé au point dénommé *Antiglio*, il se trouva en présence de ces trois individus qui le sommèrent de vider sa bourse. L'Olmetais eut beau les prier, en disant que l'argent dont il était porteur devait servir à l'achat de médicaments pour un de ses parents bien malade, rien n'y fit: il dut remettre 15 francs, retourna au village, les poches vides.

AJACCIO. — M. E. Leschi, sous-brigadier des douanes à Bastia, est nommé brigadier à Ajaccio.

CAMPILE. — Le maréchal des logis à pied Chailion, passe de Campile à Calacuccia, et le maréchal des logis Labrot, de Calacuccia à Campile.

**DERNIÈRES INFORMATIONS**

**Les ouvriers de Madrid**

Le roi d'Espagne a refusé d'entendre une délégation d'ouvriers de Madrid, qui venaient se plaindre de leur situation misérable.

**Ouvriers sans travail**

Un grand nombre d'ouvriers sans travail du quartier Saint-Antoine, ne pouvant payer leur loyer, sont expulsés.

**Banquet impérialiste**

On organise un banquet impérialiste à St-Mandé.

**Dépêches de Nuit**

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

**M. Challemeil-Lacour**

M. Challemeil-Lacour remplacerait M. de Courcel à Berlin.

**Mort de M. Gatineau**

M. Gatineau, député, a succombé à l'attaque d'apoplexie dont il a été frappé. Ses obsèques auront lieu dimanche.

**Les blessés en Chine**

Au nombre des blessés des combats de Tuyen-Quan se trouve le sous-lieutenant Pietri, des tirailleurs algériens. La blessure de M. Pietri n'est pas mortelle.

**NOUVELLES DE CHINE**

Les coolies de Canton affichent sur les murs des placards invitant au massacre des européens.

M. Ferry a décidé de faire accorder des décorations et des récompenses aux chefs des Pavillons jaunes auxiliaires.

**Conseil des ministres**

Hier, au conseil des ministres tenu à l'Elysée, on a examiné les conséquences du rejet par la Chambre des crédits qui avaient été rétablis par le Sénat.

Puis le ministre de la guerre a communiqué les dépêches reçues du Tonkin.

Les ministres des finances et de la guerre ont soumis divers décrets à la signature du président de la République.

**Bourse de Paris**

	12 Mars.	13 Mars
Rente 3 p. 0/0	81,95	81,75
— 3 p. 0/0 amortissable	83,50	83,40
— 4 p. 0/0	105,26	104,75
— 1/2 p. 0/0	109,95	109,60

**ETAT CIVIL**

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Brandi Constance. — Salini Jean-Toussaint.

DÉCÈS. — Néant.

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 13 mars 1885**

**ENTRÉES.**

De Porto-Torre, vap. italien Italia, cap. Porreto, passagers, diverses.  
De Nice, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

**SORTIES.**

Pour Marseille, vap. franç. Ge-Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, diverses.  
Pour Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin, dépêches, diverses.  
Pour Livourne, vap. italien Italia, cap. Porreto, passagers, diverses.  
Pour Livourne, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

**SOMMAIRE DE LA FRANCE ILLUSTRÉE**

TEXTE: Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par X. X. — Ça et là, par \*\*\*. — M. Caro, par C. G. — Le chasseur d'Ours, par Charles Bast. — Plus d'enfance! par A. Bonnot. — Causerie littéraire, par Marc Philibert. — Du Coudé ou les Frères de lait (suite), par G. de la Landelle. — Nos gravures, par C. G. — Echees, par Emile Pradignat. — Rébus.  
GRAVURES: M. Caro. — Tremblements de terre en Espagne. — Une messe dans une chaumière. — La sortie de la messe à Saint-Germain des Prés. — Combat naval au Tonkin. — Gordon-Pacha.

**Mme POGGI Veuve PAOL**

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.  
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.  
Chapeaux de feutre noirs, et blancs, pailleaux chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.  
**A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS**

**Puzzichello**  
Eaux minérales sulfureuses, maladies de la peau, de la poitrine, etc. etc.

Je crois pouvoir assurer à l'Académie, qu'il n'existe en Europe aucune source comparable à celle de Puzzichello pour la guérison radicale de certaines affections invétérées et réputées incurables.

(Rapport de M. Blanqui, de l'Institut.)  
1re Saison: du 5 au 25 mai. — 2e saison: du 25 mai au 15 juin.

Le restaurant sera tenu par Madame Adélaïde COLOMBANI.

Les baigneurs trouveront à Puzzichello tout ce qui leur est nécessaire excepté le linge.

Un médecin est attaché à l'établissement.

A cause du grand nombre de demandes, il est prudent de retenir sa chambre au plus tôt.

Ecrire au propriétaire, 5, rue du Centre, Ajaccio.

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**AVIS AUX DAMES**



Seule Maison à Bastia  
23, BOULEVARD PAOLI, 23

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865**

Prix fixe

**PERE MATTEI FILS**

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et défil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

**VIN FÉBRIFUGE**

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-icerno des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

Avant vos repas buvez

**L'AMARO-MATTEI**

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies. Il se trouve dans tous les cafés.

**AVIS**

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Orsaga  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Avis publié dans le Journal Officiel du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1<sup>er</sup> février 1882.

**Sirop Pagliano.**

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du Sirop liquide ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A M<sup>ons</sup>. ALBERT feu G. PAGLIANO  
maison Théâtre Pagliano  
à Florence.

**AVERTISSEMENT**

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Lithographie et Imprimerie Ollagnier.

LES PROPRIETAIRES GERANTS,  
MATTHIEU OLLAGNIER

# Le Petit Bastiais

00029

5 cent.

**JOURNAL QUOTIDIEN**

cent. 5

**Abonnement (Payable d'avance)**

CORSE . . . . . 30 fr. 6 mois 12 »  
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 48 »  
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1373 — DIMANCHE, 15 MARS 1885  
Saint Zacharie, pape.

**Rédaction & Administration :**

Matthieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 3, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

MIL HUIT CENT ONZE

— AOÛT 1882 —



**I.**  
Mil huit cent onze ! — O temps, où des peuples sans  
Attendaient prosternés sous un nuage sombre [nombre  
Que le ciel eût dit oui !  
Sentaient trembler sous eux les Etats centenaires,  
Et regardaient le Louvre entouré de tonnerres,  
Comme un mont Sinai !  
Courbés comme un cheval qui sent venir son maître,  
Ils se disaient entre eux : — Quelqu'un de grand va  
L'immense empire attend un héritier demain. [autre  
Qu'est-ce que le Seigneur va donner à cet homme  
Qui, plus grand que César, plus grand même que Rome,  
Absorbe dans son sort le sort du genre humain ? —  
Comme ils parlaient, la nue éclatante et profonde  
S'entr'ouvrit, et l'on vit se dresser sur le monde  
L'homme prédestiné,  
Et les peuples béants ne purent que se taire,  
Car ses deux bras levés présentaient à la terre  
Un enfant nouveau-né !  
Au souffle de l'enfant, dôme des Invalides,  
Les drapeaux prisonniers sous tes voûtes splendides  
Frémirent, comme au vent frémissent les épis ;  
Et son cri, ce doux cri qu'une nourrice apaise,  
Fit, nous l'avons tous vu, bondir et hurler d'aise  
Les canons monstrueux à la porte accroupis !  
Et Lui ! l'orgueil gonflait sa puissante narine ;  
Ses deux bras, jusqu'alors croisés sur sa poitrine,  
S'étaient enfin ouverts !  
Et l'enfant, soutenu dans sa main paternelle,  
Inondé des éclairs de sa fauve prunelle,  
Rayonnait au travers !  
Quand il eut bien fait voir l'héritier de ses trônes  
Aux vieilles nations comme aux vieilles couronnes,  
Eperdu, l'œil fixé sur quiconque était roi,  
Comme un aigle arrivé sur une haute cime,  
Il cria tout joyeux avec un air sublime :  
— L'avenir ! l'avenir ! l'avenir est à moi !

**II.**  
Non, l'avenir n'est à personne !  
Sire ! l'avenir est à Dieu !  
A chaque fois que l'heure sonne,  
Tout ici-bas nous dit adieu.  
L'avenir ! l'avenir ! mystère !  
Toutes les choses de la terre,  
Gloire, fortune militaire,  
Couronne éclatante des rois,  
Victoire aux ailes embrasées,

Ambitions réalisées,  
Ne sont jamais sur nos portes  
Que comme l'oiseau sur ses toits !  
Non, si puissant qu'on soit, non, qu'on rie ou qu'on  
Nul ne te fait parler, nul ne peut avant l'heure [pleure,  
Ouvrir la froide main,  
O fantôme muet, ô notre ombre, ô notre hôte,  
Spectre toujours masqué qui nous suis côte à côte,  
Et qu'on nomme demain !  
Oh ! demain, c'est la grande chose !  
De quoi demain sera-t-il fait ?  
L'homme aujourd'hui sème la cause,  
Demain Dieu fait mûrir l'effet.  
Demain, c'est l'éclair dans la voile,  
C'est le nuage sur l'étoile,  
C'est un traître qui se dévoile,  
C'est le bélier qui bat les tours,  
C'est l'astre qui change de zone,  
C'est Paris qui suit Babylone ;  
Demain, c'est le sapin du trône,  
Aujourd'hui, c'en est le velours !  
Demain, c'est le cheval qui s'abat blanc d'écume.  
Demain, ô conquérant, c'est Moscou qui s'allume,  
La nuit, comme un flambeau.  
C'est votre vieille garde au loin jonchant la plaine.  
Demain, c'est Waterloo ! demain, c'est Sainte-Hélène !  
Demain, c'est le tombeau !  
Vous pouvez entrer dans les villes  
Au galop de votre coursier,  
Dénouer les guerres civiles  
Avec le tranchant de l'acier ;  
Vous pouvez, ô mon capitaine,  
Barre la Tamise hautaine,  
Rendre la victoire incertaine  
Amoureuse de vos clairons,  
Briser toutes portes fermées,  
Dépasser toutes renommées,  
Donner pour asire à des armées  
L'étoile de vos éperons !  
Dieu garde la durée et vous laissez l'espace ;  
Vous pouvez sur la terre avoir toute la place ;  
Être aussi grand qu'un front peut l'être sous le ciel ;  
Sire, vous pouvez prendre, à votre fantaisie,  
L'Europe à Charlemagne, à Mahomet l'Asie ; —  
Mais tu ne prendras pas demain à l'Eternel !

**III.**  
O revers ! ô leçon ! — Quant l'enfant de cet homme  
Eut reçu pour hechet la couronne de Rome ;

Lorsqu'on eut revêtu d'un nom qui retenait ;  
Lorsqu'on eut bien montré son front royal qui tremble  
Au peuple émerveillé qu'on puisse tout ensemble  
Être si grand et si petit ;  
Quand son père eut pour lui gagné bien des batailles ;  
Lorsqu'il eut épaissi de vivantes murailles  
Autour du nouveau-né riant sur son chevet ;  
Quand ce grand ouvrier, qui savait comme on fonde,  
Eut, à coups de cognée, à peu près fait le monde  
Selon le songe qu'il rêvait ;  
Quand tout fut préparé par les mains paternelles,  
Pour doter l'humble enfant de splendeurs éternelles ;  
Lorsqu'on eut de sa vie assuré les relais ;  
Quand, pour loger un jour ce maître héréditaire,  
On eut enraciné bien avant dans la terre  
Les pieds de marbre des palais ;  
Lorsqu'on eut pour sa soif posé devant la France  
En vase tout rempli du vin de l'espérance...  
Avant qu'il eût goûté de ce poison doré,  
Avant que de sa lèvres il eût touché la coupe,  
En Cosaque survint qui prit l'enfant en croupe  
Et l'emporta tout effaré !

**IV.**  
Oui, l'aigle un soir planait aux voûtes éternelles,  
Lorsqu'un grand coup de vent lui cassa les deux ailes ;  
Sa chute fit dans l'air un foudroyant sillon ;  
Tous alors sur son nid fondirent pleins de joie ;  
Chacun selon ses dents se partagea la proie ;  
L'Angleterre prit l'aigle, et l'Autriche l'aiglon !  
Vous savez ce qu'on fit du géant historique.  
Pendant six ans on vit, loin derrière l'Afrique,  
Sous le verrou des rois prudents,  
— Oh ! n'exilons personne ! oh ! l'exil est impie ! —  
Cette grande figure en sa cage accroupie,  
Ployée, et les genoux aux dents !  
Encor si ce hanni n'eût rien aimé sur terre !...  
Mais les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père.  
Il aimait son fils, ce vainqueur !  
Deux choses lui restaient dans sa cage inféconde,  
Le portrait d'un enfant et la carte du monde,  
Tout son génie et tout son cœur !  
Le soir, quand son regard se perdait dans l'alcôve,  
Ce qui se remuait dans cette tête chauve,  
Ce que son œil cherchait dans le passé profond,  
— Tandis que ses géoliers, sentinelles placées,  
Pour guetter nuit et jour le vol de ses pensées,  
Ea regardaient passer les ombres sur son front ; —

Avant vos repas, Buvez du

**BYDOF**

BITTER Russe

Propriété exclusive de la Maison SUBE et C<sup>o</sup> de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infailible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est un plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

**PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA**

Ce n'était pas toujours, sire, cette épopée  
Que vous aviez naguère écrite avec l'épée ;  
Arcole, Austerlitz, Montmirail ;  
Ni l'apparition des vieilles Pyramides ;  
Ni le pacha du Caire, et ses chevaux numides  
Qui mordaient le vôtre au poitrail ;

Ce n'était pas le bruit de bombe et de mitraille  
Que vingt ans, sous ses pieds, avait fait la bataille  
Déchainée en noirs tourbillons,  
Quand son souffle poussait sur cette mer troublée  
Les drapeaux frissonnants, penchés dans la mêlée  
Comme les mâts des bataillons ;

Ce n'était pas Madrid, le Kremlin et le Phare,  
La Diane au matin fredonnant sa fanfare,  
Le bivouac sommeillant dans les feux étoilés,  
Les dragons chevelus, les grenadiers épiques,  
Et les rouges lanciers fourmillant dans les piques,  
Comme des fleurs de pourpre en l'épaisseur des blés.

Non, ce qui l'occupait, c'est l'ombre blonde et rose  
D'un bel enfant qui dort la bouche demi-closée,  
Gracieux comme l'Orient,  
Tandis qu'avec amour, sa nourrice enchantée,  
D'une goutte de lait au bout du sein restée,  
Agace sa lèvre en riant !

Le père alors posait ses coudes sur sa chaise,  
Son cœur plein de sanglots se dégonflait à l'aise,  
Il pleurait d'amour éperdu !... —  
Sois béni, pauvre enfant, tête aujourd'hui glacée,  
Seul être qui pouvais distraire sa pensée  
Du trône du monde perdu !

V.

Tous deux sont morts. — Seigneur, votre droite est  
Vous avez commencé par le maître invincible, terrible !  
Par l'homme triomphant ;  
Puis vous avez enfin complété l'ossuaire,  
Dix ans vous ont suffi pour filer le suaire  
Du père et de l'enfant !

Gloire, jeunesse, orgueil, biens que la tombe emporte  
L'homme voudrait laisser quelque chose à la porte !  
Mais la mort lui dit non !  
Chaque élément retourne où tout doit redescendre.  
L'air reprend la fumée, et la terre la cendre.  
L'oubli reprend le nom !

VI.

O révolutions ! j'ignore,  
Moi, le moindre des matelots,  
Ce que Dieu dans l'ombre élabore  
Sous le tumulte de vos flots.  
La foule vous hait et vous raille,  
Mais qui sait comment Dieu travaille ?  
Qui sait si l'onde qui tressaille,  
Si le cri des gouffres amers,  
Si la trombe aux ardent serres,  
Si les éclairs et les tonnerres,  
Seigneur, ne sont pas nécessaires  
A la perle que font les mers !

Pourtant, cette tempête est lourde  
Aux princes comme aux nations,  
Oh ! quelle mer aveugle et sourde  
Qu'un peuple en révolutions !  
Que sert la chanson, ô poète ?  
Ces chants que ton génie émette  
Tombent à la vague inquiète  
Qui n'a jamais rien entendu !  
Ta voix s'enroue en cette brume,  
Le vent disperse au loin ta plume,  
Pauvre oiseau chantant dans l'écume  
Sur le mat d'un vaisseau perdu !

Longue nuit ! tourmente éternelle !  
Le ciel n'a pas un coin d'azur.  
Hommes et choses, pêle-mêle,  
Vont roulant dans l'abîme obscur,  
Tout dérive et s'en va sous l'onde,  
Rois au berceau, maîtres du monde,

Le front chauve et la tête blonde,  
Grand et petit Napoléon !  
Tout s'efface, tout se délie,  
Le flot sur le flot se replie,  
Et la vague qui passe oublie  
Léviathan comme Alcèon !

VICTOR HUGO.

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 763.  
Thermomètre, extérieur 11 — intérieur 12.  
Direction du vent à 8 h. N-N-E. — à 4 h. N-E.  
Intensité à 8 h fort. — à 4 h. id.  
Etat du ciel très nuageux.  
Etat de la mer grosse.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.47 — à 4 h. + 0.23.

BASTIA

L'USINE DE CARDO

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,  
Je ne puis pas laisser sans réponse l'attaque du  
paysan devenu le chimiste de Cardo. Je compte sur  
votre impartialité pour l'accueillir.

Le langage corse, pour être plus expressif, est  
souvent figuré ; c'est ainsi que faisant allusion aux  
coups répétés par le forgeron sur l'enclume, celui  
auquel on veut faire répéter encore la même chose  
vous répond : *io non son ferrale*. Lorsqu'on a attaqué  
les gaz sulfureux de l'usine de Cardo qui se déga-  
geaient à une altitude qui doit être de 400 mètres  
par rapport à Bastia et de 100 mètres par rapport à  
Cardo, et qu'on les montrait comme devant empest-  
er à faire fuir les habitants de la ville et de sa banlieue,  
et comme devant détruire les plantes et la culture à  
cinquante lieues à la ronde, nous démontrâmes vic-  
torieusement l'absurdité, par la chimie et par l'exem-  
ple de *Boccamuta*, sur les flancs de l'Etna, assainie  
et peuplée à la faveur du gaz sulfureux des *Calche-  
roni* ou fabriques nombreuses de soufre qui s'y  
trouvent, par l'exemple aussi des grandes villes ma-  
nufacturères dans lesquelles la mortalité est moindre,  
comme à Londres, où il se dégage des cheminées  
plus de gaz sulfureux qu'il n'en faut pour produire  
plus d'acide sulfurique que le monde n'en fabrique.  
En ce qui touche la destruction de la culture et de  
la végétation, nous prouvâmes qu'à part l'accident  
qui se produisit les premiers jours qu'on a allumé les  
fourneaux, à cause de la colonne d'air qui, pour ne pou-  
voir se chauffer sur un parcours d'environ 300 mé-  
tres de cheminée, refroidit et refoula à la base la  
fumée qui se condense en acide sulfurique dévorant  
la chaux des joints des pierres de cette cheminée,  
par où s'échappèrent des gaz qui ne firent que du  
bien à la santé et un peu de mal réparé à la végéta-  
tion, les gaz sulfureux de l'usine ne pouvaient faire  
du tort qu'un maïs dans un rayon de 100 mètres  
autour de la cheminée qu'on a traînée sur la monta-  
gne pour cela. Nous renvoyons à nos articles du *Petit  
Bastiais* d'alors le chimiste de Cardo, en lui disant :  
*io non son ferrale*.

Mais, une dernière fois, nous lui répêtons : de quoi  
vous plaignez-vous, puisque l'annexe de l'usine de  
Cardo aura pour résultat de dissiper vos craintes  
déjà chimériques ? Pour mieux s'en convaincre il  
n'a qu'à apprendre comme nous, en un jour, l'his-  
toire que voici du progrès de la fabrication de l'aci-  
de sulfurique. Je n'ai qu'un pardon à demander au  
lecteur, s'il s'ennuie d'un langage que le Gardino  
doit-être heureux de comprendre mieux que lui et  
que moi avec sa science infuse.

Or, il faut que vous sachiez, me disait mon  
savant historien, qu'avant 1830, on n'avait pas pu  
parvenir à assurer la marche normale des cham-  
bres de plomb d'où les gaz sulfureux et nitreux s'échapa-  
ient en grande quantité. Il est facile de compren-

dre dans quel état de suspicion qui ne peut être  
comparé qu'au vôtre, étaient tenues ces sortes de  
fabriques, et si je me rappelle bien la date de la loi,  
c'est en 1810 qu'a paru le règlement de classifica-  
tion des établissements industriels, suivant lequel  
les fabriques d'acide sulfurique ont été classées, il  
est vrai, comme insalubres. Mais vous avez retenu  
que même 20 ans après cette loi, on n'avait pas pu  
parvenir, dit mon historien, à assurer la marche  
normale des chambres de plomb.

À partir de 1830, un nouveau procédé de  
fabrication se fit jour, il fut inventé par M. Holker  
qui obtint d'un seul coup une production d'acide de  
310 pour 100 de soufre, c'est-à-dire, à peu de  
chose près, la perfection de la théorie qui fut appli-  
quée dans toute l'Europe jusqu'en 1840. C'est ainsi  
que par la marche plus régulière des chambres de  
plomb on est arrivé à n'avoir plus que de très fai-  
bles dégagements d'acides nitreux, mais cependant  
sans les supprimer complètement.

M. Kuhlmann a enfin annulé complètement le  
dégagement d'acide sulfureux en même temps que  
celui de l'acide nitreux en interposant entre les cham-  
bres de plomb et le tuyau de dégagement du gaz une  
série de 30 bombonnes reliées entre elles par de lar-  
ges coudes en grès.

Je pourrais vous dire comment on fonctionne  
avec ces bombonnes, mais si vous vous faites con-  
naître ou même en gardant l'*incognito* si vous me  
le demandez, je vous l'expliquerai avec mon histo-  
rien. Qu'il me suffise de vous dire qu'un jet de va-  
peur, tout en appelant l'air extérieur, favorise le  
tirage provoqué par la cheminée de sortie qui ter-  
mine le système des chambres de plomb.

Mais en même temps que la vapeur d'eau opère  
ce phénomène physique, l'oxygène de l'air entraîné  
ramène les vapeurs nitreuses à l'état d'acide azoti-  
que. Une partie de cet acide transforme l'acide sul-  
fureux en acide sulfurique.

J'ai encore devant moi tant de termes de chimie  
de mon savant historien que pour ne plus parler un  
langage barbare pour le lecteur je lui en fais grâce.

Toujours est-il qu'aujourd'hui la fabrication de  
l'acide sulfurique, dont on a cherché et trouvé tant  
d'emplois utiles à cause de son abondance, a, par  
le système de M. Kuhlmann, annulé complètement,  
comme nous l'avons dit, le dégagement d'acide sul-  
fureux en même temps que celui d'acide nitreux, et  
que tout fait croire que si le règlement de *commodo  
et incommodo* était à faire après 75 ans, il dispenserait  
de cette enquête les usines comme celle de  
Cardo. Et alors pourquoi vous acharnez-vous à pro-  
tester et à déposer et faire déposer contre ? Laissez-  
moi répéter : *Pauvre Corse !!!*

J.-B. TOMEI, avocat.

SPECTACLE DU JOUR

LES FOURCHAMBAULT

Comédie en 5 actes, de M. Emile Augier.

Mme Agar, jouera le rôle de *Mme Bernard*, M. Frai-  
zier, jouera le rôle de *M. Bernard*.  
M. Fourchambault, MM. Jourdain. — Baron Ras-  
tibonlois, *Duterte*. — Léopold, *Espir*. — Un do-  
mestique, *Bertrand*. — Mme Fourchambault, MM<sup>es</sup>  
Villetard. — Marie Letellier, *Thouars*. — Blanche,  
*Monnet*.

MIL HUIT CENT ONZE

Poésie de Victor Hugo sur la naissance de Napoléon II,  
dite par Madame Agar.

LE PASSANT

Pièce en un acte, en vers, de M. Coppée.  
Mme Agar, jouera le rôle de *Silvia* qu'elle a créé.  
Zanetto, Mme Villetard.

Ordre du spectacle : 1. Le Passant. 2. Les Four-  
chambault. 3. Mil huit cent onze.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 13 mars

Présidence de M. STEFANINI

Elections volontaires  
ayant occasionné la mort sans intention de  
la donner.

Les élections municipales du 4 mai 1884, à Lun-  
ghignano, ont donné lieu à divers incidents dont les  
conséquences ont été funestes.

Le bureau était présidé par l'adjoint Orsini Pierre,  
qui patronnait une liste de candidats, tandis que son  
frère, Orsini Joseph-Marie, et son cousin en soutè-  
naient une autre. Pendant le dépouillement ceux-ci  
des bulletins sortaient de l'urne tachés, pensèrent  
que c'était là une manœuvre du Président. Ils mirent  
alors la main sur les bulletins déjà comptés qu'ils  
déchirèrent et jetèrent l'urne à terre. Les opérati-  
ons furent forcément ajournées. Reprises le 29 juin,  
elles amenèrent le triomphe des adversaires de l'ad-  
joint qui le célébrèrent par des manifestations.

Mais l'irritation entre les deux partis, loin de s'a-  
paiser, n'en devint que plus vive. Dans la soirée du  
20 juillet, une rixe éclata entre les nommés Carlotti  
Jean-Joseph, et Marchetti François d'un côté ; Orsini  
Pierre et Orsini Antoine de l'autre, pendant laquelle  
des violences furent échangées. Quelques instants  
après, Orsini Antoine était assis, en compagnie d'Or-  
sini Orsino son cousin, à quelques pas de l'habitation  
de ce dernier. Tout à coup plusieurs individus arri-  
vèrent du haut du village et prirent position, non  
loin des Orsini, et proférant contre eux des menaces  
de mort. C'étaient les nommés Germani Toussaint,  
Marchetti François, Marchetti Jean-François, Carlotti  
Jean-Joseph, Bianconi Antoine, Croce Dominique  
et Orsini Joseph-Marie, le même qui, le 4 mai, avait  
déchiré les bulletins de vote et renversé l'urne. Mar-  
chetti François s'avança vers Orsini Antoine, tenant  
une pierre à la main, et lui dit : « C'est toi qui m'as  
frappé ». Orsini lui répondit négativement. Mais  
comprenant que ses adversaires étaient venus là dans  
de mauvaises intentions, et voulant se soustraire à  
ce danger imminent, il porta un coup de bâton à  
Marchetti. Puis il prit la fuite dans la direction de la  
porte d'entrée de la maison suivi de son cousin Orsino  
Orsini. Au moment où celui-ci allait en franchir le  
seuil, une pierre lancée par Gianniotti avec une extrême  
violence l'atteignit à la tête et le fit tomber.

Une véritable grêle de projectiles s'abattit alors de-  
vant la maison Orsini sans amener d'autres résultats  
fâcheux.

Pendant plusieurs jours l'état d'Orsini Orsino  
s'inspirait aucune inquiétude. Bientôt des symptô-  
mes alarmants se manifestèrent, et le 31 août, il  
succomba aux suites de sa blessure. Aucun des ac-  
cusés n'a voulu assumer la responsabilité de l'atten-  
t commis sur Orsini Orsino. Mais la procédure a  
été établie, si Gianniotti en est l'auteur principal, ils y  
ont tous concouru activement. Les uns ont lancé  
des pierres, les autres ont proféré des menaces de  
mort, tous faisant partie de la bande que, de des-  
sus la préméditation, a assailli Orsini Antoine et son cousin.

Encore une victime de nos dissensions électorales.  
A la suite de ces faits sept individus ont été ren-  
voyés devant la Cour d'assises, ce sont :

- 1° Gianniotti Toussaint, 54 ans, journaliste.
  - 2° Carlotti Jean-Joseph, 53 ans, garde-champêtre.
  - 3° Marchetti Jean-François, 44 ans, laboureur.
  - 4° Marchetti François, 55 ans, journaliste.
  - 5° Bianconi Antoine, 64 ans, journaliste.
  - 6° Croce Dominique, 25 ans, cultivateur.
  - 7° Orsini Joseph-Marie, 50 ans, cultivateur.
- Tous appartenant à la commune de Lunghignano.

Tous dans leur interrogatoire ont protesté de leur  
innocence.

D'après l'ensemble des témoignages, la pierre qui a  
été l'instrument de mort serait partie des mains de  
Gianniotti.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. PHILIPPOTEAUX

La séance est ouverte à 2 heures.  
M. Rodat, l'un des secrétaires, donne  
lecture du procès-verbal de la séance  
de jeudi qui est adopté.  
M. Philippoteaux annonce le décès de  
M. Gatineau et fait l'éloge du défunt.  
Il est tiré au sort les noms des députés  
qui doivent assister à ses obsèques  
demain.

— Le prince de Léon questionne le  
ministre de l'intérieur sur l'attitude du  
sous-préfet de Ploërmel et la révocation  
du maire de Saint-Lévy.

Le ministre de l'intérieur fournit des  
explications.

L'incident est clos.  
Lre délibération sur le projet de loi  
portant modification du tarif général des  
douanes en ce qui concerne le bétail.

Le rapporteur demande l'urgence qui  
est déclarée.

MM. Ansart et Ganault soutiennent le  
projet de loi qui est combattu par MM.  
Passy et Raoul Duval.

Le ministre de l'agriculture soutient le  
projet de loi et dit que ce que l'on de-  
mande aujourd'hui à la Chambre n'est  
que le complément nécessaire du projet  
de loi qu'elle a voté sur les céréales.

La suite de la discussion est renvoyée  
à lundi.

Bourse de Paris

	13 Mars.	14 Mars
Rente 3 p. 0/0 . . . . .	81,75	82,20
— 3 p. 0/0 amortissable . . . . .	83,40	83,85
— 4 p. 0/0 . . . . .	104,75	105,00
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	109,60	110,00

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES. — Néant.

DÉCÈS.

Franceschi Marius-Pierre, 8 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA  
du 13 mars 1885

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franc. Clo-Valery, cap. Lima-  
rola, dépêches, passagers, diversés.  
De Marseille, vapeur franc. Isère, cap. Azéma,  
passagers, diversés.

SORTIES.

Pour Livourne, vapeur franc. Isère, cap. Azéma  
passagers, diversés.

M<sup>me</sup> POGGI Veave PAOL<sup>e</sup>  
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,  
Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle  
qu'elle vient de recevoir un splendide assorti-  
ment de nouveautés pour la saison d'hiver pro-  
venant des meilleures fabriques de Paris.  
Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paillo-  
nne chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres  
on trouve aussi un grand assortiment de fleurs,  
plumes, agréments etc., et tous les articles de  
modés.

À DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

M. Angeli, substitut du Procureur général, a sou-  
levé l'accusation.  
M<sup>rs</sup> Mariotti a présenté la défense de Gianniotti,  
M<sup>rs</sup> Biancard celle de Castellani ; les autres accusés ont  
été défendus par M<sup>rs</sup> Hyacinthe de Montea.  
Gianniotti a été déclaré coupable, mais le jury a  
reconnu qu'il avait été violemment provoqué. La  
Cour lui a infligé deux ans de prison.  
Tous les autres prévenus ont été acquittés.

Acte de probité

M. Gojon Joseph, gendarme en retraite,  
garçon de recette chez MM. A. F. Fan-  
tauzzi et fils, banquiers, ayant trouvé sur  
le boulevard Paoli, en face du Coin de  
Rue, deux billets de 50 fr. s'est empressé  
de rechercher la personne qui les avait  
perdus et les lui a remis.  
Ces billets de banque appartenaient à  
Madame Sanguinetti née Cicchini, fabri-  
quante de pâtes alimentaires.

141<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE  
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 mars 1885, de 3 à 4 h.

- |                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| 1. Allégo,                           | XXX.        |
| 2. Don Pasquale, (ouverture),        | Donizetti.  |
| 3. Marche Turque,                    | Mozart.     |
| 4. Ballet de Cléopâtre,              | Giorza.     |
| 5. Le Calife de Bagdad, (ouverture), | Boieldieu.  |
| 6. Le Juif errant, (valse),          | Burgmüller. |

DERNIÈRES INFORMATIONS

Au Soudan

Le régiment de cavalerie anglaise du  
Cap part pour le Soudan.

Conspirateurs Irlandais

Des conspirateurs irlandais ont été ar-  
rêtés à Glasgow.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

NOUVELLES DE CHINE

Le général de Négrier occupera Thatch,  
près de Lang-Son.

Les Chinois tuent devant les français  
qui ont bombardé et abattu les forts de  
Chin-hai, au sud du port de Ning-Po.

Les renforts attendus ont débarqué  
dans la baie d'Along.

L'amiral Courbet se dispose à attaquer  
Mas-Pao-Shan.

Le procès Ballerich

Charles Ballerich a comparu devant la  
Cour d'assises de la Seine sous l'incu-  
pation de s'être introduit à l'aide de men-  
aces ou de violences dans le domicile  
d'un citoyen et d'avoir tenté de commet-  
tre avec préméditation un homicide vol-  
ontaire sur M. Duc, du *Cri du Peuple*.

M. Duc s'était porté partie civile et était  
assisté de M<sup>e</sup> Laguerre.

M<sup>e</sup> Demange a défendu M. Ballerich.  
Les débats ont duré toute la journée.  
M. Ballerich a été acquitté.

# Le Petit Bastiais

00031

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

**Abonnement (Payable d'avance)**  
 CORSE . . . . . Un an, 30 fr. 5 mois 12 »  
 SCUTINERY FRANG., ALGÉRIE, 22 » 13.50  
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »  
 Autres pays, le port en sus.  
 On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1374 — LUNDI, 16 MARS 1885  
 Saint Abraham.

**Rédaction & Administration :**  
**Mathieu Ollagnier, Directeur**  
 8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des journaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audoubert et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Roul., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Juf 0,98.

M. STAGNARA Erasme a l'honneur de prévenir le public, que sans autorisation par écrit il est expressément défendu de s'introduire dans la propriété de PINETO, qui lui a été cédée par M. CASANOVA, d'une barrière à l'autre.

**GRAND COMPTOIR**  
 DE REPRÉSENTATION GÉNÉRALE  
 DE LA CORSE

**Commission**  
 Exportation — Importation

Direction de Luri-de-Corse

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT

**Avis aux Producteurs**

On demande: échantillons avec indication des prix et quantités disponibles, ainsi que la désignation du port d'embarquement au sujet des objets suivants: huiles, miel, cires, extraits, fruits et teinture de châtaignier, drogueries, plantes et herbes médicinales, lièges, etc.

S'adresser à la direction avec timbre pour la réponse.

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
 Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
 id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eso de Seitz, et Limonades Gazewes.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs gerant,  
**MATHEU OLLAGNIER**

## SOUFRES

de toutes les qualités pour la vigne

### THIERS FRÈRES

**BASTIA**  
 négociants en farines et denrées coloniales  
 QUALITÉ RECOMMANDÉE AUX VITICULTEURS  
**SOUFRE DE ROMAGNE extrafin**  
 à 9 fr. 50 le sac de 50 kilos.

## SIROP PECTORAL SÉDATIF

De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
 Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

## Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA  
 chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.  
 Service à la carte et à toute heure.  
 Diners sur commande.  
 Bon confortable et consommations de premier choix.

Avant vos repas buvez

## L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
 Il se trouve dans tous les cafés.

## Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.  
 Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**.  
 Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Deux Diplômes d'honneur et 20 Médailles  
**Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice**  
 Spécialité de la Maison

# AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus  
 Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

**CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE**  
 Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

**PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA**

## HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI  
 4, Boulevard du Palais, 4  
 au-dessus des grands magasins Oregu  
**BASTIA**

Chambres garnies, Table d'hôte  
 Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.  
 Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Galvaux **YEUX**  
 Formade V. FARRER, 10097

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1868  
 Prix fixe

## PER MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, épingles, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1/2 titre. Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres, pendules, réveils, et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et de Pierres précieuses. — Travail français à l'intérieur de toute commande au dessus de 50 fr.

DEMANDEZ  
 chez tous les bons détaillants

## LE CHOCOLAT DES ANTILLES

(VIGNETTE DORÉE)  
 M<sup>re</sup> Prosper Faynel  
 (Lyon)

Librairie du Petit Bastiais

CONFÉRENCES

## R. P. MONSABRÉ

A NOTRE-DAME

CARTE N° 1885

La livraison, 0,25, franco, 0,35  
 Les trois premières livraisons sont en vente

## ALMANACH DU PETIT CAPORAL

0,25, franco, 0,40

BASTIA

## LE MARCHÉ COUVERT

II.

Dès que les plans et le devis soumis au concours et à l'adjudication, seront adoptés, nous empruntons 120.000 francs au Crédit Foncier ou à tout autre prêteur, pour 20 ans, à 7 francs 97 centimes pour 100, taux du jour, intérêts et amortissement compris, ce qui ferait 9.564 fr. à payer annuellement, somme couverte par les loyers actuels des marchés, qui subiront évidemment une hausse aussitôt le bâtiment livré. Cet emprunt pourrait être limité à 15 ans; mais, dans ce cas, la somme annuelle à rembourser dépasserait de 2.000 fr. au moins celle des loyers, ce qui pourrait gêner les services de la ville. C'est ce que nous voulons éviter; car notre but est que le bâtiment des halles s'élève, s'entretienne, liquide toutes ses dépenses sur ses ressources, et qu'il laisse à la Commune ses excédents de recettes annuelles, tellement nous sommes éloigné de lui réclamer des subsides comme il a été fait pour le théâtre. De plus, l'administration pourrait profiter de cette construction pour y établir au 1er étage la bibliothèque, les écoles de musique et de dessin qui encombrant la mairie, peu spacieuse, ce qui ferait bénéficier la ville de 700 fr.

par an, montant de la bibliothèque mal installée.

Enfin, nous espérons que la place du Guadello bien réparée, assainie, embellie de plantations, puisqu'elle possède déjà une fontaine, sera un rendez-vous agréable pour les vieillards et les enfants des rues voisines, au lieu d'être remarquable par sa mauvaise tenue. Dès lors, les habitations seraient recherchées au lieu d'être abandonnées comme aujourd'hui.

En résumé, après 20 ans, la ville entièrement libérée envers son prêteur, posséderait un établissement aussi beau qu'utile, qui lui rapporterait au moins 12.000 francs de rentes annuelles; car les produits des halles progresseront, si on veut s'attacher à augmenter la population de la ville. Déjà, malgré la crise agricole et commerciale, nous remarquons que les recettes de l'octroi du mois de janvier 1885 sont supérieures de 6.000 fr. à celles de janvier 1884, ce qui prouve une augmentation de population, puisque les circonstances sont moins favorables que celles des années précédentes, que les chantiers sont moins nombreux.

Mais 6.000 fr. par mois, ce n'est pas notre compte, il faut arriver à 20.000, si, comme leurs collègues de Paris, Lyon, Marseille, les employés de notre octroi parviennent à découvrir les ruses des fraudeurs qui sont d'adroits compères.

A eux à profiter des révélations faites devant les tribunaux, qui indiquent comment on peut tromper les contrôleurs les plus actifs.

C'est à vous que nous nous adressons, agents de l'octroi, car, nous sommes persuadé, que vous comprenez que les ressources de la cité ne résident que dans votre savoir à bien servir ses intérêts. Certes, cette mission est assez belle pour stimuler votre zèle qui doit avoir pour but de remplir nos caisses dont le produit est destiné à fonder la prospérité de Bastia, qui n'a positivement que vous, pour subvenir à

tous ses services et pour lui créer des rentes, en lui procurant les facilités d'élever des établissements productifs comme celui de la halle. C'est à vous qu'en reviendra l'honneur, si vous réussissez, ce qui n'est pas douteux, parce que c'est possible, en vous rendant compte de tout ce qui débarque ou entre en ville. Alors, forts des services rendus, vous pourrez réclamer des pensions bien méritées, que l'opinion publique vous accordera sans aucune contestation, ce qui sera votre plus belle récompense.

Le Colonel CH. DE MONDESERT.

## LA BÉNÉDICTION

Or, en mil huit cent huit nous primes Saragosse, J'étais sergent; ce fut une journée atroce. La ville prise, on fit le siège des maisons. Qui, bien closes, avec des airs de trahisons. Faisaient pleuvoir les coups de feu par leurs fenêtres. On se disait tout bas: « C'est la faute des prêtres. » Et quand on en voyait s'enfuir dans le lointain, Bien qu'on eût combattu dès le petit matin Avec les yeux brûlés de poussière et la bouche Amère du laïus sombre de la cartouche. On fusillait gaiement et soudain plus dispos. [peaux. Tous ces longs manteaux noirs et tous ces grands chapeaux. Mon bataillon suivait une rue étroite. Je marchais, observant les toits à gauche, à droite, à mon rang de sergent avec les voltigeurs, Et je voyais au ciel de subtiles lueurs, Hâletantes, ainsi qu'une haleine de forge. On entendait les cris des femmes qu'on égorge Au loin dans le fumière et sourd bourdonnement. Il fallait enjamber des morts à tout moment. Nos hommes se baissaient pour entrer dans les bonges Puis en sortaient avec leurs baïonnettes rouges, Et du sang de leurs mains faisaient des croix au mur, Car, dans cette équipée, il fallait être sûr De ne pas oublier des ennemis derrière. [rière, Nous marchions sans tambour et sans marche guerrière. Nos officiers étaient pensifs, les vétérans Inquiets, se tenant du coude dans les rangs Et se sentaient le cœur faiblir d'une recrue. Tout à coup au détour d'une petite rue On entend en français « A l'aide. » En quelques bonds Nous joignons nos amis en danger et tombons Au milieu d'une belle et brave compagnie. De grenadiers chassés avec ignominie Du pavés d'un couvent seulement défendu Par vingt moines, démons noirs au crâne tordu, Qui sur la robe avaient la croix de laine blanche, Et qui, pieds nus, le bras saignant hors de la manche Les assommaient à coup d'énormes crucifix.

Ce fut tragique. Avec tous les autres je fis  
Un feu de peloton qui balaya la place  
Froidement, méchamment, car la troupe était lasse,  
Et tous nous nous sentions des âmes de bourreaux.  
Nous tuâmes ce groupe horrible de héros,  
Et cette action vile une fois terminée,  
Lorsque se dissipait la compacte fumée  
Nous vîmes de dessous les corps enchevêtrés  
De longs ruisseaux de sang descendre les degrés,  
Et derrière s'ouvrait l'église immense et sombre,  
Les cierges étoilés de points d'or toute l'ombre,  
L'encens y répandait son parfum de langueur,  
Et, tout au fond, tourné vers l'autel dans le chœur  
Comme s'il n'avait pas entendu la bataille,  
Un prêtre, en cheveux blancs et de très-haute taille,  
Terminait son office avec tranquillité.  
Ce mauvais souvenir si présent m'est resté,  
Qu'en vous le racontant, je crois tout revoir presque  
Le noir couvent avec sa façade mauresque,  
Les grands cadavres gris des moines, le soleil  
Faisant sur ces pavés fumer le sang vermeil,  
Et dans l'encadrement noir de la porte basse,  
Ce prêtre et cet autel brillant comme une chaise,  
Et nous autres cloués au sol, presque poltrons.  
Certes, j'étais alors un vrai sac à jurons,  
Un impie, et plus d'un encore se rappelle  
Qu'on me vit une fois au sac d'une chapelle,  
Pour faire le gentil et le spirituel,  
Allumer une pipe au cierge de l'autel.  
Déjà j'étais un vrai traîneur de sabretache,  
Et le pli que donnait ma lèvre à ma moustache  
Annonçait un blasphème et n'était pas trompeur.  
Mais ce vieil homme était si blanc qu'il me fit peur,  
— Feu ! dit un officier ; nul ne bougea, le prêtre  
Entendit à coup sûr mais n'en fit rien paraître,  
Et nous fit face avec son grand Saint Sacrement,  
Car sa messe en était arrivée au moment  
Où le prêtre se tourne et bénit ses fidèles ;  
Ses bras levés avaient une envergure d'ailes,  
Et chacun recula lorsqu'avec l'ostensoir  
Il décrivit la croix dans l'air et qu'on put voir  
Qu'il ne tremblait pas plus que devant les dévotos,  
Et quand sa belle voix psalmodiant les notes  
Comme font les curés dans tous leurs oratorios  
Dit : *Benedict vos Omnipotens Deus*,  
— Feu ! répéta la voix féroce, ou je me fâche !  
Alors, un d'entre nous, un soldat mais un lâche  
Abassa son fusil et fit feu... Le vieillard  
Dévint très pâle, mais sans baisser son regard  
Évitant d'un sombre et farouche courage,  
— *Pater et Filius*, reprit-il. Quelle rage  
Quel voile de sang affolant un cerveau  
Fit partir de nos rangs un coup de feu nouveau  
Je ne sais, mais pourtant cette action fut faite ;  
Le moine d'une main s'appuyant sur la falte  
De l'autre et lâchant de nous bémol encore  
De l'autre, souleva le lourd ostensor d'or  
Pour la troisième fois il traça dans l'espace  
Le signe du pardon, et d'une voix très basse,  
Mais qu'on entendit bien car tous bruits s'étaient tûs,  
Il dit les yeux fermés : *Spiritus Sanctus !*  
Puis tomba mort ayant achevé sa prière.  
L'ostensoir rebondit par trois fois sur la pierre,  
Et comme nous restions même les vieux troupiers  
Sombres, l'horreur vivante au cœur et l'arme aux pieds  
Devant ce meurtre infâme et devant ce martyre :  
**AMEN !** dit un tambour en éclatant de rire.

FRANÇOIS COPPÉE.

Ephémérides Corses

15 Mars 1747. — La consulte d'Orezza, à l'instigation des quatre chefs, Venturini, Matrà, Gallorj et Aitelli, prie Rivarola d'aller remercier le Roi de Sardaigne pour les secours qu'il avait envoyés aux Corses et en même temps l'engager à continuer à l'île son auguste protection.  
La mission que l'on donnait à Rivarola n'avait qu'un but : l'éloigner, car il portait ombrage aux

quatre chefs insulaires ; mais celui-ci connaissant les menées de ses ennemis, fit parvenir au souverain sarde les résolutions de la Consulte, par missive.

16 Mars 1882. — Arrivée en Corse du nouveau gouverneur génois Etienne Passano, successeur de Pierre Baptiste Catanéo.  
Catanéo fut ce gouverneur qui augmenta, avec l'autorisation des douze Magistrats Corses, l'imposition que les insulaires payaient à Gènes, de 20 sous, donnant pour raison le mauvais état des finances génoises.  
Les Corses payèrent sans récriminations, ce qui prouve que si les Génois étaient rapaces, les insulaires n'étaient pas matiflots.

SPECTACLE DU JOUR

LA JOIE FAIT PEUR

Comédie en 1 acte, de M<sup>me</sup> Emile de Girardin.

Mme Agar jouera le rôle de Mme Desaubier, qu'elle joue à la Comédie française.  
Adrien, MM. Fraizier. — Noël, Jourdain. — Octave, Christian. — Mathilde, M<sup>me</sup> Thonars. — Blanche, Monnet.

LE PASSANT

Pièce en un acte, en vers, de M. Coppée.  
Mme Agar jouera le rôle de Siria qu'elle a créé, Zanetto, Mme Villetard.

Le Songe d'Athalie

Fragment du 2<sup>e</sup> acte d'Athalie de Racine.  
M<sup>me</sup> Agar jouera Athalie.  
Mathan, MM. Christian. — Abner, Dutertre.

La Lyre d'Airaun

Poésie d'Auguste Barbier dite par Madame Agar.

Le Roman d'une heure

Comédie en prose d'Hoffmann.  
Valcourt, M. Dutertre. — Lucile, Mlle Monnet. — Lisette, M<sup>me</sup> Villetard.

L'AFFAIRE DE MINELLI

C'est aujourd'hui que commence devant le tribunal correctionnel l'affaire de Minelli. On dit que les prévenus ont fait assigner de nombreux témoins à décharge : cette affaire occupera donc plus d'une audience.

MM<sup>es</sup> Hyacinthe de Montera, Carbuccioni et Antoine Gavini, avocats, prévenus, présenteront leur défense et celle de leurs co-prévenus.

Voici les noms des personnes comprises dans la poursuite.

- Alfonsi, Jean-Baptiste, capitaine au long-cours, conseiller municipal.
- Angelini, Philippe, employé de commerce.
- Alberti, Antoine, journalier.
- Alberti, Joseph-Marie-Simon, tailleur de pierres.
- Alberti, Pierre, chef cantonnier.
- Bartolini Auguste.
- Battestini, Joseph-Louis, colporteur de journaux.
- Blanc, Louis, cordonnier.
- Carbuccioni, Pierre, avocat et conseiller municipal.
- Casalta, François-Antoine, étudiant.
- Cesarini, Paul-Michel, négociant et conseiller municipal.
- Gaudin, Albert, conseiller général.
- Gaudin, Auguste, avoué et 1er adjoint municipal.
- Gavini, Antoine, avocat.
- Guasco, Paul, docteur-médecin, conseiller municipal.
- Lagry, Toussaint, peintre.

Maggi, Ange, boulanger.  
Mattei, Xavier, cordonnier.  
de Montera, Hyacinthe, ancien magistrat, conseiller municipal.

Oletta, Robert, apprenti menuisier.  
Paolaggi, Pierre, cordonnier.  
Pitti-Ferrandi, François, docteur-médecin, conseiller municipal.  
Salaïni, Horace, ébéniste.  
Scotti, César, commerçant.  
de Zerbi, Louis, propriétaire.  
Zuani, Vincent, commerçant.

Notre excellent confrère M. de Peretti, libraire à Ajaccio, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, qui s'est éteinte à l'âge de 66 ans, après avoir reçu les consolations de la religion.

Madame de Peretti était une digne mère de famille, une épouse dévouée, justement considérée par tous ceux qui l'ont connue.

Nous nous associons à la douleur de toute sa famille, et nous adressons en particulier nos vives condoléances à M. Grégoire de Peretti et à ses fils.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 13 mars

(Présidence de M. STEFANINI)

Meurtre.

Le nommé Nicolai Paul-Toussaint, âgé de 22 ans, berger à Serra di Ferro, est accusé d'avoir commis un homicide volontaire sur un jeune homme de 16 ans, dans les circonstances suivantes.

Dans la matinée du 20 juin 1884, deux jeunes gens, Cesari Sérapiù et Nicolai Paul-Toussaint, avaient engagé une partie de cartes près d'une maisonnette située à l'endroit dénommé Malfame, territoire de Sollacarò. La chance avait tour à tour favorisé l'un et l'autre, et Nicolai qui avait insisté pour que le jeu continuât, finit par perdre la somme de 6 fr. 75 c. qu'il ne voulait pas remettre à Cesari. Une discussion s'éleva alors pendant laquelle ils en vinrent aux prises. Mais Nicolai se dégagea rapidement et s'empara de son fusil ainsi que de celui de Cesari qui étaient déposés contre le mur. Cesari parvint à lui enlever des mains l'arme qui lui appartenait, et la dispute continua accompagnée de propos injurieux et menaçants. Soudain, Nicolai dirigea son fusil sur Cesari qui se disposait à armer le sien et fit feu à bout portant. Atteint entre les deux yeux, Cesari tomba pour ne plus se relever. Effrayés, les deux enfants qui avaient été spectateurs de cette scène, s'empressèrent de prendre la fuite, quand ils furent arrivés à une certaine distance, ils se retournèrent et aperçurent Nicolai qui penché sur le corps de la victime paraissait le secouer.

Interrogé l'accusé a prétendu qu'il n'a fait feu sur Cesari qu'après que celui-ci avait déjà armé son fusil et qu'il se disposait à s'en servir contre lui.

M. l'avocat général Bissaud a soutenu l'accusation. M. Joseph de Montera a essayé de faire bénéficier son client de la provocation violente.

Reconnu coupable de meurtre, Nicolai, auquel le jury a accordé des circonstances atténuantes, a été condamné à dix ans de réclusion.

Coups et Blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Dans la soirée du 15 août 1882, de nombreux consommateurs se trouvaient dans la buvette tenue à Tavera par Baptiste Benielli. A l'intérieur de la buvette se trouvaient à une première table quelqu es

iens, parmi lesquels Premoli, Macchi Louis, Brucchi, Casoli et Jean Costa ; à une seconde table Bonelli, Grandi et Cevesazzi ; à une troisième table Franceschini, Nocelli et Casanova ; au dehors, sous une tonnelle attenante à la buvette et au milieu de laquelle trouvaient une table étaient assis deux gendarmes ; cette tonnelle était éclairée par une lampe accrochée au châtaignier. Les gendarmes reprirent leur route et quittèrent la buvette Benielli dix minutes avant commencement de la scène de crime. Presque immédiatement après eux, les italiens de la première table et parmi eux Premoli, Marchi Louis, Casoli et Jean Costa, sortirent de l'intérieur de la buvette, mais voyant la place laissée libre par les gendarmes sous la tonnelle, ils résolurent d'y prendre un dernier verre. Macchi et Casoli étaient en état d'ivresse et se mirent à uriner si près des autres consommateurs, que, l'un d'entr'eux leur fit des observations auxquelles Macchi répliqua en riant : « Si nous ne pissons pas sur notre chaise, nous vous serons dans la bouche. » Au bruit de cette altercation, Bonelli Antoine, Casanova Toussaint et Molli Pancrace dit Marcaggi, armés de pièces de bois arriérées sous la tonnelle ; Bonelli, s'écria « qu'il faut de s'en donner sur des italiens qui étaient assis une autre buvette et qu'il allait continuer sur eux qui étaient là, » et Casanova s'écria à son tour, « ce soir il se passera quelque chose. » Bonelli s'avança le premier vers la table qu'occupaient les italiens et sans aucune provocation de leur part, il appuya Macchi au visage avec sa pièce de bois et lui fit une blessure aujourd'hui guérie.

Au même instant la lampe qui éclairait la tonnelle éteignit, et dans l'obscurité, Bonelli, Morelli et Casanova frappèrent, à tour de bras, armés de leurs pièces de bois, sur tous ceux qui se trouvaient autour de la table. Cette triste scène était à demi-éclairée par la lumière qui passait à travers la fenêtre de la buvette qui donne sur la tonnelle, et cette dernière permit de voir l'accusé Morelli porter à Premoli le coup de madrier sur la tête, qui lui détona le crâne et amena sa mort quelques heures après. Mais Brusa reçut aussi dans la mêlée un coup de bois à la cuisse qui n'apporta qu'une incapacité de travail de quelques jours, et Jean Costa, une blessure légère à l'épaule. Bonelli qui avait frappé le premier au visage le sieur Macchi, a pris la campagne et s'est réfugié à Penticca, chez son oncle Bellacosi.

Morelli et Casanova ont comparu devant le jury de Corse à la session de février 1882 et ils ont été acquittés.  
Après s'être soustrait pendant longtemps aux recherches de la gendarmerie, Bonelli Antoine s'est constitué prisonnier au mois d'octobre dernier. Mais l'absence des témoins l'affaire ne put être jugée et fut renvoyée.  
Bonelli est âgé de 26 ans, il est originaire de Bonifazi, où il exerçait la profession de cultivateur. Dans son interrogatoire, il a reconnu être l'auteur des coups portés à Marchi.  
Officier du parquet, M. Bissaud, avocat général. Défenseur, M<sup>me</sup> Hyacinthe de Montera et Mariotti. Acquitté de l'accusation relative au crime de coups et blessures suivis de mort, mais reconnu coupable de coups provoqués sur la personne de Marchi, Bonelli a été condamné à 6 mois de prison.

Morelli et Casanova ont comparu devant le jury de Corse à la session de février 1882 et ils ont été acquittés.

Après s'être soustrait pendant longtemps aux recherches de la gendarmerie, Bonelli Antoine s'est constitué prisonnier au mois d'octobre dernier. Mais l'absence des témoins l'affaire ne put être jugée et fut renvoyée.

Votes de nos députés

Scrutin sur l'amendement de M. de Bassetière, relatif au traitement de l'archevêque de Paris.

Nombre des votants . . . 451  
Majorité absolue . . . 226  
Pour l'adoption . . . 168  
Contre . . . 283  
La Chambre des députés n'a pas adopté.  
Les 4 députés de la Corse ont voté pour.

Scrutin sur le rétablissement du crédit pour les d'Algerie.

Nombre des votants . . . 462  
Majorité absolue . . . 232  
Pour l'adoption . . . 214  
Contre . . . 248  
La Chambre n'a pas adopté.  
Les 4 députés de la Corse ont voté pour.

Scrutin sur le rétablissement d'un crédit de 72.000 fr. rétabli par le sénat, relatif au traitement des curés.

Nombre des votants . . . 445  
Majorité absolue . . . 223  
Pour l'adoption . . . 134  
Contre . . . 311  
La Chambre des députés n'a pas adopté.  
M. Gavini a voté pour.  
MM. Arène, Bartoli, Graziani n'ont pas pris part au vote.

THEATRE

Une troupe italienne de drame et vaudeville est arrivée samedi, et se propose de donner une série de représentations au grand théâtre.

Cette troupe dirigée par MM. Luigi Ficcarra et Giuseppe Mori vient de quitter le théâtre Alfieri, à Florence, qu'elle a tenu avec succès pendant quelques mois. Son répertoire comprend les chefs-d'œuvre des maîtres français et italiens : Pailleron, Sardon, de Sanctis, Cavalotti, Dumas, Victor Hugo, Muratori, Marengo, etc. et de charmantes opérettes et parodies.

La première représentation aura lieu demain mardi.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BASTIA

ROLE DES AFFAIRES A PLAIDER

AUDIENCES DES 20 et 21 mars 1885

Ercole,	c.	Maziotti.
Decori,	c.	Franciosi.
Maroni,	c.	Castellotti.
Franceschi,	c.	Saporiti.
Baracchini,	c.	Berneau.
Graziani,	c.	Bagnoli.
Massimi,	c.	Massimi.
Campocasso,	c.	Camugli.
Molinari,	c.	Marengo.
Peretti,	c.	Mattei.
Puccinelli,	c.	Weyth.
Bertoni,	c.	Paoli.
Alfonsi,	c.	Casto.
Lorenzi,	c.	Marcioni.
Laurenti,	c.	Bertin.
Marinetti,	c.	Durazzi.
Giorgetti,	c.	Capellotti.
Rayssignier,	c.	d'Angelis.
Stefani,	c.	Rosaguli.
Fieschi,	c.	Simoni.

Bureaux de la Mairie

A partir d'aujourd'hui lundi 16, les bureaux de la mairie s'ouvriront le matin de 8 à 11 heures, — le soir, de 2 à 5.

Affaires de Chine

Le ministre de la marine et des colonies a reçu de l'amiral Lespès la dépêche suivante en date de Kelung, 8 mars :

« Le colonel Duchesne, à la tête d'une colonne de 1,300 hommes, a attaqué les positions chinoises le 4 mars.

• Après une série de brillants combats qui n'a pas duré moins de quatre jours au milieu d'un pays accidenté et difficile, les Chinois ont été chassés de tous les points qu'ils occupaient et complètement refoulés sur la route de Tamsui ; leurs pertes ont été très sérieuses.

• 2 canons ont été pris ainsi qu'un grand nombre de fusils, des drapeaux et quantité de munitions.

• Les troupes qui comme toujours, ont été admirables, ont éprouvé des pertes sensibles. Le nombre des tués et blessés s'élève à 200 environ.

• L'état sanitaire est bon.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Comité d'hygiène

Le comité d'hygiène publique demande au gouvernement un laboratoire spécial pour ses expériences et ses analyses.

Mes manœuvres allemandes

Le roi d'Italie a exprimé le désir d'assister aux manœuvres de l'armée allemande près de Hambourg.

Les Sakalaves

Les Sakalaves, tribu de Madagascar, ont renouvelé par des présents, leurs sentiments de sympathie aux autorités françaises.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

Elections municipales

Le conseil d'Etat a cassé l'arrêté du conseil de préfecture qui avait annulé les élections municipales de la commune de Scolca. Le dernier scrutin est par conséquent valide.

Les plaidoiries sur les élections de Borgo sont fixées pour l'audience de vendredi à la section du contentieux. La décision sera rendue comme d'habitude le vendredi suivant.

Lors Granville

Lord Granville fatigué, va se retirer à Walmer-Cast

Départ de Nonce

Le nonce apostolique s'est entretenu avec M. Ferry et est parti précipitamment pour Rome.

M<sup>me</sup> POGGI Veave PAUL

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODERES

# Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

**Abonnement (Payable d'avance)**  
 CORSE . . . . . 20 fr. 5 mois 12 »  
 CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50  
 AUTRES PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »  
 Autres pays, le port en sus.  
 On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1375 — MARDI, 17 MARS 1885  
 Saint Patrice, évêque et confesseur.  
**Rédaction & Administration :**  
 Mathieu Ollagnier, Directeur  
 8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,35.

### AVIS AUX DAMES



Seule Maison à Bastia  
 23, BOULEVARD PAOLI, 23

### BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont les suivants :

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.80 cent. (verre compris).  
 id. en fût 0.50 id.  
 baril non compris.  
 Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.  
 Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortodelle de Bologne, chouchoute de Strasbourg.

### HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI  
 4, Boulevard du Palais, 4  
 au-dessus des grands magasins Orange  
 BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte  
 Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.  
 Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

## VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.  
 Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

### MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

## MAITTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et dentel. — Orfèvrerie argent et métal blanc (1<sup>re</sup> titre). — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande en dessus de 20 fr.

## AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très-modérés.  
 Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Avis publié dans le *Journal Officiel du Royaume d'Italie* des 21 janvier et 1<sup>er</sup> février 1882.

### Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO est le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régulateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du Sirop liquide ou en poudre on doit tousjours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO  
 maison Théâtre Pagliano  
 à Florence.

### AVERTISSEMENT

Dans le but d'amoinir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 4 fr. 12 le flacon ou la boîte; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Un des rédacteurs gérants.

MATTEI OLLAGNIER

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'IER

Baromètre, 772.  
 Thermomètre, extérieur 13 — intérieur 14.  
 Direction du vent à 9 h. S.-E. — à 4 h. Nord.  
 Intensité à 8 h. faible. — à 4 h. id.  
 Etat du ciel clair.  
 Etat de la mer peu houleuse.  
 Hauteur des eaux à 8 h. + 2.44 — à 4 h. + 0.18.

### Librairie du Petit Bastiais

### CONFÉRENCES

## R. P. MONSABRÉ

A NOTRE-DAME

CAREME 1885

La livraison, 0.25, franco, 0.35  
 Les trois premières livraisons sont en vente

## ALMANACH DU PETIT CAPORAL

0.25, franco, 0.40

BASTIA

## MADAME AGAR A BASTIA

L'année dernière, aux applaudissements du public bastiais, Mme Agar déployait son admirable talent dans des pièces classiques; c'étaient *Horace*, de Corneille, *Britannicus*, de Racine. Cette année Mme Agar a voulu nous offrir des œuvres du théâtre contemporain. Le programme de la première soirée était des plus attrayants. Pour lever de rideau, le *Passant*, de Coppée, pour pièce principale le *Fourchambault*, d'Angier, à la fin la *Bénédiction*, de Coppée, qui a remplacé, par ordre de l'autorité, l'ode immortelle de Victor Hugo : *Napoléon II*.

Qu'est-ce que le *Passant*? Le 14 janvier 1869, l'Odéon donnait une comédie en un acte et en vers d'un poète seulement connu d'un petit groupe de lettres. Le lendemain, le nom de François Coppée était dans toutes les bouches. Depuis il a beaucoup produit, il est devenu académicien, et cependant aujourd'hui encore il est rare qu'on prononce le nom

de Coppée, sans rappeler l'auteur du *Passant*, comme si cette dernière œuvre était restée le joyau le plus précieux de l'écrin du poète. Pourquoi donc si émuvant cette œuvre et adorable pièce?

Pas l'ombre d'un doute, seuls personnages qui dialoguent depuis le lever jusqu'à la chute du rideau. C'est fugitif comme le ruisseau qui coule, comme la nuée qui passe. C'est un rêve parlé, mais du rêve l'œuvre a le charme pénétrant, vaporeux et idéal. C'est ce premier battement du cœur, cette première extase, qu'on voudrait prolonger à l'infini, et qui n'a qu'une minute. L'âme des jeunes gens vibre au son de cette poésie, comme à l'écho d'une voix intime. Ceux qui ont vu disparaître l'heure des illusions sentent une larme perler comme si le poète réveillait en eux un doux et lointain souvenir.

On connaît le sujet de la pièce. Une courtisane de Florence, Sylvia, rêve dans sa villa, aux molles clartés d'une nuit d'Italie. Mais ses pensées sont loin des douceurs du magnifique paysage qui l'entoure, de ce ciel étoilé qui l'éclaire. La vie qu'elle mène lui est odieuse; les hommages qu'elle reçoit l'obsèdent; elle donnerait ses triomphes, son opulence contre une heure de cet amour qui fait palpiter et pleurer, et que nul n'a su lui inspirer. Tandis qu'elle exhale ses plaintes, une voix chante cette strophe délicieuse :

Mignonne, voici l'avril!  
 Le soleil revient d'exil!  
 Tous les nids sont en querelles.  
 L'air est pur, le ciel léger  
 Et partout on voit neiger  
 Des plumes de tourterelles.

C'est un adolescent qui n'a pour tout bien que sa guitare, pour abri que le teillage des bois ou la voûte du firmament. Las de sa journée, il s'étend sur un des bancs rustiques du jardin de Sylvia. Sylvia veut lui donner l'hospitalité; l'enfant, à cette éblouissante apparition, laisse lire dans ses beaux yeux étonnés et ravis une admiration passionnée. Il raconte à celle qu'il prend pour une fée, sa vie faite d'air, d'espace et de liberté. Sylvia est émue, et son trouble

s'accroît quand il apprend que c'est vers sa propre demeure à elle, à Florence, que Zanetto dirige ses pas. Va-t-elle briser ce jeune cœur en lui révélant que celle qu'il aime déjà n'est autre que la courtisane dont parle toute l'Italie? Prise d'une pitié profonde, à Zanetto qui lui demande conseil, elle montre le chemin opposé à celui de Florence, et le *Passant*, qui a refusé la bague d'or de Sylvia, s'éloigne à regret, en emportant la fleur qu'elle a détachée de ses cheveux.

L'auteur eut la bonne fortune d'avoir pour interprètes de son œuvre, deux actrices incomparables : c'était Mlle Sarah Bernhardt qui jouait le rôle de Zanetto, c'était Mlle Agar qui jouait celui de Sylvia.

Il faut avoir entendu Mlle Agar égrèner les rimes d'or du poète, pour avoir une idée du charme d'une telle poésie, dans la bouche d'une aussi grande artiste. Toutes les beautés, toutes les nuances de ce rôle délicat qui ne souffre pas la moindre dissonance, ont été magistralement rendues par Mme Agar. La salle entière était suspendue à ses lèvres, et l'on comprend, après l'avoir applaudie, la lettre célèbre que M. Coppée lui écrivait, après cette soirée où le public parisien saluait l'apparition d'un nouveau poète.

Mme Villetard qui donnait la réplique à Mme Agar, a été un *Zanetto* charmant, qui a mérité les sympathies du public.

Les *Fourchambault* furent, dès la première représentation, non seulement un succès parisien, mais un succès européen. Jamais le mâle talent d'Emile Augier n'a atteint plus grande hauteur. Ici ce n'est plus le rêve indéfini, c'est la vie réelle saisie et traduite avec la vigueur du génie. Mais qu'on se rassure, ce n'est pas du réalisme naïf et répugnant; d'un coup d'aile, le grand écrivain s'élève, aggrandit le drame, et d'une scène de famille bourgeoise tire les plus beaux effets que l'art ait jamais produits. Dans ses prosaïques vêtements du XIX<sup>e</sup> siècle, Bernard est d'une grandeur antique. Ce fils illégitime, que la tache de sa naissance semble devoir condamner à l'humiliation, aux sentiments

### Vins spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et spiritueux

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** Tabacs, Cigares du Pays et Havana

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT

Marque de fabrique

A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX		Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouthor.	Sauterne.	Virginie plus.	Maryland	Maryland	Extra-fins
id. du nord.	id. de la forêt.	id. id. café.	id. Noilly Pr.	id. Chablis	id. 100 gram.	Levant	Levant	Fins
id. super	id. Ats. Pernod	id. Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	id. Cassis blanc	Kentucky	Arabe	Arabe	Bandes do-
id. fine cham.	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	id. Champagne	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Suisse	rees
id. extra.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Turc cavalle	Turc cavalle	Exportat. fre.	Exportat. fre.	Papou ajaco.
id. Martel	id. super.	id. Cacao Chouva	id. id. extra	id. Savonnette	id. 2me.	Qualités de	id. 2me.	Havaneuran.
id. id. ...	id. id. ...	id. Gabelle	id. id. extra	id. levant	Bongrois	Paris.	Paris.	id. courts.
id. id. ...	id. id. ...	id. Piiperim. Got	id. id. extra	id. Hongrois	Plantador	Sedessif	Sedessif	Ordinaire
id. id. ...	id. id. ...	id. Ansette MB.	id. id. extra	id. Brisures de la	Regie.	Debris de la	Debris de la	Regie.
id. id. ...	id. id. ...	id. Amara id.	id. id. extra	id. Regie.	Debris de la	Regie.	Regie.	Regie.
id. Etouneau	id. Amer Picon.	id. The chinois.	id. id. extra	id. Grand Crem.	Debris de la	Regie.	Regie.	Regie.
id. Rhum ord.	id. Birrh Violet.	id. Chartreuse G.	id. id. extra	id. Muscat Fron.	Debris de la	Regie.	Regie.	Regie.
id. extra.	id. Eau de vie	id. id. Garn. vert.	id. id. extra	id. id. Lunel.	Debris de la	Regie.	Regie.	Regie.
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. id. 1/2	id. id. extra	id. id. Lunel.	Debris de la	Regie.	Regie.	Regie.
id. extra	id. id. anisee	id. id. id. 1/2	id. id. extra	id. id. Lunel.	Debris de la	Regie.	Regie.	Regie.
Kirsch ord.	id. id. rose	id. id. id. 1/2	id. id. extra	id. id. Lunel.	Debris de la	Regie.	Regie.	Regie.
	id. id. amère	id. id. id. 1/2	id. id. extra	id. id. Lunel.	Debris de la	Regie.	Regie.	Regie.
	id. id. amère	id. id. id. 1/2	id. id. extra	id. id. Lunel.	Debris de la	Regie.	Regie.	Regie.

haineux, domine tout le monde par les plus hautes qualités du cœur. Il vénère sa mère; il vient en aide à un père indigne de lui; il tend la main au frère qui l'a cruellement insulté. Dans un cadre restreint où un auteur médiocre se serait senti mal à l'aise, M. Emile Augier crée des situations palpitantes, noue, dénoue une action qui tient l'auditeur haletant, et grave chaque scène dans cette belle langue, claire, nette, élocuente et précise, que nul des contemporains n'écrivait comme lui.

Ici encore, Mme Agar jouait un rôle qu'elle a créé, celui de Madame Bernard, rôle difficile qui exige autant de dignité que de tact, et dont elle surmonte toutes les difficultés avec une admirable maestria. C'est merveille de voir la *Camille* de Corneille, l'*Agrippine* de Racine, la *Sylvia* de Coppée, se transformer et rendre avec autant de vérité que de puissance le personnage de la femme contemporaine séduite et délaissée, mais gardant, dans sa misère et ses tristesses, tous les nobles sentiments! Quand on songe à l'énorme dépense de travail et d'intelligence que comportent ces rôles successifs, on est frappé d'admiration, on est saisi d'enthousiasme pour l'actrice qui fait ainsi vivre les plus belles conceptions de l'art et de la poésie.

Mme Agar est merveilleusement secondée par des artistes d'un talent incontestable, dont nous parlerons à l'occasion de la seconde représentation, en nous étendant un peu moins sur la pièce pour parler plus longuement des interprètes.

Sur les vives instances du public Mme Agar donnera demain mercredi une troisième et dernière représentation.

Le programme de la soirée se compose de: *Polyeucte*, de Corneille, et *le Clocher du village*, de Lamartine.

## L'AFFAIRE DE MINELLI

Tribunal correctionnel de Bastia

Présidence de M. le président MATTEI.  
Assesseurs, MM. Levie, juge d'instruction, Grimaldi, juge.  
Ministère public, M. Mignucci, procureur de la République.  
M. Righetti, commis-greffier.

Cette affaire a attiré une foule considérable. Les prévenus prennent place à leur banc. Ils répondent tous à l'appel de leur nom, excepté MM. Casalta François-Antoine, étudiant, et Bartolini Auguste, absents de Bastia.

Les prévenus présents sont les suivants:  
Alfonsi, Jean-Baptiste, capitaine au long-cours, conseiller municipal.  
Angelini, Philippe, employé de commerce.  
Alberti, Antoine, journalier.  
Alberti, Joseph-Marie-Simon, tailleur de pierres.  
Alberti, Pierre, chef cantonnier.  
Battistini, Joseph-Louis, coporteur de journaux.  
Blanc, Louis, cordonnier.  
Carbuccia, Pierre, avocat et conseiller municipal.

Cesarini, Paul-Michel, négociant et conseiller municipal.  
Gaudin, Albert, conseiller général.  
Gaudin, Auguste, avoué et 1er adjoint municipal.  
Gavini, Antoine, avocat.  
Guasco, Paul, docteur-médecin, conseiller municipal.  
Laisy Toussaint, peintre.  
Maggi, Ange, boulanger.  
Mattei, Xavier, cordonnier.  
de Montera, Hyacinthe, ancien magistrat, conseiller municipal.  
Oletta Robert, menuisier.  
Paolaggi, Pierre, cordonnier.  
Pitti-Ferrandi, François, docteur-médecin, conseiller municipal.  
Saladini, Horace, ébéniste.  
Scotto, César, commerçant.  
de Zerbì, Louis, propriétaire.  
Zuani, Vincent, commerçant.

M. le greffier donne lecture de l'assignation qui est ainsi conçue.  
L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le vingt-trois février, à la requête du ministère public près le tribunal de première instance de Bastia.

Je soussigné..... ai cité les nommés: 1. Gaudin Charles-Albert-Alexandre, conseiller général, 2. Carbuccia Pierre, avocat et conseiller municipal, 3. Gaudin Auguste, avoué à la Cour et premier adjoint municipal, 4. Casalta François-Antoine, étudiant, 5. Angelini Philippe, employé de commerce, 6. Scotto César-Alexis, commerçant, 7. Guasco Paul, docteur en médecine et conseiller municipal, 8. Blanc Louis, cordonnier, 9. Paolaggi Pierre, cordonnier, 10. Laisy Toussaint, peintre, 11. Battistini Joseph-Marie, journalier, 12. Cesarini Paul-Michel, négociant et conseiller municipal, 13. Maggi Ange, boulanger, 14. Mattei Xavier, cordonnier, 15. Alberti Antoine, journalier, 16. Alberti Joseph-Marie-Simon, tailleur de pierres, 17. Alberti Pierre, chef cantonnier, 18. Saladini Horace, ébéniste, 19. de Zerbì Louis, propriétaire et conseiller municipal, 20. Gavini Sampiero-Antoine, avocat, 21. Oletta Robert, apprenti menuisier, 22. Alfonsi Jean-Baptiste, capitaine au long-cours et conseiller municipal, 23. Pitti-Ferrandi François-Marie, docteur en médecine et conseiller municipal, 24. Zuani Vincent-Auguste, commerçant, 25. de Montera Hyacinthe-Sylvestre François, ancien magistrat et conseiller municipal, 26. Bartolini Auguste, tous demeurant à Bastia, à comparaître en personne devant le tribunal correctionnel de Bastia, à son audience du seize mars 1885, à onze heures du matin et jours suivants au besoin, pour se voir juger sur la prévention d'avoir dans la soirée du 29 juin 1884 au lieu dit Minelli, territoire de Ville de Pietrabugno, ensemble et de complicité, 1° Volontairement détruit en tout ou en partie des clôtures appartenant à la ville de Bastia. 2° Gaudin Albert; Gaudin Auguste; Casalta François-Antoine; Angelini Philippe; Scotto César-Alexis; Guasco Paul; Blanc Louis; Paolaggi Pierre; Laisy Toussaint; Battistini Joseph-Louis; Mattei Xavier; Alberti Antoine; Alberti Simon; Alberti Pierre; Saladini Horace; de Zerbì Louis; Oletta Robert et Bartolini Auguste, d'avoir dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, ensemble et de complicité, proféré des menaces verbales de mort avec ordre ou sous condition contre les militaires chargés de la garde des baraques servant de lazaret, ou tout au moins outragé par paroles, gestes ou menaces ces agents de la force publique dans l'exercice et à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Faits qui constituent les délits prévus et réprimés par les articles 59, 60, 436, 307 et 224 du code pénal.

On fait l'appel des témoins.

Le tribunal statue sur l'absence du témoin Ladève qui n'a pas été touché par la citation.

Ont été cités également, comme civilement responsables, pour leurs enfants:

MM. Casalta, ancien magistrat, Laisy et Oletta.

On procède à l'audition des témoins.

Le premier témoin entendu est M. Bonelli, avocat, maire de la ville de Bastia: Un jour, à la fin de juin, j'appris indirectement que des bateaux qui devaient arriver le lendemain seraient mis en quarantaine. Je me préoccupai de ce qui allait survenir et je demandai à M. l'agent sanitaire quelles mesures il allait prendre pour préserver Bastia. Il fut convenu que nous irions visiter les baraques des Minelli afin de nous assurer de visu si elles remplissaient les conditions voulues pour recevoir les quaranténaires. M. le Sous-Préfet et l'Architecte de la ville se joignirent à nous. Les baraques étaient en assez bon état: quelques couches de chaux et quelques réparations auraient suffi à les rendre très-convenables.

Mais toutes les clôtures présentaient de nombreuses solutions de continuité: du côté de la mer, on ne pouvait défendre le lazaret, en un mot il était ouvert de toutes parts.

Je dis à ces messieurs que s'il fallait établir une palissade, je me faisais fort d'obtenir du conseil municipal le crédit nécessaire à cette dépense: mais notre avis à tous fut qu'il était absolument impossible de surveiller les abords du lazaret et M. l'agent sanitaire en convint tout le premier. Le lendemain les passagers arrivés sur les jaquebots restèrent à bord jusqu'au soir; et à un moment donné on m'informa qu'ils avaient été débarqués aux Minelli dans la matinée. Jusqu'à midi ces malheureux n'eurent pas de quoi manger: avec M. Staffe j'ai pourvu à leur subsistance. J'adressai aussitôt une dépêche à M. le Préfet pour lui exposer la situation. A la première réunion du conseil sanitaire, M. Borghetti montra la dépêche qu'il avait reçue d'Ajaccio et s'excusa de ne pas avoir prévenu le Maire ainsi qu'il y avait été invité, mais il répéta que la surveillance du lazaret était impossible et que les quaranténaires pouvaient sans difficulté s'introduire en ville: le Conseil fut unanime à déclarer que les cabanes des Minelli ne pouvaient servir de lazaret. Le Conseil municipal qui siègeait en permanence étant du même avis se faisait l'interprète du sentiment de la population tout entière qui s'était manifesté le matin même dans un article du journal *le Colombo*.

Le dimanche 29 juin, on annonça l'arrivée de 600 quaranténaires: à 1 heure, le conseil municipal se réunit à nouveau pour protester contre le débarquement qui menaçait d'infecter la ville, car les passagers venaient de Marseille et de Toulon ou l'épidémie s'était déclarée. A cette séance je ne parlais point avec animosité de M. Borghetti, comme on me l'a reproché. Mais lorsque celui-ci me dit qu'il avait reçu une dépêche de son chef, qui lui ordonnait de faire débarquer les passagers quand même malgré l'avis des conseillers sanitaire et municipal, je déclarai que la population repousserait par tous les moyens le débarquement, et par mesure de précaution je fis donner l'ordre au gardien des baraques de me faire tenir les clefs. Ces baraques appartiennent à la ville; elle n'a avec l'administration sanitaire aucun contrat pas plus qu'avec le propriétaire M. Pierangeli auquel on paie 100 fr. par an.

Le dimanche soir, nouvelle séance du conseil municipal. La surexcitation était à son comble. Diverses propositions furent faites. Un membre demanda au conseil d'ordonner la démolition immédiate des baraques. Le conseil refusa de prendre une telle délibération; depuis leur construction elles ont servi à l'autorité militaire et cette mesure était prématurée. La séance prit fin à neuf heures; j'allai me promener avec quelques-uns de nos collègues. Vers 11 heures on vint me dire que l'on avait arrêté plusieurs conseillers municipaux. Devant la caserne il y avait un attroupement. Je voulus intervenir et déclarai que j'étais le maire: le sergent répondit qu'il ne me connaissait pas pour tel sans insinuer; l'officier d'ordonnance de M. le général,

survint, désira prendre les ordres de son chef et me rendis avec lui chez M. le général qui décida de faire prendre les noms des personnes arrêtées et de les mettre aussitôt en liberté; alors nous retournâmes à la caserne et pendant que j'étais là, il me fut proféré contre les soldats aucune parole outrageante.  
D. — Le Conseil de santé n'avait-il pas décidé que l'établissement du lazaret aux Minelli était d'un danger immédiat pour la ville?  
R. — C'est tellement vrai, que le Conseil délégua une commission pour choisir un emplacement propre afin d'y recevoir les quaranténaires. Il y avait d'après le conseil impossibilité absolue à donner cette affectation aux cabanes de Minelli.  
D. — Est-il vrai que des cantonniers et des balayeurs de la commune, munis de pioches et de pelles, se soient rendus aux Minelli?  
R. — Ils ont sans doute cédé à l'affolement général: mais ils n'avaient reçu aucun ordre pour cela. Les outils de la commune sont déposés dans un magasin dont l'architecte de la Ville a les clefs.  
D. — Quel intérêt avait-on à démolir les baraques puisque les clefs étaient entre vos mains et que le Conseil municipal avait protesté auprès de M. le Préfet contre le débarquement annoncé des quaranténaires.  
R. — La population était surexcitée.  
M. le Président fait remarquer qu'il est singulier que la police ne se soit pas aperçue du départ des démolisseurs et de ceux qui les accompagnaient. M. le Maire répond que les prévenus étaient allés aux Minelli par petits groupes, au moment où la place était ouverte de monde pendant que la musique jouait; d'ailleurs les Minelli ne sont pas sur le territoire de la commune.  
M. le Maire ajoute que les mots *quand même* de la dépêche du directeur de la Santé avaient été interprétés dans le sens le plus sinistre; la ville dut elle être exposée au fléau, les quaranténaires devaient débarquer aux Minelli.  
Sur la demande de M. de Montera, M. Bonelli dit qu'en effet le conseil sanitaire avait déclaré que le parti le meilleur était de démolir les baraques, et sur la demande de M. Gaudin, il affirme que le 1er adjoint s'est promené avec lui jusqu'à la fin de la musique.  
Cette déposition de M. le Maire, très claire et pleine de précision, fait une grande impression sur l'auditoire.

LE PETIT BASTIAIS

## SPECTACLE DU JOUR

### IL PERICOLO

Commedia in 3 atti, di Muratori

Indi la farsa: **Lucrezia Borgia**

### COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 16 mars

(Présidence de M. STEFANINI)

Après l'affaire de viol, la cour d'assises a commencé celle du vol du coffre Mattei qui a été renvoyée en continuation à aujourd'hui.

## Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

### Elections législatives

Les électeurs de l'arrondissement de la Flèche (Sarthe) étaient convoqués à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Galpin décédé.

Les voix se sont ainsi réparties:  
Docteur Legludic, maire de Sablé, républicain, 12 052 voix, élu.  
de Neufbourg, ancien conseiller à la cour, conservateur, 9.326 voix.

### En Russie

Les bataillons russes marchent sur Merw.

### Obsèques de M. Gatineau

Les obsèques du député de Deux ont eu lieu hier à 2 heures. La foule était nombreuse. De nombreuses sociétés politiques de Paris avaient envoyé des délégations.

La police est intervenue pour faire disparaître les drapeaux rouges qui avaient été arborés, par les sociétés de la libre-pensée, ce qui a donné lieu à des incidents.

## LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

### SÉNAT

Présidence de M. HERBIET

On procède au tirage au sort des bureaux.

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation des conventions provisoires passées entre le ministre des travaux publics, agissant au nom de l'Etat, et la compagnie de chemins de fer de Paris à Orléans et la compagnie de chemins de fer de l'Ouest pour régler les conditions financières relatives à l'établissement de secondes voies sur le réseau de ces compagnies.

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture au ministère des travaux publics, sur le budget ordinaire de l'exer-

cice 1884, d'un crédit supplémentaire de 110 000 fr. pour l'entretien des chaussées de Paris, et l'annulation sur le budget ordinaire du même ministère, pour l'exercice 1883, pour le même objet.

M. Krantz dépose le rapport concernant les droits sur les céréales.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.  
M. Godefroy Cavaignac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

L'interpellation sur les perquisitions opérées dans les bureaux du *Cri du Peuple* est renvoyée après la discussion du projet de loi sur le scrutin de liste.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne le bétail.

Prentent part à la discussion générale, MM. des Roys, Frialou, Passy, Raoul Duval.

Le président met aux voix le passage à la discussion des articles.

Nombre des votants . . . . .	473
Majorité absolue . . . . .	237
Pour l'adoption . . . . .	289
Contre . . . . .	184

La Chambre a adopté.

Sur l'article 1er relatif au droit de 25 fr. l'application de ce tarif est soutenue par le gouvernement.

Cette partie de l'article est mise aux voix.

Nombre des votants . . . . .	489
Majorité absolue . . . . .	245
Pour l'adoption . . . . .	273
Contre . . . . .	216

La Chambre a adopté.

Séance demain.

### ÉTAT CIVIL

#### MARIAGES.

Tartaroli Philippe, cordonnier et Malacani Fortunée, couturière, tous deux de Bastia.

#### NAISSANCES.

Furiani Etienne. — Sanci Marie-Antoinette-Félicité. — Stefani Paucrace. — Cabas Raoul-Clément. — Vanetti Marie-Claire.

#### DÉCÈS.

Olméda Marie-Nicolette, mariée, 60 ans, l'Olmeta. Achilli Anne-Glorinde, 49 jours de Bastia.

### MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 12 mars 1885

#### ENTRÉES.

De Lourne, vap. franç. Cie-Valery, cap. Lima-rola, dépêches, passagers, diverses.

De Livourne, vap. italien Italia, cap. Porro, passagers, diverses.

#### SORTIES.

Pour Madeleine, vap. italien Italia, cap. Porro, passagers, diverses.

### Bourse de Paris

14 Mars. 16 Mars

Rente 3 p. 0/0 . . . . .	82,20	81,45
— 3 p. 0/0 amortissable . . . . .	83,85	83,90
— 4 p. 0/0 . . . . .	105,00	105,00
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	110,00	110,00

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard de l'Alais, 4  
au-dessus des grands magasins Oréaga  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

**VER SOLITAIRE** On sait que la propagation de Tœnia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tœnia; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tœniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules tœniafuges envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Prelan de Paris.

**SIROP PECTORAL SÉDATIF**

De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

**Spécifique Vinciguerra**

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**.  
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865**

Prix fixe

**MATTEI FILS**

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminée, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Avant vos repas buvez

**L'AMARO-MATTEI**

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
Il se trouve dans tous les cafés.

**Café Restaurant National**

Cours des Ormeaux, BASTIA  
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.  
Service à la carte et à toute heure.  
Diners sur commande.  
Bon confortable et consommations de premier choix.

Avant vos repas, Buvez du

**BYDOF**  
BITTER Russe

Propriété exclusive de la Maison SUBE et Co de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du **Bydof** sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

**PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA**

**AVIS**

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, No 29, d'articles de Chandronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinerie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

**ABONNEMENTS**  
A TOUS LES  
**JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER**  
S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS  
10, Boulevard du Palais, 10  
BASTIA.

Lithographie et Imprimerie H. Hagnier.  
L'administration est confiée à M. MATTHIEU OLLAGNIER

# Le Petit Bastiais

00035

3 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent.

Abonnement (Payable d'avance)

Corse . . . . . 10 fr. 50 par an, 30 fr. 50 par 3 mois  
L'ÉTRANGER, ALGÈRE, 25 » » 15.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »  
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1376 — MERCREDI, 18 MARS 1885  
Saint-Alexandre.

Rédaction & Administration :  
**Matthieu Ollagnier, Directeur**  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des administrations de l'Agence Havas, seule chargée de la publication à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouin et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1/2 — Géol., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud 0,25.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER**

Baromètre, 772.  
Thermomètre, extérieur 13 — intérieur 14.  
Direction du vent à 9 h. calme. — à 4 h. S-E.  
Intensité à 8 h. calme. — à 4 h. modéré.  
État du ciel clair.  
État de la mer belle.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.44 — à 4 h. + 0.21.

Librairie du *Petit Bastiais*

CONFÉRENCES

du  
**R. P. MONSABRÉ**  
A NOTRE-DAME

CARENNE 1885

La livraison, 0,25, franco, 0,35  
Les trois premières livraisons sont en vente

**ALMANACH DU PETIT CAPORAL**  
0,25, franco, 0,40

**BASTIA**

**AU THÉÂTRE**

La troupe de Mme Agar a continué le cours de ses représentations, par le *Roman d'une heure*, et la *Joie fait peur*.

Le *Roman d'une heure* a été joué, pour la première fois, au Théâtre-Français, en 1803. On avait diablement d'esprit en 1803! Quel dialogue pétillant! Quelle verve, chez les trois seuls personnages de la pièce! Je venais d'ingurgiter *Germinale*, la dernière production de Zola; je sortais de cette lecture le cœur barbouillé, les nerfs endoloris; ce petit acte m'a rasséréiné, éclairci les honneurs.

1803! c'était l'époque où les Français faisaient simplement de grandes et terribles choses, sans rien perdre de leur gaieté, sans éprouver le besoin d'absorber des tirades byronniennes, shakspeariennes, mélodramatiques, sociales.

Lucile et Valcour sont des enfants du dix-huitième siècle dont ils ont le ton de bonne compagnie, l'esprit aisé, la répartie vive et prompt. Lucile descend en

droite ligne des soubrettes de Molière et de Regnard. Citons au hasard un bout de scène :

LUCILE — Lisette!

LISETTE — Madame?

LUCILE — Je m'ennuie.

LISETTE — C'est le veuvage.

LUCILE — Mais je m'ennuyais autrefois.

LISETTE — C'était le mariage.

LUCILE — Que faut-il donc pour se désennuyer?

LISETTE — Il faut de l'amour.

LUCILE — Mais l'amour conduit au mariage.

LISETTE, soupirant. — C'est vrai, tout finit.

Est-ce assez joli? Tout cela saupoudré d'une légère teinte de sentiment, qui nous mène au mariage de Lucile et de Valcour.

Gageons que sur un pareil sujet, tel auteur contemporain nous aurait servi un cours de psychologie transcendante et embêtante.

M. Dutertre (Valcour), Mesdames Monnet (Lucile), et Villetard (Lisette) ont crânement et lestement enlevé ce charmant petit acte.

Nous avons revu ensuite dans le *Songe d'Athalie*, l'admirable tragédienne qui fut la rivale de Rachel, Mme Agar. Elle a été saisissante en récitant ces vers de Racine que la postérité a placés parmi les productions les plus parfaites de la poésie du grand siècle.

La *Lyre d'Aïvain* de Barbier a été l'occasion d'un nouveau triomphe pour la grande artiste.

La *Joie fait peur* est l'œuvre d'une femme qui ne mérite pas l'oubli dans lequel elle est momentanément tombée. Madame de Girardin, la première femme du célèbre journaliste de ce nom, a laissé des poésies estimées, des romans de valeur. Elle a vu accourir dans son salon, toutes les célébrités de l'époque; elle a eu la gloire d'écrire en collaboration avec Méry, Sandeau et Th. Gautier, un livre de premier ordre: *la Croix de Berny*.

La *Joie fait peur* a pris place au répertoire du Théâtre Français. Mais faut-il

le dire? malgré l'autorité qui s'attache au jugement du public parisien, à la réputation de la pièce nous a paru un peu vieillotte. Le sujet en est très simple.

Une mère accue la nouvelle officielle de la mort de son fils unique, jeune officier de marine tué dans une expédition lointaine. Douleur de la mère, douleur de la mère, douleur de la sœur, douleur d'une fiancée, veuve avant d'être mariée, douleur aussi d'un vieux domestique qui a élevé le défunt, et qui paraît proche parent du *Calé* de Walter Scott. Mais le vieux domestique, au lieu de s'abimer dans le chagrin, entreprend de remonter le moral de chacun. Patatras! voilà-t-il pas que le mort ressuscite et apparaît tout d'abord au vieux Noël! Il y a eu confusion au ministère de la marine; l'uniforme du jeune officier trouvé sur un brigand qui a été tué, a amené l'erreur. Comment préparer la famille à cette joie inespérée, inouïe? C'est ce que se demande le brave serviteur. L'épreuve commence par la sœur; elle réussit. Elle se continue par la fiancée; elle réussit encore. Mais reste la mère, c'est le point difficile, une secousse trop forte peut la tuer. L'auteur s'avise d'un moyen quelque peu naïf.

Bref, la fable démontre qu'on ne meurt pas de joie. Était-ce bien nécessaire? On ne cite qu'un seul personnage de l'antiquité qui ait succombé à l'excès du bonheur, et bientôt peut-être un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres prouvera-t-il que le personnage est apocryphe!

Hâtons-nous d'ajouter que le public n'a pas paru partager notre manière de voir. *La Joie fait peur*, a été écoutée avec un vif intérêt. Le jeu puissant de Mme Agar qui jouait le rôle de la mère, la conscience, le mérite réel des autres artistes ont racheté les faiblesses de la pièce et entraîné le succès.

**Éphémérides Corsea**

18 mars 1660. — Ce jour-là eut lieu à Ajaccio la première procession en l'honneur de la *Madre di Misericordia*.

Cet hommage rendu à la Vierge le jour où elle apparut à Savone, avait été voté par les *Magnifici Anzani* agissant au nom du corps municipal, en présence du Commissaire Génois Giustiniani, de

**Éphémérides Corsea**

18 mars 1660. — Ce jour-là eut lieu à Ajaccio la première procession en l'honneur de la *Madre di Misericordia*. Cet hommage rendu à la Vierge le jour où elle apparut à Savone, avait été voté par les *Magnifici Anzani* agissant au nom du corps municipal, en présence du Commissaire Génois Giustiniani, de

L'Evêque Ardizzone, du chapitre, des Clercs et d'une grande partie du peuple Ajaccien.

**SPECTACLE DU JOUR**

**POLYEUCTE**

Tragédie en 5 actes, de Corneille  
Mme Agar jouera le rôle de Pauline  
Polyeucte, M. Fraizier. — Sèvre, Aubert. — Félix, Dutertre. — Néarque, Jourdain. — Fabien, Espir. — Stratonic, Mme Villetard

**La cloche du village**

Poésie de Lamartine dite par Madame Agar.

**Le roman d'une heure**

Comédie en prose, d'Hoffmann  
Valcourt, M. Dutertre. — Lucile, Mlle Monnet. — Lisette, M<sup>me</sup> Villetard.

**L'AFFAIRE DE MINELLI**

Tribunal correctionnel de Bastia

AUDIENCE DU 16 MARS

Présidence de M. le président MATTEI.

Assesseurs, MM. Levie, juge d'instruction, Grimaldi, juge.

Ministère public, M. Mignucci, procureur de la République.

M. Righetti, commis-greffier.

2e témoin. — Borghetti, agent sanitaire.

Vers le 20 juin, je fus officiellement informé que Toulon et Marseille étaient contaminés. Nous allâmes examiner aussitôt les baraquements, avec le Maire. Elles étaient en bon état, mais la surveillance, à cause de l'absence des clôtures, eut été dérisoire, et je déclarai que jamais je ne consentirai à laisser débarquer les quarantenairens là. Lorsque le second paquebot, celui qui venait directement de Marseille, arriva, j'invitai M. le Sous-Préfet à réunir le conseil sanitaire pour qu'il put prendre une décision. Le conseil partagea mon avis et dit qu'il était absurde et dangereux d'admettre les quarantenairens aux Minelli. Cependant mon chef d'Ajaccio m'envoya un télégramme où il m'engageait de faire débarquer les quarantenairens quand même. Comme la route nationale est contigue à l'enclos des Minelli, et que je n'avais aucune confiance dans les gardes auxiliaires, je demandai à l'autorité militaire un piquet afin d'établir un cordon sanitaire autour de l'enclos. Le 29 juin le conseil sanitaire confirma sa décision du 28, date à laquelle il n'était pas encore régulièrement composé.

M. Borghetti fait une théorie sur le caractère contagieux et épidémique du choléra.

M. le Maire intervient et dit qu'il était d'accord avec M. Borghetti en ce qui concerne le cas qu'il fallait faire de l'établissement du lazaret aux Minelli.

M. le Procureur de la République fait remarquer qu'une clôture, même une muraille, aurait coûté cinquante fois moins que ce qu'on a dépensé à Finochiarola.

Je témoignai. — Bacci Dominique-Marie, sergent-fourrier au 141e de ligne. Je commandais le poste des Minelli. Le caporal Ladevèze, vers 10 heures du soir, me fit prévenir que l'on démolissait les baraques. Il y avait là une centaine de personnes, partie sur la route, partie autour des baraques dans l'enclos même des Minelli.

En vertu de quels ordres agissez-vous, leur demandai-je; tous me répondirent: par ordre du général et du maire. Cette réponse n'étant pas faite pour me satisfaire et je criai aussitôt à un homme: « baïonnette au canon », puis je fis envelopper la plupart des personnes présentes. Nous étions peu nombreux

et quelques-unes purent s'échapper. Celles qui stationnaient sur la route criaient à celles qui démolissaient: n'ayez pas peur, ce sont des hommes comme vous, je les fis arrêter aussi. Pendant que je les conduisais à la caserne, des voix qui partaient du centre du groupe me disaient: « Il vous en cuira, on vous ôtera vos galons. Il vous arrivera un malheur. » Je n'ai pas reconnu ces voix-là.

D. — Regardez attentivement tous les prévenus et dites-nous si vous vous souvenez de les avoir vus aux Minelli.

R. — Je ne reconnais absolument personne.

D. — Vous êtes en contradiction avec vous-même. Vous avez dit, en effet, à l'instruction que Scotto était dans l'enceinte du lazaret.

R. — M. Scotto n'était pas avec les démolisseurs.

M. le Président insiste, mais le sergent s'obstine à ne pas reproduire son dire à l'instruction en ce qui concerne Scotto. Il était, dit-il, sur la route près des baraques. Je l'ai arrêté avec tous les autres, et il s'est fait connaître pendant que nous allions à la caserne. Je ne l'ai vu ni démolir, ni encourager les autres à démolir, ni entendre proférer des menaces. D'ailleurs, pendant le trajet, il était à côté de moi.

Roux Jules, soldat au 141e de ligne: J'étais de faction sur le petit chemin qui est parallèle à la route nationale. Vers 11 heures du soir j'ai vu venir à moi quatre à cinq personnes. La consigne était de barrer le passage et je criais: Halte-là! elles firent demi-tour, puis se mirent à courir, j'ai couru aussi et je les attrapai bientôt.

Il n'a reconnu personne.

Gorget, ancien militaire, gardien des Minelli. Le 29 juin, dans la journée, l'on était venu de la part de M. le Maire me réclamer les clefs des baraques. Je les remis, non sans quelque étonnement, car M. l'agent sanitaire m'avait informé que le lendemain les quarantenairens seraient de nouveau cantonnés aux Minelli. Le soir, pendant que je dormais profondément, j'entendis du bruit; je mis le nez à la fenêtre et je vis plusieurs individus. Je pensai que c'étaient les quarantenairens qui étaient sortis le jour même et qui par esprit de vengeance venaient démolir les baraques dont ils s'étaient plaints bien vivement. Je n'ai vu ni armes, ni outils entre les mains des démolisseurs. Il faisait nuit noire et je n'ai reconnu personne; j'ai seulement entendu les coups. Je sortis, mais un soldat me conseilla de rentrer en disant que je n'avais rien à faire.

M. Sébastien Gregorj, Président de la Chambre de Commerce. Après la séance du conseil municipal j'allai me promener sur la place avec quelques-uns de mes collègues, entre autres M. le Maire et M. Auguste Gaudin; à un moment donné, celui-ci nous quitta; c'était vers la fin de la musique.

M. le Procureur donne ensuite lecture, sur la prière du tribunal, de la déposition du caporal Ladevèze qui a raconté à l'instruction comment le lazaret fut envahi et comment, avec le sergent, il procéda à l'arrestation des démolisseurs. Il ne désigne personne à l'exception de Scotto qui, dit-il, parlait à tort et à travers et qui déclarait qu'il était homme à avaler des baïonnettes. (Rires dans l'auditoire).

Le caporal Ladevèze a quitté le service, et on n'a pu se procurer son adresse exacte pour le faire assigner.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, M. le Président qui a dirigé ces débats avec la plus stricte impartialité procède à l'interrogatoire des prévenus.

Oletta Robert, 47 ans, menuisier.

Il se trouvait devant la buvette Maraviglia, au fond de la place Saint-Nicolas, en compagnie de Laisy, lorsqu'il aperçut un rassemblement qui se dirigeait du côté du pont du Fango: il s'approcha, et entendit qu'il s'agissait d'aller aux Minelli démolir les

baraques. Il proposa à son camarade Laisy de se rendre à Minelli. Ce dernier accepta la proposition.

Oletta Robert dit qu'il a suivi le groupe qui se rendait aux Minelli: il a prétendu à l'instruction qu'il avait reconnu quelques-uns des prévenus et qu'il les a entendus exhorter les Alberti et d'autres à démolir. Aujourd'hui il n'est affirmatif qu'à l'encontre de Saladini qui dirigeait, dit-il, les démolisseurs en les engageant à ne rien briser. Il s'est assis sur le mur et a regardé démolir.

De nouveau interpellé, il affirme n'avoir reconnu que Saladini.

Le prévenu Laisy soutient aussi qu'il a reconnu Saladini. Ce dernier s'en défend.

De même Scotto proteste contre la déposition de Ladevèze, qui soutient qu'il était parmi les plus exaltés, et il dit que son estomac ne lui permet guère d'avaler les baïonnettes.

Alberti, le cantonnier de la ville, affirme que ce soir-là il n'aidait point ceux qui démolissaient les baraques, et que quelqu'un a usurpé son titre en disant aux soldats: je suis le cantonnier en chef, laissez donc faire.

MM. Albert Gaudin, Pierre Corbuaccia, Auguste Gaudin, Piti-Ferrandi, C. Alfonsi, Guasco, de Zebi, de Montera, Antoine Gavini, Zuani disent que c'est par le plus grand des hasards, qu'ils ont suivi le groupe qui se rendait aux Minelli, tout à fait en curieux, et ils racontent comment ils furent cernés en étant sur la route, à une certaine distance du lazaret, et conduits à la caserne. Aucun d'eux n'a proféré des menaces contre le sergent, ni excité les démolisseurs.

La plupart des prévenus reproduisent le même système de défense et protestent contre la prévention dirigée contre eux.

Saladini était allé à Minelli pour démolir les baraques, mais il a été arrêté devant la maison Mattei. L'audience est levée.

**Nouvelles de Chine**

Le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle le télégramme suivant:

Hanoï, 11 mars.

Je reçois votre télégramme du 8 mars. Je vous remercie au nom du corps expéditionnaire.

Les forces ennemies que nous avons combattues, tant à Tuyen-Quan qu'à Haomoc, s'élevaient au moins à 20,000 hommes; elles se sont retirées sur Thuan-Quan par des sentiers boisés.

L'ennemi a usé habilement, au combat du 2 mars, de fourneaux de mines immenses; l'explosion de tout un groupe de fourneaux, en avant de l'un des forts, a fait échouer l'assaut donné par les tirailleurs algériens. Nous avons trouvé d'autres mines plus considérables, mais que l'impétuosité de l'assaut du 3 mars matin a rendues inutiles.

Les pertes des Tonkinois, le 2 mars, sont: tués, 2 français et 16 indigènes; blessés, un officier et 29 hommes indigènes; soit, pour les deux journées, en totalité, 463 hommes hors de combat, officiers compris.

Je reçois, 11 mars, des nouvelles du général Négrier. Les pertes subies par les chinois, au combat du 23, en munitions, matériel de toutes sortes et approvisionnements, ont été considérables.

**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**

Audience du 16 mars

(Présidence de M. STEFANINI)

**Viol**

Le nommé Albertini Joseph, berger, de Corscia, était accusé d'avoir commis un viol sur une jeune fille âgée de moins de quinze ans. Les débats de cette affaire ont eu lieu à huis clos, il nous est interdit d'en rendre compte.

La Cour, sur la demande du défenseur, a posé au jury une question subsidiaire d'attentat à la pudeur consommé sans violence sur une enfant âgée de moins de 13 ans.

Le jury a répondu affirmativement à cette question et a admis des circonstances atténuantes: Albertini Joseph a été condamné à un an de prison.

Officier du parquet, M. Bissaud, avocat général. Défenseur, M<sup>e</sup> Joseph de Montera.

Nous publierons demain le compte-rendu de l'affaire du vol du coffre Mattei, qui s'est terminée par la condamnation de Chamas à 10 ans de réclusion et 20 ans de surveillance, de Maestracci et Santini à 7 ans de réclusion et 40 ans de surveillance.

La déclaration suivante a été législée par le maire de Termes, sous date du 22 novembre 1884: « Je soussignée, M<sup>me</sup> J. SALTERIER, demeurant à Termes, province de Luxembourg, déclare qu'ayant été atteinte de constipation qui m'occasionnait de grands maux de tête, l'usage des Pilules Suisses m'a rendu la santé et l'appétit. »

Suivez cet exemple, mais en achetant les Pilules Suisses, exigez les véritables, préparées par M. Hertzog, Pharm., 28, rue de Grammont, à Paris.

**Ecole de Saint-Maixent**

Classement de sortie des sous-officiers élèves officiers

- 16. Ordioni.
- 51. Feracci Jeau.
- 93. Casanova.
- 199. Giordani
- 206. Michelangeli (marine)
- 222. Anfriani.
- 226. Feracci François.
- 249. Pollacchi.
- 285. Agostini.
- 287. Paolantonacci.
- 299. Martani.
- 338. Piazza François.
- 340. Castellii.
- 342. Orsoni.
- 387. Andreani.
- 397. Piazza Antoine.
- 414. Giafferri.
- 434. Sarocchi.

**ACTES OFFICIELS**

M. Pernici, commis des douanes à La Nouvelle, 1.600, est nommé à Marseille, 1.600.

M. Pomonti, commis des douanes à Bastia, 4.900, est nommé commis attaché à la direction, 4.900.

M. Ozanan, commis des douanes à Valenciennes, 1.900, est nommé à Bastia, 1.900.

Le traitement de M. Guitters, contrôleur des douanes à Ajaccio, est porté de 2.890 à 3.100.

M. Pagazzani André a été nommé agent consulaire d'Italie à Hyères.

M. Germa Prosper, chef de bataillon en retraite, est nommé à un emploi de major dans la réserve de l'armée active.

— Les capitaines en retraite dont les noms suivent sont nommés à des emplois de leur grade dans la réserve:

- Villa Hyppolyte-Celestin.
- de Gentile Pierre.
- Alessandrini Charles-Dominique.

**Votes de nos députés**

Scrutin sur le rétablissement du crédit pour les chanoines voté par le sénat.

Nombre des votants . . .	428
Majorité absolue . . .	215
Pour l'adoption . . .	121
Contre . . . . .	307

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. Gavini a voté pour.

MM. Arène, Graziani, Bartoli n'ont pas pris part au vote.

Scrutin sur l'allocation d'une somme de 1.100.000 fr. pour les chanoines, proposé par le garde des sceaux et repoussé par la commission.

Nombre des votants . . .	446
Majorité absolue . . .	224
Pour l'adoption . . .	225
Contre . . . . .	221

La Chambre a adopté.

Les 4 députés de la Corse ont voté pour.

Scrutin sur le rétablissement du crédit relatif au chapitre de Saint-Denis.

Nombre des votants . . .	434
Majorité absolue . . .	218
Pour l'adoption . . .	108
Contre . . . . .	327

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. Gavini a voté pour.

M. Arène, a voté contre.

MM. Bartoli et Graziani n'ont pas pris part au vote.

**Dépêches de Nuit**

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

**LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Le ministre de l'agriculture interrogé sur l'épidémie chevaline dans le Calvados, répond qu'à la suite des mesures prises, elle a disparu.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne le bétail.

Adoption du droit de 12 francs sur les vaches et les taureaux.

8 fr. sur les bouvillons et génisses;

4 fr. sur les veaux;

3 fr. sur les moutons;

1 fr. sur les chèvres et agneaux;

6 fr. sur les pores et les viandes fraîches;

7 fr. sur les viandes salées. L'ensemble du projet de loi est mis aux voix.

Nombre des votants . . . . 467

Majorité absolue . . . . . 234

Pour l'adoption . . . . . 279

Contre . . . . . 188

La Chambre a adopté.

Séance jeudi.

**NOUVELLES DE CHINE**

Les Chinois se sont réfugiés à Long-Chan, à 30 kilomètres de la porte de Chine.

Le général Brière de l'Isle bloque Pak-Hoi, afin d'intercepter le passage des convois chinois qui pourraient prendre cette voie pour entrer au Tonkin.

On occupera aussi Tun-Yen, qui se trouve sur le littoral, au point de bifurcation de la route de Pak-Hoi à Lang-Son.

Le général Giovanninelli est resté à Tuyen-Quan avec une partie de sa brigade.

**Bourse de Paris**

	16 Mars.	17 Mars
Rente 3 p. 0/0 . . . . .	81,45	81,60
— 3 p. 0/0 amortissable . . . . .	83,90	83,85
— 4 p. 0/0 . . . . .	105,00	105,00
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	110,00	110,20

**ETAT CIVIL**

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES. — Néant.

DÉCÈS.

Valentini Jacques-Pierre 6 mois de Bastia.

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA**  
du 14 mars 1885

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franç. Comte-Baciocchi, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vap. franç. Médeah, cap. Davin, passagers, diverses.

Sorties.

Pour Porto-Vecchio, tartane franç. St-Jean-Baptiste, cap. Valzi, diverses.

Pour Porto-Vecchio, brick-goëlette franç. Hipolyte-Marie, cap. Lota, diverses.

Pour Menton, goëlette franç. St-Michel-Archange, cap. Palmieri, diverses.

Pour Spezia, tartane ital. Nicoletta-Figlia, cap. Baghima, diverses.

Pour Marseille, vap. franç. Cte-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Comte Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Médeah, cap. Davin, passagers, diverses.

Sorties.

Pour Porto-Vecchio, tartane franç. St-Jean-Baptiste, cap. Valzi, diverses.

Pour Menton, goëlette franç. St-Michel-Archange, cap. Palmieri, diverses.

Pour Spezia, tartane ital. Nicoletta-Figlia, cap. Baghima, diverses.

Pour Marseille, vap. franç. Cte-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Comte Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Médeah, cap. Davin, passagers, diverses.

Sorties.

**M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOL**

MARCHEAND DE MODES à Bastia,

Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

**A DES PRIX TRÈS MODERES**

BRASSERIE GASPARINI JEAN  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
id. en lit 0.50 id.

bière non compris.  
Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Oreaga  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-moderés.  
Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

**AVIS AUX DAMES**



Seule Maison à Bastia  
23, BOULEVARD PAOLI, 23

Une des directrices ayant,  
MATHIEU OLLAGNIER

UN EX-DÉBITANT demande une place de Commis de magasin. — Bonnes références. — Conditions ou ne peut plus modérées.  
Ecrire au bureau du journal.

Avis publié dans le Journal Officiel du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

**Sirop Pagliano.**

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Antichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs. Enfin on prévient que pour les consultations et achats du Sirop liquide ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A M<sup>rs</sup>. ALBERT feu G. PAGLIANO  
maison Théâtre Pagliano  
à Florence.

**AVERTISSEMENT**

Daos le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 18**

Prix fixe

**PCB MATTEI FILS**

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de chambre, tableaux et révoils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc.  
— Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, révoils, Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et de Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20

**VIN FÉBRIFUGE**

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.  
Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille  
(CONCOURS 1884)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.  
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

**AVIS**

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.  
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose de vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant ce métier.

**PUBLICITÉ**

DANS TOUS LES

**JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER**

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Palais, 10  
BASTIA.

**Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux**

Boulevard du Palais

**L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).**

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT

Marque de fabrique

A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX				Tabacs en feuilles		Tabacs en paquets		Tabacs en vrac		Cigares		Cigarettes		Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouthor.	Sauterne.	Virginie plus.	Maryland	Maryland	Extra-fins	Cigares	Cigarettes	Tabac à priser			
id. du nord.	id. de la forêt.	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	sièurs qual.	100 gram.	Levant	Fin	Trabucos or.	De dames	1re qualité			
id. super.	id. Berger.	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Kentucky	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes do-	H. d'Alexan.	Java	2e id.			
id. fine cham.	id. ordinaire.	id. fines ass.	id. Toria or.	Champagne	Maison Conn.	Suisse 50 gr.	Suisse	rees	Utrecht	Sultano	3e id.			
id. extra.	Bitter ord.	id. Arnand.	id. Martini	(marques	Turc cavalle	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Paçon ajac.	Extracros	virginie ver.	4e id.			
id. Martel.	id. super.	Cacao Chouva.	id. id. extra	diverses)	Savonnette	id. 2me.	id. 2me.	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	5e id.			
id. id.	id. Saillaud.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Moët.	levant	Quillites de	Quillites de	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	6e id.			
id. id.	id. id.	Piperam. Get.	id. Blanqui	id. Mousseux	Hongrois	Paris.	Paris.	Ordinaire	Flor fina	id. rosés	7e id.			
id. id.	id. Amara id.	Liqueurs Bl.	id. Blanqui	Sillery	Plantador	Sedleff.	Sedleff.	Ordinaire	Eliarista fu-	id. 40 cigar.	8e id.			
id. id.	Amer Picon.	id. fines id.	Vins de Bord.	Vergenay	Brisures de la	Debris de la	Debris de la	Bouts du né-	mur	Illustrées	9e id.			
id. id.	id. Indien.	id. espagnols	id. Malaga	Crement bl.	Régie.	Régie.	Régie.	gre	Cruz d'avena	Cigares-Ciga-	10e id.			
id. id.	Birr Violet.	The chinois.	Madere	id rose				Tordus ord.	Superb	rettes	11e id.			
id. extra.	Eau de vie	Chartreuse G	Porto	Grand Crem.				id. fins	Teresita	Cigarettes de	12e id.			
id. Martinique.	id. id. corse.	id. Garn. vert	Muscet Fron.					Longs (fan-	Représenta-	de la Régie	13e id.			
id. extra	id. id. anisee	id. id. 1/2	id. Lunel.					taisie)	El Colombole		14e id.			
id. id.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marzale						de la Havane		15e id.			
id. id.	id. id. sauro	id. id. 1/2	Chypre.								16e id.			
	id. id. sauro	id. id. 1/2									17e id.			

00037  
**Le Petit Bastiais**  
JOURNAL QUOTIDIEN  
5 cent.

Abonnement (Payable d'avance)  
CORSE . . . . . 30 fr. 6 mois 12 »  
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRES, 32 » 13.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »  
Autres pays, le port en sus.  
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER  
Baromètre, 761.  
Thermomètre, extérieur 14 — intérieur 15.  
Direction du vent à 4 h. calme. — à 4 h. S.-E.  
Intensité à 8 h. calme. — à 4 h. assez fort.  
Etat du ciel nuageux.  
Etat de la mer agitée.  
Hauteur des eaux à 8 h. + P. 43 — à 4 h. + 0.26.

Librairie du Petit Bastiais  
CONFÉRENCES  
du  
**R. P. MONSABRÉ**  
A NOTRE-DAME  
CARENNE 1885  
La livraison, 0.25, franco, 0.35  
Les trois premières livraisons sont en vente  
**ALMANACH DU PETIT CAPORAL**  
0.50, franco, 0.65  
**BASTIA**  
CAUSERIE BASTIAISE

Giboulées de mars! Ce mois essentiellement capricieux, se conforme à la tradition. Le vent fait, dans une seule journée, le tour de l'horizon; le soleil cuit à midi, à quatre heures de gros nuages noirs courent sur le ciel annonçant une raffale de neige. Point! à dix heures des milliers d'étoiles scintillent, et la lune nargue de sa blanche lumière la flamme tremblante des réverbères municipaux.  
Gardez soigneusement la houpelande d'hiver, messieurs! mesdames, n'abandonnez pas vos rotondes, c'est l'heure des bronchites sournoises, des pneumonies traîtresses. Si votre foyer ne flambe plus comme aux soirs de décembre et janvier, maintenez-y du moins la braise aux dessins fantastiques, afin qu'à sa douce chaleur vous réchauffiez, en rentrant au logis, vos tibias perclus, messieurs, vos jolis pieds, mesdames!  
Pouah! Parlons d'autre chose!  
Je vois avec un plaisir toujours nouveau, des affiches blanches officielles précédées du mot majestueux: Adjudication, s'étaler sur nos murs. On nous en annonce plusieurs pour la fin du mois, pour le 15 et le 20.  
Nos gommeux leur prêtent l'annonce d'une représentation extraordinaire. En y jetant quelques nos folies promeneuses étouffent, un baillement instinctif. Les gommeux aimeraient mieux un bel arrêté convoquant un collège électoral quelconque.  
Pourtant ces affiches aux longues et ennuyeuses colonnes de chiffres, c'est le pain du pauvre, c'est la vie du commerce! L'entrepreneur y flairer une bonne affaire, l'ouvrier un salaire assuré, le marchand qui vit de ce que dépensera l'ouvrier, de ce qu'achètera l'entrepreneur, entrevoit une chance de conjurer la crise dont tout le monde se plaint, dans les coins les plus retirés de la vieille Europe. Les cinq, dix, vingt, trente, cent mille francs que fournissent l'Etat, la commune ou le département, constituent un aliment d'activité qui se répand de proche en proche dans le monde du travail. Et par un juste retour, cette activité amène dans les caisses du trésor public les recettes que produit toujours le roulement de fonds restés improductifs ou cachés.  
Vous allez me dire que voilà des considérations un peu bien prétentieuses, de la part de votre serviteur Bridoisson. Excusez-moi, cher lecteur, aimable lectrice. Plus nous allons, moins il nous est permis de nous désintéresser des questions d'affaires, et le chroniqueur, le causeur, si modeste qu'il soit, est bien obligé de suivre, ne fut-ce que de loin, le courant général.  
Les fleurs sont bien jolies, je les aime autant que vous les aimez. Les réunions mondaines sont bien agréables, je les fréquente avec autant de plaisir que vous. Les représentations théâtrales sont bien intéressantes, je les suis aussi assidûment que vous.  
Mais ce superflu charmant n'est possible, qu'autant que le travail général marche, que le monde des affaires, sur qui tout repose, prospère. Vous voyez bien qu'il ne faut pas faire une moue dédaigneuse, quand on aperçoit une affiche blanche annonçant qu'on va déplacer

tant de mètres cubes de terre, entasser tant de mètres cubes de moëllons. Toujours votre serviteur!

BRIDOISON.

L'AFFAIRE DE MINELLI

Tribunal correctionnel de Bastia

AUDIENCE DU 17 MARS

Présidence de M. le président MATTEI.

L'audience est ouverte à midi et quart. Une foule plus considérable encore que celle d'hier envahit la salle.

Au début de l'audience, M. le Procureur de la République demande à M. le maire, si lorsqu'on a constaté l'identité des personnes arrêtées, il a reconnu Bartolini, le prévenu défilant.

M. Bonelli. — Ce nom a été donné, mais je ne sais par qui; quelques-uns des prévenus me sont inconnus; je me souviens seulement que l'un d'eux avait une blessure à la main et disait avoir été blessé par une baïonnette.

M. le Procureur commence aussitôt son réquisitoire que nous allons résumer.

Messieurs, dit-il, vous avez à juger vingt-six prévenus. Il est un premier délit qui leur est reproché à tous: c'est d'avoir ensemble et de complicité détruit des clôtures appartenant à la ville de Bastia. Huit d'entre eux n'ont pas à répondre du second délit visé dans l'assignation et ne sont point accusés d'avoir menacé de mort ou d'avoir outragé par gestes ou par paroles des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce sont MM. de Mortera, Carbuccia, Altonsi, Gavi- ni, Pitti-Ferrandi, Maggi, Zuani et Cesarini.

Pourquoi ces huit prévenus n'ont-ils pas à répondre de ce délit? Parce que les outrages et les menaces n'ont réellement été proférés que pendant le trajet des Minelli à la Caserne. Or les huit prévenus en question ne faisaient pas partie du groupe qui a été ramené à la caserne du gouvernement par la troupe.

Vous savez quelles sont les paroles injurieuses et les menaces qui ont été proférées. On disait aux demoiselles: « N'ayez pas peur, approchez, nous sommes ici avec M. le maire et par ordre du général et du sous-préfet. Les soldats sont des hommes comme nous, ne vous arrêtez pas, continuez; on menaçait le sergent de lui faire perdre ses galons et on l'accusait d'être pris de vin.

Qui aurait prononcé ces paroles? Nous ne le savons pas; nous n'avons aucune preuve matérielle. D'après Ladevèze, quelques personnes, les plus sages, exhortaient les autres au calme pendant qu'on allait à la caserne. C'étaient probablement MM. Gaudin frères, Guasco et de Zerbi. Il rapporte aussi que Scotto s'est fait remarquer par sa turbulence et engageait ses compagnons à fuir. En dehors de ces prévenus, quels sont ceux qui ont tenu les propos que je viens de rappeler? C'est à vous qu'il appartient de le dire.

Voici les menaces et le délit. Vous le retiendrez certainement; mais à l'encontre de qui? Là est la difficulté: remarquez cependant que nous sommes en face d'individus voulant tous commettre le même délit, tous voulant la démolition des baraques. Nous savons seulement que Scotto a menacé le chef de poste, que le cantonnier Alberti a décliné ses qualités au caporal Ladevèze. Faut-il les comprendre tous dans la même catégorie: c'est la tâche qui est réservée à votre sagesse.

C'était d'ailleurs la pensée de M. le Procureur général Vèzes.

On s'est trompé en disant que M. Vèzes, dont j'ai recueilli deux fois l'opinion, avait fait preuve de partialité. « C'est au tribunal, disait-il, qu'incombe le soin de décider cette affaire. C'est en présence d'un

débat public que chaque responsabilité doit être établie. C'est à la sagesse du tribunal qu'il faut s'en remettre, et pour le bris de clôture comme pour les outrages il y a de très graves difficultés à désigner les coupables.

Vous êtes donc, Messieurs, dans une situation qui vous permet d'éliminer ceux que vous croirez à propos d'éliminer et de retenir ceux qui vous paraîtront devoir être retenus.

Je disais tout à l'heure que la difficulté était grande pour établir des catégories.

Oletta et Laisi cependant affirment que Saladini a fait œuvre matérielle de destruction. Les deux Alberti aussi sont formellement accusés d'y avoir participé, et il résulte des déclarations de certains prévenus, que d'autres prévenus étaient dans l'enclos des Minelli.

Oletta a reconnu plusieurs de ceux qui faisaient partie du groupe qu'il a suivi: vous avez donc devant vous déjà un certain nombre de personnes désignées individuellement comme ayant fait œuvre matérielle de destruction. Vous les retiendrez à coup sûr.

Alberti Pierre, cantonnier de la ville, a prétendu cependant qu'il avait été arrêté avant d'arriver à Minelli: il se trouve en contradiction avec ses deux frères: sa déclaration doit donc être écartée. Il n'était pas au nombre des personnes amenées au poste, c'est vrai: Alberti et Saladini ont trouvé le moyen de fuir: ils sont arrivés en ville bien avant les soldats et leurs co-prévenus.

Scotto aussi n'est pas entré à la caserne; il vous a expliqué comment, arrivé devant le bureau de l'octroi, il a pu tromper la surveillance des soldats.

Certains prévenus ont été vus dans l'enceinte des Minelli, entr'autres MM. Guasco, Casalta, de Zerbi. Ce que j'avance est reproduit dans la procédure. C'est M. Casalta lui-même qui a désigné M. de Zerbi, et ce dernier a désigné M. Guasco.

Vous avez enfin une autre catégorie de personnes, celles qui ont été rencontrées par M. Bacci et Ladevèze. Ce sont les 8 prévenus qui ne sont pas poursuivis pour délit de menaces: ils ont été tous à Minelli; quelques-uns d'entr'eux y ont été deux fois, puisqu'en revenant ils ont rencontré MM. Gavini et consorts qui les ont engagés à revenir sur leurs pas. Voilà ceux qui torment la troisième catégorie des prévenus. Devez-vous les retenir comme coupables du délit de bris de clôture et de démolition? C'est ici que commence réellement votre tâche.

Il s'agit de savoir si les conseillers municipaux qui étaient sur les lieux, dans les conditions que vous connaissez, sont complices du délit de démolition de clôtures. A l'instruction comme à l'audience leur attitude a été vraiment singulière, et j'ai été aussi affligé que surpris de ce qu'ils ont déclaré, qu'ils étaient allés aux Minelli en curieux, comme spectateurs. Nous supposons qu'ils auraient invoqué un autre système de défense.

Je pensais que ces Messieurs seraient venus dire au tribunal: Ayant été informés de ce qui allait se passer à Minelli, nous avons voulu, nous, conseillers municipaux, médecins, avocats, négociants, aller nous interposer, et défendre ce qui appartient à la Ville. Leur devoir était de suivre les démolisseurs pour les arrêter dans leur œuvre; au contraire, l'un d'eux a même exprimé la satisfaction d'avoir vu cette œuvre s'accomplir, tandis qu'avec l'aide de la force armée et de la police, il fallait l'empêcher.

Ainsi donc ces messieurs ne sont pas allés à Minelli pour remplir un devoir, mais pour assister à la démolition des baraques.

Où, tous étaient de ceux qui voulaient cette démolition, et à défaut de preuves matérielles de leur culpabilité, voici des preuves morales et des présomptions de la plus haute gravité. Le conseil municipal écarte, par la question préalable, la proposition de démolir les baraques. Donc, on a délibéré,

et c'est au moment où le conseil venait de rejeter cette proposition, que l'on va aux Minelli. Le chef cantonnier de la ville, ses frères et ses camarades partent armés de pioches et de barres de fer. Après tout ce qui avait été dit et écrit, aucun agent de police ne se trouvait sur les lieux, et, enfin, malgré la décision du conseil, quelques-uns de ses membres se croisent les bras et, sans émotion, assistent à la démolition et rentrent à Bastia. Donc les conseillers municipaux ne sont pas étrangers à ce qui est arrivé aux Minelli. La coopération du conseil résulte encore des deux ordres de jour qu'il a votés, l'un le 2 juillet 1884, sur la proposition de M. de Zerbi, où l'on déclarait que les deux adjoints avaient bien mérité de leurs concitoyens en maintenant l'ordre, alors que M. Staffe n'avait même pas paru sur les lieux, et l'autre le 5 mars 1885, sur la proposition de M. de Montero. A cette dernière date, le maire se faisant l'interprète du conseil, disait que c'était à l'attitude énergique de ses collègues actuellement sous le coup d'une poursuite que la ville devait d'avoir été préservée. C'est donc reconnaître que des conseillers municipaux pouvaient faire partie de l'expédition.

Je ne veux pas diminuer le mérite du conseil, mais alors que tout le monde était d'accord pour déclarer que la quarantaine ne pouvait se faire aux Minelli, alors que le maire avait exposé au préfet, dans un télégramme, le sentiment unanime du conseil municipal, il est étrange que le soir du 29, ce conseil rejette la proposition de démolir les baraques. Le conseil voulait se mettre à couvert et paraître repousser toute complication dans ce qui allait survenir, car, depuis le 26, on avait décidé la démolition des baraques, et ce n'est pas le populaire, qui ne se rendait pas compte des difficultés de la situation qui avait résolu cela, c'était le conseil, la preuve en est qu'au lieu d'aller vers les soldats et de leur dire: nous sommes les représentants de la commune, faites cesser ce désordre, nous vous sommons d'arrêter la démolition, ils ont fui.

Mais celui qui assiste est-il coupable? qui dit spectateur dans les conditions ci-dessus indiquées dit co-auteur et coopérateur. Ici, il y a eu coopération de la part des avocats, médecins et négociants conseillers municipaux. Cette coopération intellectuelle permet de retenir la prévention à leur rencontre puisqu'ils ont ainsi prêté aide et assistance aux démolisseurs.

Les prévenus ont dit dans leur interrogatoire: les Minelli appartiennent à la ville, or la ville ne se plaint pas du délit, il n'y a donc pas de délit, d'autant plus que l'intention méchante et délictueuse fait absolument défaut. Les Minelli ne sont pas plus une propriété privée que les cabanes ne sont des monuments publics, mais elles sont affectées à un service public, puisque d'ordinaire elles reçoivent la troupe et même des quaranténaires, et que sur la proposition de M. Gaudin elles ont été consérées. Il fallait procéder régulièrement, demander au préfet d'ordonner la démolition. Il fallait aussi attendre la réponse de M. le Préfet, au télégramme qui lui avait été adressé par le Maire, réponse arrivée dans la soirée du 29 juste au moment où l'on démolissait les Minelli, et qui donnait satisfaction au Conseil sanitaire et au Conseil municipal en décidant que la quarantaine ne se ferait plus à Minelli mais au mouillage. Le Conseil a donc été trop prompt et imprudent.

L'impérieuse nécessité qu'on invoque ne justifie pas ce coup de force. Il n'est permis à personne de se mettre au dessus des lois. M. l'agent sanitaire s'est strictement conformé aux ordres de son chef. Le Conseil municipal a fait preuve de zèle et de dévouement à la chose publique. Mais de là à dire qu'il a sauvé la ville il y a loin. Je n'en veux pour preuve que la campagne menée contre lui par le Petit Bastiais qu'on a appelé le Nonneur Officiel du Conseil municipal pendant les mois de juin, juillet,

août et septembre 1884. Ces messieurs du conseil n'ont donc pas le droit de monter au Capitole pour remercier les dieux et s'attribuer le mérite d'avoir réservé la ville du fléau cholérique. A eux maintenant de faire valoir leurs moyens de défense.

Nous publierons demain la plaidoirie de M. H. de Montero.

Les hommes perdent bien du temps lorsqu'ils sont belles, a dit un satyrique; on ne pourrait pas dire que l'auteur de la lettre que nous reproduisons ci-dessous ait mal employé son temps en l'écrivant, puisqu'il ne l'a fait que dans l'intérêt général. — Liars, le 12 décembre 1884: C'est avec bonheur que je viens vous remercier des Pituales Suisses que vous m'avez envoyées. Depuis longtemps je souffrais d'un malaise général, de maux d'estomac atroces, j'avais plus d'appétit, enfin je croyais que je n'avais plus longtemps à vivre. Ayant vu votre annonce, je fis venir de vos Pituales Suisses à 1 fr 50, vous pouvez publier qu'elles m'ont sauvé la vie. Elles ont été assez bon de m'en envoyer encore, je les donnerai à d'autres, qui, comme moi, vous remercieront de bon cœur, j'en suis certain.

(Signé) P. VANERAYBECKE, empl. à la station de Liars. Régularisation de la signature par M. le maire de Liars.

LE 18 MARS A BASTIA

Les Placards

Notre population si paisible, si patriotique, si française, quoiqu'en puisse dire certain fonctionnaire, a été péniblement surprise, hier matin, de voir des inscriptions nombreuses, en rouge, ainsi conçues:

VIVA LA COMUNE DI PARIGI !  
VIVE L'ANARCHIE !  
VIVE LA RÉVOLUTION SOCIALE !

Ces inscriptions ont été faites pendant la nuit et au moyen de plaques préparées, sur lesquelles les lettres étaient coupées à jour.

Les exploits de ces noctambules ne se sont pas bornés là. Des coups ont été badigeonnés en rouge presque tout le côté du piédestal de la statue de Poléon qui fait face à la mer.

Une police immédiatement avertie s'est mise en campagne. Elle n'a pas tardé à retrouver 7 italiens. Deux plaques ont été retrouvées: celle portant: *Viva la Comune di Parigi*, sur le bord de la rampe près de l'escalier de l'impératrice; l'autre, morceau de celle: *Vive la révolution*, derrière le théâtre; celle *Vive l'anarchie* n'a pas été retrouvée.

Il paraît que ces italiens ont voulu célébrer le triste anniversaire du 18 Mars. Déjà, l'année dernière, on avait affiché à pareille date, des placards venus d'ailleurs. Comme on voit, notre ville continue à être le point de mire des anarchistes étrangers.

La mesure est comble: elle saura punir les étrangers qui tenteraient de troubler la tranquillité publique. Et que nous les anarchistes se le tiennent bien: leurs idées ne prendront jamais racine dans cette Corse, qui est le classique de la liberté, mais non du désordre.

Les Arrestations

La police a déployée une activité sur-

SPECTACLE DU JOUR

Attorne l'Infanticida

Farsa brillante

DUE VECCHI BURLATI, UN GIOVINE DERISO

Un amante fortunato

Orvero

IL DUELLO DI STENTERELLO

ALLE CASCINE DI FIRENZE

Commedia in 5 atti di Carlo Gofioni

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

L'anniversaire

L'anniversaire du 18 mars a été célébré par de nombreux banquets, dans divers quartiers de Paris.

Une messe a été dite pour le repos de l'âme des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Dans la journée plusieurs députations se sont rendues dans les cimetières de Paris pour déposer des couronnes sur la tombe de ceux qui ont été fusillés.

L'expédition du Tonkin

Les étudiants de Paris rédigent une pétition contre l'expédition du Tonkin.

Krapotekine

Un grand docteur russe est arrivé en France pour soigner le prince Krapotekine.

Le prince Victor

Le prince Victor a rendu plusieurs visites à M. Paul de Cassagnac.

Révolte

Les rajahs du Mysore excités par les émissaires mahométans se révoltent.

L'armée coloniale

Le général Lewal s'est entretenu avec M. Lokroy des projets de création d'une armée coloniale.

Bourse de Paris

Table with 4 columns: Rente 3 p. 0/0, 17 Mars, 18 Mars, and values for various securities like amortissable, 4 p. 0/0, and 1/2 p. 0/0.

Mme POGGI Veave PAOLI

MARCHANDE DE MODES à Bastia, Boulevard du Palais N. 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de loutre noirs, et bleus, pelliconnoirs chapeaux pour dames confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

# Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

**Abonnement (Payable d'avance)**  
 CORSE . . . . . ou en 30 fr. 6 mois 12 »  
 CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50  
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »  
 Autres pays, le port en sus.  
 On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1378 — VENDREDI, 20 MARS 1885  
 Saint Gabriel Archange.

**Rédaction & Administration :**  
**Mathieu Ollagnier, Directeur**  
 8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des journaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 3, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud 0,25.

## Librairie du Petit Bastiais

- Lossow — Métamorphoses, 12 magnifiques gravures renfermées dans un riche étui 30 00
- Violette. — L'art de la Toilette 6 00
- Dictionnaire des postes et télégraphes, cart. 25 00
- Frémy et Terrel — Le guide du chimiste 18 00
- Reclus — Manuel de pathologie externe 10 00
- Berthoud — La charcuterie pratique 4 00
- Maizeroy — Les deux amies 3 50
- Bourse — De Paris au Tonkin 3 50
- de Séménov — Un millionnaire sentimental 3 50
- Erckmann-Chatriaux — L'art et les idéalistes 3 00
- Karr — Messieurs les assassins 1 00
- Piron — Poésies badines — la Métronomie 1 00
- Stahl — Jack et Jane 3 00
- Malot — Une bonne affaire 4 00
- Vuitry — Le désordre des finances 3 50
- Champfleury — L'hôtel Drouot 5 00
- Maizeroy — Le capitaine Uric-à-Brac 3 50
- Dutreuil — Le Congo français 1 00
- Daniel — L'année politique 1884 3 50
- Stevenson — L'île au trésor 3 00
- de Julliot — Terre de France 3 50
- Cladel — Héros et Pantins 3 50
- Surmus — Le vicomte Georges 3 00
- Perret — Les Enervés 3 50
- Vignet — L'erreur de Claire 3 50

## BASTIA

### ENCORE LE BREVET DE CAPACITÉ

Il est décidément bien difficile de faire revenir une administration sur une mesure prise, si mauvaise qu'elle puisse être. Malgré les plus justes réclamations, on persiste à maintenir un seul centre d'examen, au chef-lieu, sans égard pour les intérêts des familles, sans considération pour les difficultés des transports. L'administration supérieure ne peut pas ignorer qu'elle oblige ainsi un grand nombre d'aspirantes de notre ville et de l'arrondissement à se rendre à Nice, à Marseille, à Aix, à Avignon, plutôt qu'à Ajaccio. Dernièrement, près de trente demoiselles se sont embarquées sur le paquebot de la Compagnie Morelli pour aller subir leurs examens sur le continent. Cette situation démontre combien la mesure est injuste. Elle est cause également qu'un très grand nombre de demoiselles, qui s'estimeraient heureuses de conquérir le brevet de capacité, comme une consécration d'études bien faites, reculent devant

les dépenses et les fatigues d'un long voyage. A la session du 2 mars, à Ajaccio, 201 aspirantes ont pris part à l'examen écrit, 158 d'entre elles ont été éliminées après les premières épreuves ; 3 ont échoué à l'oral ; 40 ont obtenu le brevet de capacité. Si nos renseignements sont exacts, la session de Bastia aurait été supprimée parce qu'on avait cru qu'il s'était produit quelques irrégularités. Sans recourir à un moyen aussi radical que celui de la suppression, au risque de frapper injustement dans leurs intérêts de nombreuses familles et de provoquer les plaintes les plus légitimes de plusieurs arrondissements, nous pensons qu'il eût été plus équitable de prévenir le retour de ces irrégularités en confiant, par exemple, au Proviseur du Lycée, digne représentant de l'administration supérieure à Bastia, le soin de former une commission nouvelle qu'il aurait lui-même présidée. On a préféré sacrifier Bastia à Ajaccio. Mais aujourd'hui, s'il faut en croire un de nos confrères de cette dernière ville, les examinateurs du chef-lieu ne seraient pas non plus à l'abri du soupçon : un membre du jury aurait été surpris aux derniers examens, corrigeant la composition d'une aspirante. Le journal d'Ajaccio ajoute que M. le chef du jury a dû en faire l'observation. Nous n'entendons pas passionner nos réclamations, nous évitons même de reproduire toutes les critiques que l'on peut lire dans le *Réveil de la Corse* du 6 mars. Il s'agit cependant de faits matériels qui pourraient être établis au moyen d'une enquête. Nous voulons seulement en conclure que, si des irrégularités se sont produites à Ajaccio comme à Bastia, il n'est pas juste d'avoir deux poids et deux mesures, et de traiter Ajaccio avec plus d'indulgence que Bastia. Nous voulons surtout démontrer que des abus peuvent se commettre partout, et que pour les réprimer, l'administration a en mains des moyens plus équitables que ceux qu'elle a appliqués à la ville de Bastia. Notre conseil municipal a négligé jus-

qu'à présent de s'occuper de cette question. C'est un mérite méritant à plus d'un égard la sollicitude des représentants de la ville de Bastia, et en leur signalant cette lacune, nous avons la ferme conviction qu'ils profiteront de la première occasion pour émettre un vœu tendant à obtenir le rétablissement d'une seconde session d'examen à Bastia. De nouveaux examens sont fixés au 2 juillet : il n'y a donc pas de temps à perdre.

### Le budget de 1886

On annonce que le ministère et la majorité ont reconnu qu'il fallait voter avant les élections le budget de 1886 ; ils craignent que les électeurs devenus méfiants ne soient persuadés que le gouvernement profitera de l'arrivée d'une nouvelle Chambre pour modifier la loi de finances et y faire figurer de nouveaux impôts. Tout le monde sait que, sans la création de ces impôts, l'équilibre sérieux du budget est impossible ; aussi M. Tirard se préoccupe-t-il uniquement d'établir un équilibre fictif et de dresser un semblant de budget. La loi de finances de 1886 sera la reproduction de celle de 1885 ; la commission l'examinera à peine, et la Chambre ne la discutera que pour la forme. Après les élections, nous assisterons à un interminable défilé de crédits supplémentaires et, ensuite, à une émission non moins prolongée de bons de Trésor. Les nouveaux impôts viendront après et tout naturellement.

### Éphémérides Corses

20 mars 1554. — Quatre mille Corses ayant à leur tête Charles Caraffa, s'étaient emparés d'Occagnano. Mais le général Visitarino les ayant attaqués avec une forte troupe génoise, les chassa du village qu'ils avaient conquis, et y mirent le feu pour punir les habitants de s'être rendus à leurs compatriotes.

### Les négociations

On prétend que la Chine voudrait reprendre les négociations. Elle se serait adressée successivement à Saint-Petersbourg, à Berlin, à Londres, et partout elle aurait obtenu la même

## AVIS IMPORTANT

St magasin de M. DOMINIQUE MATTEI Aîné, est transféré place Le-Nicolas, maison Nardini. Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix défilant toute concurrence.

Prix fixe. — **COMPTANT.** — Savoir :

Café Moka, le kilog. fr. 3 70	Bougies (Lesseps) le pag. 1,30 à 1,40
» Ceylan roulé. fr. 3,10	Id. Fourrier (de luxe)
Café Porto-Ricco vert extra à 3,00	le paquet à 1 30 4,00 à 1,45 et 1,20
Autres qualités . . . 2,10 à 2,50	Pétrole (Atlantic) caisse 13,50 à 15,50
Café grillé, mélangé avec le Moka le kil. 4,20	Minot d'Aix la balle de 122 k. 5 47,00
Sucre raffiné en pains le kilog. 0,83 à 0,86	Farines Cos (extra) tre marque 32,50 à 33,50
Id. coupé en morceaux réguliers. 0,95 à 1,00	Minot d'Italie Bougieux 31,50 à 35,00
Cassonnades françaises blanches 0,65 à 0,70	Tousselle Mey d'Aix la balle de 122 k 500 50,00
Chocolat Menier, prix de facture 3,80	Gros son de Marseille les 100 kil. 14,00
Id. des Antilles id. 3,75	Petit son d'Italie. 13,00
Dattes muscades 3,25	Savon jaune Fournier 57,00 à 60,00
Prunes (Impériales) 1,70	Id blanc (La Vierge) 0,65 à 0,70
Id. (Choix) 1,50	Id. ordinaire de 0,45 à 0,50
Raisin de Malaga en détail 1,70	Dépôt de chicorée orientale (argentée) la caisse de 10 kil. 5,00 à 5,25
Id. par caisses de 10 k. 16,00	Soufre Romagn, le ballot 9,50 à 10 00
Pois ronds et cassés de 0,40 à 0,50	Id. sublimé id. 8,75 à 9,50
Lentilles 0,65 à 0,70	Id. Sicile courant 8,00 à 8,50
Riz du Piémont 0,40 à 0,50	Conserves alimentaires assorties.

Avant vos repas buvez

## L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies. Il se trouve dans tous les cafés.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

### LA VELOUTINE

EST UNE  
 Poudre de Riz spéciale préparée au Siam  
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
 Elle est adhérente et invisible, ainsi donc elle se tient aux fraîcheurs naturelles.  
 PARIS — C<sup>o</sup>. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

## Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA  
 chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.  
 Service à la carte et à toute heure.  
 Diners sur commande.  
 Bon confortable et consommations de premier choix.

Deux Diplômes d'honneur et 20 Médailles

## Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice

Spécialité de la Maison

# AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus  
 Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

## CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

## SIROP PECTORAL SÉDATIF

DE J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE

Boulevard Paoli, Bastia.

UN EX-DÉBITANT demande une place de Commis de magasin. — Bonnes références. — Conditions on ne peut plus modérées. Ecrire au bureau du journal.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

CHOCOLAT-MENIER  
 CONTREFAÇONS  
 LE VÉRITABLE  
 NON

## HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI  
 4, Boulevard du Palais, 4  
 au-dessus des grands magasins Oranga BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise. Prix très-modérés.  
 Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1866

Prix fixe

## PER MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, ceintures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits en or, argent, doublé et dentel. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'orfèvrerie et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux. A des prix très modérés. — Vente et achat des matières d'or, d'argent et de platine.

## Spécifique Vinciguerra

De tous les fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**

Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Les notices sont envoyées gratis, MATTEI OLLAGNIER

réponse : le conseil de s'entendre directement avec la France.

On ajoute que, aujourd'hui, la Chine a saisi M. Cleveland, le nouveau président des Etats-Unis, de sa demande de médiation.

M. Ferry ne croit pas à la sincérité de ces démarches et il ne veut engager aucun pourparler avant que l'amiral Courbet ait terminé les nouvelles opérations qu'il prépare.

**La Ville de Bastia**

L'itinéraire de la compagnie insulaire Morelli annonce l'arrivée du nouveau steamer la *Ville de Bastia*, pour lundi prochain, 22 mars.

Ce magnifique bateau est placé sous le commandement de notre concitoyen M. Lacotte, un des meilleurs officiers de la compagnie; il restera spécialement affecté au service de Marseille-Bastia.

**Découverte d'un cadavre**

Avant-hier des italiens qui travaillent à Pineto, dans la propriété de MM. Gaudin et Orsoni, se promenaient près de la mer, lorsque après arrivés au lieu dit Foce Vecchia, ils aperçurent sur le bord de l'eau un cadavre : ils s'empressèrent d'en informer M. le juge de paix de Borgo, qui se rendit immédiatement sur les lieux avec la gendarmerie, et procéda aux constatations légales.

Le cadavre était méconnaissable, complètement nu, le corps intact, la tête seule portait quelques légères contusions. Il était presque en état de putréfaction, on pense que la mort remonte à une vingtaine de jours au moins; il devait être âgé de 50 à 60 ans.

Son état de putréfaction ne permettant pas de le transporter à Borgo, l'inhumation a été faite sur place.

On ne sait à quoi attribuer cette mort : les uns pensent qu'il pourrait s'être noyé, d'autres qu'il aurait pu être précipité dans le Golo, et traîné par les eaux jusqu'à la mer.

**Brevet supérieur**

Sur les 7 aspirantes qui se sont présentées devant la commission d'Ajaccio, 3 ont obtenu le brevet supérieur, ce sont Mlles Porte et Tolla, élèves de l'institution Ottavj et Poli.

**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**

Audience du 16 mars

(Présidence de M. STEFANINI)

**VOL DU COFFRE MATTEI**

On avait raconté en tant de monde au palais. Le public y est attiré à la fois par l'intérêt qui s'attache à l'affaire de Minelli que juge le tribunal correctionnel, comme par le désir de suivre les débats dont nous allons rendre compte.

Dès avant l'heure fixée pour le jugement de l'affaire la salle d'assises est envahie, on cause avec animation : l'issue probable du procès est le sujet de

toutes les conversations. Beaucoup expriment le désir d'une solution favorable aux accusés : on ne croit généralement pas à la culpabilité de Santini et Maestracci.

A deux heures précises la Cour entre en séance. Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat général Bissaud.

MM<sup>e</sup> Joseph de Montera, Blanchard et Mariani sont à la barre.

Il est procédé au tirage du jury : de chaque côté on épuise les réservations.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Pendant la nuit du 9 au 10 février 1884, un vol des plus audacieux était commis dans le magasin du nommé Mattei Dominique, négociant à Bastia. Les malfaiteurs, après avoir escaladé la palissade qui barrait l'entrée de l'atelier Bicchieri, pratiquèrent une large ouverture dans l'une des cloisons intérieures pénétrèrent dans le magasin Mattei et s'y emparèrent d'un coffre-fort fixé au mur. Ce coffre contenait une somme de 3.200 fr. environ consistant en or, argent et billets de banque, des titres, effets mobiliers, valeurs industrielles, un revolver et d'autres objets. Ils l'emportèrent en passant par la porte qui donne du côté de la place St-Nicolas et qu'ils étaient parvenus à ouvrir. Le coffre-fort fut retrouvé fracturé et vide quelques jours après aux environs du fort de Ricciello. On découvrit également un peu plus loin bon nombre de valeurs que les malfaiteurs avaient abandonnées, afin de déjouer toutes les recherches et s'assurer ainsi le bénéfice de l'impunité. Mais les billets de banque, les monnaies d'or et d'argent ainsi que le revolver avaient disparu.

Les investigations de la justice qui étaient demeurées infructueuses au début, ne tardèrent pas à révéler quelques-uns des auteurs de cet odieux attentat. Des charges très-graves furent recueillies contre Santini, Maestracci et Chamas. Mis en état d'arrestation, ils ont tous trois protesté de leur innocence. La procédure a démontré la complète inanité de leurs allégations.

Un enfant de 8 ans, le nommé Ceroni Toussaint a raconté que le dimanche 10 février, avant le jour, il avait rencontré sur le chemin qui conduit à la vallée du Fango, quatre individus traînant une charrette à bras et suivis d'un cinquième qui semblait faire le guet. Sur cette charrette était placé un coffre-fort recouvert d'un drap blanc et solidement assujéti au moyen de cordes. Ils s'engagèrent tous les cinq dans l'embranchement qui aboutit à la route de Carlo. Au bout d'un certain temps et lorsque le jour avait déjà paru, Ceroni les vit revenir marchant plus rapidement, mais la charrette ne portait plus le coffre-fort, le drap seul y avait été laissé. Ceroni avait remarqué que l'un de ces individus avait, comme Maestracci, le bout du nez rongé. D'autre part le véhicule offrait certaines particularités que Ceroni a indiquées, nuance des roues et des brancards, largeur insolite du tablier sur lequel était visible une marque rouge, chaînette en fer suspendue derrière l'une des roues qu'elle était destinée à entraîner. Or Santini possédait une charrette absolument identique.

Les renseignements fournis par Mattei sont venus donner un surcroît de valeur à ces premiers éléments; Mattei s'est rappelé qu'à la fin du mois de décembre 1883, date de son déménagement, Santini avait été chargé d'opérer le transport du coffre-fort et avait pu se rendre un compte exact et détaillé du procédé à l'aide duquel on l'avait scellé. Bien plus à cette époque on avait laissé pendant plusieurs jours dans la cloison en briques juste à l'endroit par où les voleurs se sont introduits une ouverture qui a permis à Santini de connaître la nature et l'épaisseur de la construction, de sorte que la perforation lui était plus facile qu'à tout autre.

Une nouvelle circonstance a été révélée par le témoin Charlotte Bertucci. Cette femme déclare qu'étant le 9 février au soir sur la porte de son cabaret, située sur le quai du vieux port, elle vit passer cinq individus qui paraissaient surexcités par la boisson et parlaient à haute voix. A la clarté du gaz elle a parfaitement reconnu Santini et Maestracci. Le 9e était un portefaix originaire du continent français. Un autre dont la taille était très-élevée, avait

un accent toscan des plus prononcés. Ce dernier disait qu'il se chargerait de porter le coffre à lui tout seul, tandis que ses camarades ricanaient comme s'ils doutaient de ses paroles. Il faut aussi considérer à l'égard de Maestracci que cet accusé qui est garçon de son état, avait de son propre aveu travaillé en cette qualité à la construction du rez-de-chaussée de la maison où le vol a été commis, qu'il n'a pu justifier de l'emploi de son temps dans la nuit du 9 au 10 février et qu'il fréquentait l'atelier du menuisier Bicchieri attendant au magasin Mattei et où les voleurs ont trouvé les outils qui leur ont servi à perforer la cloison. Quant à Chamas, réclusionnaire libéré, plusieurs fois condamné pour vol, le sieur Valery affirme l'avoir surpris vers 4 heures du matin sur le trottoir devant la porte du magasin Mattei d'où il s'est immédiatement retiré pour se diriger, en cherchant à se dissimuler, du côté de la place St-Nicolas. Mis en sa présence Valery n'a pas hésité à le reconnaître, bien qu'il eut pris la précaution de faire tomber sa barbe et couper ses longs cheveux. Il est vrai que Chamas a soutenu qu'il avait passé la nuit du 9 au 10 dans l'auberge du sieur Colonna où il a l'habitude de coucher. Entendu par le magistrat instructeur, ce témoin lui a donné un formel démenti.

(La fin à demain.)

Nous publierons demain la plaidoirie de M. H. de Montera, dans l'affaire de Minelli.

**Abordage**

Le navire à vapeur le *Tonkin*, de la compagnie maritime du Tonkin, a été abordé et coulé en mer, le 4 mars courant, par le vapeur *Maurice-Réunion*, de Marseille.

Le capitaine du *Tonkin* et 23 hommes de l'équipage ont disparu dans le sinistre; parmi ces derniers se trouve M. Ceccaldi, second capitaine.

**Brevet élémentaire**

Sur 22 élèves que Mlle Ponzevera présentait aux examens d'Avignon 9 ont reçu leur brevet.

Ce sont :

- Mlles Agostini, Hortense.
- Bonavorsi, Pauline.
- Bonavita, Lucie.
- Colombani, Annonciade.
- Ginestra, Ursule.
- Matra, Thérèse.
- Orsoni, Clotilde.
- Ponzevera, Louise.
- Vitani, Bénédicte.

**Fonte**

La production de la fonte s'est élevée, pendant le second semestre de 1884, dans le département de la Corse, à 2.418 tonnes. C'est de la fonte d'affinage au bois sortie exclusivement de l'usine de Toga.

Pendant les deux semestres, cette production a été de 4.876 tonnes; en 1883, elle avait été de 5.608, soit en moins pour 1884, 822 tonnes.

La Corse ne figure que pour 12 tonnes de fers marchands et spéciaux obtenus par le réchauffage, pendant le second semestre et pour 96, pendant toute l'année En 1883, cette production avait at-

teint 125 tonnes, soit en moins, pour 1884, 29 tonnes.

**Votes de nos députés**

Scrutin relatif au rétablissement des bourses des séminaires.

Nombre des votants . . . 426  
Majorité absolue . . . 229  
Pour l'adoption . . . 99  
Contre . . . . . 357

La Chambre des députés n'a pas adopté.

- M. Gavini a voté pour.
- M. Arène a voté contre.
- MM. Bartoli et Graziani n'ont pas pris part au vote.

Scrutin sur l'amendement de M. La Bassetière, relatif au rétablissement du crédit pour les armées militaires.

Nombre des votants . . . 426  
Majorité absolue . . . 214  
Pour l'adoption . . . 165  
Contre . . . . . 321

La Chambre des députés n'a pas adopté.

- M. Gavini a voté pour.
- M. Arène a voté contre.
- MM. Graziani, Bartoli n'ont pas pris part au vote.

Scrutin sur l'amendement de M. le baron Reille, relatif au rétablissement d'un crédit de 675.000 fr. pour la gendarmerie.

Nombre des votants . . . 435  
Majorité absolue . . . 218  
Pour l'adoption . . . 101  
Contre . . . . . 334

La Chambre des députés n'a pas adopté.

- M. Gavini a voté pour.
- M. Arène a voté contre.
- MM. Bartoli et Graziani n'ont pas pris part au vote.

**La taille dans la cavalerie**

Le ministre de la guerre a décidé que les conditions de taille exigées des engagés volontaires pour la cavalerie seront augmentées, et fixées ainsi qu'il suit :

- 1 m. 80 dans les cuirassiers.
- 1 m. 75 — dragons.
- 1 m. 69 — cavalerie légère.
- 1 m. 72 — chasseurs d'Afrique et spahis.

Il ne sera accordé aucune tolérance pour le minimum.

**DERNIÈRES INFORMATIONS**

**Les procureurs généraux**

M. Jules Ferry a reçu ces jours-ci, plusieurs procureurs généraux.

**Les canonniers démontables**

Le gouvernement français a renoncé à la commande qu'il devait faire en Angleterre, de canonniers démontables.

**A Vienne**

L'empereur François-Joseph a invité M. Foucher de Careil, notre ambassadeur, à un grand dîner.

**L'armée permanente**

Endes, général de la Commune, organise des conférences sur l'abolition de l'armée permanente.

**M. Roustan**

M. Roustan, notre ministre à Washington, est parti pour la France.

**Dépêches de Nuit**

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

**Elections municipales**

Le Conseil d'Etat a confirmé l'arrêté du Conseil de Préfecture annulant les élections municipales de Barbaggio.

Les électeurs seront convoqués dans le mois d'avril pour choisir une nouvelle municipalité.

Les élections municipales de la commune de Borgo ont été validées.

**M. de Bismarck**

Le comte de Bismarck a été frappé d'une congestion en dinant.

**Les Banquets**

Plusieurs banquets ont eu lieu à Paris pour fêter l'anniversaire de la Commune. Des discours ont été prononcés par MM. Lissagaray, Clovis Hugues, Vaillant, et Laisant.

Il ne s'est produit aucun incident.

**LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE**

**SENAT**

Le Sénat s'est réuni à une heure dans ses bureaux pour procéder à l'organisation de ses bureaux et à la nomination des commissions mensuelles des congés, des pétitions, d'intérêt local et d'initiative parlementaire.

Présidence de M. LE ROYER

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Avignon à emprunter 131.500 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Reims à emprunter 800.000 francs.

L'ordre du jour appelle l'adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant la loi de 1831 sur les pensions des armées de terre et de mer, et l'application au département de la marine et des colonies des dispositions relatives au délai pendant lequel une pension peut être réclamée.

M. Dauphiné donne lecture du rapport de la commission sur le budget de 1885. Le sénat décide que la discussion aura lieu demain.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant modification du tarif général des douanes, en ce qui concerne les céréales.

M. Millaud combat le projet. M. Malézieux soutient l'adoption du projet voté par la Chambre.

Séance demain.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Présidence de M. BISSON

La séance est ouverte à 2 heures. M. Benazet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur la proposition de loi de M. Constans, ayant pour objet de modifier la loi électorale.

La Chambre déclare l'urgence.

M. Achard combat la proposition.

M. Goblet et M. Constans, rapporteur, soutiennent la proposition.

M. Hémon, hostile à la proposition, commence son discours, mais son état de fatigue l'oblige à demander le renvoi à samedi.

**SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ**

GRAVURES : B-B. Hotchkiss, inventeur. — Beaux-arts: Une *Pierrette*, pastel de Bruno Piglihe. — Un gros secret. — Les affaires de Chine: Les croiseurs de l'escadre de l'amiral Courbet, à l'entrée de la rivière de Ning-Po. — La misère à Paris: Distribution de soupe aux indigents, à l'école polytechnique. — Le prince Hassan, d'Égypte. — Les affaires du Soudan: Arrivée des steamers de Gordon, à Metamneh. — Le chemin de fer projeté entre Souakim et Berber (six dessins.) — La France à Madagascar (six dessins.) — Rébus.

**Bourse de Paris**

	18 Mars.	19 Mars
Rente 3 p. 0/0 . . . . .	81,57 1/2	81,50
— 3 p. 0/0 amortissable . . . .	83,85	83,85
— 4 p. 0/0 . . . . .	104,75	105,00
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	110,12 1/2	110,15

**Encore les Incohérents !**

Le succès du numéro du *Courrier Français* illustré fait par les incohérents, à l'occasion de leur bal, a été des plus complets.

Les numéros restant sont en vente chez les marchands de journaux et kiosques au prix de 75 cent. Ce numéro de 24 pages contient plus de 60 dessins et 25 nouvelles ou poésies. C'est une véritable curiosité comme rédaction bizarre, dessins cocasses et composition typographique fantasiste.

Le numéro du 15 mars est très intéressant à cause de la double page fantaisie de Willette intitulée. Ohé! les gens de sport, ohé! et du portrait de Métra le chef d'orchestre des bals de l'opéra. — Envoi de numéros contre timbres ou mandats adressés au *Courrier Français*, 14, rue Séguier, à Paris, même bureaux que le Monde poétique. — Abonnements : six mois, 6 fr.; un an, 10 fr.; étranger, 12 fr. — Dépôt à Bastia, chez Mme Vve Eug. Ollagnier, libraire, 8, Boulevard, du Palais.

**M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOLA**

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'hiver provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de feutre noirs, et blancs, paille noire chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

**A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS**



## L'AFFAIRE DE MINELLI

Tribunal correctionnel de Bastia

AUDIENCE DU 17 MARS

(Suite et fin)

Présidence de M. le président MATTEL.

M. le Président donne la parole à M<sup>e</sup> Hyacinthe de Montera en l'invitant à plaider à la barre.

Messieurs,

Si les membres du barreau compris dans les poursuites avaient eu besoin d'être défendus, ils l'auraient été par notre bâtonnier, et je n'aurais pas pris la parole. Mais la prévention contre nous ne repose sur aucune base sérieuse, je puis donc présenter la défense de mes autres co-accusés.

J'ai à cœur tout d'abord de relever quelques erreurs matérielles qui ont été commises par M. le Procureur de la République.

Sur la proposition de M. Gaudin, le conseil a décidé que les baraques seraient conservées pour être affectées au campement des troupes. S'emparant de ce fait, M. le Procureur de la République a dit qu'il aurait dû suffire pour empêcher la démolition des baraques. Mais M. le Procureur de la République n'a pas réfléchi que cette délibération est postérieure aux faits de la cause.

Voici une première erreur matérielle.

M. le Procureur de la République a ajouté que le Conseil municipal dans un ordre du jour présenté par M. de Zerbi, a félicité les deux adjoints municipaux, au sujet de leur attitude dans l'incident des baraques, donc les conseillers municipaux poursuivis ont prouvé par là leur participation aux faits incriminés. — Mais l'ordre du jour en question était relatif à des faits entièrement étrangers aux incidents du procès actuel. — Nous avons tenu à honneur de donner un témoignage de sympathie à nos deux collègues, qu'une certaine presse avait appelés *des forchans*, à propos d'actes de leurs fonctions d'adjoints.

Le ministère public a cru voir dans un procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 5 février un nouvel indice de la participation de quelques conseillers municipaux aux prétendus délits, objet de la poursuite.

Je regrette que M. le Procureur de la République n'ait pas compris le sentiment qui m'a guidé lorsque, exprimant au Conseil les scrupules qui m'assiégeaient, j'ai donné lieu aux observations présentées par M. le Maire et rappelées par le ministère public.

En apprenant que malgré mon âge avancé, malgré les fonctions judiciaires que j'avais exercées pendant près de vingt années, j'étais poursuivi correctionnellement, j'ai considéré comme un impérieux devoir de rechercher si, en dépit de la poursuite, j'étais digne encore de l'estime et des sympathies de mes confrères du barreau et de mes collègues du Conseil municipal. J'ai repris ma robe d'avocat que j'avais déposée, lorsque j'en ai été sollicité par les membres du Conseil de l'Ordre; de même aussi j'ai consenti à conserver mon siège au Conseil municipal après que mes collègues m'avaient fait connaître qu'ils ne se sentaient pas amoindris par ma présence au milieu d'eux.

J'ai hâte de rentrer dans la discussion des faits.

Il nous est facile d'invoquer au besoin des décisions de justice décidant qu'il n'y a ni crime ni délit, lorsqu'on détruit un édifice en vue de se prémunir contre un danger imminent et public.

Et c'était bien le cas.

L'incrimination est double.

Depuis quarante-trois ans je m'occupe de droit, jamais il ne m'est tombé sous les yeux une ordonnance visant une prévention alternative, comme

celle qui concerne cette affaire; on nous accuse d'avoir menacé de mort ou tout au moins outragé; et quelles sont ces menaces? M. le Procureur de la République les rappelle tantôt: sont-ce là des menaces et des outrages? Et qui les aurait proférées? M. le Procureur de la République n'a pu le dire.

Où est la menace? où est l'outrage? J'aurais compris à la rigueur une poursuite d'excitation à commettre un crime ou un délit; mais l'outrage, je ne le trouve pas. Qui a menacé de mort les soldats? Scotto a dit qu'il était homme à avaler des baionnettes. Il aurait ajouté: Tuez-moi. Est-ce là une menace, un outrage? Et contre qui a-t-on proféré ces prétendues injures, contre des soldats qui n'avaient pas le droit d'arrestation directe et ne devaient qu'observer la consigne d'empêcher quiconque de sortir du lazaret dont ils étaient chargés de garder les abords.

Mais on ne précise aucun fait à l'encontre des prévenus.

Quelles clôtures a-t-on démolies? où étaient-elles ces clôtures; l'enclos n'en avait point; où est la haie abattue, le mur renversé? D'ordinaire le parquet ne se préoccupe pas des intérêts privés; et la ville, sans avoir rien à faire avec l'administration sanitaire, était libre de détruire ces baraques, établies par elle sur un terrain qu'elle avait affermé ou l'exécution des baux passés avec la commune rentre dans les attributions du Maire qui n'a pas porté plainte.

Il fallait nous poursuivre pour dégradations à des monuments publics, à supposer que les baraques eussent été édifiées par l'autorité dans un but d'utilité publique, mais vous n'avez pas osé.

La situation était critique: tous nos concitoyens s'en préoccupaient: quelles mesures avait-on prises? Les premiers quaranténaires avaient été remisés, ainsi que l'a dit M. le Procureur de la République, soulevant la faim et la soif, obligés de payer vingt sous une carafte d'eau: il y avait eu des communications entre le lazaret et la ville: cela n'a jamais été démenti.

On ne voulait pas se révolter comme à Brindisi, faire feu sur les paquebots comme à Naples; mais il était urgent de ne pas laisser séjourner trop près de la ville des voyageurs arrivant des ports contaminés. Le Conseil municipal, sollicita une mesure immédiate et il lui fut répondu que les passagers débarqueraient quand même aux Minelli. La population affolée ne savait pas encore que ces mots faisaient allusion à un document qui n'était pas public et aux difficultés matérielles que l'on avait signalées dans ce document. L'Hôtel de Ville était littéralement assiégé. Deux réunions eurent lieu le 29. Le peuple menaçait d'empêcher le débarquement par la force, et nous déclarâmes que notre devoir était d'être auprès de lui. M. le Sous-Préfet désirait comme nous la prompte réalisation des mesures qui s'imposaient. A la séance du soir, M. Stoffe propose de démolir les baraques. Comme le Conseil ne pouvait empiéter sur les attributions du maire, on repoussa la proposition par la question préalable. Mais on applaudissait à ce projet, car la dépêche qui nous donnait satisfaction n'était pas encore arrivée, et l'on empêchait ainsi le conflit regrettable qui se serait produit le lendemain, et la destruction des baraques était désirée par tout le monde.

On ne raisonne pas avec la peur. Le fléau a été localisé; mais quelle responsabilité aurait pesé sur nous si les deux cas qui se sont déclarés près des Minelli, avaient propagé la maladie au milieu des quaranténaires, et si l'épidémie ne s'était pas éloignée de Bastia pour aller sévir à Olmeta et à Porta?

Le Conseil municipal n'a pas besoin d'être défendu; il a la conscience d'avoir rempli tout son devoir. Ses vœux n'étaient guère écoutés: ceux du Conseil sanitaire n'étaient pas pris en considération, c'est pourquoi j'ai décliné l'honneur de continuer à faire partie de ce dernier Conseil, et j'ai donné ma dé-

mission que mes collègues à l'unanimité ont eu la gracieuseté de refuser d'accepter. D'ailleurs, un juge attend le Conseil municipal; c'est l'électeur: à lui de décider si oui ou non il a rempli avec honneur et dévouement le mandat qui lui avait été confié.

M. le Procureur de la République a dit que les prévenus principaux devaient être retenus à cause de leur coopération intellectuelle.

Coopération intellectuelle!

En vérité, la théorie soutenue par M. le Procureur de la République est nouvelle. Qu'entend-t-il par coopération intellectuelle? Quelle loi sert de fondement à ce nouveau délit.

Il prétend que nous aurions dû requérir la force armée pour arrêter l'œuvre des démolisseurs.

Nous avons voulu nous mettre en rapport avec les soldats et le premier qui a tenté de le faire a été arrêté; l'exemple n'était point engageant.

Je ne veux pas défendre les frères Gaudin. Oletta les accuse, et moi j'indique les faits qui sont à leur décharge. Comme Oletta je ne suis qu'un prêtre, mais l'âge me donne sur lui l'avantage de mieux me rendre compte des faits qui se passent à côté de moi. Or, nous étions encore sur la place Saint-Nicolas au moment où commençait le 5<sup>e</sup> morceau, un des plus longs du répertoire de la musique: « des fragments du ballet *Excelsior* », il est donc impossible que les frères Gaudin se soient rendus à Minelli avec le groupe de ceux qui y soient arrivés les premiers. Je ne veux pas défendre les autres.

Saladini a péché d'intention, bien d'autres ont péché comme lui, mais Oletta le connaît peu, car Saladini ne donne pas d'ordres, d'ordinaire il agit, et ce soir-là il n'a rien fait. C'est encore Oletta, un prévenu, qui ne prête pas serment, qui accuse les Alberti.

A la suite d'un incident produit par l'interprétation d'une déposition recueillie par M. le juge d'instruction, Me de Montera termine en disant qu'en effet l'opinion publique se préoccupe de ce procès, mais non dans le sens que l'on croit: on a eu beau l'exciter contre ses mandataires: elle leur est restée sympathique, et il serait facile de s'en convaincre, si on en veut faire l'épreuve, au sortir de l'audience.

Un mot et j'ai fini.

M. Guasco n'est pas sorti de la route: il n'a pas pénétré dans l'enceinte.

Louis Blanc n'a pas participé à la démolition.

Avant de terminer j'ai à défendre mes co-prévenus et moi d'un délit qui nous est reproché par les soldats: celui d'avoir de mauvaises mines. Le tribunal appréciera.

Après cette plaidoirie dont on ne peut reproduire la vigueur, la correction et l'éloquence qui ont frappé tous les auditeurs, M. le Président dit que le jugement sera rendu à l'audience de lundi.

**Ephémérides Corses**

21 mars 1739. — Arrivée du général de Maillebois à Calvi.

On sait que ce général remplaçait de Borniens, commandant des forces françaises en Corse qui venait de mourir.

M. CHARRAZ (HECTOR), à Murs (Ain), écrivait sous date du 21 novembre 1884: « Jamais un remède n'a guéri si promptement un malade que vos excellents Pilules Suisses. J'avais eu une bronchite chronique l'année dernière; on m'a fait entrer à l'hôpital, de là on m'envoya en convalescence, et jamais je n'ai pu trouver un médecin pour me guérir. Aujourd'hui me voilà presque débarrassé de tout, enclenchements, maux de tête, douleurs, etc., tout est parti, grâce à vos Pilules Suisses. Veuillez m'envoyer encore une boîte à 1 fr. 50 et je vous autorise, si cela peut vous servir, à publier ma lettre. »

Les véritables Pilules Suisses portent le nom de A. Hertzog, Phénix, 28, rue de Grammont, à Paris, et le timbre du gouvernement français sur l'écriture.

## Brevet élémentaire

Le pensionnat Moynier a présenté deux élèves aux examens du brevet élémentaire, Mlles Française Montecucco et Jeanne Olivieri.

Toutes deux ont obtenu le brevet.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la fin du compte-rendu de l'affaire du coffre.

## ACTES OFFICIELS

M. Colonna, capitaine adjudant-major au 76<sup>e</sup> de ligne, passé par permutation au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine, sera employé à Cherbourg.

— M. Roux, nommé directeur de la banque de France à Bourges et non installé, est nommé à Limoges.

— M. Casanova a été nommé sous-inspecteur des enfants assistés à Draguignan.

— M. Pasqualini Jean-Baptiste-Etienne, sergent à la 20<sup>e</sup> section de secrétaires d'état-major, est proposé et classé, après concours, pour le grade d'archiviste de 3<sup>e</sup> classe des bureaux d'état-major.

— M. Alberti, commis de 1<sup>re</sup> classe des contributions indirectes, à St-Chamond, est nommé commis principal de 5<sup>e</sup> classe à Moulins (Doubs).

— Le quartier-maître mécanicien de 1<sup>re</sup> classe Conti a été nommé au grade de second maître mécanicien pratique de 2<sup>e</sup> classe.

— M. Sisco Jean-Baptiste, lieutenant au 21<sup>e</sup> de ligne, a été promu au grade de capitaine, et affecté au 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, par décret du même jour, il passe d'office au 138<sup>e</sup> d'infanterie, en remplacement de M. Martin, qui permuté avec lui.

## SPECTACLE DU JOUR

## LA MORTE CIVILE

Ouverture

**La fuga del forzato dall'ergastolo di Napoli**

Dramma in 4 atti, del Comm. Paolo Giacometti

## STENTERELLO PINTO CAVALIERE

Farsa brillante

## DERNIÈRES INFORMATIONS

## La légation de Stockholm

La légation de France à Stockholm va changer de titulaire.

## La presse socialiste

Un haut fonctionnaire russe révoqué doit fournir des fonds aux journaux socialistes français.

## Le prince Victor

Le prince Victor a déclaré que si les élections prochaines étaient défavorables à son parti, il prendrait du service dans une armée étrangère.

## Au Japon

Plusieurs Jésuites missionnaires partent pour le Japon.

## Révolte

Les rajahs du Mysore excités par les émissaires mahométans se révoltent.

## L'armée coloniale

Le général Lewal s'est entretenu avec M. Lockroy des projets de création d'une armée coloniale.

## Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

## Les affaires d'Égypte

M. Grévy a reçu M. Waddington, notre ambassadeur à Londres, qui a reproduit sa dernière entrevue avec M. Gladstone au sujet des affaires de l'Égypte.

## L'escadre chinoise

La Chine a complètement réorganisé l'escadre de Nankin.

## Nouveau ministère

MM. de Freycinet et Brisson ont des entretiens qui font prévoir la formation d'un nouveau ministère.

## A Canton

Sept canonnières chinoises mouillent en face de Canton.

## Explosion

Une explosion a eu lieu à Saint-Petersbourg, dans le cabinet du ministre de l'intérieur, absent au moment de l'attentat.

## Le prince de Galles

Le prince de Galles est arrivé à Berlin. Il a été reçu à la gare par le prince héritier.

## Les récompenses

L'amiral Peyron a invité le général Brière de l'Isle à envoyer par télégraphe ses propositions pour les récompenses qui doivent être accordées aux officiers et soldats du corps expéditionnaire.

## LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

## SÉNAT

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Emile Gayot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, modifié par le sénat, modifié par la Chambre des députés, portant fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1885.

M. le comte Dumanoir défend les prérogatives du sénat et conclut au maintien des crédits qui ont été votés.

M. Jules Simon parle dans le même sens: il dit que le sénat ne saurait faire abandon de ses droits, en cédant devant les injonctions de la Chambre.

M. Dauphin, rapporteur général, développe les considérations qui ont prévalu au sein de la commission. Il conclut en disant que les concessions demandées au sénat sont rendues nécessaires.

M. Léon Renault répond au rapporteur.

Il soutient la parité des droits des deux chambres en matière de budget: elle ressort clairement de la constitution, et ne saurait être mise en discussion. Mais il pense que le sénat doit céder en cette circonstance devant les intérêts politiques.

M. Buffet combat la théorie du rapporteur et les conclusions de M. Renault. Il pense que le sénat ne saurait sans s'amoindrir céder devant les exigences de la Chambre.

La discussion générale est close.

La discussion des articles est renvoyée à demain.

## SOMMAIRE DE LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE: Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par X. X. — M. Villiers. — Le Chasseur d'Ours (suite), par CHARLES BUET. — Souvenirs de Mme de Sévigné en Bretagne. — La Vieille Femme (poésie), par \*\*\*. — Frans Hals au Louvre, par OSCAR HAVARD. — Les Préliminaires du 28 brumaire (fin), par CH. BARTHELEMY. — Revue musicale, par R. SOLLA. — Du Comédien ou les Freres de lait (suite), par G. DE LA LAMOLLE. — Nos Gravures, par C. G. — Échecs, par EMILE PRADIGNAT. — Rébus. — GRAVURES: Saint-Joseph. — M. Manuel Silveira. — Souvenirs de M<sup>e</sup> de Sévigné en Bretagne. — M. de Villiers.

## Bourse de Paris

	19 Mars.	20 Mars
Rente 3 p. 0/0	81,50	81,60
— 3 p. 0/0 amortissable	83,85	83,90
— 4 p. 0/0	105,00	105,00
— 1/2 p. 0/0	110,15	110,20

## ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

de Gislain Josephine-Charlotte-Valentine-Honorine.

DÉCÈS. — Néant.

## MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 19 mars 1885

ENTRÉES.

De Madeleine, vap. italien Italia, cap. Porreto, passagers, diverses.

De Nice, vap. franç. Spalis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Livourne, vap. italien Italia, cap. Porreto, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. franç. Médiah, cap. Davin, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. franç. Gio-Bacocchi, cap. Pietri, dépêches, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Spalis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDÉ DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabrications de Paris.

Ces pièces de palette nous, blanches, et couleurs, chapoux pour dent confortonnés en tous genre on trouvent aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

# Le Petit Bastiais

00043

5 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 5

**Abonnement (Payable d'avance)**  
 CORSE . . . . . 10 fr. 6 mois 12 »  
 CONTINENT FRANÇ., ALGÈRES, 92 » 13.50  
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 48 »  
 Autres pays, le port en sus.  
 On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1280 — DIMANCHE, 22 MARS 1885  
 Passion.  
**Rédaction & Administration :**  
**Mathieu Ollagnier, Directeur**  
 8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des journaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER**  
 Baromètre, 757.  
 Thermomètre, extérieur 14 — intérieur 15.  
 Direction du vent à 9 h. S-O. — à 4 h. id.  
 Intensité à 8 h. assez fort. — à 4 h. id.  
 Etat du ciel clair.  
 Etat de la mer belle.  
 Hauteur des eaux à 8 h. + 0.34 — à 4 h. + 0.29.

Librairie du *Petit Bastiais*  
**CONFÉRENCES**  
 du  
**R. P. MONSABRÉ**  
 A NOTRE-DAME  
**CAREME 1885**  
 La livraison, 0,25, franco, 0,35  
 Les quatre premières livraisons sont en vente

## BASTIA

### UN HOMMAGE A LA BRAVOURE

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,  
 La gloire des enfants d'un pays constitue la gloire de ce même pays. Elle est, par conséquent, le patrimoine de tous ses enfants.  
 C'est pourquoi, tous les peuples du monde ont toujours considéré comme un devoir d'honorer ceux de ses enfants qui, par leur conduite, ont ajouté de nouveaux fleurons à leur histoire.  
 Faut-il le dire ? La Corse, si riche en hommes valeureux, oublie trop souvent de remplir ce pieux devoir.  
 Et cependant, je le répète, les exemples ne nous manquent pas.  
 Ains nous avons tous lu, dans les derniers numéros des journaux du continent, l'annonce de l'épée d'honneur offerte au lieutenant-colonel Dominé, par ses concitoyens du Conseil municipal de Vitry-le-François.  
 Pourquoi n'en ferions-nous pas autant à l'égard de notre vaillant compatriote, le général Giovanninelli ?  
 Certes, ses titres à notre admiration ne sont pas moindres que ceux du brave lieutenant-colonel Dominé. Je n'en veux d'autre preuve, que les éloges que lui a

valu, de la part de toute la presse continentale, son héroïque conduite au Tonkin !  
 Notre presse insulaire, le *Petit Bastiais* un des premiers, s'est faite l'interprète autorisé des sentiments de fierté que nous avons tous ressentis, en apprenant les glorieux faits d'armes de notre héros compatriote.  
 Mais cela ne suffit pas, et je suis pleinement convaincu, Monsieur le Directeur, que si vous prenez l'initiative de la chose, les Corses s'empresseront d'imiter, tout au moins, l'exemple des habitants de Vitry-le-François, en offrant une épée d'honneur au brave général Giovanninelli.  
 Nul doute aussi que vous seriez secondé par tous vos confrères, sans distinction de nuance politique, car ils ont trop de patriotisme au cœur pour n'être pas heureux de contribuer de toutes leurs forces à cette œuvre éminemment patriotique.  
 Et maintenant donc à vous la parole. Agréez, etc.  
 PIERRE VINCENTELLI.

Nous nous sommes empressé de publier la lettre de M. Vincentelli, et nous approuvons complètement son idée.  
 Dès ce jour, nos bureaux sont à la disposition des souscripteurs, et l'obole du pauvre sera aussi bienvenue que le don du riche.  
 Pour ôter toute couleur politique à cette patriotique manifestation, il serait à désirer que le comité de souscription fut exclusivement composé d'officiers en retraite.  
 Le *Petit Bastiais* s'inscrit pour 10 fr.  
 Il nous faut rectifier une petite erreur relative à M. Giovanninelli : le général est né à Castello di Bostino et non à Prato comme nous l'avons dit.

- 101<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE  
 PLACE SAINT-NICOLAS  
 Programme du 22 mars 1885, de 3 à 4 h.
- |                                |            |
|--------------------------------|------------|
| 1. Kadjars, (march),           | Lemaire.   |
| 2. Girald, (ouverture),        | Adam.      |
| 3. Le Rocet, (polka),          | L. Chic.   |
| 4. Marguerite d'Anjou, (ouv.), | Meyerbeer, |
| 5. Marche Indienne,            | Sellénik.  |
| 6. Bouquet de valse,           | Boné.      |

**BIBLIOTHÈQUE DE LA CORSE**  
 22 Mars 1885  
 Expédition au gouvernement de la lettre du roi qui convoque le général avec le règlement qui concernait notre héros.

**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**  
 Audience du 16 mars  
 (Présidence de M. STEFANI)  
**VOL DU COFFRE MATTEI**  
 (Suite et fin)

Il est procédé ensuite à l'interrogatoire des accusés.  
 M. le Président rappelle tout d'abord, les précédents de Chanas, lequel a déjà été condamné douze fois, huit de ces condamnations ont été encourues pour vol, une entr'autres à cinq ans de réclusion.  
 Chanas, dit que M. Valery, qu'il ne connaît pas du reste, ne peut ainsi qu'il le prétend l'avoir vu sur les lieux du crime. A l'heure qu'indique le témoin il était, lui accusé, tranquillement couché dans l'auberge Colonna, non pas dans la chambre qu'il occupe habituellement, mais dans la salle d'entrée, sur une paille sur laquelle il s'était étendu en rentrant quelque peu pris de vin. Colonna en ne trouvant pas le lendemain son lit délaît a pu croire qu'il avait dé couché, mais le fait est inexact.  
 Maestraci nie à son tour d'avoir participé au vol, la femme Bertucci se trompe quand elle prétend l'avoir vu passer devant sa porte en compagnie de deux autres individus.  
 Si quand il a été rencontré dans le magasin de Bicchieri par M. Nardini, il s'est retiré aussitôt, c'est qu'il a voulu éviter les reproches que celui-ci lui faisait d'habitude en raison de son inexactitude au travail.  
 L'accusé invoque son passé à l'appui de son innocence. Je suis, dit-il, un ami de Bacchus, mais j'ai toujours respecté le bien d'autrui.  
 Santini proteste à son tour de son innocence ; lui aussi a un passé irréprochable, ce n'est pas son caractère qui a pu servir au transport du coffre, ce véhicule est resté où il le remisait d'habitude et où personne ne pouvait s'en emparer, car il avait soin d'immobiliser les roues à l'aide d'une chaîne. Les taches rouge existant, à un moment donné sur le tablier de la charrette n'ont été faites que longtemps après le 10 février ; s'est en y plaçant, dans les premiers jours de mars, des sacs de châtaignes marqués de lettres rouges, que ces empreintes se sont produites.  
 Rentré chez lui, à dix heures du soir, le 9, il n'a quitté sa demeure que le dix au matin, à 6 heures, ainsi que des voisins ont pu l'attester.

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
 Place Saint-Nicolas, Bastia  
 Maison fondée en 1869.  
 M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.  
 Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
 id. en fût 0.50 id.  
 baril non compris.  
 Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.  
 Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**AVIS**  
 M. PETROLACCIO a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 30, d'articles de Chandrannerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pincous. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.  
 L'un des rédacteurs gerant,  
 MATTHIEU OLLAGNIER.

Avant vos repas buvez  
**L'AMARO-MATTEI**  
 reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
 Il se trouve dans tous les cafes.

**SIROP PECTORAL SÉDATIF**  
 De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
 Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

**Café Restaurant National**  
 Cours des Ormeaux, BASTIA  
 chez Madame Adélaïde Colombani  
 Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas.  
 Service à la carte et à toute heure.  
 Diners sur commande.  
 Bon confortable et consommations de premier choix.

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865**  
 Prix fixe  
**FR MATTEI FILS**  
 17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et dentel. — Orfèvrerie argent et métal/blanc 4<sup>e</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

**Spécifique Vinciguerra**  
 De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.  
 Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**.  
 Pharmacie LUCIANI (Bastia).

**HOTEL D'EUROPE**  
 Tenu par M. L. STEFANI  
 4, Boulevard du Palais, 4  
 au-dessus des grands magasins Orago  
 BASTIA  
 Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.  
 Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon onfortable.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1<sup>er</sup> février 1882.

**Sirop Pagliano.**  
 On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.  
 Enfin on prévient que pour les consultations et achats du **Sirop liquide** ou en poudre on doit toujours s'adresser :

AMONS. ALBERT feu G. PAGLIANO  
 maison Théâtre Pagliano  
 à Florence.

**AVERTISSEMENT**  
 Dans le but d'amoinrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Avant vos repas, Buvez du  
**BYDOF**  
 BITTER RUSSE  
 Propriété exclusive de la Maison SUBE et Co de Marseille  
 Ce qui constitue la supériorité du *Bydof* sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif la plus agréable.  
 Agents Généraux pour toute la Corse  
**PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA**

En terminant son interrogatoire Santini demande à M. le Président de vouloir bien faire voir à MM. les jurés le charretton qui a été saisi et d'ordonner en même temps, qu'on fasse rechercher un véhicule appartenant aux portefaix de la compagnie Fraissinet ; on pourra alors se convaincre que les deux charrettons sont absolument identiques.

M. le Président donne des ordres en ce sens.

#### Dépositions des témoins

Le premier entendu est le sieur Mattei Dominique aîné, négociant, la victime du vol.

Le 10 février, j'ai été prévenu vers 7 heures du matin, par la dame Maraviglia, que la porte de mon magasin était ouverte, j'accourus et je constatai la disparition de mon coffre. Des malfaiteurs s'étaient introduits dans mon magasin en pratiquant une large ouverture dans la cloison en briques qui le sépare de celui actuellement occupé par le sieur Bertucci, et dans lequel on avait pu pénétrer aisément, car il était alors fermé d'une façon incomplète. Le coffre qui n'était pas bien lourd a été arraché du mur, les voleurs l'ont emporté par la porte qui donne sur la place Saint-Nicolas, et qu'ils ont ouverte de l'intérieur.

Mes soupçons se sont immédiatement portés sur Santini, lequel a transporté mon coffre de mon ancien magasin dans le nouveau, et a même vissé le boulon qui le fixait à la tige en fer scellée dans le mur. Santini a presque opéré tout mon déménagement ; il a pu ainsi se rendre un compte exact de l'épaisseur de la cloison, parce qu'il y a eu pendant plusieurs jours une ouverture juste à l'endroit où a été pratiqué le trou fait par les voleurs. Santini possède d'ailleurs un charretton absolument pareil à celui sur lequel le jeune Cervoni a vu transporter le coffre.

Les allures singulières de Maestracci qui a longtemps travaillé dans la maison, me l'ont fait signaler comme l'un des auteurs de la soustraction opérée à mon préjudice.

On introduit ensuite la dame Bertucci Charlotte, celle-ci prête serment, mais elle est en proie à une émotion telle qu'elle ne peut prononcer une seule parole. M. le Président la fait retirer pour qu'elle puisse se remettre.

M. Valery François dit. Le 10 février, vers 4 heures du matin, j'ai aperçu sur la traverse Chanas, cet individu s'est détaché du trottoir à la hauteur du magasin Mattei, a pris le milieu de la chaussée et s'est dirigé vers la place St-Nicolas par la rue qui longe la maison Campana ; à mon avis Chanas n'a fait cette manœuvre que pour ne pas se rencontrer avec moi. J'ai connu parfaitement Chanas qui se tenait la plupart du temps devant les bureaux de la Cie Morelli, je l'ai particulièrement remarqué l'été qui a précédé l'époque du crime, lorsque le soir, il poursuivait et menaçait des musiciens italiens, qui jouaient devant le Cercle du Nord, jaloux probablement des quelques sous que l'on donnait à ces pauvres gens. J'ai parfaitement reconnu Chanas dans l'antichambre de M. le Juge d'Instruction bien qu'il eût coupé sa barbe et ses cheveux.

La dame Bertucci revenue de son émotion s'exprime en ces termes : Le 9 février au soir, au commencement de la nuit, j'étais sur la porte de ma buvette, quand virent à passer quatre individus parmi lesquels j'ai parfaitement reconnu Maestracci et Santini, il y avait avec eux un portefaix continental, que j'affirme parfaitement aujourd'hui être Chanas. Si devant M. le Juge d'Instruction j'ai dit que ce n'était pas lui, c'est qu'il était habillé différemment, je ne l'ai pas reconnu ; il y avait avec eux un homme de haute taille, portant un large chapeau, et qui a proféré ces paroles à haute voix : Je me charge de porter le coffre à moi tout seul. Santini se mit alors à rire.

M. Mariani fait observer qu'à l'instruction le témoin a formellement dit ne pas reconnaître Chanas affirmant que l'individu qu'elle avait aperçu était

plus gros et moins grand que l'accusé ; la dame Bertucci persiste dans son affirmation.

Après ce témoignage l'audience est levée et renvoyée au lendemain à onze heures.

#### Audience du 17 Mars

En se rendant à l'audience les jurés peuvent apercevoir dans la cour du Palais, la charrette de Santini dont l'un des brancards n'existe plus, les taches rouges ont également disparu. A côté s'en trouve une autre ; mais elle est complètement dissemblable. Dès l'ouverture de la séance, M. Joseph de Montera fait remarquer que cette charrette n'est pas celle qui a été indiquée hier comme appartenant aux portefaix de la compagnie Fraissinet.

On continue l'audition des témoins.

Ricci Jérôme, fait savoir que deux ou trois jours après le vol commis chez Mattei, il a trouvé Maestracci ivre mort sur l'un des paliers de la maison qu'ils habitent l'un et l'autre. Il a pu constater en cette occasion que Maestracci avait dans sa poche des pièces de 5 fr. au son qu'elles ont produit.

Colonna Antoine affirme que Chanas n'a pas paru chez lui dans la nuit du 9 au 10.

L'huissier conduit par le loin devant la Cour le jeune Cervoni Toussaint. Celui-ci baisse la tête, se frotte les yeux, fait force grimaces, mais on constate qu'il ne verse pas une larme. En vain l'exhorté-on de toutes parts à ne pas avoir peur, pendant près de dix minutes il est impossible de lui arracher une parole.

M. le Président fait observer que des renseignements qui lui sont fournis, il résulte que ce jeune témoin est loin d'être timide.

— « Garde, dit-il, voyez dans la poche de cet enfant ; je suis sûr qu'on y trouvera une pipe. » Le garde s'approche, et de la poche de l'enfant il sort une pipe et un paquet de cartes.

M. le Président sèverement : « Il est temps que cette comédie finisse. Veux-tu parler oui ou non. » L'enfant d'une voix pleurnicharde : *Mi vergogno, mi vergogno.*

Enfin M. le Président parvient à grand-peine à constater son identité et à lui arracher des réponses par monosyllabes.

D. — Comment te nommes-tu.

R. — Cervoni Toussaint.

D. — Ton âge ?

R. — Dix ans.

D. — Ta profession ?

R. — Je vais à l'école.

D. — Le matin du 10 février tu as été trouver ta grand-mère ?

R. — Oui.

D. — Pourquoi faire ?

R. — Lui porter du linge.

D. — Faisait-il encore nuit ?

R. — Oui.

D. — Qu'as-tu vu ?

R. — Une charrette.

D. — Qu'y avait-il dans cette charrette ?

R. — Le coffre.

D. — Comment sais-tu que c'était un coffre ?

R. — Mon père en a un.

D. — A quoi l'as-tu aperçu que c'était un coffre ?

R. — Aux gros clous qu'il y avait dessus.

D. — Ce coffre n'était-il pas recouvert.

R. — Oui, avec un drap.

D. — Alors comment as-tu vu qu'il y avait des clous.

R. — Le drap était déchiré.

En ce moment on constate que le jeune Cervoni bourre tranquillement sa pipe. M. le Président en fait la remarque.

D. — Qu'est-ce qui traînait ce charriot ?

R. — Quatre hommes.

D. — Y en avait-il un cinquième ?

R. — Oui, derrière.

D. — Combien de temps après, as-tu vu revenir la charrette.

R. — Un Pessetto.

D. — As-tu vu des traces rouges sur la charrette.

R. — Oui.

D. — Mais il était couvert d'un drap ?

R. — Le drap était plié en quatre.

M. le Président. Dans la journée, as-tu revu ces hommes habillés différemment.

R. — Oui.

D. — Où cela ?

R. — Place St-Nicolas.

M. le Président fait remarquer que dans la déposition écrite, il a parlé de la place des Platanes.

D. — Les accusés étaient-ils parmi ces cinq individus.

R. — Non.

D. — La charrette qu'on t'a montrée est-ce bien celle que tu as vue. N'y avait-il pas une petite chaîne.

R. — Oui.

M. Joseph de Montera fait remarquer qu'il n'y a pas de clous sur le coffre Mattei, lequel est absolument uni. Cela est confirmé par Mattei appelé à l'audience.

Mattei Jean-Thomas, inspecteur de police, chargé d'interroger Santini le lendemain même du vol, a constaté que tandis que cet accusé déclarait, ce qui est vrai, qu'il avait passé la soirée jusqu'à dix heures dans le cabaret Amadei, sa femme a prétendu qu'il s'était couché à huit heures du soir. Il était présent lorsque M. le Juge d'Instruction a interrogé le nommé de Ferrari qui, d'après le dire d'une femme mal famée, la nommée Antonini Clémentine, aurait déclaré à celle-ci que Santini et Maestracci étaient innocents et que les vrais coupables étaient Chanas et lui, ainsi que deux autres italiens qui sont parvenus à s'embarquer. Ferrari a nié énergiquement ce propos.

Ferrari Louis. C'est Santini qui a transporté et aidé à placer le coffre Mattei, mais il ne peut dire si c'est cet accusé qui a vissé le boulon.

Nardini Raphaël. Le lendemain ou le surlendemain du vol, il a rencontré dans le magasin Bicchieri, Maestracci, qui en l'apercevant s'est aussitôt retiré. Cette circonstance lui a donné à penser que cet individu pouvait avoir quelque chose à se reprocher.

Raffalli, douanier, ne peut dire si oui ou non la charrette de Santini était dans la nuit du 9 au 10 à sa place habituelle.

Camogli Joseph, est celui qui a trouvé à Ricciello les valeurs renfermées dans le coffre.

Sivori Noël. Dans la soirée du dimanche 10, Maestracci s'est rendu chez lui, blessé à la tête. L'a pensé et bandé.

Brucelli Louis. Dans la même soirée, il a reconduit à sa demeure Maestracci qui était ivre et blessé.

La détense conclut de cette déposition que Maestracci n'a pu donc, comme l'a prétendu la femme Bertucci, aller dans le cabaret de celle-ci.

Bicchieri Raphaël. Maestracci a été chez lui dans le magasin par lequel on a pénétré chez M. Mattei. Il n'a pas parlé du vol, ni même regardé comment il avait pu être commis.

Battioni Michel, même déposition.

Les témoins épuisés, et après une courte suspension, M. l'avocat général Bissaud a pris la parole et mis en relief les charges de l'accusation. D'après l'organe du ministère public, la culpabilité des trois accusés est indiscutable. A un forfait si audacieux, il faut une répression sans atténuation.

Me Mariani a présenté la défense de Chanas. Il a fait ressortir que contre son client il n'y avait que des présomptions, et il a conclu à son acquittement.

Me Blanchard plaide pour Maestracci. Il démontre que la femme Bertucci n'a pu apercevoir ceux qu'elle prétend être les accusés que d'une manière oblique et à la clarté incertaine d'un gaz de mauvaise qualité. Il fait remarquer que cette femme n'a parlé de

ce fait que cinq mois après et alors qu'elle était devenue la voisine du sieur Mattei. Il réfute le témoignage de Ricci lequel vivait en mauvais termes avec Maestracci.

Me Blanchard invoque le témoignage de l'enfant Cervoni, disant que l'accusation devrait l'accepter ou le rejeter en entier. Or, cet enfant, mis en présence de Maestracci, a déclaré formellement à l'instruction que l'individu au nez coupé qu'il avait vu avait le visage grêlé et la barbe grise. Ce ne pouvait être Maestracci.

Une main invisible et fatale, a dit M. l'avocat général, a conduit Maestracci sur le lieu du crime, ce qui a fait naître des soupçons contre lui. Mais alors la population tout entière qui s'y est rendue aussi doit être soupçonnée, et dès lors conduite à la barre de la Cour d'Assises. Me Blanchard termine en disant que Maestracci est un très honnête homme, ainsi que l'attestent ses patrons et ses camarades. Il n'a qu'un défaut — quel est l'homme qui n'en a pas ? — Il est un adorateur de Bacchus ; mais non un sectateur de Mercure.

Me Joseph de Montera chargé concurrentement avec son confrère de la défense de Maestracci et de celle de Santini prend à son tour la parole.

Nous sommes, dit-il, en complet accord avec M. l'avocat général. Si vous aviez, MM. les jurés, à juger les véritables auteurs du vol audacieux dont on poursuit la répression, il ne saurait être question d'atténuation. Ceux-ci, en effet, ne peuvent être que des malfaiteurs redoutables, des criminels endurcis, venus de je ne sais où, mais que tout pays répudie et que la société est dans l'impérieuse nécessité de chasser de son sein. Mais le passé de Maestracci et de Santini les protège, et aucune responsabilité ne saurait peser sur eux.

Après avoir déclaré qu'après la plaidoirie si remarquable de Me Blanchard, il ne saurait sans tomber dans d'inutiles redites s'occuper encore de Maestracci, Me de Montera discute l'une après l'autre les charges relevées contre Santini. Il établit ensuite l'alibi de celui-ci en sortant de chez lui au moment même où l'enfant Cervoni apercevait les coupables.

Pour le défenseur, les auteurs de la soustraction Mattei sont des voleurs de profession. Rien ne saurait mieux le prouver que le soin qu'ils ont pris de ne s'emparer d'aucune valeur compromettante. Il faut les rechercher ces voleurs, parmi les nombreux italiens, qui ont longtemps exploité notre ville et qui avaient établi leur quartier général au nouveau port. Enfin, Me de Montera insiste sur la révélation faite par de Ferrari, un homme redoutable et capable à tous égards, d'avoir participé au crime.

Le défenseur termine en adjurant les jurés de ne pas s'exposer à commettre une erreur judiciaire.

Après une délibération de vingt minutes environ, le jury rapporte un verdict de culpabilité contre les 3 accusés, mitigé cependant par l'admission des circonstances atténuantes.

La Cour rend un arrêt condamnant Chanas, lequel est en état de récidive légale, à dix années de réclusion et vingt ans de surveillance.

Maestracci et Santini sont frappés chacun de sept ans de surveillance.

En attendant cet arrêt, la malheureuse femme de Santini devient d'une pâleur mortelle et pousse des cris déchirants. On s'empresse autour de cette infortunée dont l'honnêteté est proclamée par tous les habitants de Bastia et dont l'état est digne de pitié.

La foule manifestement sympathique à Santini et à Maestracci s'émeut et se met à pleurer.

Au même instant, le charriot que Santini avait indiqué à l'audience remontait la Traverse traîné par des portefaix de la compagnie Fraissinet, absolument de la façon indiquée par le jeune Cervoni. Il est peint de la même manière, une corde relie les deux brancards, une chaînette est suspendue derrière la roue gauche. Cette raquette donne lieu à de nombreux commentaires et beaucoup se deman-

dent quel aurait été le résultat de l'affaire si les deux véhicules avaient été montrés aux jurés.

#### Nécrologie

Les sœurs du Bon Pasteur viennent de nouveau de perdre leur supérieure.

La Révérende Mère Ponnet dirigeait la maison de Bastia, depuis peu de temps ; elle était arrivée ici après avoir passé plus de vingt ans au Chili. C'est là qu'elle a contracté le germe de la maladie qui l'a emportée. Malgré les difficultés du moment, elle avait pu continuer l'œuvre commencée par celle qui l'avait précédée dans la direction de cet orphelinat, et faire beaucoup de bien.

Son enterrement aura lieu ce matin à 10 heures.

L'AMARA BLANQUI est le plus délicieux apéritif que l'on puisse recommander, à cette époque printanière, au moment où le corps a besoin de tonique. Un petit verre à Bordeaux de cet amer pur, pris le matin, regaillardit le corps. Mélange à l'eau avant le repas il communique une douce chaleur à l'organisme, en même temps qu'il constitue une liaison pleine de saveur. Enfin, consommé pur, mais à petites doses, après le repas, il aide à la digestion et accélère le fonctionnement des estomacs paresseux. Pour ces trois raisons, nous recommandons à nos lecteurs l'usage de l'Amara Blanqui.

#### SPECTACLE DU JOUR

### CAGLIOSTRO

Con Stenterello  
AMICO E SEGRETARIO DEL DIAVOLO

## Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

### LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

#### SENAT

Présidence de M. LE ROYER

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, modifié par le sénat, portant fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1885.

Les scrutins ci-après ont lieu successivement.

Chapitre 8 ter. — Bourses des séminaires catholiques. Le crédit de 305.000 fr. voté par le sénat, a été repoussé par la Chambre. La commission propose de ne pas allouer de crédit pour cet objet.

Nombre des votants	227
Majorité absolue	114
Pour l'adoption	125
Contre	102

Le sénat a adopté les propositions de la commission.

Traitement des chanoines. — La commission propose d'accepter le chiffre tel qu'il a été réduit par la Chambre des députés.

Nombre des votants	248
Majorité absolue	125
Pour l'adoption	166
Contre	82

Le sénat a adopté.

Aumôniers des hôpitaux militaires. — La commission propose d'accepter la réduction votée par la Chambre des députés entraînant la suppression des aumôniers militaires dans les hôpitaux de l'intérieur.

Nombre des votants	236
Majorité absolue	119
Pour l'adoption	148
Contre	88

Le sénat a adopté.

Traitement et frais de tournée de l'évêque de la Guadeloupe. — La commission propose d'accepter la suppression de ce crédit votée par la Chambre des députés.

Nombre des votants	239
Majorité absolue	120
Pour l'adoption	149
Contre	90

Le sénat a adopté.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix.

Nombre des votants	246
Majorité absolue	124
Pour l'adoption	215
Contre	31

Le sénat a adopté.

Séance lundi.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Godefroy Cavaignac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

Suite de la Ire délibération sur la proposition de loi de M. Constans, ayant pour objet de modifier la loi électorale. M. Hémon reprend et termine son discours.

Après les discours de M. Waldeck-Rousseau et de M. Guéno d'Ornano, le président met aux voix le passage à la discussion des articles.

Nombre des votants	507
Majorité absolue	254
Pour l'adoption	430
Contre	77

La Chambre a adopté.

L'article 1er est adopté.

M. Courmeaux dépose un amendement portant que la représentation devra être proportionnelle aux majorités et aux minorités.

Cet amendement est mis aux voix.

Nombre des votants	426
Majorité absolue	214
Pour l'adoption	78
Contre	348

La chambre n'a pas adopté.

M. des Roys présente un amendement portant qu'il sera nommé un député par 19.000 électeurs, et développe son amendement.

M. Ribot lui succède à la tribune et appuie cet amendement.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Deux Diplômes d'honneur et 20 Médailles  
**Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice**  
*Spécialité de la Maison*

# AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus  
 Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

**CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE**

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.  
**PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA**

**Bains de Puzichello**

M. BATTISTI, Mathieu maître d'hôtel aux bains de Puzichello, a l'honneur d'informer ses nombreux amis et les personnes qui désirent profiter des eaux, qu'ils trouveront cette année dans l'établissement une transformation avantageuse et complète.

Un hôtel récemment construit offrant toutes les garanties, de confort et de confortable désirable a été installé par ses soins sur le pied de ceux des grands établissements thermaux de France.

La cuisine y sera du meilleur goût, les connaissances dans l'art culinaire du chef qui en est chargé les preuves qu'il en a déjà données, dans divers hôtels de fins gourmets des Villes de saison en sont autant de garantie sérieuse.

La cave du nouvel hôtel contient déjà du vin des meilleurs crus de la Corse et les vins étrangers de qualité supérieure.

M. BATTISTI ne négligera rien et délégera toujours avec le plus grand empressement au moindre désir de ses clients.

Il ne reculera devant aucun sacrifice pour leur rendre le séjour de Puzichello le plus agréable possible.

A cet effet des calèches seront à leur disposition sans bourse délier trois fois par semaine pour les promener de Puzichello à la maison Gavini.

Le prix de la pension est fixé à quatre francs par jour.

NOTA. — Un médecin se spécialement attaché à l'établissement pour les besoins des clients de l'hôtel.

**DEMANDEZ**  
chez tous les bons détaillants

LE  
**CHOCOLAT**  
**DES ANTILLES**

(VIGNETTE DORÉE)  
M<sup>re</sup> Prosper Faynel  
(Lyon)

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865**

**Prix fixe**

**PCR MATTEI FILS**

**17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia**

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et seul. — Orfèvrerie argent et métal blanc 4<sup>me</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Env. franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

**VIN FÉBRIFUGE**

de **J. MICHELETTI**, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1881)

**BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA**

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

**Avant vos repas buvez**

**L'AMARO-MATTEI**

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies. Il se trouve dans tous les cafés.

**AVIS**

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des atires à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia

**Maison fondée en 1869.**

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblou, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.50 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de

Bologne, choucroute de Strasbourg.

**AVIS AUX DAMES**



Seule Maison à Bastia  
**23, BOULEVARD PAOLI, 23**

Coliris **YEUX** Châlon  
 Pomade **V. PARNIE**, toutes 1<sup>re</sup>

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI

4, Boulevard du Palais, 4

au-dessus des grands magasins Orange  
**BASTIA**

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise. Prix très modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Un des rédacteurs gérant,  
**MATTHIEU OLLAGNIER**

# Le Petit Bastiais

00045

5 cent.

**JOURNAL QUOTIDIEN**

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »  
 CONTINENT FRANCE, ALGÉRIE, etc. » » 43.50  
 PAYE DE L'UNION POSTALE, 35 » » 48 »  
 Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1381 — LUNDI, 23 MARS 1885  
 Saint Victorin.

Rédaction & Administration :  
**Matthieu Ollagnier, Directeur**

8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des correspondants de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

**Librairie du Petit Bastiais**

- Lossow — Métamorphoses, 12 magnifiques gravures renfermées dans un riche étui 30 00
- Violette. — L'art de la Toilette 6 00
- Dictionnaire des postes et télégraphes, cart. 25 00
- Frémy et Terrel — Le guide du chimiste 18 00
- Reclus — Manuel de pathologie externe 10 00
- Berthoud — La charcuterie pratique 4 00
- Maizeroz — Les deux amies 3 50
- Bourse — De Paris au Tonkin 3 50
- de Séménov — Un millionnaire sentimental 3 50
- Erckmann-Chatriaux — L'art et les idéalistes 3 00
- Karr — Messieurs les assassins 1 00
- Piron — Poésies badines — la Métromanie 1 00
- Stahl — Jack et Jane 3 00
- Malot — Une bonne affaire 4 00
- Vuitry — Le désordre des finances 3 50
- Champfleury — L'hôtel Drouot 5 00
- Maizeroz — Le capitaine Bric-à-Brac 3 50
- Dutreuil — Le Congo français 1 00
- Daniel — L'année politique 1884 3 50
- Stevenson — L'île au trésor 3 00
- de Julliot — Terre de France 3 50
- Cladel — Héros et Pantins 3 50
- Surmus — Le vicomte Georges 3 00
- Perret — Les Enervés 3 50
- Vignot — L'erreur de Claire 3 50

**BASTIA**

**CONCURRENCE COMMERCIALE**

Il est évident que le but du législateur, en décrétant la liberté du commerce, a été d'en faire surgir la concurrence, protectrice impartiale des intérêts des consommateurs, comme de ceux des producteurs et des marchands qui avaient abusé trop longtemps de leur monopole en l'exploitant exclusivement à leur profit, tellement était grand leur culte pour la vieille maxime commerciale : Acheter à bon marché pour vendre le plus cher possible. Aussi leur tenacité trop intéressée l'excitait-il à détruire cette routine favorable à quelques individus au détriment de la masse, et il créa la liberté du commerce qui, en produisant l'abondance sur les marchés, fit naître la concurrence qui, à son tour, rendit les transactions commerciales équitables en donnant à chacun la liberté de discuter ses intérêts, ce que le monopole, maître de la place, ne permettait pas.

Si, pour ce qui concerne les aliments de première nécessité, nous avons demandé qu'il soit fixé un prix maximum : c'est que, selon nous, la concurrence est paralysée par l'accord des détaillants peu nombreux dans les petites villes, où les ambulants, en raison de la nature de leurs marchandises, ne peuvent les y transporter sans nuire à leur qualité. Dès lors, nous considérons l'intervention de l'autorité indispensable aux intérêts de la population pour obtenir une taxe impartiale ; mais il n'en est pas de même pour tous les objets confectionnés en faveur desquels nous sollicitons la licence la plus complète, parce que nous sommes convaincu que la concurrence, véritable âme du commerce, puisqu'elle le stimule, le vivifie, imposera au vendeur une limite à ses prétentions exagérées, en proposant des conditions moins onéreuses aux acheteurs, qui n'en bénéficieraient pas sans son concours. L'expérience nous en donne la conviction.

Il y a un siècle, la révolution qui troubla la société française, en changea les usages : naturellement, le commerce en supporta les conséquences. Ainsi, chaque province possédait son costume distinct, mais chaque habitant l'ornait suivant son rang.

Aussitôt ce grand drame accompli, tout changea : le laquais s'habilla comme le financier : tout fut confondu, égalisé, si vous le voulez. Alors l'industriel comprit qu'il fallait remplacer le système de son outillage, afin d'approprier sa fabrication aux exigences de la mode et aux usages de la nouvelle société, ce que la vapeur vint rendre encore plus indispensable, en multipliant et abrégant les communications entre toutes les provinces et l'étranger. En outre, il s'étudia à briser avec le passé dont les efforts tendaient à vendre le plus cher possible, ce qui nuisait évidemment à la consommation, et il adopta la méthode des économistes basée sur des études sérieuses, expérimentées avec succès dans les grandes villes, qui consistait à produire abondamment avec une sage économie, pour vendre à bon marché et gagner beaucoup, parce qu'il était convaincu

que le monopole du commerce créait une grande perturbation dans la vente des produits qui menaçaient d'infailliblement nos marchés.

En effet, les ventes se réalisèrent : déjà la concurrence se fait sentir dans notre île. Les marchands ambulants, les courtiers des fabriques, les colis-postaux, les envois des grandes maisons de Paris, nous font connaître la différence des prix qui existe entre les leurs et ceux de nos détaillants. Comme leurs offres sont beaucoup plus avantageuses, tous les acheteurs vont à eux. C'est naturel, d'autant plus qu'on leur accorde encore des facilités pour le paiement qui est perçu par l'administration des postes, innovation favorable aux petites communes comme aux grandes villes, résidences des vendeurs.

Vous avouerez, chers lecteurs, que rien ne peut être changé à cette situation protégée par la loi.

A nos marchands seuls, il appartient d'y porter remède en fournissant aussi bon et à meilleur marché que leurs concurrents, ce qui leur est permis, car ils ont moins de frais à supporter que ces marchands nomades astreints à voyager et à vivre en camp volant. A eux à se rappeler aussi que la marchandise qui séjourne trop longtemps en magasin se démode, s'y détériore, perd par conséquent de sa valeur qui reste improductive, ce qui diminue le bénéfice sur lequel ils comptaient, tandis que le gain quelque minime qu'il soit, contribue à en obtenir un plus sérieux s'il est souvent et habituellement renouvelé.

Le Colonel CH. DE MONDESERT.  
 (A suivre).

**Le nouveau procureur général**

On lit dans le Progrès libéral, de Toulouse :

Nous avons appris, par un télégramme, la nomination de M. Moras, au siège de procureur général près la cour d'appel de Bastia. M. Moras est un des jeunes magistrats actifs, intelligents, qui ont fait leur carrière sous la troisième République, et qui ont sans cesse apporté,

dans l'exercice de leurs fonctions, un respect absolu de la loi et un dévouement éprouvé aux institutions établies.

M. Moras était depuis quelque temps indiqué pour les hautes fonctions auxquelles il vient d'être appelé. Sa profonde connaissance des choses de la justice, ses réquisitoires sobres, mesurés, empreints d'un grand bon sens et au service desquels il mettait toujours une parole élégante et facile, le recommandaient à l'attention de la garde des sceaux.

Nous nous félicitons de son avancement tout en regrettant son départ de notre ville où il a fait ses études, ou il a longtemps vécu comme magistrat et où il compte des amis nombreux et dévoués.

**Éphémérides Corses**

23 Mars 1770. — Lorsque Mirabeau vint en Corse comme officier, il se lia d'amitié avec un certain Marc Paoli, de Vescovato, dont il demanda même la fille en mariage.

A une certaine époque ayant eu besoin d'argent il emprunta une somme de 321 livres pour laquelle il fit la reconnaissance suivante.

« Je soussigné reconnais ce vingt-trois Mars mil sept-cent soixante-dix, devoir à M. Antoine-Marc Paoli, de Vescovato di Casinca, la somme de 107 écus ou de 321 livres de France sans y comprendre trois mois de nourriture. — Comte Pierre de Buffières. » Mirabeau signait Buffières parce que son père lui avait refusé ce nom comme punition, il le conserva jusqu'à sa majorité.

**Gazette départementale**

AJACCIO. — Le ministre des travaux publics a autorisé M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à commencer en régie et à titre d'essai, jusqu'à concurrence d'une somme de 20.000 francs, les travaux de dérochement à exécuter dans le port d'Ajaccio, en vue d'y augmenter la longueur accessible du quai.

ISOLACCIO. — M. Pompée Laurelli, conseiller général, a succombé à une courte maladie. La population entière du canton s'est associée à la douleur de la famille Laurelli, et jamais regrets n'ont été plus sincères.

M. Pompée Laurelli n'avait pas seulement hérité de la grande réputation et de la situation de son père et de son grand-père : il possédait toutes les qualités du cœur, et les habitants du Fiumorbo savaient qu'ils pouvaient compter sur lui en toutes circonstances : aussi sa popularité était-elle aussi grande que justifiée.

Son frère, M. l'avocat Laurelli, appelé en toute hâte, a pu arriver à temps pour lui donner le dernier adieu.

AJACCIO. — M. Sarrola, surnuméraire de l'enregistrement, a été nommé receveur des douanes de 6e classe à Vézenobres (Gard).

CERVIONE. — L'hospitalité si bienveillante que vous accordez aux rectifications, m'autorise à venir vous prier dans l'intérêt de la vérité trop souvent méprisée dans un but quelconque, de rétablir très exactement les faits qui se sont passés entre le jeune Giusti Martin et M. Virgitti Tiburce.

Je ne rappellerai donc pas l'affaire, mais que l'on sache bien que le jeune Giusti a été battu avec un bâton et à diverses reprises et non avec un sarment de vigne, qu'il a été jeté par terre par M. Virgitti lequel lui a marché dessus, et non content de cela, il lui a lancé un gros boule-dogue qui heureusement a été plus raisonnable que M. Virgitti et a ménagé les jours du pauvre Giusti.

Ces faits sont établis par des témoins oculaires. D'ailleurs, laissons à la justice le soin de tirer cette affaire au clair et de la réduire à ses petites proportions. — Un ami de la vérité.

AJACCIO. — M. Colin, commissaire de police à Reims, a été nommé à Ajaccio, en remplacement de M. Verdier qui passe à Nîmes.

OMESSA. — M. Duplantier, surnuméraire de l'enregistrement à Bayonne, est nommé receveur de 6e classe, à Omessa, en remplacement de M. Matheron, qui passe au bureau d'Ardentes, même classe.

VIGNAMAJO. — Le nommé André Marcangeli a tiré un coup de pistolet sur son beau-père, Joseph Lovichi. Ce dernier a été atteint à la cuisse gauche : la blessure n'est pas mortelle. Marcangeli n'a pas encore été arrêté.

**Correspondance**

Corte, le 7 mars 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais, Le Journal de la Corse du 3 mars a ouvert ses colonnes à une dénonciation anonyme où l'on attaque violemment la conduite et l'administration du supérieur du petit séminaire de Corte, M. le chanoine Abeau.

Tous ceux qui connaissent personnellement ce digne ecclésiastique — qui a laissé sa vieille mère sur le continent et sacrifié ses intérêts pour se consacrer depuis cinq ans à l'éducation de la jeunesse corse, sont révoltés des calomnies contenues dans cet inqualifiable factum. A Corte, où M. Abeau est plus particulièrement connu et où il jouit d'une réputation de talent et de vertu justement méritée, il n'y a qu'une voix pour flétrir l'auteur inconnu d'un pareil document dont personne n'ose avouer la paternité.

Le personnel du petit séminaire s'est empressé d'exprimer ses regrets à son supérieur si indignement outragé et a rédigé une protestation qui a été adressée au rédacteur en chef du Journal de la Corse. J'ai eu connaissance de ce document. En voici un extrait : « Nous, professeurs, nous nous faisons un devoir de protester avec indignation contre les accusations odieuses dont notre supérieur est l'objet. Nous tenons également à honorer d'affirmer que cette maison, bien loin d'être entravée dans son développement par la direction de M. le supérieur Abeau, doit, tout au contraire, à l'impulsion qu'il a donnée aux études et à l'activité dont il fait preuve, les éléments de prospérité qu'elle possède déjà et les espérances qu'elle peut concevoir d'un brillant avenir. »

En 1880, le petit séminaire de Corte avait besoin d'un homme entendu et expérimenté. L'archevêque d'Aix, sollicité par l'évêque d'Ajaccio, choisit M. Abeau, comme l'un des prêtres les plus distingués de son diocèse, et c'est ainsi qu'il se trouve à la tête de son établissement.

Quiconque l'a vu à l'œuvre, peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que M. Abeau mène la vie d'un très digne prêtre. Doué d'une activité surprenante et qui n'est jamais en défaut, rien n'échappe à sa surveillance, rien n'est oublié ni laissé en souffrance. Son dévouement sans bornes lui fait même accepter des occupations pénibles dans l'intérêt des élèves confiés à sa sollicitude. Habitué dès sa jeunesse à l'enseignement, il est familiarisé avec les meilleures méthodes scolaires, et l'université, j'en suis convaincu, se croirait honorée de le compter dans ses rangs. Aussi, la maison de Corte s'est-elle heureusement ressentie de sa direction et de sa grande expérience : d'importantes améliorations ont été apportées dans les diverses classes, de nouveaux cours spéciaux et scientifiques ont été créés et la meilleure impulsion a été donnée aux nombreux éléments qui concourent au fonctionnement d'une grande maison d'éducation.

La confiance des familles ne s'est jamais ralentie.

Plus les parents approchaient M. Abeau et plus ils se sentaient disposés à lui confier leurs enfants. Pour n'en citer qu'un exemple, il suffit de constater que les élèves natis de Corte se sont élevés, depuis son arrivée, de 19 à 80.

Il est pénible de voir un homme de bien digne de l'estime et de la vénération publiques, venu en Corse uniquement dans l'intérêt de nos jeunes compatriotes, être indignement vilipendé par une main inconnue qui a trempé sa plume dans le fiel et la boue.

J'aime à croire que tout ce qui est honnête dans notre pays sera indigné d'un tel procédé, et que les familles, en guise de protestations, voudront confier plus nombreux encore que par le passé, leurs enfants au père distingué, vertueux et érudit qui dirige le petit séminaire de Corte.

Agrérez, etc.

Un lecteur du Petit Bastiais.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais,

J'adresse à M. Abeau une lettre que je désire rendre publique, car elle est l'expression des sentiments indignés de tous ceux qui pensent bien en Corse, et à plus forte raison de tout le clergé de l'île. J'ai la conviction que beaucoup d'autres suivront mon exemple.

Agrérez, etc.

A.... le 6 mars 1885.

Monsieur le Supérieur

On dit qu'un jour la femme de Socrate, irritée de voir la patience et la vertu de son mari croître à proportion qu'elle-même était plus vicieuse et plus emportée, jeta sur lui de dépit le contenu d'un vase de nuit. Elle croyait le salir; elle n'a sali que sa propre mémoire.

Ainsi viennent de faire vos détracteurs. Habitués à manipuler l'ordure, ils ont essayé de vous la jeter publiquement à la face. Rassurez-vous. Connu comme vous l'êtes, elle ne vous atteint pas et rejait en éclaboussant, sur ceux qui l'ont préparée.

Vous n'en êtes pas moins pour la Corse entière, mais plus spécialement pour ceux qui ont le bonheur de vous connaître intimement (et je suis du nombre) un prêtre comme on les rêve, quand on médite sur l'idéal de la vertu sacerdotale.

Agrérez, monsieur le Supérieur, l'expression d'un respect et d'un attachement qui grandissent avec l'insulte et la calomnie.

Un prêtre de l'arrondissement de Corte.

**Nouvelles maritimes**

Le vapeur Spahis, capitaine Lota, venant de Bastia, a mouillé dans notre port, hier à 7 heures du matin, ayant effectué la traversée en 12 heures, avec 40 passagers.

Il a été débarqué 70 tonnes, consistant en huile d'olive, poissons frais, volailles, plusieurs corbeilles d'œufs, représentant ensemble la quantité d'environ 799.000 œufs, 12.000 kil. de farine de blé et une certaine quantité de légumes verts.

La veille, à 5 heures du soir, le bateau Evénement s'est dirigé sur Ajaccio.

Le prince de Hohenlohe et le baron Water, major, se trouvaient au nombre des passagers.

Le vapeur Isère, capitaine Azéma, parti de Bastia avant-hier à 6 heures du matin, est arrivé le lendemain à 8 heures du matin, avec un chargement d'huile d'olive.

(Petit Niçois.)

**Votes de nos députés**

Le sénat sur le crédit voté par le sénat relatif à la loi de théologie catholique.

Nombre des votants	453
Majorité absolue	227
Pour l'adoption	207
Contre	246

Chambre des députés n'a pas adopté.

Le sénat sur l'ensemble du projet de loi, modifié par le Sénat, portant fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1885.

Nombre des votants	437
Majorité absolue	219
Pour l'adoption	362
Contre	75

Chambre des députés a adopté.

**Examens de marine**

Les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles, à la suite des examens de pratique qui ont eu lieu à Bastia.

Cours : Navaroli Joseph-Marie, Riondi Simon.

Calotage : Varsi Martin, Giulj André, Jean-Baptiste.

**TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BASTIA**

**ROLE DES AFFAIRES A PLAIDER**

**AUDIENCES DES 27 et 28 mars 1885**

Decorì, c.	Franciosi.
Maroni, c.	Castellotti.
Franceschi, c.	Saporiti.
Baracchini, c.	Berneau.
Massimi, c.	Massimi.
Campocasso, c.	Camugli.
Puccinelli, c.	Weyth.
Bertoni, c.	Paoli.
Marinetti, c.	Durazzi.
Fieschi, c.	Simoni.
Rayssignuier, c.	d'Angelis.
Musso, c.	Griscelli.
Pozzo, c.	Griscelli.
Linelli, c.	Guerrini.
Maestracci, c.	Cagninacci.

**Tableau d'avancement**

M. Giulj, Paoli et Scitiano, adjudants élèves de l'administration du service des hôpitaux militaires, sont classés pour le grade d'officiers d'administration adjoint de 2e classe.

M. Penciolielli, officier d'administration adjoint de 2e classe de campagne, est classé pour le grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Luciani, adjudant commis-greffier de première classe au conseil de guerre de Châlons, est proposé pour le grade d'officier d'administration de 4e classe.

MM. les adjudants-greffiers Delfini, de l'atelier de blanchisserie, et Ceccaldi de la prison militaire de Bastia, sont proposés pour le grade d'officier d'administration aide-comptable de 2e classe.

**Bourse de Paris**

	20 Mars.	21 Mars
3 p. 0/0	81,60	81,72 1/2
5 p. 0/0 amortissable	83,90	83,85
4 p. 0/0	105,00	105,00
1/2 p. 0/0	110,20	110,30

**Mouvement de la population pendant l'année 1884**

NAISSANCES.

Enfants légitimes.		
1884	1883	
Garçons	295	322
Filles	287	295
Total	584	617

Enfants naturels.

Garçons	58	45
Filles	57	58
Total	115	103

Récapitulation

Garçons	353	367
Filles	346	353
Total général des naissances légitimes et naturelles	699	720

Décès du sexe masculin.

Garçons	266	181
Hommes mariés	93	89
Veufs	36	31
Total	395	301

Décès du sexe féminin.

Filles	211	176
Femmes mariées	48	73
Veuves	48	50
Total	307	299

Total général des décès

302	600
-----	-----

Enfants morts nés.

Garçons	12	16
Filles	11	7
Total	23	23

Total des mariages, 132 169

Nombre de mariés qui ont signé leur nom 106 hommes et 81 femmes.

Nombre de mariages qui ont donné lieu à la rédaction d'un contrat, 23.

Nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés, 15.

Nombre des enfants naturels ainsi légitimés, 49.

**ÉTAT CIVIL**

**MARIAGES. — Nés.**

Mariages. — Nés.

Mori André. — Orsoni Henri-François.

Décès.

Ponnet Magdeleine, supérieure des sœurs du Bon Pasteur, célibataire, 57 ans, de Chambéry.

**DERNIÈRES INFORMATIONS**

**Réunions électorales**

La ligue départementale révisionniste de la Seine et l'alliance socialiste tiennent des réunions privées en vue des élections.

**Commission des finances**

Dès que le budget de 1885 sera voté, le Sénat nommera la commission des finances de cette année. D'après la composition des bureaux tirés au sort hier, la Droite ne paraît devoir obtenir de siège que dans un seul bureau.

**Réorganisation de la cavalerie**

Le ministre de la guerre a reçu le général Deflis, sénateur, qui lui a soumis un projet de réorganisation de la cavalerie.

**Dépêches de Nuit**

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

**L'affaire Trémontels**

M. André de Trémontels, ancien préfet de la Corse, a adressé une lettre au journal de M. Andrieux, La Ligue, en réponse à l'article qui le concernait. Cette lettre contient de longues explications, et il y est particulièrement question de la situation de M. Leguay.

**Au Soudan**

Le général Graham a rencontré 4.000 rebelles à Hasbeen, et les a complètement battus.

**L'exposition d'électricité**

Le président de la République, accompagné des ministres de la guerre, de la marine et des postes, a assisté à l'inauguration de l'exposition d'électricité, à l'Observatoire.

Il a été reçu par l'amiral Mouchez, directeur; M. Maurice Lœwy, sous-directeur; M. Georges Berger, et tout le personnel de l'Observatoire.

M. le Président de la République a été très satisfait de sa visite, et a adressé des félicitations au directeur et à plusieurs électriciens.

**Les fenians**

Des lettres anonymes venant de sources fenians, menacent la reine d'Angleterre.

**M. Camescasse**

On parle de la démission prochaine de M. Camescasse, en désaccord avec M. Waldeck-Rousseau, sur les insignes séditieux déployés depuis quelque temps dans les obsèques politiques.

**Arrestation de mandarins**

Le gouvernement chinois a fait arrêter les mandarins qui détenaient les produits de l'impôt foncier et du tikin.

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 19 mars 1885**

**ENTRÉES.**

De Livourne, vap. anglais Miranda, cap. Allen Keys, diverses.

De Marseille, vap. franc. Ge-Valery, cap. Lima-rola, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES. — Néant.

**M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAOLI**

MARCHE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'armer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments, etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÈRES

BRASSERIE GASPARINI JEAN

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. barrel non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI 4, Boulevard du Palais, 4 au-dessus des grands magasins Orange BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise. Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

VER SOLITAIRE

On sait que la propagation de Tania ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tania; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules taniocides, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules taniocides envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Prelan de Paris.

Avis publié dans le Journal Officiel du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du Sirop liquide ou en poudre on doit toujours s'adresser :

Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO maison Théâtre Pagliano à Florence.

AVERTISSEMENT

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Les dépositaires généraux, MATTHEU OLLAGNIER

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Roboterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose d'atires à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant ce métier.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons. Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA. Pharmacie LUCIANI (Bastia).

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1868

Prix fixe

PCB MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de diverses nées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendules, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix réduits, en or, argent, double et dentil. — Orfèvrerie argent et métal blanc. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils, bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et de Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 10 francs.

SIROP PECTORAL SÉDATIF

DE J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéries en peu de jours par le Sirop Pectoral sédatif, à base d'acacia et de laurier cerise. — Le flacon, 3 francs.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA

chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas. Service à la carte et à toute heure. Dîners sur commande. Bon confortable et consommations de premier choix.

Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Boulevard du Palais

L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT

Marque de fabrique

A L'EXPOSITION DE NICE

Table with 10 columns: SPIRITUEUX, Tabacs en feuilles, Tabacs en paquets, Tabacs en vrac, Cigares, Cigares étrangers, Cigarettes, and Tabac à priser. Lists various brands like Kirsch, Vermouth, Sauterne, Kentucky, etc.

Le Petit Bastiais

00047

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . . . UN AN, 30 fr. 6 mois 19 » CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 23 » 13.50 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 » Autres pays, le port en sus.

On ne répor. pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1382 — MARDI, 24 MARS 1885 Saint Romulus, martyr.

Rédaction & Administration : Matthieu Ollagnier, Directeur 8, Boulevard du Palais, 8. Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,35.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 757. Thermomètre, extérieur 12 — intérieur 13. Direction du vent à 8 h. N-E. — à 4 h. Ouest. Intensité à 8 h faible. — à 4 h. id. Etat du ciel nuageux. Etat de la mer belle. Hauteur des eaux à 8 h. + 0,33 — à 4 h. + 0,42.

Librairie du Petit Bastiais

CONFÉRENCES

R. P. MONSABRÉ A NOTRE-DAME

CARÊME 1885

La livraison, 0,25. franco, 0,35

Les quatre premières livraisons sont en vente

BASTIA

LA MÉDISANCE

M. le Directeur du Petit Bastiais, Pas à pas, je faisais, il y a quelques temps, mon tour de ville, quand une on-dée vint me surprendre. N'ayant jamais, dès mon enfance, pu m'habituer à l'usage du parapluie, je cherchais un refuge. Le Palais de Justice était à peu de distance, m'offrant un abri des plus commodes; j'y pénétrais, et allais m'asseoir parmi le public assez restreint qui assistait à l'audience correctionnelle.

A l'appel de son nom, une jeune fille venait de prendre place au banc des prévenus. Elle éveilla ma curiosité; c'était un minois blanc et rose, au nez retroussé, aux yeux vifs, aux lèvres minces et pincées qui, en dépit de la jeunesse, donnaient quelque chose de cruel et de méchant à sa physionomie. Voici en peu de mots son histoire. Furieuse de s'être vu enlever le cœur d'un des coqs du village, par une donzelle mieux bâtie ou plus adroite, elle avait débiné de la bonne façon son heureux rival. A la veille, à la fontaine, au bois, elle avait dégoisé, à l'encontre de son ennemie, pas mal de noirceurs qui avaient, grâce à des com-

mères complaisantes, fait le tour du village. La justice lui demandait compte de ces menus propos. Ils étaient si bien aiguillés que le tribunal lui infligea dix jours de prison.

Un rayon de soleil qui se jouait sur les galons argentés des juges m'avertit que l'averse était passée. Je repris ma promenade, et tout en marchant, j'applaudissais au sage jugement que je venais d'entendre. Lui bienfaisante, pensais-je, législateur prévoyant, m'écriais-je, sois béni, toi qui réprimas les moindres écarts; ainsi peuvent vivre et prospérer les sociétés humaines! Fen étais là de mes considérations morales, lorsque tout à coup je songeais au nombre incalculable de méchancetés qui se débitent et se colportent dans tous les salons et ailleurs. Je vis défilér dans ma mémoire, une série de gentilles dames, de beaux messieurs qui commettaient hebdomadairement le délit pour lequel cette pauvre villageoise venait d'être punie. Fen arrivais à faire mon mea culpa, et je frissonnais en pensant que moi-même j'avais encouru souvent, sinon la prison, du moins une bonne amende.

Ces réflexions étaient désagréables, et dans le monologue auquel je me livrais, j'essayais de regimber contre cette conclusion inattendue à laquelle me portait le cours de mes pensées. Quoi, disais-je, il faudrait bannir de la conversation tout ce qui en constitue le sel et le charme! Quoi, il faudra s'interdire de décocher une épigramme à qui la mérite! Mais, en vérité, autant s'enfermer dans un de ces couvents, où s'étale dans chaque corridor, le commandement: *Silentium et obedientia!*

J'avais beau disputer, ergoter, une voix secrète me disait: pour s'ériger en censeur, il faut être soi-même un Caton, l'es-tu? Il te faut des sujets de conversation; pour qui est intelligent et instruit, le monde en est rempli; seuls les ignorants et les sots ont besoin pour briller, de déchirer la réputation d'autrui. Ne sois donc pas si implacable vis-à-vis de cette pauvre paysanne frappée par la justice. Elle a du moins l'excuse de son défaut d'éducation, tandis que toi.....

Et je ne pouvais m'empêcher de songer à ces paroles, on blesse, on tue avec un mot, avec une histoire prétendue, aussi qu'avec un stylet ou un fusil. Je voyais avec effroi se dérouler à mes yeux, toutes les conséquences d'une simple conversation, quand la divine charité en est bannie.

Rentré, au logis, j'ouvris le Livre des Livres, et j'y lus :

« Noë s'appliquant à l'agriculture, commença à labourer et à cultiver la terre, » et il planta une vigne.

« Et ayant bu du vin, il s'enivra et pa-rut nu dans sa tente.

« Cham, père de Chanaan, le trouvant dans cet état, et voyant que ce que la pudeur obligeait de cacher en son père » était découvert, sortit et vint le dire à ses deux frères.

« Mais Sem et Japheth ayant étendu un manteau sur leurs épaules, marchèrent en arrière, et couvrirent en leur père ce qui devait y être caché..... »

Le vin, ce sont nos défauts et nos vices, Noë c'est notre prochain. Or, sans souhaiter pour personne la malédiction qui frappa la descendance de Cham, il est à désirer que chacun s'inspire de l'exemple béni de Sem et Japheth.

Voilà, Monsieur le Directeur, une lettre qui a tout l'air d'un sermon. Ne m'en veuillez pas, c'est de mon âge, et nous sommes en carême.

Un vieux bonhomme.

L'AFFAIRE DE MINELLI

AUDIENCE DU 23 MARS

Le Tribunal a rendu hier son jugement dans l'affaire des Minelli.

Il a écarté les délits de menace de mort et d'outrages en ce qui concerne tous les prévenus, à l'exception de M. César Scotto, condamné sous cette inculpation, à 6 jours d'emprisonnement.

MM. le docteur Pitti-Ferrandi, le docteur Guasco, Auguste Gaudin, Albert Gaudin, Louis de Zerbi, Alfonsi, ont été condamnés à 25 francs d'amende pour complicité de bris de clôture.

MM. Saladini, Alberti Pierre, Alberti

Lucien, Alberti Antoine et Louis Blanc ont été condamnés les 2 premiers à 10 jours et les autres à 6 jours de la même peine, comme auteurs du même délit.

Tous les autres inculpés ont été acquittés.

Il y a appel de ce jugement.

141<sup>e</sup> REGIMENT D'INFANTERIE PLAGE SAINT-NICOLAS

Programme du 24 mars 1885, de 3 à 4 h.

- 1. Le Lillois, (allégo), Leroux.
2. Clémence de Titus, (ouverture), Mozart.
3. Menuet du bœuf, Haydn.
4. Le beau Danbe bleu, (valse), Strauss.
5. Le Dieu et la Bayadère, (ouv.), Auber.
6. Chilpéric, (quadrille), Hervé.

Éphémérides Corses

24 Mars 1821. — Epoque jusqu'à laquelle est prorogée, sur la demande du gouvernement et d'après le vœu du conseil général, le pouvoir que le pape avait donné à l'évêque d'Ajaccio, d'accorder des dispenses de mariages aux troisième et quatrième degrés.

M. le Procureur général Moras est arrivé la nuit dernière sur le nouveau steamer de la compagnie insulaire Morelli.

Ce magnifique bateau a fait la traversée en moins de 16 heures, bien que le vent fut un peu contraire.

La Ville de Bastia, qui est sorti des chantiers bien connus de MM. Claparède, de Rouen, est établi sur le même modèle et en tout conforme au Bocognano. Mais au point de vue de la marche, les essais ont fait constater une petite supériorité sur ce dernier.

La Ville de Bastia pourra effectuer la traversée de Bastia à Livourne en 4 heures.

M. de Juchereau de St-Denis

Notre concitoyen, M. de Juchereau de Saint-Denis, sous-lieutenant au corps expéditionnaire du Tonkin, vient d'être promu au grade de lieutenant. Il y a deux ans à peine qu'il est sorti de l'école de Saint-Cyr, et n'a que vingt-trois ans.

Ce rapide avancement est dû à sa brillante conduite aux combats des 3 et 4 janvier dernier. Cité, à cette occasion, à l'ordre du jour de l'armée, il a de plus été proposé pour la Croix de la Légion d'honneur.

M. de Juchereau a dans sa famille, de belles traditions militaires : il est l'arrière-petit-neveu du général de Saint-Denis, qui lui aussi fit ses débuts sur la terre d'Orient.

C'est aussi en Orient que le père de notre jeune officier commença avec éclat sa belle carrière diplomatique trop tôt interrompue.

Nouvelles de Chine

Des informations reçues par le Daily News portent que M. Robert Hart, commissaire en chef des douanes chinoises, et le ministre de Russie à Pékin, ont ouvert des pourparlers en vue d'arrêter, si cela est possible, des conditions de paix entre la France et la Chine.

On mande de Pékin au Times, le 18 mars :

Les membres du gouvernement chinois se préparent à faire face au blocus aussitôt que les glaces auront disparu. Ils se disent résolus à opposer aux Français une résistance acharnée.

Les greniers impériaux sont pleins, mais le Trésor est vide ; la réserve spéciale, destinée à faire face à toutes les éventualités qui pourraient menacer les intérêts dynastiques, s'élevait, il y a six mois, à 20 millions de taëls. Aujourd'hui, elle est à peu près épuisée : il ne reste plus que trois millions de taëls.

Le conflit avec la France a déjà coûté à la Chine 60 millions de taëls, sans compter la perte de la flotte et de l'arsenal de la rivière Min.

Les bruits de négociations

On lit dans Paris :

Comme nous l'avons dit hier, de sérieuses raisons nous permettent de croire à l'exactitude d'une information d'après laquelle l'Allemagne se montrerait désireuse d'aider au règlement du conflit entre la France et la Chine.

Nous devons toutefois ajouter qu'aucune ouverture officielle de la part de l'Allemagne n'a été faite auprès de notre gouvernement.

La Liberté dit :

Si les négociations ne sont pas officiellement reprises, nous pouvons dire cependant que le cabinet français a été pressenti sur les conditions de la paix. On assure que, dans un sentiment de conciliation, il se bornerait à ne demander que l'exécution loyale du traité de Tien-Tsin.

Le National assure que notre plénipotentiaire en Chine a été autorisé à entrer de nouveau en relations avec les représentants du cabinet de Pékin.

Gazette départementale

PORTOVECCHIO. — Le Petit Bastiais a eu plus d'une fois à rappeler les tristes événements qui depuis un certain nombre d'années se sont accomplis dans la commune de Lecci, et en dernier lieu l'assassinat du fils Michelangeli.

Dans la matinée de samedi dernier 21 mars, François Bartoli qui, comme vous le savez, garde la campagne, a été atteint au bras.

Mais dans la journée Michelangeli a pu se trouver en présence de son ennemi qu'il a rencontré dans les makis. Il a fait immédiatement usage de son fusil et Bartoli est tombé pour ne plus se relever.

Serait-ce le dernier attentat que nous aurons à vous signaler dans cette malheureuse localité de Lecci ?

SAINT-FLORENT. — M. Lenti Simon, propriétaire, a été nommé préposé du trésorier des invalides de la marine, en remplacement de M. Valentini, décédé.

AREGNO. — Une rixe sanglante a eu lieu dans cette commune entre deux bergers de Galezana, les frères Martin et deux cultivateurs d'Aregno, les frères Piètri. Ces derniers ont reçu plusieurs blessures et leur état est inquiétant.

Joseph Piètri a été frappé de quatre coups de stylet ; son frère Piètri Jean, en a reçu un sur le haut de la cuisse gauche. Les frères Mariini qui en ont été quittes pour de légères contusions, voulaient prendre la fuite, mais la population irritée, les en empêchès, et les a obligés d'attendre l'arrivée de la gendarmerie.

L'abbé Martini-Parsi

Le 16 mars décédait à Nice, à l'hospice Pauliani, dont il était l'aumônier, notre compatriote l'abbé Martini-Parsi.

Elevé par son oncle, ce moine légendaire en Corse où il était généralement connu sous l'appellation de Padre ou Savio d'Asco, le jeune Martini-Parsi reçut la prêtrise à Rome : son intelligence et son savoir le signalèrent bientôt à l'attention du Saint-Père qui ne tarda pas à lui confier le poste de secrétaire-général de la nonciature de Vienne, gérée par Son Eminence le cardinal Viale.

Il a rempli ces fonctions pendant vingt ans.

En 1848, alors que l'émeute gagnait la capitale de l'Autriche, il resta à son poste malgré les dangers dont il était entouré. A cette occasion, il rendit de grands services au clergé autrichien, et eut même le bonheur de sauver les ambassadeurs de Sardaigne et de Naples, sérieusement menacés par les émeutiers.

Le roi de Naples le décora de l'ordre de St-Ferdinand, et le souverain du Piémont lui fit parvenir, avec un précieux autographe, un magnifique présent.

Appelé à siéger au Sacré Collège, le cardinal Viale voulait amener son secrétaire général à Rome où une prélature lui était réservée ; mais l'abbé Martini-Parsi préféra s'établir à Venise où, aussi modeste qu'érudit, il vécut dans la retraite, après avoir refusé d'occuper au séminaire du Patriarchat, la chaire de langue allemande qui lui avait été offerte.

Dans ces derniers temps, il s'était rendu à Nice auprès de sa sœur Madame Luciani et de son beau-frère, M. Luciani, ancien sous-officier de gendarmerie de notre légion.

Il est mort à l'âge de 78 ans, entouré de l'estime et de la vénération de ses nombreux amis qu'il avait édifiés par la pratique constante de toutes les vertus. — M.

Au moment où l'on prépare la loi sur les recidivistes et où se jugent des bandes d'assassins et de malfaiteurs de la pire espèce, il est intéressant de lire l'histoire curieuse des Bagnes, Prisons et des Forçats célèbres qui à toutes les époques ont peuplé les bagnes et prisons de France. — Cette édition est illustrée de dessins d'après les croquis de forçats artistes. Les 2 premières livraisons sont en vente. (Voir aux annonces.)

Erevet de capacité

Dans la dernière session des examens du brevet de capacité, le pensionnat de Mademoiselle Ponzevera a obtenu d'excellents résultats. Sur les 17 élèves qu'elle a présentés 10 ont été reçus. A en juger par le nombre très-limité des aspirantes admissibles, les compositions ont été assez difficiles ; sur 237 inscrites, 171 ont été éliminées à l'écrit, et sur les 66 reçues, 9 appartiennent à l'institution Ponzevera, ce sont : M<sup>lles</sup> Agostini Hortense, Bonacorsi Pauline,

Colombani Annonciade, Ginestra Ursule, Matra Thérese, Orsoni Clothilde, Ponzevera Louise, Vitani Bénédicte, Donzella Joséphine. Cette dernière a été ajournée pour avoir communiqué à sa voisine le résultat de ses problèmes.

La commission d'Avignon s'est montrée très rigoureuse envers cette aspirante dont les compositions avaient obtenu des éloges. Bonne leçon pour les futures aspirantes.

Mlle Susini, également élève de Mlle Ponzevera, a été reçue à Ajaccio.

Nous félicitons Mlle Ponzevera de ces nouveaux succès qui attestent la supériorité des études qui se font dans l'institution qu'elle dirige.

Mlle Lucie Bonavita, fille de M. Bonavita, professeur de physique au lycée de Bastia, élève des cours secondaires, a été également admise au brevet de capacité.

Baccalauréat ès-lettres

Le 13 avril s'ouvrira, devant la Faculté des Lettres d'Aix, une session d'examen pour le 2e examen du baccalauréat ès-lettres.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 mars.

Les candidats sont priés d'indiquer la date de leur admission à la 1re partie.

SPECTACLE DU JOUR

GIOVANI E VECCHI

Overro

Antichi e Moderni

Commedia brillante in 2 atti

Romanza nell'opera

La forza del Destino

Cantata della Signora Luisa Petroni

LA GRAN GIORNATA DI STENTERELLO

A FIRENZE AL SERVIZIO DI UN DIBROGLIONE E PERSEGUITATO DA 4 SPOSE E 4 NOTARI Commedia in 3 atti d'ell'immortale Carlo Goldoni

DERNIÈRES INFORMATIONS

Madagascar

M. Grévy s'est fait remettre tout le dossier des affaires de Madagascar, dont il s'est longuement entretenu avec le ministre de la marine.

Russie et Allemagne

On signale une profonde mésintelligence entre les cours d'Allemagne et de Russie.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

La situation en Corse

M. Jules Ferry a reçu ce matin MM. Arène, Bartoli, de Casabianca et Peraldi, qui l'ont entretenu longuement de la situation générale du département.

Le choléra

Des cas de choléra sont signalés à Pékin.

Elections de Paris

Quartier de la Sorbonne : Deschamps, du comité radical socialiste, invalidé, élu par 2.019 voix contre 1.424 données à M. Albert Le Roy, opportuniste.

Chaussée d'Antin : Georges Berry, conservateur, invalidé, réélu par 1.271 voix contre 1.137 données à M. Ratier, républicain.

Dans le quartier de la Chapelle et dans celui de la gare, il y a ballottage.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SENAT

Présidence de M. Le Royer

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant modification du tarif général des douanes, en ce qui concerne les céréales.

M. Girault répond au discours prononcé par M. Gustave Denis dans la séance de jeudi.

M. Paris défend le projet de loi.

M. Léon Say commence un important discours : il le terminera demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brasseur

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

Suite de la discussion de la proposition de loi de M. Constans, ayant pour objet de modifier la loi électorale.

M. de Roys propose de donner un député par 19.900 électeurs inscrits avec un député en sus par chaque fraction de 10.000 électeurs.

M. Ribot soutient le principe de cet amendement en prenant pour base le nombre de 20.000 électeurs inscrits.

MM. Clémenceau et Waldeck-Rousseau combattent cet amendement.

Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants . . . . . 506

Majorité absolue . . . . . 254

Pour l'adoption . . . . . 143

Contre . . . . . 363

La Chambre n'a pas adopté.

Les articles 2, 3 et 4 sont adoptés.

La Chambre vote ensuite la disposition additionnelle portant qu'il ne sera procédé à des élections partielles pendant les derniers six mois de la législature. Séance demain.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 21 mars 1885

Entrées.

De Livourne, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

De Macinaggio, balancelle ital. Mirco, cap. Carta gnola, vin et fromage.

De Livourne, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Livourne, vap. franç. Cte-Valery, cap. Limalora, dépêches, passagers, diverses.

Pour Naples, brick-golette italien San-Giuseppe, cap. Muscaro, lest.

Pour Macinaggio, vap. franç. Félicie, cap. Blasini, diverses.

Pour Nice, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

Pour Nice, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Rente 3 p. 0/0, 21 Mars, 23 Mars; 3 p. 0/0 amortissable; 4 p. 0/0; 1/2 p. 0/0.

Une nouvelle souscription à l'HISTOIRE DE LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE DE 1870-1871, par AMÉDÉE LE FAURE, est ouverte chez Garnier frères, éditeurs à Paris, et chez tous les libraires de France. On sait que cet ouvrage a eu jusqu'ici une vente considérable, justifiée par la compétence de l'auteur, son impartialité et la sûreté de ses renseignements. A chaque nouvelle édition, Amédée Le Faure avait tenu à revoir entièrement le texte de son livre et à l'enrichir des nouveaux documents qu'il avait découverts. Aussi son ouvrage est-il resté le meilleur de tous ceux qui racontent cette guerre fatale.

L'Histoire de la Guerre franco-allemande, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, illustrée de portraits historiques, combats et batailles et contenant de nombreuses cartes inédites, paraît en 30 livraisons à 50 centimes, L'ouvrage formera deux beaux volumes grand in-8: colombier, 15 fr.

Les premiers souscripteurs recevront, comme primes, trois belles cartes fort recherchées en ce moment : l'Empire chinois, l'Algérie et la Tunisie.

Pin d'Autriche de Mack

Les PRODUITS DU PIN D'AUTRICHE deviennent de plus en plus populaires. Chaque jour de nombreuses attestations de cures espérées sont adressées au Directeur de la Pharmacie d'Antin, 49, Avenue d'Antin, à Paris, qui envoie franco une Brochure explicative très précieuse à quiconque en fait la demande.

M. le Docteur SERVAIS de Florennes, Province de Namur, écrit au Directeur de la Pharmacie d'Antin, ce qui suit.

« Vos différentes préparations au PIN D'AUTRICHE ont obtenu dans mes malades le brillant succès que mes confrères signalent dans les leurs.

Nous rappelons que ces remarquables Produits sont infaillibles contre les maladies des voies respiratoires, des Reins, de la Vessie et de la Gravelle, Rhumatismes, Goutte et sciatique.

Brochure explicative est envoyée franco à qui en fait la demande à la Pharmacie d'Antin, 49, Avenue d'Antin, Paris.

M<sup>me</sup> POGGI Veave PAOLI

MARCHANDE DE MOBES à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour dent confectionnés en tous genres ou trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

# Le Petit Bastiais

8 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 8

**Abonnement (Payable d'avance)**  
 CORSE . . . . . 12 fr. 50  
 ALGERIE, 13 fr. 50  
 AUTRES PAYS, le port en sus:  
 On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1383 — MERCREDI, 25 MARS 1885  
 Annonce de la S. Vierge.  
**Rédaction & Administration:**  
**Mathieu Ollagnier, Directeur**  
 8, Boulevard du Palais, 8.  
 Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER**  
 Baromètre, 752.  
 Thermomètre, extérieur 13 — intérieur 14.  
 Direction du vent à 9 h. Ouest. — à 4 h. S-E.  
 Intensité à 8 h faible. — à 4 h. modéré.  
 Etat du ciel: très nuageux.  
 Etat de la mer: peu agitée.  
 Hauteur des eaux à 8 h. + 0,41 — à 4 h. + 0,52.

Librairie du *Petit Bastiais*  
**CONFÉRENCES**  
 du  
**R. P. MONSABRÉ**  
 A NOTRE-DAME  
**CARENNE 1885**

La livraison, 0,25, franco, 0,35  
 Les quatre premières livraisons sont en vente

## BASTIA

### LA SESSION D'ASSISES

Nos sessions d'assises se suivent et se ressemblent toutes. Toujours les attentats contre les personnes font les frais de nos audiences criminelles; et, chose à constater, maintenant la plupart des accusés et des victimes sont des jeunes gens de dix-huit à trente ans. Cela tient surtout aux nombreux débits de boisson qu'on rencontre dans chaque commune de la Corse, alors qu'il y a quelques années à peine, ces établissements étaient fort rares dans l'intérieur de notre pays. Ajoutez à cela la triste habitude du port des armes, et étant donné le caractère de notre population insulaire, on a l'explication des nombreux crimes qui se manifestent si souvent parmi nous. Qu'on ne dise pas que la répression n'a pas toujours été à la hauteur de ces méfaits, car jamais jury n'a rendu une justice plus ferme que celle de cette dernière session. Et cependant, nous avons constaté avec regret que des hommes bien posés par la fortune, l'indépendance du caractère et généralement estimés, ont été constamment et systématiquement recusés dans toutes les affaires par

le Ministère public. Nous nous abstiendons de plus amples réflexions à ce sujet; mais nous nous permettons de faire observer que lorsqu'on ne croit pas à la justice d'un citoyen, on ne devrait pas faire figurer son nom sur les listes. Ainsi que nous le disons plus haut, cette session a été remarquable par ses résultats. En effet, sur les vingt-et-une affaires soumises à l'appréciation du jury, une seule a été suivie d'acquiescement. Il s'agissait d'un faux fort discutable en matière de listes électorales, et nous ne croyons pas que soumis au jugement des magistrats eux-mêmes les prévenus eussent à craindre une condamnation.

Comme dans les sessions précédentes on a relevé à l'audience l'excessive détermination préventive imposée à divers accusés. Ainsi, pour un petit vol commis à Ajaccio au mois de mai 1884, l'auteur de ce crime, arrêté quelques jours après, et l'on nous assure que dans cette affaire le magistrat instructeur serait resté quatre mois sans faire un acte de procédure! Le même inconvénient s'est produit dans d'autres affaires. Comme nous l'avons déjà fait observer précédemment, ces lenteurs tiennent au peu de surveillance de la part du Parquet général.

Les criminels n'ont pas beau jeu avec M. le président Stefanini. Maître de la procédure, il dirige les débats avec une clarté telle, que chacun à l'audience connaît presque au début toutes les circonstances qui se rattachent au procès. Sous la direction d'un tel magistrat le jury sait bientôt ce qu'il doit faire.

**Les renforts**  
 Trois compagnies du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine sont parties le 4 mars du Tonkin pour la Cochinchine. Une quatrième est partie le 20 mars. Ces compagnies avaient été prélevées sur la garnison de Cochinchine au début de la campagne. L'arrivée des derniers renforts permet de les rendre à leur destination primitive.

Le ministre de la guerre a donné l'or-

dre au général Bresson de l'Isle de prendre les mesures nécessaires pour le rapatriement des hommes de la classe 1870. On annonce l'arrivée au Tonkin des spahis que le général Bresson de l'Isle avait demandés, et dont il compte se servir dans les nouvelles opérations qui vont être engagées contre l'armée du Yunnan.

**Le budget de 1886**  
 Les ministres ont arrêté définitivement dans le dernier conseil le projet de budget de 1886, qui sera déposé aussitôt après le vote conforme des deux Chambres sur le budget de 1885.

Le gouvernement demandera à la Chambre de nommer la commission du budget de 1886 avant les vacances de Pâques afin qu'elle puisse se livrer à son travail pendant la prorogation, déposer ses rapports dès la rentrée, et permettre ainsi le vote de la loi de finances avant les élections générales. Le conseil a été d'avis que la commission du budget pourrait être nommée la semaine prochaine, après la distribution de l'exposé des motifs du budget et sans attendre l'impression des tableaux détaillés qui accompagnent cet exposé.

**CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA**  
 Session ordinaire du mois de février  
 Séance du 13 février 1885  
 Président: M. BONELLI, Maire.  
 Secrétaire: M. SEATELLI.

**Mobilier des Ecoles Communales**  
 Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire et conformément à l'avis de la commission scolaire, vote la somme de 5.208 fr. 25 pour achat de mobilier et de matériel d'enseignement destinés aux Ecoles communales congréganistes et laïques, et dit que la répartition devra être faite de la manière suivante:

Pour l'école maternelle congréganiste	410 00
Pour l'école congréganiste des filles	1719 50
Pour l'école congréganiste des garçons	2700 00
Pour l'école laïque des filles (4 <sup>e</sup> classe)	378 75
<b>Total</b>	<b>5208 25</b>

Dit en outre que, vu l'urgence, ces diverses dépenses seront effectuées par voie de régie administrative.

Avant vos repas buvez  
**L'AMARO-MATTEI**

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies. Il se trouve dans tous les cafés.

## VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste  
 Ex-interne des hôpitaux de Marseille.  
 Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille  
 (CONCOURS 1881)  
 BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

EN VENTE AUJOURD'HUI CHEZ TOUS LES LIBRAIRES:

## HISTOIRE DES BAGNES

**Prisons et Forçats Célèbres**  
 DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS, PAR PIERRE ZACCONE  
 Ce livre est plein de révélations curieuses, de détails pittoresques, de drames terribles, de scènes émouvantes, d'anecdotes curieuses, de faits saisissants et pour la plupart inconnus. C'est une histoire vraie, quelque chose comme un Livre rouge ud bague, et l'on y trouvera tous les sinistres héros de ce monde de réprouvés parmi lesquels il ne faudra pas s'étonner de trouver de temps à autre un innocent. — En lisant le récit de ces turpitudes, de ces lâchetés, de ces passions atroces et hideuses qui fourmillent dans le cœur humain, le lecteur sera ému et intéressé à lire toutes ces tristes et cruelles misères de la vie humaine. Dès les premières pages, les faits sont pleins de révélations curieuses qui se succèdent sans interruption. A titre d'essai, les 2 premières livr. sous couvertures pour 5 c. En vente 2 livraisons à 10 centimes par semaine, une régie à 50 centimes tous les 18 jours. On peut s'abonner à l'ouvrage par partie; la 1<sup>re</sup> composée de 6 séries à 50 centimes sera envoyée franco contre 5 francs en mandat poste au directeur de la Librairie Moderne Illustrée, 224, Boulevard Saint-Germain, Paris.

M. PIETRI MARSILIGI, de Pietrapola, fait connaître au public son fils Philippe François a abandonné la maison paternelle, et qu'il ne se rend pas responsable de dettes qu'il pourrait contracter.

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1805**  
 Prix fixe  
**PER MATTEI FILS**  
 17, Boulevard Paoli, sur la Treverso, Bastia

Sous le titre: **IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE**, vient de paraître à la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 5 fr. 50 le volume un nouvel ouvrage de l'auteur de *Mariage* (1 vol.) et de la *généralisation universelle* (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs malheurs qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir; il révèle surtout les vices moraux qui en produisent l'*anaphrodisie* chez l'un et la *frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples contralatés à l'appui.

## HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI  
 4, Boulevard du Palais, 4  
 au-dessus des grands magasins Oreaga BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés. Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

**225.000** fr. à prêter 3 0/0 depuis au moins 1000 fr. sur simple signature à personnes solvables. — Ecrire avec détails à M. Paul, 18, rue des Sts-Pères, Paris. Discrétion.

**AVIS AUX DAMES**  
 MACHINES A COUDRE  
**SERRA**  
 TOUS LES SYSTEMES  
 MARQUE DÉPOSÉE  
 LA MARSEILLAISE  
 GARANTIEZ 20 ANS  
 Seule Maison à Bastia  
 23, BOULEVARD PAOLI, 23

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
 Place Saint-Nicolas, Bastia  
 Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fût et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
 id. en fût 0.50 id.  
 baril non compris.  
 Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.  
 Les rédacteurs-garants, **MATHEU OLLAGNIER**

Avant vos repas, Buvez du

# BYDOF

**BITTER Russe**  
 Propriété exclusive de la Maison SUBE et Co de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du **Bydof** sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un préservatif infailible et un remède contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse  
**PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA**

Ouvre à cet effet au chapitre II des dépenses extraordinaires du présent exercice, un crédit de 5.208 fr. 25 sous le titre : Achat de mobilier et de matériel d'enseignement pour les écoles communales.

Acquisition de terrains pour le reboisement du Pigno

M. le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant l'acquisition par la ville de diverses parcelles de terrain sises au Pigno et appartenant à M. Henri Benoit.

Il donne lecture du rapport de M. le Commissaire enquêteur et invite le Conseil à donner son avis.

Le Conseil, vu les pièces produites, approuve le rapport de M. le Commissaire-enquêteur, lequel reconnaît qu'il y a avantage pour la ville de faire l'acquisition des parcelles de terrain de M. Benoit pour le reboisement du Pigno.

Dit que la somme de 4,283 fr. 40 nécessaire à l'acquisition sera prélevée sur les 7,672 fr. 72 qui figurent à l'article 8 du budget supplémentaire de 1884.

Magasins du Cimbalo

M. le Maire fait savoir au Conseil que l'adjudication du loyer des magasins du Cimbalo n'a pu avoir lieu faute de soumissionnaires. Il propose en conséquence au Conseil de nommer une commission composée de deux membres qui étudiera la question de savoir si on doit diminuer la mise à prix et s'il ne conviendrait pas de faire l'adjudication en plusieurs lots.

Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire et nomme pour faire partie de la commission MM. Ponzevera et Ghilini qui devra présenter son rapport à la prochaine séance.

Demande de la Chambre syndicale des ouvriers boulangers

Le Conseil renvoie à l'examen de M. Ponzevera, une demande de subvention formée par la chambre syndicale des ouvriers boulangers.

Contrôleur du Théâtre

M. le Maire demande au Conseil de voter les fonds nécessaires pour indemniser l'employé chargé du contrôle au Théâtre.

Sur l'observation de quelques membres, la solution de cette question est renvoyée à la fin de l'exploitation théâtrale.

Rues & Places

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil charge la Commission des travaux publics de faire la répartition des 5.000 fr. portés au budget de 1885 entre les différentes rues et places qui ont le plus besoin d'être réparées.

La séance est levée à 10 heures et renvoyée à mercredi 18 du courant.

Aggression

Nous avons déjà parlé de la situation faite aux habitants des communes de Ville, Lota, Brando, Nonza, etc., par trois individus qui ont installé leur centre d'opérations de ce côté, et qui s'y livrent à des exactions continues, en même temps qu'ils empêchent les habitants de vaquer librement à leurs affaires. Ils ne font même pas quartier aux mendiants : l'un d'eux a dû vider entre leurs mains son escarcelle qui contenait une vingtaine de sous. Et ceci se passe presque aux portes de notre ville.

Voici un nouveau fait survenu il y a deux jours.

M. N., d'Erbalunga, que ses affaires retiennent presque toute la journée à Bastia, rentrait très tranquillement à son village. Vers 6 heures et quart, il se trou-

vait au lieu dit Butojo, entre Miamo et Lavasina. Il faisait encore très clair. Trois individus apparaissent derrière un mur, sautent sur la route, l'entourent ; deux le prennent par les bras et le troisième lui présente un revolver en lui disant en italien : *marche sans parler. (Passa avanti senza parlare.)* Tous les trois avaient la figure presque entièrement cachée par un pouchoir, on ne voyait que les yeux : ils portaient un veston et un petit chapeau rond. Leur mise était propre : l'un d'eux a une petite cicatrice au-dessus de l'œil.

M. N. n'eût garde d'opposer la moindre résistance. Il les suivit jusqu'à un endroit écarté, à 25 mètres seulement de la route. Là, tandis que le Monsieur au revolver tenait en respect M. N., les autres le fouillaient : ils lui prirent une trentaine de francs, un carnet, un petit couteau, et sa canne, puis l'invitèrent à se retirer sans bruit, ce qui fut fait. M. N. était arrivé sur la route, lorsque l'un d'eux courut lui rendre les trois objets ci-dessus, et M. N. put tranquillement rentrer à Erbalinga, après toutefois avoir fait une petite halte à Lavasina pour se remettre de l'émotion qu'il venait d'éprouver.

Nous pensons que ces trois individus ont assez exploité nos environs. Il est temps que la gendarmerie mette fin à leurs ébats.

LA CATASTROPHE de la place Saint-Nicolas

PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 1885

Aujourd'hui 9 mars 1885, le Comité, composé de MM. H. de Montera, président, Ange Anoletti, P. de Casabianca, E. Dami, J. de Montera, E. Ponzevera et J.-B. Ollagnier, trésorier-secrétaire, s'est réuni à huit heures du soir à l'Hotel de Ville, à l'effet de procéder à la répartition définitive des secours à distribuer aux victimes de la catastrophe du 2 février.

Il a tout d'abord maintenu l'attribution précédemment faite de la part allouée à chacune des parties intéressées sur le produit de la représentation théâtrale.

Il a ensuite réparti de la manière suivante la somme de 971 francs, produit de la souscription ouverte dans les bureaux du Petit Bastiais, savoir :

Famille Poggioli . . . . .	375.00
— Cantergiani . . . . .	150.00
Femme Luigi . . . . .	100.00
Famille Strani . . . . .	100.00
— Tommasi . . . . .	151.00
Ouvrier Massimi . . . . .	70.00
— Raffalli . . . . .	25.00
Total . . . . .	971.00

De telle sorte que, en l'état des précédentes répartition, il a été accordé :

A la famille Poggioli . . . . .	1075.00
— Cantergiani . . . . .	550.00
A la veuve Luigi . . . . .	350.00
A la famille Strani . . . . .	300.00
A Sparapani . . . . .	100.00
A la famille Tommasi . . . . .	415.95
A l'ouvrier Massimi . . . . .	100.00
— Raffalli . . . . .	50.00
Total . . . . .	2940.95

En attribuant une somme de 100 francs à la famille Sparapani, le Comité a tenu compte de cette circonstance que la victime n'a laissé que des collatéraux, avec lesquels d'ailleurs elle ne paraissait pas être en parfaite intelligence, et que d'autre part, ils

ont bénéficié des économies trouvées en la possession de leur parent.

Le Comité a compris pour une somme de 70 fr. dans la répartition supplémentaire, l'ouvrier Massimi, qui n'a pas encore pu, depuis le 2 février, se livrer à un travail suffisamment rémunérateur.

Le Comité a pensé également qu'il était équitable de subdiviser les sommes attribuées aux familles de chacune des victimes entre les divers membres qui les composent.

C'est ainsi que, 1° les 1,075 fr. destinés à la famille Poggioli seront donnés, savoir : 375 fr. à la veuve et 700 fr. aux sept enfants ;

2° Sur les 550 fr. revenant à la famille Cantergiani, 151 fr. seront remis à la veuve, et 399 fr. aux trois enfants.

3° Sur les 300 fr. attribués à la famille Strani, la fille de la victime touchera 100 fr. et la petite-fille 200 fr. parce que Strani avait recueilli cette dernière qui vivait avec lui.

4° Sur les 415 fr. 95 c. destinés à la famille Tommasi, 205 fr. 95 cent. seront donnés à la veuve et 210 fr. aux trois enfants.

Les sommes attribuées aux veuves Poggioli, Cantergiani, Luigi, Tommasi, à l'ouvrier Massimi, au jeune Raffalli et à la femme Fortini, fille de Strani, leur seront immédiatement comptées.

Pour les 700 fr. revenant aux sept enfants Poggioli, il sera pris sept livrets de 100 fr. à la caisse d'épargne ; trois autres de 133 fr. au nom des trois héritiers Cantergiani ; trois autres enfin de 70 fr. pour les trois enfants Tommasi, avec faculté pour les tutrices légales de toucher les revenus de ces sommes.

Un livret de 200 fr. sera également pris au nom de la jeune Marie Fortini, petite-fille de Strani, qui pourra toucher cette somme avec les intérêts capitalisés à sa majorité ou à l'époque de son mariage.

Enfin, un livret de 100 fr. sera pris au nom des héritiers Sparapani.

Cette dernière mesure a été adoptée parce qu'on ne sait pas encore si les parents qui habitent Bastia sont les seuls héritiers de la victime.

Le trésorier du Comité est délégué pour faire à la caisse d'épargne les opérations sus indiquées et demeure autorisé à faire tous les versements comme il est dit ci-dessus.

Le Comité, ayant ainsi terminé sa mission, s'est dissous, tout en exprimant ses sentiments de gratitude envers toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à l'appel qui a été fait à leurs sentiments philanthropiques.

Le Trésorier, J.-B. OLLAGNIER.

*Prouvons, prouvons encore ! — On écrit de Cossu-Vivien (Mayenne), le 8 novembre 1884 : « Depuis cinq ans, je souffrais continuellement de douleurs d'estomac, sans qu'aucun médecin n'ait pu me soulager ; je pris une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 30, qui ont produit un effet merveilleux, j'en pris une seconde boîte, et aujourd'hui je puis dire que j'ai recouvré une nouvelle santé, grâce aux précieuses Pilules Suisses. J'autorise M. Hertzog, Phien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre partout où il vaudra, si cela peut lui être agréable. »*

« Mme Auguste SAMSON. »

ACTES OFFICIELS

M. Natali, Charles-Félix, lieutenant en retraite, est nommé au grade de capitaine au 116e régiment territorial.

— M. Galezzini, maître répétiteur de 2e classe au lycée de Montauban, est nommé aux mêmes fonctions au lycée de Toulouse.

— M. Filippi, professeur de seconde au collège d'Aurillac, a été classé dans le 2e ordre, 3e classe. — M. Cassanova Paul-Louis-Jacques-Emile, officier d'administration de 1re classe des hôpitaux militaires, a été promu au grade d'officier d'administration principal.

M. Pinalli, receveur des douanes à Chereheli,

1.900, est nommé contrôleur adjoint à Philippeville, 1.200.

— M. Muracciole, receveur des douanes au bureau d'Osseja, 500, est nommé à Saellagouse, 500.

— M. Fighiera, commis des douanes à Port de Bouc, 1.400, est nommé à Marseille, 1.400.

Ephémérides Corses

25 Mars 1739. — Maillebois, afin d'occuper Montemaggiore qui était un point stratégique important, fait couper les oliviers plantés au pied de ce mont. Le général français espérait que cette ruse amènerait les patriotes à quitter la montagne pour défendre leurs biens et qu'alors il pourrait faire occuper sans coup férir les postes abandonnés. Maillebois se trompait : à la vue de la dévastation que l'on commettait, les Corses entrèrent en fureur, descendirent en effet, mais avec une telle précipitation, une telle fougue, qu'ils battirent Maillebois et le forcerent à se retirer.

Nouvelles de Chine

Le Temps publie cette dépêche : 2.500 hommes, dont 350 spahis, amenés par le Cachemire, le Cachar et la Burghundia viennent de débarquer. Nous avons journellement par le télégraphe des nouvelles de Lang-Son, où la situation est excellente.

Les travaux de fortification et de casernement à Lang-Son sont poussés avec une très-grande activité.

Le même journal : Les Pavillons-Noirs et réguliers chinois se sont repliés sur Tuan-Quan, sur le fleuve Rouge, qui paraît devoir être le premier objectif du corps expéditionnaire.

On mande de Toulon, 20 mars. Le Mylho, commandant Fiesseger, avec 316 hommes d'équipage et 686 passagers civils ou militaires, est parti, allant au Tonkin.

Le Louis, steamer affrété pour le compte de l'Etat, est parti pour Kelung, avec un chargement de vivres, de munitions et du matériel.

Ecole de Saint-Maixent

- Les sous-officiers d'infanterie de marine dont les noms suivent ont été admis à l'école de Saint-Maixent.
4. Robaglia Antony-Barthélemy, sergent, 3e rég.
  34. Giudicelli Fortuné-Antoine, sergent, 4e rég.
  38. Capuccini Denis-Auguste, sergent, 4e rég.
  51. Giubega Laurent, sergent, 4e rég.
  56. Giamarchi François, sergent, 1er rég.

Le Baccalauréat

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative au baccalauréat. On sait que le 22 janvier 1885 un nouveau programme d'études a été arrêté. Le ministre annonce que ce programme ne sera appliqué que l'année prochaine. Une exception néanmoins est faite. En voici la teneur : « Cependant, en ce qui concerne la seconde partie

des épreuves, j'ai décidé que la composition et les interrogations de philosophie se feraient, dès la session de juillet prochain, d'après le nouveau programme de philosophie.

Cette mesure n'a que des avantages, puisqu'elle permet aux candidats de profiter, sans plus tarder, des réductions apportées, pour la philosophie, au programme de 1880 ; et elle ne saurait avoir d'inconvénients, puisqu'aucune question nouvelle n'a été introduite dans le programme de 1885.

Toutefois, comme la liste des auteurs philosophiques n'est plus la même, et que des changements d'auteurs ne peuvent se faire dans les classes, au cours de la présente année scolaire, c'est encore d'après la liste du programme de 1880 que se feront aux sessions de juillet et de novembre 1885, les explications d'auteurs philosophiques. Avis aux élèves de philosophie !

DERNIÈRES INFORMATIONS

Visite des Usines

M. Rouvier, ministre du commerce, visite les usines et les manufactures du département de la Seine.

L'histoire de Napoléon

Le prince Jérôme écrit l'histoire de Napoléon 1er.

Les Socialistes

Les socialistes tiendront une réunion à la salle Levis, pour soumettre leur programme en vue des élections.

La question Afghane

M. Ferry a demandé à tous nos agents diplomatiques de le renseigner sur l'impression des diverses cours relativement à la question afghane.

Réunions légitimistes

Plusieurs légitimistes français tiennent des réunions suivies à Londres, à l'hotel de Paris.

Les assises fédérales

Les assises fédérales vont juger dix anarchistes arrêtés à Bâle et à Genève.

L'Internationale

M. Ferry dans le dernier conseil des ministres, a déclaré qu'il prendrait les mesures les plus sévères pour empêcher la reconstitution de l'Internationale.

Le vice-roi du Yunnan

Le vice-roi du Yunnan proteste dans une proclamation, contre l'assertion qui le signale comme l'instigateur des massacres de Kienu-Ya-Pin.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

NOUVELLES DE CHINE

La frontière de Chine et la rivière Claire sont complètement tranquilles.

Les troupes chinoises sont signalées sur les routes de Ssemin et de Lang-Tcheou.

Obsèques de M. Talabot

Les obsèques de M. Paulin Talabot ont eu lieu au cimetière du Père-Lachaise au milieu d'une grande affluence. On remarquait dans l'assistance plusieurs notabilités politiques.

Le ministre des Etats Unis

M. Robert Maclane a été nommé ministre des Etats-Unis à Paris.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis à l'Elysée. Le Conseil s'est occupé des conséquences de l'adoption par la Chambre du projet de loi sur le scrutin de liste. Le ministre des finances a informé ses collègues que le projet de budget de 1886 était prêt à être déposé.

Les Pavillons Noirs

Les Pavillons-Noirs de l'armée du Yunnan se révoltent, leur paye étant irrégulièrement soldée.

Arrestation

Le quatrième irlandais que recherchait la police à Paris, a été arrêté.

DERNIÈRE HEURE

Le scrutin de liste est adopté par 412 voix contre 29.

La Corse n'aura plus que quatre députés.

(Le compte rendu de la Chambre nous est parvenu trop tard ; nous ne pourrions le publier que demain.)

Bourse de Paris

23 Mars.	24 Mars.
Rente 3 p. 0/0 . . . . .	81,60 81,57 1/2
— 3 p. 0/0 amortissable . . . . .	83,72 1/2 83,95
— 4 p. 0/0 . . . . .	105,75 104,15
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	110,25 110,35

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 21 mars 1885

ENTRÉES.	
De Marseille, vap. franç. Ville de Bastia, ca.	Lacotte, dépêches, passagers, diverses.
De Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin,	dépêches, passagers, diverses.
SORTIES.	
Pour Marseille, vap. franç. Cte-Valery, cap.	Limarola, dépêches, passagers, diverses.
Pour Livourne, vap. franç. Médéah, cap. Davin,	dépêches, passagers, diverses.
Pour Livourne, vap. franç. Ville de Bastia, cap.	Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

Mme POGGI VEVE PAOL

MARCHE DE MODÈS, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9, A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris. Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes. A DES PRIX TRES MODERES

Le Petit Bastiais

00051

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux Tabacs, Cigares du Pays et Havane

L.-N. MATTEI BASTIA (Corse)

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT

Marque de

Fabrique

A L'EXPOSITION DE NICE

Table listing various spirits, wines, and tobacco products with their respective brands and origins.

Abonnement (Payable d'avance) 10 ANNÉE, N° 1384 — JEUDI, 26 MARS 1885

Rédaction & Administration: Mathieu Ollagnier, Directeur

Les annonces, réclames et insertions sont exécutées moyennant...

Librairie du Petit Bastiais

- List of books for sale including 'Zola - Germinal', 'Coquenoit - L'avocat des propriétaires...', 'Deschanel - Pascal...', etc.

BASTIA

LES EAUX DE GUAGNO

L'hôpital thermal de Guagno a été abandonné depuis quelques années par l'administration de la guerre...

leurs résultats obtenus, d'après les déclarations de MM. Gaudineau, Mercier, Varlet, Netter, Haspel, Villamur, Giuliani et Millet...

50 à 52° centigrades et la seconde 37°. Les analyses effectuées à leur point d'émergence...

Installation de M. le Procureur général

M. le procureur général Moras sera installé aujourd'hui, à l'audience solennelle de la Cour d'appel...

L'usine de Cardo

Bastia, le 12 mars 1885. Monsieur le Directeur du Petit Bastiais, Je n'avais pas l'intention de prendre part à la polémique...

SOUFRE de toutes les qualités pour la vigne THIERS FRÈRES négociants en farines et denrées coloniales BASTIA

Café Restaurant National Cours des Ormeaux, BASTIA chez Madame Adélaïde Colombani

SIROP PECTORAL SÉDATIF DE J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE Boulevard Paoli, Bastia.

AVIS M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un magasin de vente...

Sous le titre: IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître à la librairie Garnier...

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1868 P. & C. MATTEI FILS 17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

BRASSERIE CASPARINI JEAN Place Saint-Nicolas, Bastia. M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée...

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Ténia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes...

Spécifique Vinciguerra De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

on se doit à soi-même, ce me semble, au moins d'avoir le courage de son opinion, en se faisant connaître. Autrement on risque de laisser supposer, ou que l'on craint de se faire faucher pour avoir pris un titre qui ne vous appartient pas, ou que l'on veut imiter Basile qui dit : « Calomnieux, il en restera toujours quelque chose, » surtout lorsqu'on se permet de faire des personnalités. Laissant à l'honorable M. Tomel le soin de répondre aux questions que se plaît à lui adresser M. X., chimiste de Cardo — sa fine plume le fera mieux que personne, je me placerais ici à un point de vue tout à fait spéculatif et abstrait, bien que je n'aie pas l'intelligence de la population bastiaise de supposer qu'elle ignore, ce que c'est que l'acide sulfurique, étant donnée notre époque, où la vulgarisation des sciences est faite sur une si vaste échelle, par des publications à la portée de tous, vu la modicité de leur prix, et leur savante et claire rédaction.

Permettez-moi donc seulement de vous répéter quelques paroles, du grand maître de la chimie moderne, le regretté Dumas, qui a été professeur de chimie industrielle au conservatoire des arts et métiers à Paris, etc.; paroles que je lui ai entendu prononcer dans une de ses mémorables leçons :

« Les usages de l'acide sulfurique sont si nombreux, disait-il, et d'une telle importance, que je puis dire sans exagération que si l'on possédait un tableau exact des quantités de cet acide, consommées annuellement dans divers pays, et à diverses époques, il n'est pas douteux que ce tableau présenterait en même temps la mesure précise du développement de l'industrie générale pour ces époques et pour ces pays. »

Qu'aurait-il conclu par conséquent d'une opposition systématique à l'introduction dans une contrée de la fabrication de l'acide sulfurique ?

Il est bien facile de trouver ses conclusions :

1. Ou cette contrée veut rester stationnaire, en arrière du progrès et tributaire des autres pays ;
2. Ou cette contrée ne possède ni les éléments nécessaires à cette fabrication, ni les éléments nécessaires aux industries qui en dérivent.

La première de ces conclusions serait la seule applicable à la Corse.

En effet, il existe en Corse d'incalculables quantités de pyrite de toute nature propres à la fabrication de l'acide sulfurique, mais de trop peu de valeur pour aller alimenter les usines existantes. Ce n'est donc pas une seule usine, qui pourrait nous donner sur place cette importante matière, l'acide sulfurique, que je n'hésite pas à appeler matière première et à placer au même rang que le charbon de terre.

En examinant ensuite quelles sont les industries qui emploient en grandes quantités l'acide sulfurique, on verra également qu'elles peuvent trouver en Corse de quoi s'alimenter largement, et prendre rang avec avantage sur les grands marchés industriels.

Nous trouvons, en effet, dans la nombreuse nomenclature des industries dérivant de l'acide sulfurique :

1. L'assainissement des villes, par la transformation en engrais inodores, de toutes les déjections, de tous les détritus ou débris d'animaux, conséquences forcées de toutes les agglomérations urbaines.
2. La fabrication du sulfate de fer, produit secondaire direct de la fabrication elle-même, et d'où dérivent la préparation du cirage, de l'encre, des teintures noires, etc.
3. L'extraction de la soude, et la préparation de son nombreux cortège de dérivés, par le traitement du sel marin ; ce qui fournit en même temps l'acide chlorhydrique non moins important.
4. L'extraction du suif, pour la fabrication des bougies stéariques et de la glycérine.
5. Le débouillage des peaux, pour les soumettre au tannage, d'où création incidente de tanneries importantes, lorsqu'on trouve également sur place, comme en Corse, les écorces propres à cette industrie en grandes quantités.

6. La fabrication des engrais dits phosphoguanos, superphosphates, etc., par le traitement des algues, des débris de poissons, des coquilles, etc.

Je crois inutile d'insister sur l'avenir que ces industries peuvent avoir en Corse, ce serait d'ailleurs sortir du cadre d'une lettre.

Je me bornerai donc à faire ressortir que si ces industries ne se sont pas encore implantées en Corse, c'est, il faut l'avouer, d'abord par suite du peu de faveur dont jouit l'industrie en général dans ce pays où cependant il ne manque pas d'intelligence, c'est aussi à cause des difficultés du transport intérieur, qui jointes à la nécessité de faire venir la matière première, l'acide sulfurique, rendent trop élevé le prix de revient.

Les chemins de fer et l'usine de Cardo peuvent nous donner les transports et l'acide à bon marché.

Espérons que l'impulsion donnée, on ne s'arrêtera pas en chemin.

La grande objection est celle-ci : « les usines d'acide sulfurique sont insalubres. » Incommodes, peut-être au plus, mais aux grands maux, les grands remèdes, et je ne demande alors comment les pays où ces usines sont installées n'en sont pas incommodes, et comment, ainsi que je l'ai vu à Marseille, à St-Denis, à Rouen, il se fait qu'il s'en trouve qui sont complètement entourées des maisons, bien habitées je vous l'assure.

Et qu'est-ce que les inconvénients qu'elles apportent, en regard du bien qu'elles procurent !

Je terminerai, enfin, et priant M. X., chimiste de Cardo, de se rassurer. Il s'épouvente des inconvénients qu'ont les procédés de Holder et de Gay-Lussac, procédés bien démodés !

Il a dû copier dans un vieux bouquin sa notice (?) sur l'acide sulfurique, autrement il aurait su qu'il est vrai que les principes de Clément de Desormes sont encore suivis, le procédé bien français de Gay-Lussac n'est que l'enfance de l'art.

D'autre part, comme il ne me convient pas de livrer à la publicité l'exposé complet du procédé que mon honorable ami M. Cunningham va employer à Cardo, plusieurs dispositions étant sa propriété, je prierai M. X., chimiste de Cardo, de consulter les travaux récents de Knapp et Merijot et de Frémy, où il trouvera tous les éclaircissements qu'il pourra désirer.

G. L'OLIVIER,

Ancien élève de l'Ecole des Mines de St-Etienne  
Garde-Mines de la Corse.

ÉPHÉMÉRIDES Corses

26 mars 1764. — Décret de Boerio, pro-chancelier du royaume corse, fixant aux monnaies européennes leur valeur en monnaies corses.

Gazette départementale

ROGLIANO. — M. Guillon, receveur de l'enregistrement de 6e classe, à Rogliano, est nommé de 5e classe, à Noyers.

Il est remplacé par M. Lachet, précédemment sur-numéraire à Rodex.

CHIAVARI. — Un arabe, détenu au pénitencier, Ali-ben-Abdallah, a frappé d'un coup de couteau un de ses co-détenus, Abd-el-Kader, provisoirement chargé des fonctions de surveillant de cellule.

Abd-el-Kader a été blessé au-dessus du ventre, du côté droit. La blessure est mortelle. Ali-ben-Abdallah s'est laissé arrêter sans faire aucune résistance.

POGGIO-DI-TALLANO. — Vendredi dernier s'est éteinte dans la paix du seigneur, à l'âge de 78 ans, Madame Marie-Rose Ortolini, mère du Directeur du Progrès de la Corse.

C'était une excellente et digne femme, bonne et serviable, jouissant de la considération et de l'estime de tout le canton ; mais c'était par dessus tout une mère incomparable.

Par dérogation spéciale, et sur l'autorisation de Mgr l'Evêque d'Ajaccio, que l'excellent curé, l'abbé Orsati, avait bien voulu solliciter, les funérailles ont pu avoir lieu dimanche, bien que ce fut le jour de la Passion.

M. Ortolini était arrivé la veille au soir, mandé en toute hâte par télégramme.

A 11 heures, au moment de la levée du corps, presque toute la population du canton se pressait autour du malheureux fils qui conduisait le deuil avec ses cousins et les autres membres de sa famille.

Le service funèbre a été célébré par l'abbé Orsati, curé de la paroisse, entouré de tous les prêtres du canton.

A l'issue de la cérémonie, le corps a été inhumé dans un caveau particulier où reposent déjà deux frères de la défunte, en attendant qu'il puisse être transporté à Marseille, où il rejoindra les deux enfants du Directeur du Progrès.

Au retour, M. Ortolini, touché de cette manifestation si sympathique qui traduisait d'une manière si éloquente les sentiments de ses concitoyens tant à l'égard de sa mère qu'à son propre égard, a tenu à remercier la population dans les termes ci-après :

« Mesdames, Messieurs,  
« S'il pouvait y avoir un allègement à ma douleur, une consolation dans le malheur qui vient de me frapper si cruellement, je le trouverais dans le concours si spontané et si sympathique que vous venez de m'accorder aujourd'hui, en vous pressant autour du cercueil de ma pauvre mère.  
« C'est le plus beau témoignage d'estime et de considération que vous ayez pu donner à sa mémoire. Je vous en remercie, et je conserverai éternellement dans mon cœur le souvenir des marques de sympathie que vous venez de me donner dans cette douloureuse circonstance. »

Bien n'est beau que le vrai ; c'est pourquoi les choses réellement utiles ne sauraient jamais être trop connues, et parmi les choses utiles, aucune ne nous intéresse autant que celles qui ont rapport à notre santé. — « Atteint d'une affection cardiaque accompagnée d'une dyspnée très intense, j'ai cru devoir recourir à vos Pilules Suisses à 1 fr. 30. C'est avec bonheur que je vous informe que, grâce à elles, je suis aujourd'hui en état de reprendre mes occupations. Je suis heureux de vous féliciter de cette nouvelle cure due à votre produit.  
« NOËL CANON, à Cormont, canton d'Altagio, arrond. de Montreuil (P.-de-C.) »

ACTES OFFICIELS

Ont été nommés officiers d'Académie, MM.

L'abbé Guelfi Marie, professeur de philosophie au collège d'Ajaccio.

Lorenzi Jean-André, professeur de mathématiques au collège d'Ajaccio.

Néa Isidoro, principal du collège de Tarascon.

Poli Jean-Charles, professeur de lettres aux élèves des sciences au lycée de Marseille.

Gubert Jean-François-Louis, chargé du cours de lettres aux élèves des sciences au lycée de Dijon.

Caecavelli François, chargé de la classe de septième au lycée de Constantine.

Busquet Pierre-Adrien, censeur des études au lycée de Constantine.

Ont été nommés au grade de capitaine dans les régiments ci-après, les lieutenants dont les noms suivent.

Au 58e de ligne, M. Allegriani, du 117e.  
Au 82e de ligne, M. Pinelli, du 85e.  
Au 81e de ligne, M. Leccia, du 61e.  
Au 20e de ligne, M. Cristofolini, du 72e.  
Au 10e de ligne, M. Ceccaldi, du 29e.  
Au 118e de ligne, M. Civelli, capitaine d'infanterie en non-activité pour infirmités temporaires.

SPECTACLE DU JOUR  
**FUOCHI DI PAGLIA**  
Comedia in 3 atti  
Fara seguito la brillante Farsa  
**Stenterello**  
**SPAVENTATO IN CASA DELLE STREGHE**

Mémoires pédagogiques

Ont mérité des félicitations pour leur mémoire pédagogique, les maîtres et les maitresses dont les noms suivent : MM. Casanova, de Ste-Marie-Siché. — Giocanti, de Vero. — Peretti, de Frassetto. Sarrola, de Suaricchio. — Torre, de Zigliara. MMes Giacometti, de Torgia-Cardo. — Finelli, de Vignale. — Loviconi, de Campo.

Votes de nos sénateurs

Scrutin sur l'amendement de M. Chesnelong tendant à rétablir le crédit pour le traitement des archevêques et évêques, tel qu'il avait été voté précédemment par le sénat.

Nombre des votants . . .	249
Majorité absolue . . . .	125
Pour l'adoption . . . .	92
Contre . . . . .	157

Le sénat n'a pas adopté.  
MM. de Casabianca et Peralli n'ont pas pris part au vote.

Scrutin sur le rétablissement du chapitre 8 bis du budget des cultes, relatif au chapitre de Saint-Denis.

Nombre des votants . . .	246
Majorité absolue . . . .	124
Pour l'adoption . . . .	91
Contre . . . . .	155

Le sénat n'a pas adopté.  
MM. de Casabianca et Peralli ont voté contre.

Scrutin sur le rétablissement du crédit pour l'entretien des séminaires catholiques.

Nombre des votants . . .	241
Majorité absolue . . . .	123
Pour l'adoption . . . .	94
Contre . . . . .	150

Le sénat n'a pas adopté.  
M. Peralli a voté pour.  
M. de Casabianca a voté contre.

Brevet de capacité

151 candidats se sont présentés : 26 ont été admis aux épreuves orales et 24 admis définitivement ; ce sont :

MM. Angeletti. — Antonini. — Bartoli Barthélemy. — Bernardini Bernardin. — Carabelli. — Casalonga. — Colonna Noël. — Damiani. — Ferrandi. — Giacomaggi. — Livrelli. — Lucchini François, de Monaccia. — Luciani. — Mariani Antoine-Marie, de Cotti-Chiavari. — Mondolini. — Morachini. — Muraccioli Jean-Noël. — Ottavi Pierre-Antoine. — Parigi. — Pennachioni. — Ponjade. — Quilini Jules-Antoine. — Sampieri. — Tomasi Pierre.

Bourse de Paris

		24 Mars.	25 Mars
Rente 3 p. 0/0 . . . . .	81,57	1/2	81,40
— 3 p. 0/0 amortissable . . . .	83,95		83,75
— 4 p. 0/0 . . . . .	104,15		104,80
— 1/2 p. 0/0 . . . . .	110,35		110,40

141<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE  
PLACE SAINT-NICOLAS  
Programme du 26 mars 1885, de 3 à 4 h.  
1. Le Lillois, (allégo.), Leroux.  
2. Clémence de Titus, (ouverture), Mozart.  
3. Menuet du bœuf, Haydn.  
4. Le beau Danube bleu, (valse), Strauss.  
5. Le Dieu et la Bayadère, (ouv.), Auber.  
6. Chilpéric, (quadrille), Hervé.

DERNIÈRES INFORMATIONS

- Au Soudan**  
L'Angleterre augmente le personnel du génie et de la brigade navale dans le Soudan.
- A Jules Vallès**  
Des couronnes, venues d'Italie, ont été déposées sur la tombe de Jules Vallès.
- Les orléanistes**  
M. Andrieux doit publier dans la Ligue des documents inédits sur les agissements des orléanistes.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

**Le scrutin de liste**  
M. Philippoteaux, vice-président de la Chambre a conféré avec M. Grévy au sujet des conséquences que pourrait avoir le scrutin de liste.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SENAT  
Présidence de M. Le Royer

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant modification du tarif général des douanes, en ce qui concerne les céréales.  
M. Léon Say reprend et termine le discours qu'il a commencé hier.

M. Feray répond à M. Jules Simon et soutient le projet adopté par la Chambre des députés.  
Séance jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Présidence de M. Bissox

La séance est ouverte à 2 heures.  
M. Etienne, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Suite de la discussion de la proposition de loi de M. Constans, ayant pour objet de modifier la loi électorale.  
M. de Sonnier présente un amendement portant que dans le chiffre de la population il faut supprimer celui des étrangers.  
Cet amendement est mis aux voix.

Nombre des votants . . . .	449
Majorité absolue . . . . .	250
Pour l'adoption . . . . .	217
Contre . . . . .	232

La Chambre n'a pas adopté.  
— M. Chaix présente un amendement portant qu'aucun département ne pourra avoir moins de 3 députés, quel que soit le chiffre de la population.

Le scrutin est ouvert.	
Nombre des votants . . . . .	429
Majorité absolue . . . . .	215
Pour l'adoption . . . . .	144
Contre . . . . .	285

La Chambre n'a pas adopté.  
— Le rapporteur et le ministre de l'intérieur parlent sur l'article 5, qui est mis aux voix.

Nombre des votants . . . .	454
Majorité absolue . . . . .	228
Pour l'adoption . . . . .	220
Contre . . . . .	234

La Chambre n'a pas adopté.  
— MM. Langlois et Floquet présentent une disposition additionnelle, portant que dans les 60 jours qui précèdent le 14 octobre 1885, date de l'expiration légale des pouvoirs de la Chambre actuelle, il devra être procédé aux élections générales législatives.

Après une longue discussion cette proposition est mise aux voix et adoptée.  
— M. le président met aux voix l'ensemble du projet de loi.

Nombre des votants . . . .	511
Majorité absolue . . . . .	256
Pour l'adoption . . . . .	412
Contre . . . . .	99

La Chambre a adopté.  
Séance jeudi.

SOMMAIRE DE LA FRANCE ILLUSTRÉE  
TEXTE : Chronique, par Vonnet. — Revue de la Semaine, par X. X. — Dire et faire, par \*\*\*. — Causerie littéraire, par MARC PHILIBERT. — Les Expositions, par OSCAR HAVARD. — Le Chasseur d'Ours (suite), par CHARLES BRET. — Du Couédo ou les frères délat (suite), par G. DE LA LANDELE. — Nos Gravures, par ROGER DE BRUVOIR et C. G. — Echeck, par EMILE PRADIGNAN. — Rébus.  
GRAVURES : Le Françaisin. — Le président Dumas. — Les mendicants de Burgos. — L'Entrée des croisés à Constantinople. — Nos Généraux. — L'encrier de M<sup>re</sup> de Sévigné. — La chapelle du château des Rochers.

**Éviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

**Exiger le véritable nom**

M<sup>me</sup> POGGI Veuve PAUL  
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,  
Boulevard du Palais N. 9.  
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.  
Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.  
**4 DES PRIX TRÈS MODÈRES**

**BRASSERIE GASPARINI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, chouchoute de Strasbourg.

**AVIS AUX DAMES**



Seule Maison à Bastia  
23, BOULEVARD PAOLI, 23

**AVIS IMPROTANT**

St magasin de M. DOMINIQUE MATTEI Aîné, est transféré place Le-Nicolas, maison Nardini.

Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix défiant toute concurrence.

Prix fixe. — **COMPIANT.** — Savoir :

Café Moka, le kilog. fr. 3,70	Bougies (Lesseps) le paq. 4,30 à 4,40
» Ceylan roulé. fr. 3,10	Id. Fourrier (de luxe)
Café Porto-Ricco vert	le paquet à 4,30 4,00 à 4,15 et 4,20
extra à 3,00	Pétrole (Atlantic) caisse 13,50 à 15,50
Autres qualités . . . . . 2,10 à 2,50	Minot d'Aix la balle de
Café grillé, mélangé avec	122 k. 5 47,00
le Moka le kil. 4,20	Farines Cos (extra) tre
Sucre raffiné en pains	marque 32,50 à 33,50
le kilog. 0,83 à 0,86	Minot d'Italie Bougeux 34,50 à 35,00
Id. coupé en morceaux	Tousselle Mey d'Aix la
réguliers. 0,95 à 1,00	balle de 122 k 500 50,00
Cassonades françaises	Gros son de Marseille les
blanches 0,65 à 0,70	100 kil. 14,00
Chocolat Menier, prix de	Petit son d'Italie 13,00
facture 3,80	Savon jeune Fournier 57,00 à 60,00
Id. des Antilles id. 3,75	Id blanc (La Vierge) 0,65 à 0,70
Dattes muscades 3,25	Id ordinaire de 0,45 à 0,50
Prunes (Impériales) 4,70	Dépôt de chicorée orien-
Id. (Choix) 4,50	tales (argentée) la caisse
Raisin de Malaga en détail 4,70	de 10 kil. 5,00 à 5,25
Id. par caisses de 10 k. 46,00	Soufre Romagn, le ballot 9,50 à 10,00
Pois ronds et cassés de 0,40 à 0,50	Id. sublimé id. 8,75 à 9,50
Lentilles 0,65 à 0,70	Id. Sicile courant 8,00 à 8,50
Riz du Piémont 0,40 à 0,50	Conserves alimentaires assorties.

Avant vos repas buvez

**L'AMARO-MATTEI**

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies. Il se trouve dans tous les cales.

**SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.



**SIROP PECTORAL SÉDATIF**

De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peut de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

Un des distributeurs généraux,  
MATHIEU OLLAGNIER

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI

4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Oranga  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières. Pension bourgeoise, Prix très-moderés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chandrannerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

**AVIS**

**VER SOLITAIRE** On sait que la propagation de *Tœnia* ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes soignées; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le *Tœnia*; c'est un à savoir pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules taeniocides, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules taeniocides envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Prelan de Paris.

**Le Petit Bastiais**

5 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 5

**Abonnement (Payable d'avance)**  
ORSE . . . . . 60 an, 20 fr. 6 mois 12 s  
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 32 s . . . 13,50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 s . . . 45 s  
Autres pays, le port en sus.  
On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1385 — VENDREDI, 27 MARS 1885  
Saint Jean, ermite.

**Rédaction & Administration :**  
Mathieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des sous-agents de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours-Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Aulbourg et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

**BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER**

Baromètre, 757.  
Thermomètre, extérieur 10 — intérieur 11.  
Direction du vent à 8 h. Sud. — à 4 h. N.-E.  
Intensité à 8 h. faible. — à 4 h. faible.  
Etat du ciel très nuageux.  
Etat de la mer belle.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0,33 — à 4 h. + 0,36.

**Librairie du Petit Bastiais**

PERRET. — LES PYRÉNÉES FRANÇAISES.  
— 1<sup>re</sup> partie, Lourdes, Argelès, Cauterets, Luz, St-Sauveur, Barèges, avec illustrations . . . . . 10 fr.  
2<sup>e</sup> partie, Les Eaux-Chaudes, Les Eaux-Bonnes, Pau, Bayonne, Biarritz. . . . . 12 fr.  
3<sup>e</sup> partie, Tarbes, Luchon, Bagnères-de-Bigorre, St-Giroux, Aulus. . . . . 12 fr.  
4<sup>e</sup> partie, en préparation . . . . . 12 fr.  
LE BRETON. — Histoire et applications de l'électricité. . . . . 5 fr.

**BASTIA**

**CAUSERIE AGRICOLE**

Il y a deux espèces d'économie politique : la première consiste à créer de nouvelles charges à seule fin de créer de nouveaux impôts. Quand le peuple travaille pour s'exonérer des charges qu'on lui met sur le dos comme à plaisir, il n'a pas le temps de songer aux misères de la situation présente; le percepteur est là qui le talonne et le menace. Je ne parle que du laboureur : les grèves sont bonnes tout au plus pour les ouvriers des grandes villes qui ne s'aperçoivent pas que si leurs familles meurent de faim, les meneurs font joyeuse vie et s'engraissent à leurs dépens. La seconde école est celle qui promet le pain à bon marché, mais elle est de théorie pure, et court le risque de rejoindre dans les légendes la fameuse poule au pot du roi Henri IV. Nos gouvernants, d'ailleurs, n'entendent pas de cette oreille; les soucis que leur cause la conservation à perpétuité de leurs fauteuils ministériels ne leur permet de penser qu'à eux-mêmes et à ceux de leurs amis qui les aident à se soute-

nir en équilibre sur la corde raide qu'on a baptisée : le Pouvoir.  
Pas plus tard qu'hier, ils se sont avisés que leurs fermages rendaient moins que par le passé, que les rentes foncières étaient paresseuses à venir dans l'escarcelle des propriétaires, et ils se sont écriés en choeur : l'agriculture est malade, l'agriculture est morte. De là, des droits excessifs sur les blés de Russie, d'Autriche, d'Amérique, et nos législateurs pour rire, — d'autres diraient pour pleurer, — feignent de ne pas comprendre que le pain sera plus cher et que nos relations commerciales avec le reste du monde pourraient recevoir un rude coup dont il serait difficile de se relever. Il ne s'agit aujourd'hui que de ceux qui possèdent ou exploitent en Beauce, en Normandie et en Champagne de vastes surfaces agricoles; mais le moment n'est pas éloigné où nos autres produits, où nos nombreuses usines ne paraîtront plus sur les marchés de l'étranger. frappés qu'ils seront, par esprit de revanche, de taxes quasi-prohibitives. Faudra-t-il alors, pour parer aux plaintes des ouvriers d'art ou de métier, tripler la ceinture de douane que Colbert a inventée et que ses successeurs n'ont eu garde de diminuer ou de rompre? Nous nous ferons une guerre de tarif, en attendant la guerre à coups de canon. *Struggle for life*, se battre pour vivre, sera-t-il de toute éternité la devise des peuples et des simples citoyens?  
« Donne-moi de quoi j'ai, je te donnerai de quoi j'ai, » disent les gamins dans la cour de l'école. Si les hommes pouvaient le dire, la caisse du Trésor ne serait pas aussi pleine, mais toutes les poches seraient moins vides.  
L'agriculture est malade, nous n'en disons convenons pas; c'est la faute des laboureurs qui poussent leurs enfants vers les villes, et aussi parce que la routine l'emporte sur le progrès, malgré les conseils et les exemples des comices agricoles. Quant à ce qu'on est convenu d'appeler des « expositions régionales, » il n'est besoin que d'en avoir vu une seule pour se convaincre que ce n'est qu'une blague des mieux réussies.

On s'était engoué, dans nos campagnes, de l'emploi du guano. On l'a mis à toutes sauces, dans tous les terrains, puis on l'a abandonné. Il y a quelques années, après un jugement officiel que nous les laissons, l'importation de cette matière avait une nature particulière était de cent tonnes; en 1883, il n'en a été débarqué que 13.000 kilogrammes.  
Dans nos campagnes françaises, la terre est fumée tous les ans ou à peu près. Les assolements entendus avec intelligence ne laissent plus comme autrefois les terrains en jachère; mais en Corse, dans les contrées où l'on cultive les céréales, connaissons-nous la diversité des cultures sur le même sol, avonons le soin de fumer nos champs? Pendant quelques années encore, les terrains d'alluvion qui bordent nos grandes rivières conserveront leurs principes fertilisateurs; nos côtesaux, où l'on s'obstine à semer de l'orge ou du blé sur les cendres des makis, sont voués à une prochaine et fatale stérilité.  
Le fumier est le sang de la terre, suivant un proverbe de nos campagnards. Mais pour avoir du fumier, il faut des troupeaux et des étables, et nous n'avons ni étables, ni troupeaux.  
L'auteur de cet article a parcouru récemment plusieurs centres de la Suisse. Dans cet admirable pays, les laboureurs ont surmonté tous les obstacles; de collines abruptes, de vallées dévastées par les torrents que forme la fonte périodique des neiges, ils ont créé un tapis de verdure et de riches moissons qui descendent de la limite de leurs forêts de sapins jusqu'aux rives de leurs grands fleuves et de leurs affluents.  
Lorsque le fumier leur a manqué, malgré leurs milliers de bêtes à cornes, ils n'ont pas hésité à recourir aux engrais artificiels, et ils prétendent, non sans raison, que les plus puissants sont les meilleurs.  
Une maison de Biebrich, fondée par M. Albert, en 1867, leur fournit les éléments fertilisateurs dont ils ont besoin, et de 220.000 kilogrammes de superphosphates consommés en essais, la quantité enfouie dans le sol a atteint,

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1866**  
Prix fixe  
**Pce MATTEI FILS**  
17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Deux Diplômes d'honneur et 20 Médailles  
**Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice**  
Spécialité de la Maison

**AMARA BLANQUI**

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus  
Il est répandu et apprécié dans toute la Corse  
**CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE**  
Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.  
**PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA**

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Jullien, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la demande en autorisation de poursuites contre un député.

La commission conclut au rejet de la demande.

La Chambre adopte les conclusions de la commission.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Jules Delafosse sur la question chinoise.

Le président du conseil donne lecture de la dépêche du général de Négrier, et ajoute que par suite de l'arrivée des renforts, il espère que les opérations pourront être poussées activement et terminées.

L'incident est clos. — La Chambre décide qu'elle fixera samedi le jour de la discussion de l'interpellation de Granet sur les affaires de Chine.

— La Chambre adopte le projet de loi sur les subventions scolaires.

Séance samedi.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Rente 3 p. 0/0, 3 p. 0/0 amortissable, 4 p. 0/0, 1/2 p. 0/0. Rows for 25 Mars and 26 Mars.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Giudicelli, Rose-Vincent-Annonciade. — Montaret, Joséphine. — Maestrati, Marie-Noncide. — Grimaldi, François. — Muraccioli, Antoine-François. — Andreani, Anne-Marie.

DÉCÈS.

Hatcher, Georges, marin, marié, 25 ans, de Fal-mouth (Angleterre).

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 25 mars 1885

ENTRÉES.

De Livourne, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Livourne, vap. franç. Médah, cap. Davin, dépêches, passagers, diverses.

Mme POGGI Veuve PAOLI MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'annoncer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Nouvelles de Chine

Le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle la dépêche suivante, datée du 20 mars :

« La Burgondia est arrivée le 17 : la Nive est partie aujourd'hui.

« D'après des renseignements contrôlés, l'ennemi a subi des pertes énormes à Haomoc et Tuyen-Quan. Un des principaux chefs des Pavillons-Noirs a été tué à Haomoc.

« Le général de Négrier a poussé des reconnaissances au-delà de la porte de Chine : il tient les Chinois en alerte.

« Ce matin, tout était tranquille sur la frontière de Chine et la rivière Claire.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

ACTES OFFICIELS

M. Franceschi Xavier, bachelier ès-lettres, aspirant répétiteur au lycée d'Avignon, est nommé aux mêmes fonctions au lycée d'Aix.

— Mme Kergomard est chargée de l'inspection générale des écoles maternelles en 1885, dans l'academie d'Aix.

— Le maître vétérinaire Fianna, de Calvi, a été nommé au grade de premier maître.

— Le quartier-maître vétérinaire Dragioni, de Saint-Florent, a été nommé au grade de second maître.

— Par suite de la formation d'une 3e compagnie de disciplinaires des colonies, M. Ambrosini a été nommé lieutenant de la 2e, à Madagascar.

— Ont été nommés officiers de l'instruction publique, MM. Bianchi Joseph-Michel, chargé de cours d'enseignement secondaire spécial au lycée de Toulon, et Luciani François-Félix, professeur de physique au collège d'Ajaccio.

Gazette départementale

VILLE DE PARASO. — Plus habituées à l'indifférence qu'à la sollicitude de l'administration supérieure, monarchique ou républicaine, les communes de la haute Balagne, telles que Speloncato, Ville, Costa, Occhiatana, Belgodere même, sont heureuses de saluer un progrès qu'elles doivent uniquement à l'initiative privée, au patriotisme d'un entrepreneur intelligent, M. François Mortini, de Belgodere.

Les susdites communes, malgré leur importance, étaient privées d'une communication directe, non seulement avec l'île-Rousse, mais avec les voitures postales de la ligne de Bastia à Calvi. M. Mortini vient de combler cette lacune, en établissant un service de voitures, entre Ville de Paraso et l'île-Rousse, par la voie de Losari, desservant Costa, Occhiatana, Belgodere.

Le départ a lieu à l'établissement Giamarchi, à 7 h. du matin, l'arrivée à l'île-Rousse à 9 h. 1/2 du matin.

Le retour de l'île-Rousse à 3 h. du soir, l'arrivée à Ville à 6 h. du soir.

Comme on le voit, les départs ont été combinés de façon à rencontrer à Losari, à l'aller comme au retour, la diligence de Bastia.

Visons en passant, que la voiture affectée à ce nouveau service, sortant des ateliers de M. Mignoni, l'habile carrossier bastiais, et pouvant recevoir huit personnes, est un modèle d'élégance et de solidité.

Ainsi, en échange de quelques sous, elle offre au voyageur, trois choses essentielles pour lui, commodité, célérité, surété. Pas besoin de constater que M. Mortini n'a reculé devant aucun sacrifice pour assurer le succès de son entreprise ; il a par conséquent droit à toutes les sympathies, aux encouragements de ses concitoyens.

Les nôtres ne lui feront pas défaut. — R. G.

l'année dernière, plus de dix millions de kilogrammes. Ces chiffres se passent de commentaires. Ce ne sont pas seulement les terres arables qui profitent de ces engrais. Dans les vignobles des cantons de Berne, de Vaud, de Lausanne et de Genève que j'ai visités, le superphosphate allié à l'ammoniaque et à la potasse entretient la verdure du cep, hâte la maturité de la grappe et préserve la vigne elle-même des maladies qui l'étiolent et des insectes qui la font périr. La même expérience tentée dans des champs de pommes de terre et de betteraves a donné de magnifiques résultats.

Ce que l'on a fait en Suisse, pourquoi ne le ferait-on pas en Corse, et ne remplacerait-on pas le fumier absent par les engrais superphosphatés de M. Albert ? Les essais coûtent peu, et si les produits obtenus répondent à des espérances corroborées par ce qui se passe à l'étranger, nos agriculteurs, comme nos viticulteurs, n'auront perdu ni leur peine, ni leur temps, ni leur argent.

Installation de M. le Procureur général

Cette cérémonie a eu lieu hier. Presque toutes les autorités y assistaient. Nous en rendrons compte demain.

LETTRE DE M. DE TRÉMONTLS

M. Andrieux, ayant rappelé dans la Ligue, quelques incidents de l'affaire Demangeat-Trémontels, l'ancien préfet de la Corse a adressé la lettre suivante au directeur de la Ligue.

Paris, le 20 mars 1885.

Monsieur le député,

Les imputations dont vous vous êtes fait l'écho ne sont pas nouvelles. Dès qu'elles se sont produites pour la première fois, au mois de novembre 1882, je m'en suis expliqué, et je n'ai pas eu de peine à me justifier devant mes chefs hiérarchiques, qui m'ont depuis lors continué leur confiance et m'ont honoré de maints témoignages d'estime jusqu'au jour où, pour des considérations purement politiques, ils ont cru devoir me sacrifier.

Après les dénonciations de M. Demangeat, qui m'avait succédé dans l'Aveyron, je fus appelé à fournir à M. Fallières, ministre de l'intérieur, les explications les plus complètes. Une enquête fut faite par les soins de M. Le Guay, directeur des affaires départementales.

De retour à mon poste, j'y lus à diverses reprises l'objet des témoignages de la satisfaction de mes chefs, et le successeur de M. Fallières, M. Waldeck-Rousseau, m'en donna une preuve éclatante en m'élevant à la 1re classe de mon grade, à la date du 8 décembre 1883. La présence de M. Le Guay auprès de M. le ministre de l'intérieur ne permet pas de douter qu'à cette date M. Waldeck-Rousseau connaissait les accusations dont j'avais été l'objet.

Dans cette première partie de mon administration en Corse et jusqu'à la date à laquelle se place votre interpellation sur les affaires de ce département, j'avais strictement obéi aux instructions de M. le ministre de l'intérieur en ce qui concernait mes relations avec les diverses fractions du parti républicain.

Après les retentissants débats de l'interpellation, j'eus l'honneur d'être reçu par M. le président du

conseil. M. Jules Ferry me parla en termes très vifs de certaines personnalités corse et des incessantes difficultés qu'elles suscitaient au gouvernement. Je crus dès lors répondre aux intentions de M. le président du conseil, en même temps qu'aux intérêts de la République, en me montrant conciliant et désireux d'amener un rapprochement entre les diverses fractions du parti républicain.

Cette nouvelle attitude, qui, pour être conforme aux vœux élevés de M. le président du conseil, n'était pas de même appréciée au ministère de l'intérieur, ne tarda pas à appeler sur moi la défaveur de mes chefs. Je pus lire dès le mois d'août dans les journaux que ma mise en disponibilité était décidée. J'interrogeai à cet égard M. le directeur de l'administration départementale, et le témoignage de ce haut fonctionnaire m'est trop précieux pour que je ne m'en empare pas aujourd'hui. M. Le Guay m'écrivait, en effet, à la date du 3 septembre 1884 :

« Mon cher préfet,

« Il n'a jamais été question de votre mise en disponibilité.

« Le ministre, avant son départ pour Nantes, m'avait simplement manifesté l'intention de vous rappeler sur le continent, dans un autre poste au moins équivalent.

« Croyez, mon cher préfet, à mes meilleurs sentiments.

» GIL. LE GUAY. »

Quel ne fut pas mon étonnement, lorsque, à la date du 5 octobre, j'appris que j'étais révoqué. Je me rendis immédiatement au ministère de l'intérieur. Personne ne me parla des accusations de M. Demangeat. Personne ne songea à expliquer, par de tels motifs, la révocation dont j'étais l'objet, et les indications qui me furent données, pour justifier cette mesure, étaient d'ordre purement politique : elles se référèrent notamment à mes relations avec certains républicains estimés de leur parti, mais vus avec défaveur par des personnalités influentes. Toutefois, mes protestations eurent pour conséquence de faire remplacer, à la date du 18 octobre, le décret de révocation par un décret de mise en disponibilité.

Lorsque plus tard, monsieur le député, vous avez cru devoir interroger M. le ministre de l'intérieur, je puis affirmer qu'à ce moment mon dossier était complètement connu de M. Waldeck-Rousseau. Mes relations avec M. le directeur des affaires départementales continuaient à être des plus amicales, comme le témoigne ce mot qu'il m'adressa la veille même de votre question :

« Mon cher André,

« Il faut que je vous parle ce soir. J'attendrai au café de la Paix jusqu'à la clôture.

» GIL. LE GUAY. »

La familiarité de cette lettre, le lieu même du rendez-vous, indiquent suffisamment dans quels termes j'étais resté avec ce haut fonctionnaire qui, mieux que personne, connaissait les faits, puisqu'il avait lui-même fait l'enquête.

Vous savez le reste, monsieur le député. Vous comprendrez, après cet exposé des faits, que je me sois refusé à m'adresser à la justice. Abandonné de mes chefs, frappé par eux, j'étais exposé à me présenter devant les tribunaux dans une situation de défaveur que je n'ai pas voulu subir. J'ai considéré que les témoignages antérieurs de mes chefs suffisaient, et que, s'ils avaient cessé de me couvrir, chacun comprendrait qu'ils avaient obéi à des préoccupations d'ordre parlementaire, et au souci des intérêts ministériels que pouvait engager le retour de questions portées à la tribune.

Veuillez agréer, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

M. ANDRÉ DE TRÉMONTLS.

# Le Petit Bastiais

00055

3 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

Corse . . . . . Un an, 30 fr. 6 mois 12 »  
CONTINENT FRANC., ALGÉRIE, 22 » » 13.50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 15 »  
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1386 — SAMEDI, 28 MARS 1885  
Saint Sixte III, page.

Rédaction & Administration :  
**Mathieu Ollagnier, Directeur**  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audoubert et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 760.  
Thermomètre, extérieur 12 — intérieur 13.  
Direction du vent à 9 h. calme. — à 4 h. Nord.  
Intensité à 8 h. calme. — à 4 h. très faible.  
État du ciel très nuageux.  
État de la mer belle.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0 44 — à 4 h. + 0 29.

### Librairie du Petit Bastiais

- PERRET. — LES PYRÉNÉES FRANÇAISES.  
— 1<sup>re</sup> partie, Lourdes, Argelès, Canterets, Luz, St-Sauveur, Barèges, avec illustrations . . . . . 10 fr.  
2<sup>e</sup> partie, Les Eaux-Chaudes, Les Eaux-Bonnes, Pau, Bayonne, Biarritz. . . . . 12 fr.  
3<sup>e</sup> partie, Tarbes, Luchon, Bagnères-de-Bigorre, St-Giroux, Aulus. . . . . 12 fr.  
4<sup>e</sup> partie, en préparation . . . . . 12 fr.  
LE BRETON. — Histoire et applications de l'électricité. . . . . 5 fr.

### BASTIA

### INSTALLATION de M. le Procureur général

La Cour d'appel de Bastia s'est réunie jeudi dernier, à midi, en audience solennelle, sous la présidence de M. le Premier Président Jorel, pour procéder à l'installation de M. le Procureur général Moras. Les principaux fonctionnaires de la ville assistaient à cette cérémonie. La barre était entièrement occupée. Les avocats s'étaient rendus en grand nombre à la séance, ne fut-ce que pour témoigner de leur gratitude envers le nouveau chef du parquet. Ce haut magistrat, en effet, dès son arrivée, a été rendre visite aux membres du Conseil de l'ordre, reprenant ainsi une tradition que depuis un certain temps on avait semblé vouloir interrompre. M. le Procureur général a été introduit par une députation composée de MM. Benoist d'Étièveval, conseiller doyen, Stefanini et Flach, conseillers, Angeli, substitut du Procureur général. Puis la parole a été donnée à M. l'avocat général Bissaud.

Ce magistrat a tout d'abord largement rendu hommage à la mémoire de M. le procureur général Vèzes, et exprimé les regrets que sa fin prématurée a inspirés. Il a ensuite énuméré les titres du nouveau Procureur Général à la haute situation qu'il va occuper, et enfin assuré son nouveau chef du concours des fonctionnaires de tous ordres et de la collaboration fidèle et dévouée de ses substitués. Après avoir prêté serment, M. le Procureur Général a pris place à la tête de son parquet. M. le Premier Président lui a ensuite adressé l'allocution d'usage. Après avoir parlé avec une émotion qu'il n'a pu dissimuler de M. le Procureur Général Vèzes, son collègue et son ami, M. Jorel a souhaité la bienvenue au nouveau chef du parquet ; il a rappelé, comme l'avait déjà fait du reste, le précédent orateur deux traits de la vie publique de M. Moras qui témoignent de l'indépendance du caractère et de la droiture de ce magistrat, lequel plutôt de descendre aux volontés d'un personnage influent, a préféré résigner les fonctions de procureur de la République à Saint-Girons qu'il exerçait alors, et a plus tard refusé la candidature à la députation pour pouvoir se consacrer plus librement au service de la loi. M. le Premier Président a ensuite tracé de main de maître un saisissant tableau de la situation de la Corse : sans taire nos défauts, il a rendu justice à nos qualités. Il l'a fait avec une érudition et un talent qui n'ont trouvé que des approbateurs. M. le Procureur Général a à son tour payé un tribut d'éloges à son prédécesseur ; il a ensuite indiqué quel sera le programme de son administration. Il peut se résumer en ces mots : le magistrat ne doit connaître ni amis ni ennemis : sa justice doit être acquise à tous indistinctement. Nous ne pouvons qu'applaudir à un pareil langage, et s'il y reste fidèle, comme tout ce que nous avons appris de son passé nous le fait présager, M. Moras en quittant la Corse, emportera ainsi que cela a eu lieu pour ceux de ses prédécesseurs, qui ont suivi cette ligne de conduite, l'estime des honnêtes gens qui forment la grande majorité du pays.

Les **causes dépositaires** de l'action publique ont toujours à jouer un grand rôle ; mais en Corse, comme partout ailleurs, il faut que quelque puissance s'imagine qu'ils sont les honnêtes gens et non les représentants impopulaires de la loi. M. Moras, nous en avons l'intime espoir, saura éviter un écueil contre lequel sont venues maintes fois se briser les réputations les mieux assises.

### Ephémérides Corsea

28 Mars 1739. — Naissance du général baron Moroni à Ortuporio. Ce général commandait la division de Bastia, quand le général Simon, menacé par la population, quitta son poste.

### Le budget de 1886

Le budget de 1886 ne diffère que très peu de celui de 1885. Il comporte certaines augmentations de dépenses résultant de lois récemment votées. En ce qui concerne les prévisions, il est établi sur les bases du budget de 1884. Cette dernière année ayant donné des moins-values, les prévisions de recettes seront inférieures aux prévisions de dépenses. Enfin, il s'est agi de suppléer à certaines ressources exceptionnelles, comme le reliquat de la Caisse de la dotation de l'armée, qui ne se retrouvent plus au budget de 1886. Par ces diverses raisons, on a dû modifier le système de 1885 pour pouvoir l'appliquer en 1886. D'une part, l'équilibre est obtenu pour 1886 par l'emploi du produit des droits sur les céréales et les bestiaux qui sont sur le point d'être votés, et dont le produit est évalué à 25 ou 30 millions. D'autre part, le ministre des finances fait sortir du budget ordinaire le service de la garantie d'intérêt des chemins de fer qui représente environ 40 millions, ce service ne constituant qu'une avance faite par l'Etat. M. Tirard établit un compte spécial en dehors du budget ordinaire et qui sera alimenté provisoirement par des imputations sur la Dette flottante ou par la création d'obligations à court terme.

### BRASSERIE GASPARDINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia  
Maison fondée en 1869.  
M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et du houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont après.  
Bière en bouteille, de trois quarts, 0.50 cent. (verre compris).  
id. en fût 0.50 id.  
baril non compris.  
Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.  
Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

### HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Oreaga BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-moérés.  
Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

### VER SOLITAIRE

On sait que la propagation de *Tenia* ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le *Tenia* : c'est un à savoir pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tanatogènes, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules tanatogènes envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Preland de Paris.

### MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1805

## Prix fixe

# ICE MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de chambre, tables, tabourets et réveils. — Grands choix de parapluies, demi-parapluies, jupes, broches, bracelets, colliers, glacières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublés d'émail. — Réparations d'horloges et d'objets d'art. — Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des médailles d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'indicateur de toute commande au-dessus de 20 fr.

## AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleures, Vermeils et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

### Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA  
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.  
Service à la carte et à toute heure.  
Diners sur commande.  
Bon confortable et consommations de premier choix.

### PIN D'AUTRICHE

DE J. MACK DE J. MACK

Médication nouvelle et infatigable par :  
**ESSENCE** . . . . . contre Coryza, Maux de gorge et de poitrine, Asthme, Angine, Grippes, Coqueluche et Goutte, contre Rhumatisme, Goutte et Sciatique.  
**BAIN** . . . . . contre Douleurs musculaires et Vapourisations, contre Rhumatismes, Néphrite, Goutte, Névralgies, Migraines, Catarrhes de la Vessie, Gravelle, Maladies de la poitrine.  
**SOLUTION** . . . . .  
**CELLULES** . . . . . contre Rhumes, Toux, Catarrhes, Coqueluche, Bronchites, Phlogie.

ENVOI FRANCO BROCHURE EXPLICATIVE.  
S'ADRESSER : Pharmacie d'Antin, 49, Avenue d'Antin, PARIS.

### VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-terne des hôpitaux de Marseille.  
Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille (CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

### Spécifique Vinciguerra

De tous les *Fébrifuges* aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.  
Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**.  
Pharmacie LUCIANI (Bastia).  
Une des rédactions de la Librairie et Imprimerie Ollagnier.

### Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA** (Corse).  
DEUX MÉDAILLES D'ARGENT Fabrique à L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX				Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser	
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouthor.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland Levant	Extra-fins Vins	Trabucos or.	De games	1 <sup>re</sup> qualité
id. du nord.	id. de la forêt.	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	id. id. 1/2 l.	Levant 50 gr.	id. d'Alexan.	Bandes dorées	id. d'Alexan.	Java	2 <sup>e</sup> id.
id. cognac ord.	Liqueurs ass.	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Kentucky	Arabe	Arabe	Direct	Sultane	id.	3 <sup>e</sup> id.
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne	Maison Lonn.	Levant 50 gr.	Suisse	Extractions	Malakoff	virgine ver.	2 <sup>e</sup> ip. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Exportat. 1 <sup>re</sup>	Façon ajacc.	Cabinet	id. blanches	Tabacs à priser
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	Savonnette	id. 2me.	id. 2me.	Havanegran.	Flor fina	Ordin jaunes	de la Regie
id. Martell	id. super.	id. Gabelle	id. id. extra	id. Moët.	levant	id. 2me.	Qualités de	id. couris.	Flor fina	id. roses	
id. id. . . .	id. Sillaad.	Piperin. Get	id. Dettoni	id. Moët.	Hongrois	Paris.	Paris.	Courants	Eclairtis fu	id. 40 cigar.	
id. id. . . .	id. Bianqui.	Anisette MB.	id. Bianqui	id. Moët.	Plantador	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaire	mur	Illustrées	
id. id. . . .	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id. Moët.	Brisures de la	Debris de la	Debris de la	Bouts de négre	Cruix d'avena	Cigares-Ciga	GROS DÉTAIL.
id. Etourneau	Amer Picon.	id. Boes id.	id. espagnols	Cremant bl.	Régie.	Régie.	ferlati	Tordus ord.	Supèr	rettes	
RhGuerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	id. rose	Grand Crem	id. rose	id. rose	id. fins	Teresta	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birch Violet.	Chartrouse G	Porto	id. rose	id. rose	id. rose	id. rose	id. fins	Representa	id.	
id. extra.	Eau de vie.	id. Garn vert	Muscet Fron.	id. rose	id. rose	id. rose	id. rose	id. fins	id.	id.	
id. Martiniq.	id. id. corsé.	d. id. 1/2	id. Lunel.	id. rose	id. rose	id. rose	id. rose	Longs (fanta	id.	id.	
id. extra	id. id. anisé.	d. id. janne	Marsala	id. rose	id. rose	id. rose	id. rose	id. rose	id.	id.	
Kirsch ord.	id. id. rose	d. id. 1/2	id.	id. rose	id. rose	id. rose	id. rose	id. rose	id.	id.	
	id. id. amare	Paspail vral.	id.	id. rose	id. rose	id. rose	id. rose	id. rose	id.	id.	

Le chiffre des dépenses ordinaires sera ainsi diminué d'environ 40 millions. Cette diminution, complétée par la ressource fournie par les nouveaux droits sur les céréales et les bestiaux, permet de régler le budget de 1886 en équilibre.

Le budget sur ressources extraordinaires de 1886 est à peu près identique à celui de 1885.

Les travaux publics exécutés par l'Etat s'élèvent à 100 millions. Quant aux dépenses du budget extraordinaire de la guerre, on y pourvoiera, mais par des émissions d'obligations à court terme.

L'AEROSTAT CAPAZZA

Samedi, au café Riche, a eu lieu le trente-septième banquet des membres de la presse scientifique. M. Louis Capazza a présenté un projet d'aérostat, basé sur les principes tout nouveaux.

Voici, du reste, quelle est la base de ce système d'aérostation, breveté en France et à l'étranger.

L'appareil est composé de deux cônes très aplatis, reliés à leurs bases par un soufflet annulaire; la nacelle forme le sommet du cône inférieur, le tout est métallique, d'une étanchéité et d'une rigidité parfaite. Au moyen de poids, on déplace le centre de gravité de l'aérostat Capazza, qui peut ainsi s'incliner vers n'importe quel point de l'horizon.

Ce qui fait qu'un ballon ordinaire monte ou descend, c'est un changement dans sa densité.

Jamais on n'a pensé à garder le poids et à changer le volume pour arriver au même résultat.

Or, si l'on considère que l'on peut produire le même effet, en augmentant le volume d'un mètre cube, qu'en jetant un kilogramme de lest, on se trouve forcé de convenir que depuis longtemps on tournait, sans s'en douter, autour d'une précieuse vérité.

Donc, monter et descendre sans déperdition aucune, et profiter de ces ascensions et descentes pour avancer au moyen d'inclinaisons combinées de son aérostat de forme lenticulaire: voilà l'œuvre de M. Louis Capazza.

Pour arriver à ces résultats, les moyens sont nombreux; M. Capazza a trouvé le plus économique.

C'est la pression atmosphérique, plus ou moins forte suivant la hauteur, qui, en comprimant le gaz, réduira le volume de l'aérostat, ou bien lui permettra de se dilater pour l'augmenter.

Comme on le voit, tout est nouveau dans ce projet.

Divers journaux italiens ont prétendu que le nouvel aérostat était italien: cela est faux; M. Capazza est né en Corse et de parents français.

(La Nation.)

Lycée de Bastia

Par décision de M. le Ministre, les congés de Pâques sont réglés ainsi qu'il suit:

Sortie. — Mercredi matin 1er avril.

Rentrée. — Lundi soir 13 avril, à l'heure réglementaire.

ACTES OFFICIELS

Les sous-lieutenants dont les noms suivent ont été promus au grade de lieutenant dans les corps ci-après:

- Au 114e de ligne, M. Alessandri, du 115e; Au 91e de ligne, M. Falconetti, du 132e; Au 75e de ligne, M. Berouh, du 141e. Au 3e de ligne, M. Charrier, du 141e. Au 128e de ligne, M. Figoli, du 3e bat. d'inf. lé-gère d'Afrique, Au 2e zouaves, M. Giannardi, du 3e zouaves;

Au 113e de ligne, M. de Juchereau de Saint-Denis, du même régiment. — M. Santocchi, lieutenant au 1er rég. de chasseurs, a été nommé au grade de capitaine et affecté au 8e régiment. — M. Castelli, adjoint du génie de 3e classe, a Limoges, a été désigné pour Soissons. — MM. Rochesani Nicolas et Peraldi Joseph-Alexandre, officiers d'administration adjoints de 3e classe des subsistances militaires, ont été nommés au grade d'officier d'administration de 2e classe.

SOUSCRIPTION GIOVANNINELLI

Cervione, 25 mars 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais, Ayant appris par le Petit Bastiais qu'une souscription était ouverte dans ses colonnes afin d'offrir une épée d'honneur à notre vaillant compatriote le général Giovannielli, qui tient haut et ferme dans l'extrême Orient, le glorieux drapeau de la France, je vous adresse celle qui vient d'être recueillie au Cercle de Cervione en un mandat postal de 23 fr.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes MM. Julien, Aullé, Pietri, Rodange, X., Pulicani, Levie, and Total 23 00.

Agréé, etc. J. LEVIE, Inspecteur des domaines.

LE LIEUTENANT-COLONEL ACHILLI

Le général Ambert vient de publier un ouvrage: Gaulois et Germains, qui a produit une grande sensation dans le public. Nous en détachons un passage qui concerne notre compatriote, M. le lieutenant-colonel Achilli, mort glorieusement à la bataille de la Cluse.

Cent cinquante hommes, commandés par le capitaine Malespina, occupaient le fort Larraont. Pendant la chaleur de l'action, le capitaine demanda douze hommes de bonne volonté pour arrêter l'ennemi pendant une demi-heure en se plaçant dans le bois, sur les hauteurs de Larraont.

En effet, les douze hommes arrêterent les prussiens. Le lendemain seulement on se mit à la recherche de ses braves soldats. Tous étaient tués et les douze corps couverts de neige rappelaient l'héroïsme des Thermopyles.

Au nombre des victimes du combat de la Cluse figuraient trois officiers supérieurs qui, en d'autres temps, eussent attiré l'attention de la France entière, les commandants de Saint-Aulaire, Gorin-court et le lieutenant-colonel Achilli. C'est ce dernier officier, corse de naissance, qui écrivait à sa chère petite Marguerite:

Oh! ma fille, prie bien Dieu que nous passions sauver notre pauvre France! Affaibli par deux récentes blessures reçues sur d'autres champs de bataille et ne pouvant plus tenir son épée, il s'était fait hisser sur son cheval pour continuer le commandement et offrir à son pays le reste de sa vie. Le général Billot, connaissant son intrépidité, l'avait mis au poste le plus périlleux.

A un moment le 44e de marche hésitait, et l'heure était suprême. Le rapide dialogue suivant s'établit entre Achilli et ses soldats. «Qu'avez-vous donc? Vous n'allez pas? — Mais nos camarades passent en Suisse! — Eh bien! c'est votre gloire de rester en France. — Mais nous allons nous faire tuer! —

Sans doute, c'est ce que je vous disais, vous resterez en France.» Il prononçait ces mots, lorsque une balle lui traversait la poitrine et il tomba mort.

C'est ce qui a fait dire à Monseigneur Besson: «La balle donne des ailes à l'âme du soldat chrétien pour s'élever d'un trait dans le sein de Dieu.

Aux funérailles du lieutenant-colonel Achilli, un simple soldat de son régiment, le 44e, sortit des rangs et dit à haute voix:

C'ÉTAIT LE PLUS BRAVE DE L'ARMÉE. Cette simple oraison funèbre est plus qu'éloquente.

Votes de nos sénateurs

Scrutin sur le rétablissement du crédit affecté au traitement des aumôniers des hôpitaux militaires.

Table with 2 columns: Description and Number of Votes. Shows 235 total votes, with 118 for adoption.

Le sénat n'a pas adopté. MM. de Casabianca et Peraldi n'ont pas pris part au vote.

Scrutin sur le rétablissement du crédit affecté au traitement de l'évêque de la Guadeloupe.

Table with 2 columns: Description and Number of Votes. Shows 231 total votes, with 87 for adoption.

Le sénat n'a pas adopté. MM. de Casabianca et Peraldi ont voté contre.

Scrutin sur l'amendement de M. Bardoux relatif au rétablissement du crédit primitivement voté par le Sénat pour les facultés de théologie.

Table with 2 columns: Description and Number of Votes. Shows 238 total votes, with 120 for adoption.

Le sénat n'a pas adopté. M. Peraldi a voté pour. M. de Casabianca n'a pas pris part au vote.

La lettre suivante nous donne une nouvelle et intéressante preuve, de l'efficacité d'un remède qui jouit actuellement et sans contredit de la plus grande popularité. — Bersée (Nord), le 3 novembre 1884. A M. Hertzog, Phien, 29, rue de Grammont, à Paris: «Je souffrais continuellement de l'estomac. Je ne pouvais plus me servir d'un bras, je n'avais plus d'appétit, je vomissais, etc., mais depuis que je prends de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, tous ces maux ont disparu comme par enchantement. Je ne saurais trop vous féliciter d'avoir trouvé un remède aussi efficace, et je vous autorise à publier ma lettre afin que ceux qui ne connaissent pas vos pilules puissent en profiter. — Stéphanie CANEZE.»

Nouvelles maritimes

Le vapeur Isère, capitaine Azema, parti de Bastia le 21 courant, à 5 heures du soir, a mouillé dans notre port hier à 6 heures, ayant quelques passagers, un chargement d'huile et de vin.

Le même jour, à 7 heures, est également arrivé le vapeur Spahis, capitaine Lota, avec 24 passagers. Nous avons remarqué, dans ce nombre, M. Walter, prince wurtembergeois, de retour d'un voyage en Corse.

Il a été débarqué de ce navire une quantité assez considérable de marchandises consistant en farine, blé, huile d'olive, vin, volailles, poissons, gibier, œufs, un troupeau de moutons et un chargement de légumes frais.

Les négociations

Le Journal des Débats reçoit de son correspondant spécial la dépêche suivante:

Berlin, le 24 mars, 3 h. 40 m. s.

«La légation chinoise vient de recevoir la nouvelle que des négociations sérieuses en vue de la conclusion de la paix entre la France et la Chine ont lieu actuellement à Pékin.»

Marine et Colonies

Le paiement des pensions du 1er trimestre 1885 aura lieu aux dates ci-après et aux heures suivantes:

1° Retraités de l'Etat et veuves de toutes catégories, le mardi 31 mars 1885, de midi à 3 heures;

2° Demi-soldiers, le mercredi 1er avril 1885, aux mêmes heures.

SPECTACLE DU JOUR

IL NERONE DI LONDRA

ovvero

Elisabetta regina d'Inghilterra

Drama in 3 atti

Farà seguito la brillante Farsa

Il regalo di Stenterello

ALLA SPOSA, IN UNA CASSA DA MORTI

Ecole de Saint-Maixent

Les sous-officiers élèves officiers sortant de l'école militaire dont les noms suivent, ont été promus au grade de sous-lieutenant dans les régiments d'infanterie ci-après:

- MM. Pila, au 128e Ferracci, au 102e Pollacchi, au 115e Casanova, au 131e Mariani, au 21e Andreani, au 109e Barbara, au 136e Sarda, au 93e Gafferi, au 92e Piazza, au 121e Sarocchi, au 30e Agostini, au 96e Castelli, au 61e Ordioni, au 111e Anfriani, au 111e Feracci, au 141e Paolantonacci, au 141e Orsoni, au 141e Piazza, au 20e Giordani, au 83e.

Nos troupes au Tonkin

Le ministre de la guerre vient d'être informé que les spahis débarqués le 17 mars sont prêts à entrer en ligne en même temps que les zouaves.

Nos troupes au Tonkin se décomposent à ce jour comme suit: 13 bataillons de l'armée de terre, 2 escadrons et demi de cavalerie, 4 batteries et 2 compagnies du génie. L'infanterie de marine avait 18 compa-

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Léon Clément, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant modification du tarif général des douanes, en ce qui concerne les céréales.

Le Sénat adopte le droit de 3 fr. sur les blés étrangers, et tous les autres droits tels qu'ils étaient proposés par le gouvernement.

Séance demain.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Item, 26 Mars, 27 Mars. Shows Rente 3 p. 0/0, 3 p. 0/0 amortissable, 4 p. 0/0, and 1/2 p. 0/0.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

GRAVURES: Théâtre de l'Opéra-Comique: Le Chevalier Jean, opéra en quatre actes de MM. Blan et Gallet; musique de M. Victorin Joncières. — Beaux-arts: Tableau de fleurs. — Les affaires du Soudan: L'alerte. — Les affaires du Tonkin: Le général de Négrier faisant sauter la porte de Chine. — Paris: Le bal d'enfants de la mi-carême, à l'Opéra. — Vues de Chine. — L'hiver en Russie; Courses de traîneaux à Moscou. — Angleterre: Fileuses dans le comté de Westmoreland. — Hébus.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant. NAISSANCES. — Néant. DÉCÈS.

Vinciguerra, Vincent, vitrier, marié, 48 ans, de Porri. Franchi, Vincent, 28 mois, de Bastia. Bertucci, Charlotte, mariée, 56 ans, de Lucques (Italie).

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 25 mars 1885

ENTRÉES.

De Nice, vap. franç. Comte-Baciocchi, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

De Nice, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Livourne, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. franç. Médéal, cap. Davin, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Comte-Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODÈS, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODERES

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

La situation de la Corse

MM. Arène et de Casabianca ont été de nouveau reçus dans la matinée par M. Waldeck-Rousseau, et l'ont entretenu des affaires du département.

Les renforts

Le général de Négrier a annoncé que les 4000 hommes de renforts sont arrivés, et que dans peu de jours ils pourront entrer en ligne.

Le plomb

La France a informé les puissances que de même que le riz, le plomb serait considéré comme contrebande de guerre dans les mers de Chine.

M. Barrère

Le président du conseil a reçu M. Barrère, et s'est entretenu longuement avec lui des derniers incidents de la politique européenne.

M. Andrieux

M. Andrieux a rapporté à la préfecture de police, divers documents qu'il avait détenus chez lui et que M. Camescasse lui réclamait.

Troubles au Cambodge

Les troubles recommencent au Cambodge, une garnison est envoyée à Pnum-Penh.

Le duc de Broglie

Le duc de Broglie se présentera aux élections législatives dans plusieurs départements.

En Espagne

Le roi d'Espagne a refusé de laisser sortir de prison le directeur du journal la Discussion.

Les expulsions

M. Clémenceau a avisé le ministre de l'intérieur qu'il l'interpellerait, si les expulsions d'étrangers continuaient.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SENAT

Le Sénat a procédé dans ces bureaux à la nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, sur le scrutin de liste.

Tous les membres de la commission sont favorables au projet.

BRASSERIE GASPARINI JEAN  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 1.60 cent. (verre compris).  
id. en fût 0.50 id.

Baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à la colle de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
en-dessous des grands magasins Oranga  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

**VER SOLITAIRE**

On sait que la propagation de Ténia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Ténia; c'est un à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules ténialuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules ténialuges envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Prelan de Paris.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs-gérants,  
MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865  
Prix fixe

**PCB MATTEI FILS**

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et dentel. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Avant vos repas buvez

**L'AMARO-MATTEI**

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
Il se trouve dans tous les cafés.

**SIROP PECTORAL SÉDATIF**

DE J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

**ABONNEMENTS**

A TOUS LES

**JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER**

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Palais, 10

BASTIA.

**AVIS**

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robieterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire pendre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1<sup>er</sup> février 1882.

**Sirop Pagliano.**

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du **Sirop liquide** ou en poudre on doit toujours s'adresser :

AMons. ALBERT feu G. PAGLIANO  
maison Théâtre Pagliano  
à Florence.

**AVERTISSEMENT**

Dans le but d'amoinir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

**AVIS AUX DAMES**



Seule Maison à Bastia  
23, BOULEVARD PAOLI, 23

# Le Petit Bastiais

00057

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE	10 ANS, 20 fr. 5 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 »	13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 »	18 »

Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1287 — DIMANCHE, 29 MARS 1885  
Rameaux.

Rédaction & Administration:  
Matthieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audoubert et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER**

Baromètre, 759.  
Thermomètre, extérieur 1 — intérieur 12 1/3.  
Direction du vent à 3 h. N.-E. — à 4 h. S.-E.  
Intensité à 8 h. faible. — à 4 h. très faible.  
Etat du ciel nuageux.  
Etat de la mer belle.  
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.44 — à 4 h. + 0.21.

**Librairie du Petit Bastiais**

PERRET. — LES PYRÉNÉES FRANÇAISES.  
— 1<sup>re</sup> partie, Lourdes, Argelès, Gauguier, Luz, St-Sauveur, Barèges, avec illustrations. . . . . 14 fr.  
2<sup>e</sup> partie, Les Eaux-Chaudes, Les Eaux-Bonnes, Pau, Bayonne, Biarritz. . . . 12 fr.  
3<sup>e</sup> partie, Tarbes, Luchon, Bagnères-de-Bigorre, St-Girons, Aulus. . . . . 12 fr.  
4<sup>e</sup> partie, en préparation . . . . . 12 fr.  
LE BRETON. — Histoire et applications de l'électricité. . . . . 5 fr.

**ALMANACH DU FIGARO**

1 franc, franco 1.25 cent.

**BASTIA**

**CONCURRENCE COMMERCIALE**

II.

Un jour nous avons tenté d'entraver la concurrence étrangère, en créant des foires et marchés qui auraient attiré les habitants de l'intérieur dans notre ville, et permis à nos marchands de baisser leurs prix, ce qu'ils auraient pu concéder en vendant beaucoup; mais l'importance n'en a pas été comprise et tout fut ajourné. Un projet d'exposition de fleurs fut même repoussé sous le prétexte imaginaire qu'il n'existait pas de fleurs en Corse pendant l'automne; comme si une exposition ne comprenait exclusivement que des produits de la contrée et de la saison: ce serait évidemment dénaturer son but.

Quoi qu'il en soit, nous voyons prospérer, dans nos murs, des marchands ambulants, même des jardiniers, malgré que nous soyons en hiver, qui, marchant au nom du progrès, forceront nos détaillants

à les imiter ou à végéter, parce que l'intérêt de la masse la portera vers le bon marché. Déjà la population le prouve en s'approvisionnant à Paris, à Marseille, en Italie, où elle bénéficie largement de ses frais de voyage et de transport.

Réfléchissez, honorables pères de famille, qui voulez prospérer honnêtement en travaillant; car vous vous trouvez dans la même situation que les armateurs de la marine à voiles qui, il y a 40 ans, d'abord paralysée par les petits bateaux à vapeur, a été absorbée par les paquebots d'un plus fort tonnage.

Bientôt vous serez anéantis par la liberté du commerce, par la concurrence, par le bon marché des grandes maisons qui absorbent les petits magasins: c'est évident en raison de l'élévation des frais généraux; du reste, en avez la preuve dans la disparition des maisons-spécialités, telles que celles de deuil, blanc, même de parapluies, etc.

Mais, dit-on, quel remède faut-il apporter à cette situation que l'évidence rend sérieuse?

Eh, mon Dieu! vous le savez mieux que nous: il faut créer des magasins à l'instar de ceux de vos concurrents; s'étudier à diminuer les frais généraux de gestion, le nombre des détaillants, surtout des buvettes dont les gérants seraient mieux aux champs qu'à la ville; éviter de s'arrêter à une spécialité: bien au contraire, il faut multiplier vos articles de vente, afin de satisfaire le choix, ce que plusieurs de vos confrères ont déjà compris. Mais opérez encore mieux qu'eux: acceptez la baisse des prix, autrement vos essais seront sans succès, car la consommation en appellera, même par correspondance, à la concurrence qui vous épie et qui sera là pour profiter de vos exigences exagérées. Enfin, comme ces établissements réclament une certaine mise de fonds, que vous ne possédez peut-être pas, puisque vous vous dévouez à travailler bravement pour acquérir, associez-vous comme le sont les chefs des bazars des grandes villes commerciales. Alors, vous aurez des relations directes avec les fabricants, car il faut surtout éviter les intermédiaires,

qui absorbent une partie de vos bénéfices, sur un près de manque, et possédant les mêmes avantages que les grands magasins, parmi lesquels vous compterez, vous serez comme eux, en faire bénéficier votre clientèle que les ambulants ne vous détourneront plus, parce que vous la traiterez au moins aussi avantageusement qu'eux, même mieux.

Mais préservons-nous d'entraver autrement la concurrence, parce que c'est elle qui vide nos magasins encombrés de marchandises françaises et étrangères, dont le défaut de placement paralyse la fabrication et nuit à l'existence de nos ouvriers qui, n'acceptant pas les conséquences des crises commerciales, veulent de l'ouvrage quand même en dictant des conditions inadmissibles. Au contraire, nos plus grands efforts doivent tenter de l'encourager, afin qu'elle lutte avec l'étranger, qu'elle transporte nos produits dans les colonies que tous nos gouvernants ont voulu posséder dans cette espérance, et pour la réalisation de laquelle ils n'ont reculé devant aucun sacrifice, comme nous le constatons de nos jours.

Le Colonel CH. DE MONDESERT.  
(A suivre).

**CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA**

Session ordinaire du mois de février

Séance du 13 février 1885

Président: M. BONELLI, Maire.  
Secrétaire: M. CRISTOFINI.

La séance est ouverte à 8 h. 25 m. soir.

Demande Marye-Agar

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre par laquelle M. Marye, directeur de la troupe dramatique de Mme Agar, demande la salle de spectacle pour y donner deux ou trois représentations.

Le Conseil, sur l'avis conforme de M. le Maire, dit qu'il y a lieu de faire droit à la demande de M. Marye, à la condition toutefois qu'il versera pour les pauvres de la ville, et pour chaque représentation, la somme de trente francs.

Demande Mori

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Mori,

Avant vos repas, Buvez du

**BYDOF**

**BITTER Russe**

Propriété exclusive de la Maison SUBE et C<sup>ie</sup> de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstruisant infailible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

**PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA**

de Florence, qui demande le théâtre pour y donner une série de représentations en mars et en avril.

Place St-Nicolas

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la communication d'une lettre par laquelle M. le sous-préfet de Bastia lui fait connaître la demande d'alignement de la place St-Nicolas que la ville a projeté d'agrandir, a été soumise à M. le préfet maritime de Toulon qui ne l'a pas encore retournée.

Répartiteurs

M. le Maire donne lecture de l'arrêté de M. le sous-préfet, en date du 2 mars courant, nommant les répartiteurs pour l'exercice 1885.

M. Carlucci fait observer que ces nominations ne lui semblent pas faites conformément à la loi et il demande le renvoi de cet arrêté à l'examen de la commission précédemment chargée de dresser la liste de présentation.

Le Conseil adopte la proposition de M. Carlucci et renvoie à l'examen de la commission, l'arrêté de M. le sous-préfet.

Enquête sur l'élargissement de la rue des Jardins

M. le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant l'acquisition par la ville d'une parcelle de terrain appartenant à M. le conseiller Stefani et destinée à l'élargissement de la rue des Jardins.

Il donne lecture du rapport de M. le commissaire-enquêteur et invite le Conseil à donner son avis.

Le Conseil, vu les pièces produites, approuve le rapport de M. le commissaire-enquêteur lequel reconnaît qu'il y a avantage pour la ville à faire l'acquisition projetée, et dit que le crédit de 4.000 fr., porté à l'art. 15 du budget supplémentaire de 1884, sera affecté à cette acquisition.

Devis et cahier des charges des travaux de grosses réparations à faire à l'Eglise de Ste-Marie

M. le Maire donne lecture du devis et cahier des charges des travaux de grosses réparations à faire à l'église paroissiale de Ste-Marie, s'élevant à la somme de 6.300 fr. et invite le Conseil à donner son avis.

Le Conseil, considérant que les travaux spécifiés au détail estimatif ont été reconnus indispensables par le comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains; approuve les devis et cahier des charges dressés par M. l'architecte Guasco, et dit que les crédits de 5.800 fr. et 500 fr. accordés par l'Etat et par la Commune qui figurent aux art. 14 et 17 du budget supplémentaire de 1884 seront affectés à la dépense des dits travaux.

Dit en outre que les travaux seront exécutés par voie d'adjudication et par soumissions cachetées.

Budget du bureau de bienfaisance pour 1885

Le Conseil approuve sans discussion et après examen le budget du bureau de bienfaisance pour l'exercice 1885 portant :

En recettes . . . . . 7.064 fr.

En dépenses . . . . . 7.023

Excédant des recettes . . . . . 41

Supplément de crédit pour grosses réparations à faire au théâtre

M. le Maire fait connaître au Conseil que dans la rédaction de la délibération du 16 janvier dernier, il a été commis une erreur sur le chiffre du crédit voté pour travaux de grosses réparations à faire au théâtre. En effet, le Conseil, conformément à l'avis de la commission, a voté une somme de 2.250 fr. tandis que la délibération ne porte que 2.250 soit une différence en moins de 700 fr.; c'est dans cette somme qu'il faut voter pour faire face à la dépense prévue au devis.

Le conseil reconnait l'erreur, dit qu'il est urgent de la réparer, en votant la somme demandée. Ouvrir, à cet effet, un crédit sous le titre « supplément de crédit pour grosses réparations à faire au

théâtre » lequel crédit sera confondu avec celui de 2.250 fr. déjà voté et approuvé.

(A fu à demain).

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Les cours de l'école municipale de musique dirigée par M. Jules Roux, commenceront le mardi 7 avril prochain.

Ils auront lieu provisoirement dans une des salles de l'hôtel-de-ville, les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Les personnes qui désirent suivre les cours de cette école sont priées de se faire inscrire sur un registre ouvert à cet effet à partir d'aujourd'hui dans les bureaux de la Mairie.

Votes de nos sénateurs

Scrutin sur l'ensemble du projet de budget de 1885.

Nombre des votants . . . . 247

Majorité absolue . . . . . 124

Pour l'adoption . . . . . 199

Contre . . . . . 48

Le sénat a adopté.

MM. de Casabianca et Peraldi ont voté pour.

ACTES OFFICIELS

M. Agostini, sous-lieutenant au 116 rég. d'inf. basé au 1er régiment étranger.

M. Boniface, sous-lieutenant surnuméraire au 126 rég., détaché dans le service de l'armée territoriale, est mis en possession d'un emploi de son grade au 60e rég. de même arme.

M. Poggi, lieutenant trésorier de gendarmerie à Auxerre, passe à Melun.

M. Gaiezzi Marc-Angelo-Joachim, sous-lieutenant de réserve au 141e de ligne, est nommé à un emploi de son grade au 116e territoriale.

M. Antomari, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Rennes, a été nommé de deuxième classe.

MM. Poggiade, chargé de cours d'italien au lycée de Marseille, et Quilchini, chargé de cours de quatrième au lycée de Bastia, ont été promus à la première classe.

M. Geromini, chargé de cours d'italien au lycée de Montpellier, a été promu à la deuxième classe.

141<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 29 mars 1885, de 3 à 4 h.

- 1. Allégo, Roux.
2. Madame Boniface, (ouverture), Lacombe.
3. Les Dragons de Villars, (fantaisie), Maillart.
4. Rêve de printemps, (mazurka), Desaux.
5. Les deux Foscari, (fantaisie), Verdi.
6. Thérèse, (valse), Faust.

Épaves des Corses

29 Mars 809. — Les Sarrazins, qui avaient envahi l'Espagne et qui sans cesse infestaient la Corse depuis plusieurs années, débarquent dans l'île le jour du Samedi-Saint, commencent mille rapines emmenant de nombreux esclaves et pillent une ville.

Pierre Cyrano prétend que la ville pillée fut Aleria et ajoute que cela eut lieu en été et non le Samedi-Saint.

Le gendarme Tuffelli

Le lieutenant-colonel chef de la 18e légion bis est heureux de pouvoir porter à la connaissance de la légion, l'intelligence, la sagesse et la persévérance qu'a mise le gendarme Tuffelli François-Marie, de la 2e brigade à cheval de Bayonne, dans la recherche qu'il

a faite pour découvrir des preuves contre un individu qui s'était rendu coupable de détournement d'une lettre chargée, contenant 1,700 francs; car ce n'est que grâce aux indications qu'il a données, que la lumière a été faite sur cette affaire, ce qui a permis à la justice de frapper le vrai coupable, en réhabilitant un individu qui avait été déjà arrêté comme soupçonné de ce détournement.

Le chef de la légion, en portant le gendarme Tuffelli à l'ordre, lui témoigne toute sa satisfaction de la manière dont il a su interpréter sa mission de gendarme dans une semblable circonstance.

A Bayonne, le 16 février 1885. Le lieutenant-colonel, chef de légion, Signé : MOREL.

Nous devons ajouter que ce courageux militaire avait déjà été, le 19 avril 1876, cité à l'ordre de 18e corps d'armée pour avoir fait preuve d'énergie et de dévouement dans l'arrestation d'un maire et d'un autre individu qui l'insultaient grossièrement et avaient amené contre lui la foule qui menaçait de l'assailir.

Gazette départementale

MONTE-GROSSO. — Le moment de mettre la graine de vers à soie en incubation approche. Cependant la plus grande incertitude règne parmi les nombreux éducateurs de la Baïagne. Ceux-là seuls qui ont des contrats, passés avec les propriétaires de plantations de mûriers avant la baisse de la graine, se préparent à entreprendre une nouvelle campagne.

Ceux qui n'ont plus de contrats n'osent proposer aux propriétaires de mûriers des prix en rapport à la circonstance, de peur d'essayer un refus, et les propriétaires de mûriers, habitués à des prix exceptionnels, ne paraissent pas disposés à faire des concessions, et espèrent une reprise dans le prix de la graine.

En attendant tout le monde en souffre, et le propriétaire qui ne vend pas la feuille, et l'éducateur qui perd son temps, et la richesse générale qui en est diminuée d'autant.

Faut-il renoncer définitivement aux éducations de vers à soie, parce qu'on aurait perdu l'espoir d'en tirer un excellent parti, en faisant de la graine et en la vendant à des prix très élevés?

Pourquoi ne travaillerait-on pas uniquement pour la soie, comme on le fait partout? Devons-nous dédaigner les petits bénéfices?

N'imitons pas les propriétaires qui ont coupé leurs cédratiers lorsque le fruit ne s'est plus vendu aussi bien. En allant de ce pas, nous arriverions bien vite à ne plus rien faire.

On renoncerait aux labours parce que les blés ne se vendent plus à un prix rémunérateur? Nous laisserions aussi nos vignes en friche le jour où le raisin ne se vendra au moins 16 fr. les 0/0 k? Nous négligerions la cueillette des olives, si l'huile ne se vend pas bien!

Ce serait là le découragement qui mènerait à la ruine. Il faut, au contraire, en présence de la crise que traverse l'agriculture, redoubler d'efforts, produire davantage et limiter ses dépenses. Travail et économie nous tireront d'affaire.

Revenant aux vers-à-soie, nous pensons qu'il faudrait mieux que le propriétaire de mûriers, qui ne trouve pas à vendre la feuille de ses arbres, la donne aux éducateurs pour compte à moitié, et même pour le quart.

Le propriétaire qui trouvera son avantage à faire faire l'éducation à la journée, ne devrait-il vendre ses cocons que 3 fr. 50 à 3 fr. 80 le k. pour la filature.

Si l'éducation qu'il entreprend réussit exempte de maladies, il peut espérer encore de voir ses cocons recherchés par les graineurs à des prix élevés, et ce sera autant de gagné sur l'impôt.

Non retirait-il enfin que le prix des journées qu'il aurait déboursé, y aurait-il un si grand malheur! Il lui restera la satisfaction d'avoir fait son devoir.

donné du pain à ses ouvriers. Moralement, nous n'avons pas le droit de laisser improductives les propriétés que nous détenons.

Ceux qui ont le droit de vivre auraient raison alors d'en revendiquer le partage.

Un propriétaire.

SORBOLLANO. — L'instituteur et l'institutrice ont eu l'excellente idée d'ouvrir une souscription pour améliorer le matériel scolaire des deux écoles. La population s'est associée à cette œuvre, et la souscription a produit la somme de 190 francs.

MOROSAGLIA. — Muzi, qui gardait la campagne depuis près de cinq ans, et qui, dans une rencontre, avait blessé le gendarme Pasqualini, vient d'être arrêté par la brigade de Morosaglia. Muzi était très craint dans le canton. Nous adressons nos plus sincères félicitations à toute la brigade de Morosaglia, et particulièrement à M. le maréchal-des-logis Giamarchi à qui revient en grande partie l'honneur de cette importante capture.

GHISONI. — M. Radix Jean-Baptiste, maréchal des logis à cheval de gendarmerie à la Martinique, est promu sous-lieutenant, et placé à Ghisoni.

AJACCIO. — On n'a dans l'Après-midi Le plongeur qui s'occupe du travail de dérochement dans notre port a retiré lundi vers 1 heure, du fond de l'eau, le corps d'un homme âgé de près de 50 ans, qui a été reconnu pour être celui du nommé Pedinielli, journalier, marié et habitant Ajaccio. Ce malheureux étant pris de boisson a dû tomber à la mer accidentellement. La famille a réclamé de suite le corps.

CORTE. — M. Larivière, capitaine de gendarmerie, est nommé à Aix.

OLMETA DE TUDA. — M. l'abbé Bastiani, professeur au petit séminaire de Corte, est nommé desservant à Ometta de Tuda.

SPECTACLE DU JOUR

IL TERRIBILE LEONE DI MONTECRISTO

ouvero Naufragio della nave la Sirena CON STENTERELLO SERVO FEDELE, AMANTE D'UNA VECCHIA, VIAGGIATORE RIDICOLO, NAUFRAGO FELICE.

La Traverse

Bastia, 28 mars 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais. La Traverse est la principale rue de notre ville: c'est celle qui est constamment animée, et où se trouvent les plus jolis magasins. Pour ces raisons et pour tant d'autres que je crois inutile de rappeler, elle devrait être toujours propre. Elle ne l'est, au contraire, que très rarement, et cela dure peu.

Mais ce qui me préoccupe aujourd'hui, c'est de voir que l'on balaye la chaussée à 9 heures du matin, alors que les trottoirs doivent l'être avant 8 heures, alors que la toilette des magasins est faite, et que la circulation est très-active. Aussi faut-il renoncer à tenir les magasins propres.

On pourrait, je crois, commencer le balayage à 5 heures du matin, et ainsi à 7 heures, il serait terminé: cela ne coûterait pas plus cher, et on éviterait des ennuis à beaucoup de personnes. Agréez, etc.

Un Négociant fatigué d'épousseter son magasin.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Mouvement de personnel

M. Ferry prépare un mouvement dans le personnel du ministère des affaires étrangères.

Une mission

Notre ambassadeur à Athènes a transmis à M. Raynal, ministre des travaux publics, les remerciements du roi de la Grèce, pour les services rendus dans son pays par la mission des ingénieurs français.

La presse allemande

La Gazette de l'Allemagne du Nord s'est privée du concours de son rédacteur le plus gallophobe, à la suite de certains avis venus de haut lieu.

La ligue révisionniste

La ligue révisionniste sera convoquée, sur l'avis de plusieurs députés, avant les élections législatives.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

NOUVELLES DE CHINE

Le général Brière de l'Isle télégraphie que le général de Négrier restera à Lang-Son. Les spahis sont arrivés; ils ne sont pas fatigués par le voyage. L'artillerie dont il dispose lui paraît suffisante. Enfin, il a constitué une forte réserve à Chu.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SENAT Présidence de M. Le Royer

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant modification du tarif général des douanes, en ce qui concerne les céréales.

Tous les autres articles du projet sont successivement adoptés.

Le président met aux voix l'ensemble du projet de loi.

Nombre des votants . . . . . 283
Majorité absolue . . . . . 142
Pour l'adoption . . . . . 178
Contre . . . . . 75

Le Sénat a adopté. Séance lundi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Bussac

La séance est ouverte à 2 heures. M. de la Billaud, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

— L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Granet sur l'affirmation officielle et diplomatique de notre situation de belligérants dans l'extrême Orient, sans vote préalable des Chambres et sur la chasse au riz.

M. Granet développe son interpellation. Le président du conseil lui répond et justifie la politique du cabinet, et sa prudence dans la conduite des opérations.

M. Raoul Duval combat les théories présentées par M. Jules Ferry. M. Clémenceau parle dans le même sens que M. Raoul Duval.

La discussion est close. M. Rivet présente un ordre du jour de défiance contre le gouvernement.

Nombre des votants . . . . . 481
Majorité absolue . . . . . 241
Pour l'adoption . . . . . 227
Contre . . . . . 254

La Chambre n'a pas adopté.

L'ordre du jour pur et simple accepté par le président du conseil, est mis aux voix.

Nombre des votants . . . . . 500
Majorité absolue . . . . . 215
Pour l'adoption . . . . . 273
Contre . . . . . 227

La Chambre a adopté.

— L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Maret, relative aux perquisitions opérées au domicile de plusieurs citoyens.

M. Maret étant absent, par suite d'indisposition, son interpellation est ajournée.

Séance lundi.

Bourse de Paris

Table with columns for 27 Mars and 28 Mars, and rows for Rente 3 p. 0/0, 3 p. 0/0 amortissable, 4 p. 0/0, and 1/2 p. 0/0.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 27 mars 1885

Table with columns for ENTRÉES and SORTIES, listing various ships and their destinations/origins.

Mme POGGI Veuve PAOLI MARCHANDE DE MODES à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris. Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres ont trouvés aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes. A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Trois Diplômes d'honneur et 20 Médailles  
Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice  
Spécialité de la Maison

# AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus  
Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

**CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE**

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.  
PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

**BRASSERIE GASPARI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).  
id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

**DEMANDEZ**  
chez tous les bons détaillants

OR  
**CHOCOLAT**  
DES ANTILLES

(VIGNETTE DORÉE)

M<sup>me</sup> Prosper Faynel  
(Lyon)

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI

4, Boulevard de l'Alais, 4

au-dessus des grands magasins Oranga  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs gerant,

MATTHEU OLLAGNIER

**Café Restaurant National**

Cours des Ormeaux, BASTIA  
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas.  
Service à la carte et à toute heure.  
Diners sur commande.

Bon confortable et consommations de premier choix.

**SOUFRE**

de toutes les qualités pour la vigne

**THIERS FRÈRES**

négociants en farines et denrées coloniales  
BASTIA

QUALITÉ RECOMMANDÉE AUX VITICULTEURS  
**SOUFRE DE ROMAGNE** extrafin  
à 9 fr. 50 le sac de 50 kilos.

Avant vos repas buvez

**L'AMARO-MATTEI**

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges, pris 2 fois par jour à jeun il dissipe toutes craintes contre les épidémies.  
Il se trouve dans tous les cafes.

**Spécifique Vinciguerra**

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.  
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

**AVIS**

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très-modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des stores à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

**SIROP PECTORAL SÉDATIF**

DE J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE  
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le Sirop Pectoral sédatif, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

**P. MATTEI FILS**  
Prix fixe

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tabourets et réveils. — Girands (bois de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blancs (1<sup>er</sup> titre. — Articles d'optique et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. Achats des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Bijoux français à l'intérieur de toute commande au dessus de 50 fr.

Gratis. **YEUX** *de Bastia*  
Pommade V. FARNIER, *de Bastia*

**PUBLICITÉ**

DANS TOUS LES

**JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER**

**S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS**

10, Boulevard du Palais, 10

**BASTIA.**

# Le Petit Bastiais

00059

5 cent.

**JOURNAL QUOTIDIEN**

cent. 5

Abonnement (le d'avance)

CORSE . . . . . 10 fr. 4 mois 12 »  
CONTINENT FRANÇ., ALGÈ . . . . . 12.50  
PAYS DE L'UNION POST. . . . . 18 »  
Autres pays en sus.

On ne répond pas des articles déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1388 — LUNDI, 30 MARS 1885  
St-Améde de Savoie.

Rédaction & Administration :  
**Matthieu Ollagnier, Directeur**  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

**Librairie de Bastia**

- Zola — Germinal . . . . . 3 50
- Deschanel — Pascal, Lafoucauld et Bossuet . . . . . 3 50
- Heine — Poésies inédites . . . . . 3 50
- Bruno — En désordre . . . . . 3 50
- Clovis Hugues — Les éons . . . . . 3 50
- Mérimée — Carmen . . . . . 3 50
- Haller — Le Sphinx auge . . . . . 3 50
- Rochevère — Mademoiselle Hannonville . . . . . 3 50
- Hardmeyer — Le lac d'itre-Cantons . . . . . 1 00
- Deramey — Florence . . . . . 2 50
- James — Roderick Hu . . . . . 1 25
- H. Wood — L'héritier de Netherleigh, 2 vol. . . . . 2 50
- Leinaire — Les expériences la petite Madeleine . . . . . 3 00
- Noirot — Louise . . . . . 3 00
- Bachelin — Jean-Louis . . . . . 4 00
- Vautier — La grève dames . . . . . 3 00
- Autier — Marius Maur . . . . . 3 00
- Berthoud — Un hiver aeil . . . . . 4 50
- X. — La décadence mi . . . . . 3 00
- Zaccone — La Bohémie . . . . . 1 00
- Co L. Tolstoi — Ma vie . . . . . 6 00
- Zola — Nouveaux contes . . . . . 4 00
- Malot — Une bonne aff . . . . . 4 00
- Hément — L'origine des vivants . . . . . 4 00
- Gautier — Le capitaine assé, 3 vol. . . . . 25 00
- Bonnefoy — Honneur erie . . . . . 3 00
- Chambellan — Jean Rol . . . . . 5 00

**BASTIA**

**NOS ENFANTS**

Depuis 1870, on ple beaucoup de la nécessité de développer les forces physiques de nos enfants on vante les haltères, on chante lerapèze, on célèbre l'escrime, on exalte bataillons scolaires. Toutes choses excellentes d'ailleurs et qui produiraient excellents résultats si l'éducation de faille ne venait contrecarrer, annuler s bons effets de la gymnastique et de la salle d'armes.

L'éducation de faille devient de plus en plus efféminée. ntre les mains des mamans et des norrices, les enfants ne sont plus que de poupées enrubannées, pomponnées, échonnées. Le marmot est encore dans les langes, qu'il est déjà un mannequin en dentelles. Dès qu'il peut se tenir sur ses petites jambes, il subit tous les caprices, toutes les extravagances de la mode. Justaucorps de

velours aux couleurs diverses, manches taillées ou crevées, bas roses, verts, tricolores, bottines ou souliers de prix, chapeaux avec ou sans plumes, toques, rien ne lui est épargné; le malheureux ressemble à un figurino ambulante.

Comme ces brillants costumes coûtent cher, il est enjoint à ces jeunes citoyens de marcher droits et compassés, d'éviter la poussière. Leurs promenades ne sont plus un exercice ou une distraction; c'est une exhibition, dans laquelle chaque famille tâche d'éclipser sa voisine. Ces malheureux bonshommes jettent des regards d'envie sur les enfants du peuple qui, libres dans leurs vêtements sans prétention, courent, sautent, se cognent, se roulent par terre, sans souci de froisser leurs manchettes. Nous ne parlerons qu'en passant de l'inconvénient qu'il y a à fausser ces jeunes cerveaux pour lesquels la toifette devient une préoccupation capitale. Nous nous bornerons à demander aux papas et aux mamans à quoi ils veulent aboutir, en formant des pschutteurs avant l'âge.

Ah! c'est que bébé était si joli dans son dernier costume! A la musique, sur la Traverse, chacun se retournait pour l'admirer! — Vous trouvez bébé joli, madame, prenez garde de ne le voir bientôt s'étioler. Il est des lois physiques qu'on ne transgresse pas impunément, et la plus impérieuse de ces lois est celle qui veut que l'enfance soit le plus souvent possible en mouvement. Déjà, les heures d'étude ne l'immobilisent que trop; n'y ajoutez pas une gêne que rien ne justifie. Vous avez bien chez vous un jeune chat dont les bonds gracieux ou comiques vous amusent bien fort, un jeune chien qui court, va, vient, revient, mordille à droite et à gauche, et qui vous paraît bien gentil. Vous n'êtes pas sans vous être extasiée, à la vue d'un jeune poulain galopant follement sans rime ni raison, la tête haute, les naseaux ouverts, la crinière flottante. Vous pensez peut-être que chat, chien, poulain se démènent ainsi par pure distraction. Erreur! ils obéissent à la loi de nature; ce mouvement, cette agitation sont nécessaires pour développer les muscles et leur don-

ner le degré de vigueur suffisant à la formation de l'individu. Condamnez la petite bête au repos, elle ne tardera pas à s'affaiblir. Ne vous irritez pas de sa comparaison, physiquement, bébé est un individu qui ne peut vivre et croître qu'à la condition sine qua non de donner à ses bras, à ses jambes un exercice fréquent. Si cet exercice endommage trop ses culottes de velours et reste, renoncez-y et adoptez bravement la blouse grossière, le pantalon de toile, les souliers à fortes semelles. Et quand vous aurez ainsi permis à bébé la dose d'agitation qu'exige son âge, sachez lui ménager le repos que lui commande la nature; supprimez pour lui les veillées du soir, qu'il dorme sa bonne et grasse nuit. Essayez, madame, et peut-être plus tard vous applaudirez-vous d'avoir suivi les conseils que se permet de vous donner

Un Médecin.

**Nos Chemins de fer**

L'adjudication des travaux de balastage de Bastia à Casamozza est fixée au 16 avril prochain.

Cette adjudication comprend le balastage, le sabotage des traverses, la pose des voies et appareils accessoires et le pavage des passages à niveau, sur toute la partie comprise entre l'origine de la ligne (gare de Bastia) et la gare de Casamozza, sur une longueur de 23 kilomètres.

Les travaux sont évalués à 370.000 fr. y compris une somme à valoir d'environ 30.000 francs.

Nous attendons avec impatience un nouvel avis d'adjudication, celui relatif à l'achèvement du tronçon de Casamozza à Corte; de cette manière il nous sera permis d'espérer que la ligne pourra être exploitée jusqu'à Corte, sinon en 1886, du moins en 1887.

**Ephémérides Corcise**

30 Mars 1623. — Décret du sénat de Gènes portant que les Corcises devaient se tenir tête-nue en présence des membres du gouvernement.



Etude de Me Eugène BARTOLI  
Notaire licencié en droit  
à Bastia

Suivant acte passé aux minutes de Me Eugène Bartoli, Notaire licencié en droit à la résidence de Bastia, le vingt mars mil huit cent quatre vingt cinq, enregistré le vingt trois du même mois fo 159 Vo Ce 1.

Il a été formé une société en nom collectif ayant pour objet la fabrication et la vente de pâtes alimentaires.

Entre M. Passalacqua Michel et M. Sanguinetti Barthélemy, tous deux fabricants de pâtes alimentaires, demeurant et domiciliés à Bastia.

Sous la raison sociale Passalacqua et Sanguinetti. Cette société sera régie et administrée par les deux associés qui auront tous deux, soit conjointement, soit séparément, la signature sociale Passalacqua et Sanguinetti, pour les affaires de la société.

La durée de cette société est fixée à neuf années qui ont commencé le vingt mars courant. Le sousigné, en vertu du mandat qui lui a été conféré dans le dit contrat de société, a fait aux Greffes du Tribunal de commerce et de la justice de paix (2e Canton) de Bastia, à la date de ce jour le dépôt prescrit par l'article 55 de la loi du 24 juillet 1867.

Certifié véritable par le notaire soussigné détenteur de l'acte de société et mandataire des parties à Bastia, le vingt sept mars mil huit cent quatre vingt cinq.

E. BARTOLI.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs garant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

## VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.  
Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille  
(CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.  
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

## AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.  
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

## MAISON DE CONFIANCE Père MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix réduits, en or, argent, doublé et doublé. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>re</sup> tit. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 25 fr.

## PUBLICITÉ

DANS TOUS LES

JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Palais, 10  
BASTIA.

LES DAMES



Maître Man à Bastia  
Boulevard Paoli, 23

## HÔTEL 'EUROPE'

Tenu par M. STEFANI  
Boulevard du Palais, 4  
Côté des gri magasins Orange  
BAA

Chambres gas, Table d'hôte,  
Très particulière Pension bourgeoise, Prix très modérés.  
Hôtel est chement meublé et est reconnu pour son bon confort.

BRASSERIE PARINI JEAN  
Place Saint-olas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini honneur d'informer le nombre clientèle qu'il possède de la bière mousseuse et dorée, la langue avec dege et houblon, et en boue, dont les prix sont réduits.  
Bière en bouteille trois quarts, 0.50 cent. (verres pris).  
id. en fût 0.50 id.  
bière non comprise  
Fabrique d'esseltz, et Limonades Gazeuses.  
Exportation p<sup>r</sup> l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatic Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

# Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN



Supplément au Numéro du 30 Mars 1885

## NOUVELLES DE CHINE

(Service télégraphique spécial du PETIT BASTIAIS)

### NOELLES DE CHINE

200.000 Chinois ont fait invasion au Tonkin.  
Le gén<sup>l</sup> de Négrier est blessé grièvement.  
Lang-Son évacué.  
Hanoi menacé.

### LES JOURNAUX

Les journaux disent que M. Jules Ferry cachait hies nouvelles graves qui lui étaient parues.  
Mais d la nuit, des dépêches de provenance étrangère ont été connues sur les bords, et ont jeté l'alarme.  
Les ruétaient animées comme en plein jour bureaux des journaux étaient enis.

### DÉPÊCHE OFFICIELLE

Le général Brière de l'Isle a envoyé la dépêche suivante, datée d'Hanoi :  
« Vous once avec douleur que le général Négrier, grièvement blessé, a dû évor Lang-Son.  
« Des tres innombrables de Chinois arrivent tous côtés et ont attaqué impétueusement nos positions de Kélu.

« Devant la grande supériorité numérique, le colonel Herberger qui avait épuisé ses munitions, rétrograda jusqu'à Dong-Song et Than-Moi.  
« Je concentre tous mes moyens de défense sur Chu et Kep.  
« L'ennemi grossit toujours sur Song-Koi.  
« Quoiqu'il arrive, j'espère pouvoir défendre le Delta.  
« Je demande au gouvernement des renforts sans retard. »

### CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis dans la nuit au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Ferry.  
Il a été décidé que l'on déposerait aujourd'hui une demande de crédits de 200 millions pour pouvoir envoyer immédiatement des troupes et de l'artillerie.

### NOUVELLE DÉPÊCHE

A l'issue du conseil, le ministre de la guerre a reçu une nouvelle dépêche du général Brière de l'Isle.  
« Le général de Négrier est arrivé à Dong-Sang. Sa blessure n'est pas aussi grave qu'on l'avait cru tout d'abord.  
« Sa guérison est certaine.  
Le colonel Herberger est à Than-Moi.

« Il n'a pas été inquiété dans sa retraite : les vivres sont abondants à Dong-Son.  
« Du côté de Songk-Hoi, rien de nouveau. »

### LES BOULEVARDS

L'émotion est indescriptible sur les boulevards et dans les rues adjacentes.  
En plusieurs endroits les voitures ne passent pas.  
Les gardiens de la paix s'efforcent de maintenir la circulation.

### DÉMISSION DE M. JULES FERRY

La plupart des journaux demandent la démission de M. Jules Ferry.

### AU PALAIS-BOURBON

On a renforcé les postes du Palais-Bourbon, pour empêcher les manifestations des parents des soldats qui se trouvent au Tonkin.

Le Gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Boulevard du Palais L.-N. MATTEI BASTIA (Corse). Tabac, Cigares du Havre

SPIRITUEUX				Tabacs en feuilles		Tabacs en paquets		Tabacs en vrac		Cigares		Cores étrangers		Cigarettes		Tabac à priser	
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouthor.	Sauternes.	Virginie plu-	Maryland	Maryland	Extra-fins	Trabos or.	De gam	tre qualif						
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. calif.	id. Noilly Pr.	Chablis	sieurs qual.	100 gram.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.						
Dognac ord.	id. Berger	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Kentucky	Levant 50 gr.	Arabe	Arabe	Utresh	Sultane	tre qualif						
id. super	id. ordinaire	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Suisse	Suisse	Entrées	virgiste	la ros						
id. fine cham.	id. extra.	id. Arnaud.	id. Martini	(marques	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Exportat. tre	Exportat. tre	Malaoff	id. blanc	2e ip. s as.						
id. extra.	id. Martel	id. Casbello	id. id. extra	diverses)	Savonnette	Exportat. tre	id. 2me.	Qualités de	Havanegran.	Ordin. ja	Tabac						
id. id. ...	id. id. ...	id. Saillaud.	id. Blanqui	id. Moët.	levant	id. 2me.	Qualités de	Paris.	id. courts.	id. 40 c	à priser						
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. Mousseux	Hongrois	Qualités de	Sedleaff.	Sedleaff.	Courants a	Ordinaire	à priser						
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	Sillery	Plantador	Paris.	Debris de la	Debris de la	Ordinaire	id. 40 c	de la réje						
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. Cremant bl.	Brisures de la	Paris.	Debris de la	Debris de la	Ordinaire	id. 40 c	de la réje						
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. Grand Crem.	Régie.	Debris de la	Debris de la	Debris de la	Ordinaire	id. 40 c	de la réje						
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. Grand Crem.	Régie.	Debris de la	Debris de la	Debris de la	Ordinaire	id. 40 c	de la réje						
id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. id. ...	id. Grand Crem.	Régie.	Debris de la	Debris de la	Debris de la	Ordinaire	id. 40 c	de la réje						

# Le Petit Bastiais

00062

5 oct.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

**Abonnements (Payable d'avance)**  
CORSE . . . . . 00 an, 20 fr. 6 mois 12 »  
ÉCHÉANCE VAG., ALGÈRES, 22 » » 43,50  
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 48 »  
Autr. pays, le port en sus.  
On ne récip. pas des manuscrits déposés.

10<sup>e</sup> ANNÉE, N° 1389 — MARDI, 31 MARS 1885  
St-Amos.

**Rédaction & Administration :**  
**Mathieu Ollagnier, Directeur**  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cour Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M<sup>rs</sup>. Audbourg et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 h. C<sup>o</sup>. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre 60.  
Thermomètre, extérieur 13 — intérieur 14.  
Direction vent à 4 h. N. O. — à 4 h. S. O.  
Intensité ib. faible. — à 4 h. modéré.  
Etat du ciel, sér.  
Etat de la mer, belle.  
Hauteur deaux à 8 h. + 0.44 — à 4 h. + 0.13.

## Librairie du Petit Bastiais

### LES GIBBITES CONTEMPORAINES

**HENRI BRISSON**

CHAQUE OGRAPHIE AVEC PORTRAIT  
ET FAC-SIMILE

05 cent., franco 1 fr.

**BARRAL**

DICTIONNAIRE D'AGRICULTURE  
Première édition 3,50 franco 4 fr.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

### Nouvelles de Chine

200.000 Chinois ont fait invasion au Tonkin.

Le général Négrier est blessé grièvement.

Lang-Son évacué.

Hanoi menacé.

### Les journaux

Les journaux disent que M. Jules Ferry cachait de nouvelles graves qui lui étaient parvenues.

Mais à la nuit, des dépêches de provenance étrangère ont été connues sur les bords, et ont jeté l'alarme.

Les rumeurs animées comme en plein jour les bureaux des journaux étaient enlisés.

### Dépêche officielle

Le général Brière de l'Isle a envoyé la dépêche suivante, datée d'Hanoi :

« Vous annonce avec douleur que le général Négrier, grièvement blessé, a dû évacuer Lang-Son.

« Des troupes innombrables de Chinois arrivent tous côtés et ont attaqué impétueusement nos positions de Kélu.

« Devant la grande supériorité numérique, le colonel Herbingier qui avait épuisé ses munitions, rétrograda jusqu'à Dong-Song et Than-Moi.  
« Je concentre tous mes moyens de défense sur Chu et Kep.  
« L'ennemi grossit toujours sur Song-Koi.  
« Quoiqu'il arrive, j'espère pouvoir défendre le Delta.  
« Je demande au gouvernement des renforts sans retard. »

### Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis dans la nuit au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Ferry.

Il a été décidé que l'on déposerait aujourd'hui une demande de crédits de 200 millions pour pouvoir envoyer immédiatement des troupes et de l'artillerie.

### Nouvelle dépêche

A l'issue du conseil, le ministre de la guerre a reçu une nouvelle dépêche du général Brière de l'Isle.

« Le général de Négrier est arrivé à Dong-Song. Sa blessure n'est pas aussi grave qu'on l'avait cru tout d'abord.  
« Sa guérison est certaine.

« Le colonel Herbingier est à Than-Moi.

« Il n'a pas été inquiété dans sa retraite :

« les vivres sont abondants à Dong-Son.

« Du côté de Songk-Hoi, rien de nouveau. »

### Les boulevards

L'émotion est indescriptible sur les boulevards et dans les rues adjacentes.

En plusieurs endroits les voitures ne passent pas.

Les gardiens de la paix s'efforcent de maintenir la circulation.

### Démission de M. Jules Ferry

La plupart des journaux demandent la démission de M. Jules Ferry.

### Au Palais-Bourbon

On a renforcé les postes du Palais-Bourbon, pour empêcher les manifestations des parents des soldats qui se trouvent au Tonkin.



Voici le texte complet de la loi votée par la Chambre pour rétablir le scrutin de liste, loi qui sera appliquée du 14 août au 14 octobre prochain pour les élections générales :

Article premier. — Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste.

Art. 2. — Chaque département élit un député par soixante-dix mille habitants ; néanmoins il sera tenu compte de toute fraction inférieure à soixante-dix mille habitants.

Art. 3. — Chaque département forme une seule circonscription électorale.

Art. 4. — Nul n'est élu député au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et si le nombre des suffrages n'est pas égal au quart des électeurs inscrits.

Art. 5. — Aucune élection partielle n'aura lieu durant les six mois qui précèdent l'expiration des pouvoirs de la Chambre des députés.

Disposition transitoire. — Sauf le cas de dissolution prévu et réglé par la constitution, les élections générales ont lieu dans les soixante jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs de la Chambre des députés.

### Les affaires de Chine

L'Agence Havas a reçu samedi les renseignements suivants :

Le général de Négrier a dû recevoir aujourd'hui des renforts très importants, car la tête de colonne de ces renforts arrivait à Lang-Son le 24.

La plus grande partie des hommes composant ces renforts sont armés de fusils à répétition.

Il est complètement inexact que le général de Négrier ait perdu une partie de son artillerie.

En ce qui concerne les munitions, il en existe un approvisionnement considérable à Hanoi. Le corps du général de Négrier a certainement reçu, à l'heure qu'il est, tous les ravitaillements qui lui sont nécessaires.

Ephémérides Corse

31 Mars 1787. — Naissance à La Porta du général Tiburce Sebastiani. Tiburce Sebastiani ne fut pas seulement un vaillant militaire, mais aussi un député dévoué à la Corse.

Correspondance de la Balagne

He-Rousse, 9 mars 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais,

Grâce à l'esprit d'initiative de notre excellent sous-préfet, M. Fabre, la Société d'agriculture de notre arrondissement est complètement réorganisée. Plus de deux cents membres en font partie. Ils ont mis à leur tête pour présider leurs délibérations et diriger leurs débats un spécialiste d'une haute compétence, M. de Champeaux, inspecteur des forêts.

Dimanche dernier le bureau de la Société accompagné de M. le sous-préfet et de plusieurs autres membres du comité, s'est rendu à l'Ile-Rousse. Il s'agissait de vider une question d'une extrême importance qui avait été agitée dans une précédente réunion tenue à Calvi, à savoir s'il fallait planter la vigne à une profondeur de cinquante centimètres au plus et de 75 centimètres au moins.

Les partisans de la plantation à cinquante centimètres prétendaient qu'au delà de cette profondeur la racine du cep se pourrissait; les avocats de l'autre système soutenaient au contraire que la racine pouvait plonger même à un mètre cinquante sans perdre nullement de sa force et de sa vigueur.

Pour donner à la question une solution exacte et pratique, il fut décidé que les membres de la Société que d'effrayeraient pas les éventualités d'un voyage de deux heures, se rendraient à l'Ile-Rousse pour résoudre le problème sur place.

Et c'est dimanche, en effet, que la question a été définitivement tranchée. On a mis à nu dans la belle vigne de M. Antoine Mattei, qui s'est d'ailleurs fort gracieusement prêté à l'expérience, deux cepis choisis au hasard, et l'on a constaté qu'à la profondeur de plus d'un mètre la racine pivote encore très aisément et qu'elle se conserve absolument intacte.

La commission a ensuite visité deux autres vignes plantées dans les mêmes conditions, celles de MM. Francisci et Lanata, et elle a admiré les merveilleux résultats obtenus par ces messieurs.

Cette excursion si fructueuse à travers les vignes terminée, la commission s'est rendue avec M. le sous-préfet chez M. le maire Blasioli qui, aussi aimable amphytrion qu'administrateur distingué, leur a offert un déjeuner au Champagne des mieux réussis et qui a été assaisonné d'une gaieté franche et de bon aloi, du premier coup de fourchette au dernier toast.

Agréable diversion gastronomique où les alouettes en salmis succédaient aux terrines de merles pour faire place à leur tour à d'autres combinaisons... culinaires non moins délicieuses que Brillat-Savarin lui-même n'aurait pas dédaignées... Je conserve encore, entre autres, le souvenir d'un gâteau au rhum dont pas une miette n'a survécu aux assauts répétitifs des convives!

A une heure de relevée tous les membres de la Société présents à l'Ile-Rousse se sont rassemblés dans la vaste salle du tribunal de commerce. Là, M. le président a rendu compte des constatations faites par la commission. Une discussion très-courtoise quoique fort animée s'est engagée aussitôt, et après un échange de vues patriotiques très-substantiel sur la taille et l'entretien de la vigne, entre les nombreux orateurs de la réunion, on s'est ajourné au mois d'avril prochain à Calvi, pour y débattre d'autres questions du plus haut intérêt, et l'on s'est séparé heureux de s'être vus, satisfaits du résultat pratique obtenu, les vaincus donnant la main aux vainqueurs sans la moindre apparence de dépit ou le moindre frémissement de rancune. Et les Calvais sont retournés chez eux, dans leur bonne ville fidèle, fort contents de leur journée et convaincus que les viticulteurs de l'Ile-Rousse avaient raison de planter comme plantaient nos pères, à une profondeur raisonnable, sans se préoccuper des systèmes actuellement à la mode. dont l'unique mérite, au reste, est d'être nouveau.

Quant à moi, partisan incorrigible des théories viticoles de nos ancêtres... je faisais, tout en humant le délicieux moka de M. Blasioli, cette réflexion à savoir que si Calvi et l'Ile-Rousse se voyaient plus souvent, si elles échangeaient plus fréquemment... de succulents déjeuners, elles médieraient moins l'une et l'autre, comme deux vieilles commères envieuses et finiraient par éteindre leurs ressentiments séculaires dans la mousse pétillante, cette crème du Champagne qui peut engendrer l'émulation, mais qui tue parfois le germe des mesquines jalousies et des misérables rivalités.

Calvi et l'Ile-Rousse sont faites pour s'entendre, pour se prêter, au besoin, main forte. Bientôt, toute distance sera supprimée entre elles. Il faut que le premier sifflet de la locomotive soit le signal de leur réconciliation sincère et complète!

P. G.

Correspondance

Bastia, 30 mars 1885.

Mon cher Ollagnier,

Voulez-vous me prêter l'hospitalité de vos colonnes pour rectifier une nouvelle calomnie. Un journal de la localité me reproche d'avoir écrit dans une lettre publiée par la République, le Sienr Murat. C'est là un mensonge, car ma lettre porte la reine Murat.

C'est aussi bête qu'odieuse de me faire écrire le Sienr Murat, puisque le roi était mort en 1815 et qu'il ne pouvait être porté en cause dans le jugement du 28 juillet 1828.

Je vous serre affectueusement la main.

S. GREGORI.

Le Tréidographe-Istria

M. Dominique Istria, chef de section à la Compagnie des chemins de fer départementaux, ancien élève de l'école d'arts et métiers d'Aix, vient d'inventer un instrument qui, comme d'ailleurs son étymologie l'indique, peut réduire, reproduire et développer des plans et des dessins avec une merveilleuse rapidité.

Le Tréidographe est de la plus grande simplicité et d'un maniement fort facile, et sera livré, — ce qui ne gâtera rien, — à un prix fort modeste. Il détrône à tout jamais le pantographe Gavart, inaccessible aux petites bourses et dont le montage et le démontage, très compliqués, défont le plus long exercice et font perdre aux plus habiles un temps précieux.

En attendant, l'ingénieux instrument vient d'être breveté, et notre savant compatriote reçoit, de la part des corps d'ingénieurs français et étrangers, les félicitations les plus flatteuses et des offres pouvant laisser croire que l'invention du Tréidographe

entraîne, comme corollaire, la découverte des sources du Pactole.

(Journal du Corse).

M. Gervais Gregorj

Jepdi dernier une foule nombreuse et recueillie assistait, à Toulouseaux obsèques de notre compatriote M. Gvais Gregorj, ancien directeur de l'hôpital militaire de Toulouse, chevalier de la légion d'honneur. Le deuil était conduit par son fils, M. César Gregorj, docteur en droit, substitut du Procureur de la République à St-Gaudens; son gendre, l. Victor Bonnet, avocat, et son frère, Mébastien Gregorj, ancien officier-combale des subsistances militaires chevalière la légion d'honneur.

Les coins du poêle étaient tenus par des officiers d'artillerie et d'infanterie de la garnison et des officiers retraités. L'absoute a été donnée par M. l'évêque de St-Servin, et au cimetière, membre de la société de St-Martin dont faisait partie M. Gregorj, a dit un dernier adieu à son camarade.

M. Gervais Gregorj avait qui la Corse depuis de longues années, mais lui avait toujours gardé du plus profond de son cœur une vive affection. Rière ce qui la touchait ne lui était étranger, et c'est avec la plus grande cordialité qu'il accueillait les Corses qui allaient le voir à Toulouse où il s'était fixé pour l'éducation de ses enfants. Pendant trente-quatre ans il a loyalement et fidèlement servi son pays. En Algérie, où il était au moment de la conquête et où il demeura pendant 19 ans, il se distingua par son dévouement. Puis il fut appelé diriger les hôpitaux de Bordeaux et de Toulouse. Là encore les officiers d'administration avaient quelque initiative et à lourde responsabilité, il se signala par l'attention de ses chefs; il ne tenait qu'à d'obtenir de l'avancement, mais il avait besoin de repos, et il lui valoir ses droits à la retraite. Depuis quelque temps sa santé inspirait de vives inquiétudes et à supporté avec la plus admirable ignation les souffrances intolérables qui causaient une maladie de cœur que la science ni les soins qu'on lui prodiguait n'avaient pu vaincre. Loin de se laisser abattre, il donnait du courage à ceux qu'il entouraient, et il s'est éteint, comme le juste auquel la mort ne fait peur et comme un chrétien qui croit.

M. Gregorj avait une nature éminente. Il était modeste à l'excès, bienveillant pour tous, solide dans ses affections, fidèle à ses amitiés. Ses relations corse, son caractère doux et affable lui avait acquis beaucoup de sympathies. On l'invinciblement attiré vers cet homme bien. Aussi sa perte a-t-elle été un moment regrettée. Les journaux de Toulouse sont faits les interprètes des rejets qui ont accompagné M. Gregorj à dernière demeure. Voici comment s'exprime le Messager de Toulouse dans son numéro du 26 mars. « Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Gregorj, officier d'administration en retraite, chevalier de la légion d'honneur, qui comptait dans notre ville de nombreuses amitiés et qui laisse de profonds regrets à tous ceux qui l'ont connu. »

A ces témoignages de douleur sympathie doivent se joindre les regrets, car M. Gregorj comptait dans notre ville des parents rapprochés et beaucoup d'amis. Puissent-ils adoucir la douleur de la famille Gregorj! — C.

Déêches de Nuit

(Sérolégraphique spécial du Petit Bastiais)

Mort du prince Orloff

Le prince Orloff, ambassadeur à Paris, est mort.

Les blessés au Tonkin

Lepems des tués et des blessés à l'affaire Dong-Song ne sont pas encore venus au ministère de la guerre.

On sait pas quand le ministère pourra les recevoir.

LADURNEE PARLEMENTAIRE SÉNAT

Présidence de M. Le Royer

Le président du sénat fait un appel au patriotisme des sénateurs, et adresse aux trois du corps expéditionnaire le tribut d'éloges que méritent leur bravoure et leur abnégation.

M. Carnot et Léon Say applaudissent aux belles paroles que vient de prononcer le Président.

M. Tirard monte à la tribune et annonce au ministère a remis sa démission agésident de la République.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les mesures d'ordre avaient été prises par le commandant militaire de la chambre, et malgré la foule qui se pressait aux abords du Palais-Bourbon, il n'est produit aucun incident. Les députés munies de cartes et les députés-mêmes avaient toutes les peines possibles pour pouvoir pénétrer.

Les portes avaient été renforcées et les trépes consignés. Les tribunes étaient pleines, particulièrement celles des journalistes étrangers.

Dans les couloirs l'animation est très vive. Presque tous les députés sont présents, et sont arrivés à bonne heure. Les amis du ministère sont entourés et hablés de questions.

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures. M. Benazet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. Jules Ferry demande la parole. Il donne connaissance des diverses déêches qui lui sont parvenues de la part des députés, et dit qu'il faut venger cet échec. Les nombreuses interruptions se font entendre sur plusieurs bancs.

M. Brisson invite les députés à écouter avec calme les déclarations du gouvernement.

M. Jules Ferry continue son discours, et il dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 200 millions pour le service du Tonkin.

M. Jules Ferry ajoute que le vote du

crédit implique un acte de confiance à l'égard du cult, qu'il ne s'agit pour le moment que de permettre au gouvernement d'emprunter au général Brière de l'île les rejets qu'il demande d'urgence.

M. P. de Casnac interrompt le président du Consol et s'écrie: partez! partez!

M. Cheneau prend la parole, et dénonce politiquement le cabinet comme constituant une trahison. Son discours est très interrompu par les exclamations des membres de la majorité.

Il termine en osant un ordre du jour qui est voté à l'unanimité, et tous les membres du Sénat ont été entendus. On lui ait caché la vérité, et se à l'ordre du jour.

Après dison de M. Ribot et Raoul Dugal, le président du conseil monte à la tribune et demande la priorité pour le vote d'un crédit de 200 millions.

Le sénat est en ordre.

Nombre des présents . . . 400

Morité absente . . . 235

Pour l'adoption . . . 161

Contre . . . 308

La priorité demandée par le président du conseil, est repoussée.

Après le vote du président du conseil, il ne reste qu'à remettre la séance à la prochaine réunion de la chambre.

M. L.fosse demande l'insertion en accusati du ministre.

M. isant appuie cette proposition qui est repoussée.

Nombre des présents . . . 465

Morité absente . . . 233

Pour l'adoption . . . 161

Contre . . . 304

La proposition n'est pas adoptée.

Le président du Sénat prononce une allocution politique et envoie à nos soldats du corps expéditionnaire l'express de l'air du pays pour leur avancer.

M. Cabre reprend au paroles du président et s'acarie au sentiments qu'il a exprimés.

M. Llois demande la réunion immédiate de la chambre pour examiner la demande de crédits déposée par le gouvernement.

Cette proposition est repoussée.

La séance est levée.

(Plus 3.000 personnes sont présentes au moment où Rochet s'acarie à la Chambre, et il s'acarie par les cris: Vive Rochefort.)

Après la séance
Le ministre émissionnaire.
Après la séance, la foule hue les membres du cabinet, puis se retire tranquillement.

devant le ministère des affaires étrangères.

Les manifestants crient: à l'eau! à l'eau!

Les gardiens de la paix tâchent de maintenir l'ordre et de disperser les attroupements.

CREDIT FONCIER DE FRANCE
Le Jeudi 9 Avril 1885
SOUSCRIPTION

UN MILLION D'OBLIGATIONS FONCIÈRES DE 500 000 AVEC LOTS Remboursables en 95 ans

Prix d'émission: 435 Fr.
Payables: 20 fr. en souscrivant, le 9 avril 1885.
20 — à la délivrance des titres, du 1er au 15 juin 1885.
50 — du 15 au 30 novembre 1885.
50 — du 15 au 31 mai 1886.
50 — du 15 au 30 novembre 1886.
50 — du 15 au 31 mai 1887.
50 — du 15 au 30 novembre 1887.
75 — du 15 au 31 mai 1888.
70 — du 15 au 30 septembre 1888.

Total 435 fr. sans faculté d'anticipation.

LOTS: 1.200.000 francs par an 6 tirages: les 5 janvier, 5 mars, 5 mai, 5 juillet, 5 septembre et 5 novembre

4 obligations remboursables par . . . 400,000 fr.
1 — — — — — 25,000 fr.
6 — — — — — 30,000 fr.
45 obligations remboursables par 1,000 francs, soit . . . 45,000 fr.

53 lots par tirage pour . . . . . 200,000 fr.
Le premier tirage aura lieu le 5 juillet prochain. Les obligations sorties aux tirages, soit avec des lots, soit au pair, seront payables le 1er du mois qui suivra le tirage: elles n'auront pas droit au prorata du coupon du semestre courant.

Les versements non effectués à l'échéance sont passibles d'un intérêt de 5 0/0 et les titres en retard sont déduits du droit aux primes et lots. La répartition sera faite du 1er au 15 juin 1885. La souscription sera ouverte le jeudi 9 avril

A PARIS: Au Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19; Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14; A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Anjou; A la Société Générale, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;

Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 10, et dans ses bureaux de quartier; Au Crédit Industriel et commercial, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier. A la Société de Dépôts et Comptes-courants, place de l'Opéra, 2;

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour; Au Crédit Foncier et agricole d'Algérie, 8, place Vendôme, à Paris; — et à Alger, Oran, Constantine et Bone;

A la Compagnie Foncière de France, rue Saint-Honoré, 366; A la Banque Parisienne, rue Chauchat, 7; A la Banque Franco-Egyptienne, boulevard Haussmann, 32.

A la Compagnie Algérienne, rue des Capucines, 11; DANS LES DÉPARTEMENTS: Chez MM. les Trésoriers généraux; Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances; Dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER: Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés. La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant au Crédit Foncier sous pli recommandé 20 fr. par obligation demandée.

Toutes les souscriptions par correspondance ne sont admises que pour 2 obligations et au-dessus — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

**GRAND ENTREPOT DE MATÉRIAUX**

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia), a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

Coiffes **YEUX** de Pomodoro V. FANTINI, Bastia

**BRASSERIE GASPARI JEAN**  
Place Saint-Nicolas, Bastia  
Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, abricquée avec de l'orge et houblon, ou fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Egypte et la mer Rouge, Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

**HOTEL D'EUROPE**

Tenu par M. L. STEFANI  
4, Boulevard du Palais, 4  
au-dessus des grands magasins Orsini  
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

**Maison de campagne**  
à louer, convenable pour l'hiver et l'été.  
S'adresser à l'agence Havas.

**AVIS**

Le 18 octobre prochain aura lieu l'adjudication de la coupe d'une partie du bois de la fabrique de Rapale.

Les intéressés pourront prendre connaissance du cahier des charges chez le trésorier.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs-garants, MATTHIEU OLLAGNIER.

**VIN FÉBRIFUGE**  
de MICHELETTI, pharmacien, Bastia

Guérison certaine des fièvres intermittentes les plus rebelles. — Recommandé par les médecins.

**Café Restaurant National**

Cours des Ormeaux, BASTIA  
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas.  
Service à la carte et à toute heure.  
Diners sur commande.  
Bon confortable et consommations de premier choix.

**MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865**

Prix fixe  
**PER MATTEI FILS**

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et doublé. — Orfèvrerie argent et métal blanc (1<sup>er</sup> titre). — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveil et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Ravoir franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 30 fr.

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

**Distillerie Bastiaise**  
**L.-N. MATTEI**

Spécialité de la Maison

**AMARO MATTEI**

Le plus agréable et le plus apéritif de tous les amers connus jusqu'à ce jour  
Liqueurs de Myrthe et de Mandarine

Spécialité de 316 du Nord de la Maison CH. DECLE DE RECOURT pour le remontage des vins (prix du cours)

**Grand assortiment de Vins fins de la Corse et de l'Etranger**

**Vins Blancs du Cap-Corse**

Muscato, 1,50 — Malvoisie sec, 1,50 — Genovesella doux, 1,50 — Vin blanc doux

**Vins Fins Rouges du Pays**

Tallano, 1,75 — Rotella, 1,50 — Cervione, 1 — Chasselas doux, 1,50

**Vins Ordinaires**

0,35, 0,40, 0,50 et 0,60 centimes le litre

**Vins de Bordeaux**

de toutes les marques à partir de 1,25 jusqu'à 5 la bouteille

**Vins de Champagne**

de toutes les marques également à partir de 2,25 jusqu'à 10 fr. la bouteille

**AUTRES MARQUES**

Vins de Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, Muscat de Lunel, Sauterne, Chably, Chambertin, Fleury, Beaune, Marsala, Xérès, Porto, Volney, Côte-Rotie, Ste-Marguerite, Alicante, Chypre, etc., etc.

**GRAND ENTREPOT DE TABACS EN FEUILLES**

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes  
DÉPOT DE CIGARES DE LA HAVANE ET ÉTRANGER

**GIOVANNOLI FRÈRES**  
Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples  
SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX  
Paris, Chambre, Salon, Salle à manger, etc.

soirée que le crime a été commis, et Tribaldo est situé à une faible distance de Casella. Defendini raconte qu'en sortant de la cabane de Lucio Perri, il vit la fille de la veuve Colombani qui semblait le guetter et qui dès qu'il parut s'empressa de gagner son logis. Il remarqua en même temps que Colombani se tenait sur le seuil de la porte causant avec un individu qu'il a déclaré en dernier lieu, avoir reconnu au son de sa voix : c'était Vittori ; quelques instants après, quand il passait à la hauteur du tour, Defendini était frappé.

A ces diverses circonstances vinrent s'y ajouter d'autres encore plus significatives.

La balle extraite de la blessure de Defendini présente une forme allongée et porte un petit trou à l'une de ses extrémités. L'expérience à laquelle a procédé le magistrat cantonal a démontré que ce projectile s'adaptait parfaitement au fusil que Vittori avait cédé en octobre 1883 à Pietri Marsilius en échange du sien, et le témoin Colombani Dediaco affirme que le 2 novembre suivant, l'accusé qui se disposait à aller chasser les perrix, a sorti du canon de son arme une balle absolument identique. D'ailleurs, Vittori a fait l'avoué de son crime aussi bien avec Raphaël Gambotti, frère de Colombani, qu'avec Carlotto Jacques-François.

Sa culpabilité est donc évidente, la complicité de la veuve Colombani ne l'est pas moins.

Après l'attentat, elle se préoccupait vivement de savoir sur qui portaient les soupçons de la famille Defendini, et un jour que Marie-Constance l'aoli manifestait le désir de se rendre auprès du blessé, elle l'engagea à lui rapporter tout ce qu'elle aurait appris à cet égard. D'autre part, s'il faut en croire Defendini Ursule-Marie, la veuve Colombani lui aurait fait connaître que dans la soirée du 3 novembre, Vittori était chez elle, et qu'il avait chargé ses deux enfants, Pasqualina et Louis, de s'assurer si Defendini Albertino ne se trouvait pas suivant son habitude dans la cabane de Lucie Perri. En présence de ces révélations, Ursule Marie reprocha à Colombani de n'avoir rien fait pour empêcher un malheur. Elle lui répondit : Mes relations avec Defendini sont telles que j'aurais laissé tirer sur lui non-seulement avec un fusil, mais même avec un canon.

Un autre témoin, la femme Chiari, raconte un entretien qu'elle a surpris à Rocca di Taglieto, le 10 novembre. Colombani manifestait à ses deux frères, Raphaël et Ours-Dominique Gambotti, la crainte d'être arrêtée. Elle ajoutait que si elle avait pu, elle aurait fait le coup elle-même sans recourir à une main étrangère. Et venant ensuite à parler de Vittori ;

Il s'est dénoncé lui-même, dit-elle, par son langage inconsidéré. — Malgré toutes ces charges accablantes les accusés persistent l'un et l'autre à protester de leur innocence. Vittori a même invoqué l'alibi que la procédure a facilement démenti.

L'affaire est renvoyée en continuation à demain.

En suite des divers congés accordés par la Cour d'Assises, la liste du Jury est actuellement ainsi composée :

- JURÉS TITULAIRES**
- Retaean-Auguste.
  - Paoli-nance.
  - Moraq Grégoire.
  - Crocio Louis.
  - Eccian-minique-Antoine.
  - Raffalli -en-Brande.
  - Barazzo -re, capitaine en retraite.
  - Tommasi -nce.
  - Muzi Ferd.,
  - Dominici J. h.
- JURÉS SUPPLÉMENTAIRES**
- Pelozzi-Blah, Victor.
  - Thiers Antoin, fortuné.
- JURÉS COMPLÉMENTAIRES**
- Touranjon, sou-
  - Seatelli, notaire
  - Emmanueli, nota
  - Chertin, avocat.
  - Frison, docteur.

**LE PETIT BASTIAIS**

00064

- Lazarotti, avocat.
- Montali, commandant en retraite.
- Pomoni, docteur.
- Feretti Antoine-Joseph, commerçant.
- Guerrini, caissier de la caisse d'épargne.
- Poli, avocat
- Sisco Am, rentier.
- Ramaroni, docteur
- Valery, avocat
- Marcelli, commandant en retraite.
- da Zuzzoni, directeur de la banque.
- Stretti Auguste, négociant.
- Benedetti, ancien consul général.

**La Fanfare**

Le préfet a pris un arrêté de suspension contre la fanfare les *Intimes*. M. le président de la Société nous a adressé quelques documents relatifs à cette affaire. Nous les publierons demain.

**141<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE**

PLACE SAINT-NICOLAS  
Programme du 2 Juin 1885, de 8 à 9 h.

- Milanello, (allégo), Strauss.
- Ouverture de Don Pasquale, Donizetti.
- L'Alhambra, (fantaisie), Roux.
- Musikanten, (polka), Unrath.
- Chasse à courre, Buot.
- Thérèse, (valse), Faust.

**A Tien-Tsin**

Les clauses du traité définitif de paix qui sont soumises à la discussion sont celles qui définissent les rapports à venir entre la Chine et l'Annam. Entre M. Patenôtre et le Tsong-Li-Yamen, la difficulté provient de ce que notre gouvernement n'a pas reproduit l'article du traité de Tien-Tsin, stipulant que rien de contraire au prestige de la Chine ne serait demandé par nous.

Les Chinois réclament le rétablissement de cette stipulation. C'est là, quoi qu'on en pense, une difficulté de pure forme, car il n'est pas question d'entreprendre quoi que ce soit contre le prestige de la Chine, mais seulement de spécifier d'une manière parfaitement claire qu'elle n'a plus à prétendre aucune suzeraineté sur la cour de Hué.

**Éphémérides Corses**

2 Juin 1575. — Installation du chapitre de l'évêché de Mariana et Accia, dans la cathédrale de Sainte-Marie de Bastia, M.-V. Centurione étant évêque.

Le chapitre comprenait huit canoniques dont les titulaires étaient :

Nicolas Borgo — Nicolas Vecovato, (en même temps curé de Ste-Marie) — Rien-Fuocio Perfettini, de Valle Calle — Damien Agostini, de Valle — Raphaël Orsi, de Pastoreccia — François Caraffa, de Lota — Jean-Baptiste Sorbo, — Vincent Cassabianca.

Les dignitaires étaient : Filippini, l'historien, archidiacre, et André Fedeli, prévôt.

**L'empereur Guillaume**

L'empereur Guillaume, depuis sa dernière recluse, ne lit plus de journaux, aussi n'est-ce qu'avant-hier, et tout à fait par hasard, en causant avec le conseiller intime Wilmowski, directeur de son cabi-

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BASTIA

civil, que le vieux souverain en connaissance de la mort de Victor Hugo. L'empereur a demandé au poète français avait atteint, en réponse de M. Wilmowski, la figure du monarque allemand s'est subitement assombrie.

On ne cache plus, d'ailleurs, dans la société berlinoise, que depuis quelque temps le moral de l'empereur est fort affecté, qu'il s'aperçoit de son grand âge et se croit arrivé au terme de sa longue carrière.

**ACTES OFFICIELS**

Une médaille en or de 2e classe a été décernée par le ministre de l'intérieur à M. Tedeschi Pompée, docteur-médecin à Tlemcen ; a fait preuve de dévouement pendant l'épidémie cholérique de 1884.

— M. Ferrandi, lieutenant au 17e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement de Dijon.

— Le quartier-maître de mousqueterie de 3e classe J.-B. Marchetti, a été promu second maître de 2e classe.

— Ont été nommés au grade de quartier-maître mécanicien théorique de 2e classe, les ouvriers mécaniciens : A. Giorgetti, D. Musso et D. Orecchioni, et l'ouvrier civil F.-A. Matra.

— Ont été nommés au grade de capitaine dans les régiments d'infanterie ci-après :

- Au 22e, M. Gambini, lieutenant surnuméraire au 13e.
- Au 3e, M. Morelli, lieutenant à la 4e compagnie de fusiliers de discipline.
- Au 17e, M. Fratucci, lieutenant au corps.
- Au 66e, M. Costa, lieutenant surnuméraire au corps.
- Au 140e, M. Quilici, capitaine d'infanterie en non activité pour infirmités temporaires.
- Au 14e, M. Martinetti, lieutenant au 50e.
- Au 71e, M. Croce, lieutenant au 41e.
- Au 22e, M. Albertini, lieutenant au 12e.

**Bourse de Paris**

Rente 3 p. 0/0	30 Mai	2 Juin
— 3 p. 0/0 amortissable	80,85	82,00
— 4 p. 0/0	82,45	83,15
— 1/2 p. 0/0	105,00	106,25
	109,10	109,70

**COMPAGNIE INSULAIRE DE NAVIGATION A VAPEUR P. MORELLI et Compagnie (Ex Cie Valery.)**

Conformément à l'article 42 des Statuts, les actionnaires réunis le 21 mai ne s'étant pas trouvés en nombre pour délibérer.

Le gérant a l'honneur de les convoquer à une nouvelle assemblée générale qui aura lieu le mardi 9 juin à trois heures de relevée, au siège social, rue Cannebière 29 à Marseille.

**ORDRE DU JOUR :**

- Révision des statuts notamment des articles 5, 7, 37, 58 et 41.
  - Modification à apporter au Capital social.
- MORELLI.**

**Mme POGGI Veuve PAOLI**

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

**A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS**

Avant vos repas, Buvez du

# BYDOF

BITTER RUSSÉ

Propriété exclusive de la Maison SUBE et Co de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infailible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

## PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA

### GRAND ENTREPOT DE MATERIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St Angelo (Bastia), a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés. Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

### Mme Veuve Jenny CARTOMANCIENNE ET SIGNES DE LA MAIN

Consultations à prix modérés. Elle parle trois langues. Visible tous les jours de 9 heures du matin à 9 heures du soir. Boulevard Paoli, 26, premier étage, troisième porte.

### BRASSERIE GASPARI NI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris). id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazéuses. Exportation pour l'Italie jusqu'à la galle de l'Adriatique, l'Egypte et l'Algérie. Mortadelle de Bologne chouchoute de Strasbourg.

**ON DEMANDE** à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable. S'adresser à Mme Raffalli, au 3e étage au dessus des magasins Olivari.

L'an des républicains yvan, M. J. OLIVARI

### MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

## PIERRE MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traversée, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et doré. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1<sup>er</sup> titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

## GIOVANNOLI FRÈRES

Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX Pour Chambre, Salon, Salle à manger, etc. ETOFFES POUR MEUBLES ET TENTURES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence. Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

### AMOUR ! DEVOUEMENT ! MYSTERE

TOUT LE MONDE SANS EXCEPTION, MÊME LES JEUNES FILLES Peuvent lire le palpitant et dramatique Roman qui vient de paraître A TITRE D'ESSAI les 2 premières livraisons sous couverture POUR 5 Cent.

## LA DAME VOILÉE

Par EMILE RICHEBOURG

Auteur de L'Enfant du Faubourg, de la Fille maudite et d'André la Charmeuse

Belle édition illustrée, 10 cent. la livraison, paraissant deux fois par semaine; 50 cent. la série. — L'ouvrage est complet et forme un beau volume illustré, qui sera envoyé franco contre 4 francs en mandat, ou chaque série contre 60 centimes en timbres-poste. En vente chez tous les libraires et l'éditeur F. ROY, rue Saint-Antoine, 185, à Paris.

## Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA

chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas. Service à la carte et à toute heure. Diners sur commande. Bon confortable et consommations de premier choix.

### Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

## L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Matti

APERITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

### Aperçu des Grandes Liqueurs

- Arnaud — Meunier — Guillot
- Galifet et d'Amsterdam.
- Chartreuse du Couvent
- Liqueurs des Bénédictines.
- Anisette Marie Brizard.
- Cacao Chouva véritable.
- Pippermint Get
- China Brun Perot
- Kamel véritable
- Thé Chinois
- Maraschino di Zara

Amers :

Picon, Saillard, Bianqui, Iadi et autres.

Vermouths :

Noilly, Maître, Martini Sola de Turin.

Absinthes :

Pernod, Cusenier, Conill, Cognac fine Champagne

Martel, Donat, Lavour, Tanguy

Guérin, Molina, Bagier, Etouffé

Rham de la Jamaïque

Kirsch de la Forêt Noire

Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC

## HOTEL D'OR

Tenu par M. L. FEPANI

4, Boulevard Paoli, Bastia

Chambres garnies, Table d'hôte, Tobies particulières, Pension bourgeoise, Prix modérés.

Cet Hôtel (rattachement municipal) est recommandé pour son confortabilité.

Librairie Imprimerie Ollagnier.

# Le Petit Bastiais

00065

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)  
10 ANNEE, N° 1442 — MERCREDI, 3 JUN 1885  
Sainte Angèle, vierge.

Rédaction & Administration :  
Mathieu Ollagnier, Directeur  
8, Boulevard du Palais, 8.  
Bureau spécial à Paris, 40, rue des Martyrs.

Les annonces, radiques et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandvill, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audoubert et Co, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 1 fr. — Recel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud, 0,25.

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 763.  
Température à l'air 9 h. m. 29 — à l'air 5 h. s. 22.  
Pluie à 9 heures matin, 0 600.  
Direction du vent à 9 h. m. N-E — à 5 h. s. calme.  
Intensité à 9 h. m. modéré — à 5 h. s. calme.  
État du ciel à 9 h. m. clair.  
État de la mer à 9 h. m. peu agitée.  
Hauteur des eaux à 9 h. m. h. + 0.30

### Librairie du Petit Bastiais

## PREMIÈRE COMMUNION

CHOIX D'IMAGES  
Souvenirs, Surprises, Emblèmes, Habillées, Cachets, etc.  
Depuis 5 cent. jusqu'à 2 francs  
PAROISSIENS ET LIVRES DE PIÉTÉ  
ivoire, os, cuir russe, maroquin anglais, chagrin, mouton, soie, etc.  
PRIX TRÈS MODÉRÉS

## BASTIA

### UN BRACONNIER REDOUTABLE

A diverses reprises le Petit Bastiais a publié des articles fort bien pensés sur le braconnage, la chasse des caillies en temps prohibé, la nécessité de mesures pénales contre le braconnier et contre l'aubergiste qui lui achète les produits de sa coupable industrie. — Mais, nul, que je sache, n'a attiré l'attention des chasseurs sur un autre ennemi du gibier, sur un ennemi plus redoutable que le braconnier, qui pullule en Corse et particulièrement près de Bastia — le renard.

Les renards n'ont jamais manqué dans nos parages; et la culture, loin de les éloigner comme cela arrive souvent pour le gibier, les a au contraire attirés en plus grand nombre. — Il y a, d'abord, le raisin, dont le renard est friand. Dans les propriétés cultivées se trouvent des maisons dans chacune de ces maisons au rez-de-chaussée, et la volaille, c'est la nourriture préférée de ces vilains animaux. On peut être sûr que la nuit, autour

de tous ces trouillards, se jettent de ces carnassiers et se pourléchant les lèvres et en attendant qu'ils se jeter impunément sur sa proie; mais le plus souvent, la chassette du maître n'est pas loin; un chien, à l'odorat subtil, veille sur la basse-cour, et, comme le renard se rend très bien compte de toutes ces circonstances défavorables, il s'éloigne et se met à la recherche de quelque proie moins bien gardée.

S'il rencontre un levraut, et son odorat d'une extrême finesse le lui indique sûrement, il se précipite sur lui, l'égorge et l'emporte dans son terrier, à moins que la faim ne le force à dîner sur place.

Mais les lièvres deviennent rares dans nos plaines. Au besoin, le gaillard se contentera d'une omelette d'œufs de perdrix ou de caille, ou de quelques perdreaux ou cailleteaux.

Enfin, à défaut de toute autre chose, il lui reste le marais, où il pénètre résolument, se jetant même à la nage si la chose est nécessaire.

Là, il est sûr de dîner et même de faire des provisions pour les mauvais jours, pour les jours de paresse ou de déveine. Il y trouvera : la poule d'eau, le rale, le canard, la macreuse, la bécassine, la sourde.

Les cultures sont certainement une des causes de la diminution considérable de notre gibier d'eau, mais tenez pour certain que le renard n'y est pas étranger.

Celui qui écrit ces lignes, a lui-même un jour un terrier de renard, eut la curiosité de voir ce qu'il y avait dedans.

Il fit piocher la terre entre les divers orifices du terrier et arriva promptement à la chambre, c'est-à-dire à l'emplacement central.

Il y trouva une grande quantité d'ossements, dont la plupart étaient des ossements de poules d'eau, de canards, de macreuses.

II.  
L'ennemi étant connu, comment lui faire la guerre?  
Il y a trois manières :  
1<sup>o</sup> Le piège.  
2<sup>o</sup> La boulette empoisonnée.  
3<sup>o</sup> La chasse.  
Le piège. — On se sert en France de deux espèces de pièges pour prendre le renard. Il y a d'abord le piège allemand avec lequel on prend aussi les loups. — Ce

sont deux morceaux d'acier arrondis posés à terre forment un cercle parfait. Au milieu se trouve l'appât; l'animal en voulant le manger détend un ressort et se trouve pris par les deux demi-cercles d'acier qui se rejoignent brusquement. Inconvenients : Ce piège est très dangereux dans un pays comme le nôtre, où tout le monde circule librement dans la campagne.

Il coûte 30 francs.

Il y a un autre piège du même genre, dit piège à palette, qu'on n'amorce généralement pas. On se borne à le placer sur le passage de l'animal, ou près du terrier.

Il est en fer. Au milieu des 2 demi-cercles se trouve une palette ou plate-forme, qui en basculant au passage de l'animal détend le ressort.

Prix, 14 francs.

La boulette empoisonnée à la strychnine ou à la noix vomique. Moyen infailible mais dangereux pour les chiens de berger et de chasse.

La chasse. On peut faire la chasse aux renards, avec des chiens courant ou à l'affût, la nuit. Avant la chute du jour on attache une charogne quelconque, sur un point découvert; on a en soi un préalable de la traîner par terre sur le passage présumé du renard. On se place à l'affût bien caché, et contre le vent, c'est-à-dire que l'on doit faire face au vent et non lui tourner le dos.

Il faut charger avec de très gros plombs et tirer d'assez près.

Autrefois, le département donnait des primes pour chaque renard tué, si les primes étaient remises en vigne, les chasseurs du pays en détruiraient un grand nombre.

En attendant, nous chasseurs, commençons la guerre à ce terrible ennemi de notre gibier; n'oublions pas aussi qu'en Corse les cas d'hydrophobie se manifestent spontanément chez les chiens sont fort rares; et que, le plus souvent, c'est la morsure du renard qui leur communique la rage.

**Ephémérides Corse**  
3 Juin 1739. — Le général de Maillebois, sorti la veille de Bastia, divise son corps d'armée en trois colonnes.  
La première devait s'emparer des défilés de St-Hyacinthe qui conduisent au mont de Tenda et était